Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15495 – 7 F

DIMANCHE 20 - LUNDI 21 NOVEMBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Après la fusillade meurtrière de Gaza

M. Arafat est de plus en plus isolé face aux islamistes

Le dernier bilan établi samedi 19 novembre, dans la matinée, après les violents affrontements de la veille, à Gaza, entre militants islamistes et policiers palestiniens, faisait état de quinze morts et de plus de deux cents blessés. Yasser Arafat, président de l'Autorité palestinienne, apparaît de plus en plus isolé face aux islamistes.



Lire nos informations page 3

L'ennemi commun

LA guerre civile rôde à Gaza. Six mois seulement après la mise en œuvre de l'autonomie, voilà l'enclave palestinienne, pauvre et surpeuplée, au bord d'une nouvelle « intifada », d'un affrontement d'autant plus amer qu'il est fratricide, et d'autant plus redoutable qu'il porte, à terme, sur l'essentiel : qui gouvernera la Palestine ?

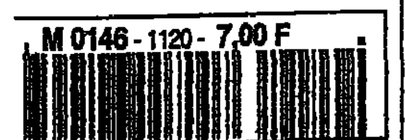
Le bain de sang de vendredi était, hélas, prévisible. Depuis des mois, les islamistes palestiniens pratiquent avec constance la surenchère. Résolument hostiles au processus de paix qui compromet leur rêve de voir s'édifier un jour en Terre sainte une Palestine islamique, ils combattent sur deux fronts.

CONTRE Israël, ils recourent désormais au terrorisme suicidaire « à la libanaise », comme lors de l'attentat de Tel-Aviv, il y a un mois. Contre Yasser Arafat, ils mêlent l'insulte à la provocation. Leur stratégie est claire : compromettre le chef de l'OLP au point de lui faire perdre tout crédit aux yeux de son peuple ; le happer dans le cycle infernal violence-répression, l'obliger à l'affrontement, le contraindre à l'irréparable afin que le sang versé rejaillisse sur lui comme l'opprobre ; le faire passer, au bout du compte, pour un allié, voire un « agent » d'Israël, et tirer profit de ce déshonneur pour faire avancer leur cause.

Face à des ennemis si déterminés, Yasser Arafat est aussi seul que désemparé. Soucieux d'isoler les plus radicaux des intégristes, notamment ceux du Djihad islamique, il a tenté – sans succès – de nouer avec certains modérés du mouvement Hamas un dialogue politique, vite torpillé par les extrémistes. Reste l'épreuve de force, vers laquelle tout le conduit.

DEPUIS des semaines – et avec la bénédiction de Washington –, les dirigeants israéliens invitent fermement leur « partenaire » palestinien à frapper sans pitié les islamistes. Est-ce un si sage conseil ? Après tout, l'Etat juif est lui-même impuissant face à cet ennemi commun. Et qui peut sérieusement croire que le défi intégriste appelle une solution purement répressive, voire militaire ? Encore faudrait-il, pour justifier, en dernier ressort, ce choix de la lutte à outrance, que Yasser Arafat soit payé de retour par ceux qui peuvent l'aider, notamment les Israéliens. Or, ce n'est pas le cas.

Dans cette affaire, Itzhak Rabin manque de clairvoyance et de courage politique. Aveuglé par le mépris qu'il porte à Yasser Arafat, il lui complique la tâche, au lieu de l'épauler discrètement. Le report des élections, le maintien en prison de milliers de Palestiniens, le bouclage partiel de Gaza qui réduit des milliers d'autres au chômage : tout cela érode un peu plus le prestige du chef de l'OLP aux yeux d'un peuple qui n'a pas encore goûté les fruits de l'autonomie. En cette période hautement délicate, l'alliance stratégique entre Israël et l'OLP est aussi urgente que nécessaire.


M 0146 - 1120 - 7,00 F

Recevant à Liévin le soutien de M. Mitterrand

Les socialistes se préparent à s'engager derrière M. Delors

Devant la stèle commémorative de la catastrophe de Liévin, M. Mitterrand s'est adressé, samedi 19 novembre, aux militants socialistes rassemblés dans cette même ville en congrès. Il a notamment déclaré : « J'ai lu que ce n'était pas tout à fait la place d'un président de la République d'être dans un congrès politique. Je regrette de ne pas y être tout à fait. Le président de la République est partout chez lui, surtout sur les lieux où les Français travaillent et souffrent. » Réunis en l'absence de M. Delors, les socialistes se préparent à soutenir la candidature de celui-ci à l'élection presidentielle.

A la poursuite du temps perdu

Finalement, les socialistes réussiront peut-être à gagner leur double pari : rassembler le « peuple de gauche » sur les bonnes vieilles bases militantes traditionnelles et favoriser la victoire à l'élection présidentielle de l'un des leurs – en l'occurrence Jacques Delors –, bien éloigné de cette démarche « basique ». A la vérité, on voit mal pourquoi ils hésiteraient à profiter de l'occasion que leur offre la droite, l'éthique politique dût-elle en souffrir quelque peu... Et ce d'autant que leur nouveau « patron », Henri Emmanuelli, n'avait guère le choix.

Beaucoup de choses ont été dites et écrites sur le premier secrétaire du PS. Le personnage, il est vrai, s'y prêtait, qui aime à jouer les croquemitaines aux yeux de la droite. Dire cela n'est pas nier son réel engagement à gauche, ni le plaisir véritable qu'il éprouve à se frotter aux militants. C'est simplement rappeler que le secrétaire d'Etat au budget qu'il fut n'a pas laissé de trace révolutionnaire évidente. Il n'en avait pas les moyens, dira-t-on. C'est vrai. Pour autant, il cautionnait la politique économique menée alors, puisqu'il en était l'un des acteurs !

D'une certaine manière, le parcours de notre homme illustre bien celui du parti qu'il dirige, qui, après plus de dix ans d'exercice du pouvoir, en revient à se replier sur des revendications traditionnelles.

Il en aurait été bien sûr autrement si le Parti socialiste, pendant cette décennie, avait acquis une véritable culture de gouvernement, ce qu'il n'a pas réussi à faire, quoi qu'on en pense. La légende et l'analyse dominantes disent le contraire. On ne compte plus les articles et autres colloques louant la mutation d'un PS enfin devenu raisonnable, et digne d'exercer le pouvoir.

PHILIPPE LABARDE

Lire la suite et nos informations page 8, ainsi que notre dossier sur le financement des partis politiques page 9

Du napalm sur Bihac

Les Serbes ont attaqué à la bombe incendiaire la poche musulmane. La FORPRONU tente de calmer les ardeurs de l'OTAN, qui envisage de répliquer

ZAGREB

de notre envoyé spécial

Pour la première fois dans l'histoire du conflit bosniaque, les observateurs militaires des Nations unies ont pu confirmer, vendredi 18 novembre, l'utilisation de bombes au napalm contre des populations civiles. Après le raid effectué par l'aviation des Serbes de Croatie contre la ville de Bihac, dans le nord-ouest de la Bosnie-Herzégovine, les équipes de la FORPRONU (Force de protection des Nations unies) ont formellement identifié les éclats *« d'une bombe à fragmentation et d'une bombe au napalm à l'intérieur de la zone de sécurité »*, selon Paul Risley, le porte-parole des « casques bleus » à Zagreb.

« Selon nos observateurs, la première a explosé tandis que celle au napalm a seulement éclaté sans causer de victimes », souligne M. Risley, tandis que Radio-Sarajevo parle de *« nombreuses victimes »*. Un officier de la FORPRONU précise que deux autres bombes à fragmentation ont également été larguées par les chasseurs serbes mais qu'elles n'ont pas explosé. La bombe au napalm identifiée par la FORPRONU a atterri *« dans les environs immédiats »* de la ville de Bihac. *« Il s'agit d'une violation pure et simple de la zone protégée de l'ONU »* décrétée autour de Bihac en juin 1993, ajoute M. Risley en précisant qu'*« une réplique de l'OTAN est envisagée »*.

Le napalm, rappelons-le, est un produit visqueux inflammable qui adhère à sa cible et la brûle. L'appareil qui a largué cette bombe volait à très basse altitude afin de ne pas manquer sa cible et de ne pas être repéré par les avions radar de l'OTAN qui scrutent le ciel bosniaque.

Le message des Serbes est cependant clair : en cas d'intervention de l'OTAN, ils sont prêts à utiliser des moyens militaires qui frapperaient les civils bosniaques encore plus atrocement que cela ne fut le cas durant deux années et demie de guerre. Les attaques serbes contre la poche de Bihac s'intensifient donc. Peu après le raid aérien des Serbes de Croatie, la télévision serbe a montré des images de troupes entrant dans Velika-Kladusa, dans le nord de l'enclave. Tous les soldats portaient l'uniforme des Serbes de Croatie, mais il semblerait que les hommes du leader musulman proserbe Fikret Abdic aient également participé aux combats.

RÉMY OURDAN

Lire la suite et nos informations page 5

(Publicité)



Les caprices du Soleil

Certaines particules, qui joueraient les illusionnistes, pourraient expliquer le comportement de notre étoile

Saura-t-on bientôt de quel bois le Soleil se chauffe ? On croyait le connaître, le voilà peut-être différent. Rassurez-vous, il n'est pas près de s'éteindre. Voilà cinq milliards d'années qu'il brûle de mille feux. Pendant vraisemblablement cinq milliards d'années encore, il brûlera. C'est une quasi-certitude depuis que l'on a établi, voici une cinquantaine d'années, le mode de fonctionnement de cette étoile finalement assez banale au regard des milliards d'autres qui peuplent l'Univers.

D'où le Soleil tire-t-il son énergie ? Qu'est-ce qui fait vivre cette énorme boule de gaz de 700 000 kilomètres de rayon presque exclusivement composée d'hydrogène et dont la température atteint 15 millions de degrés en son centre et 6 000 degrés à sa surface ? Depuis des lustres, les astronomes l'observent, les physiciens l'auscultent pour comprendre dans le détail son fonctionnement et utiliser ces connaissances pour étudier d'autres étoiles.

Tout allait bien jusqu'à ce que, voici deux ans, des chercheurs (1) qui étudiaient depuis le laboratoire souterrain de Gran-Sasso situé dans les Abruzzes, en Italie, certaines des particules – les neutrinos – produites par les réactions thermonucléaires du Soleil, constatent que les beaux modèles théoriques imaginés par leurs collègues ne rendaient pas totalement compte de leurs mesures. Surprise, le flux des particules observé par l'expérience Gallex était inférieur d'un tiers aux prévisions théoriques (*le Monde* du 10 juin 1992). Erreur de mesure ? Instruments défaillants ? Pour lever l'incertitude, les chercheurs ont travaillé d'arrache-pied pendant deux ans et fabriqué de toute pièce un soleil artificiel, qui a confirmé que Gallex fonctionnait parfaitement et qu'il fallait chercher ailleurs des explications à ce manque de neutrinos solaires. L'étau se resserre donc sur cette énigme dont la solution pourrait bien être une révision majeure de la physique des particules et la mise en évidence de certaines propriétés supposées des neutrinos qui pourraient bouleverser la physique et la connaissance que l'on a de l'univers.

Pour le comprendre, il faut revenir tout simplement au Soleil. *« Le cœur du Soleil*, expliquent Michel Cribier, Michel Spiro et Daniel Vignaud, physiciens du CEA au Centre d'études nucléaires de Saclay (Essonne), *est en fait une immense marmite dans laquelle ont lieu des réactions de fusion thermonucléaire entre les noyaux d'hydrogène. »*. Lorsque deux de ces noyaux fusionnent, ils libèrent de l'énergie en se transformant en un noyau d'hydrogène lourd, le deutérium, et émettent à cette occasion deux particules minuscules : un positron, électron doté d'une charge électrique positive, et une sorte de particule fantôme, le neutrino.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

Lire la suite page 18

(1) Participent à ce programme, d'environ 170 millions de francs, une dizaine d'institutions européennes, allemandes, françaises et italiennes pour la plupart, auxquelles s'ajoute la contribution de chercheurs américains et israéliens.

Charles Millon au « Grand Jury RTL-« le Monde »

Charles Millon, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, est l'invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* », dimanche 20 novembre, à partir de 18 h 30. « Le Grand Jury RTL-*le Monde* » est aussi diffusé en direct sur RTL-TV.

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $

Il y a quinze ans

La prise de la Grande Mosquée de La Mecque

par Olivier Da Lage

MARDI 20 novembre 1979, La Mecque. Les cérémonies du pèlerinage sont déjà passées depuis trois semaines et la plupart des pèlerins ont regagné leur domicile. Pourtant, ils sont encore plus de 50 000 fidèles à attendre à l'intérieur de l'enceinte de la Grande Mosquée les prières de l'aube. Ce 20 novembre 1979, pour les chrétiens, est pour les musulmans le 1er du mois de Moharram 1400. Le monde de l'islam vient d'entrer dans le XVe siècle. A 5 h 20, l'imam de la Grande Mosquée, Cheikh Mohammed Ibn Soubbayil, lance l'appel à la prière. Avant même qu'il ait pu terminer, un jeune homme d'une trentaine d'années aux yeux exaltés et au visage dévoré par une barbe noire le pousse et s'empare du micro : *« Je m'appelle Jouhaymane Al Otaibi. Voici Mohammed Al Qahtani. C'est le* Mahdi *qui vient apporter la justice sur Terre. Reconnaissez le* Mahdi *qui va nettoyer le royaume de la corruption ! »*

A ce signal, près de 200 hommes brandissent les armes à feu qu'ils avaient jusque-là cachées sous leur robe et prennent position. Des coups de feu claquent, quelques policiers qui tentaient de résister s'écroulent. Pendant ce temps, Jouhaymane poursuit ses imprécations, sous les yeux de pèlerins affolés qui courent en tous sens, ne sachant où se réfugier. Il denonce pêle-mêle l'occidentalisation du royaume, la dépravation des mœurs de la famille royale des Al Saoud, et plus généralement, la corruption du régime. Le gouverneur de La Mecque, le prince Fawaz Ibn Abdelaziz, est tout particulièrement vilipendé comme s'adonnant au jeu et à la boisson. Cette diatribe est relayée dans la ville par les haut-parleurs fixés aux minarets.

Dans l'intervalle, profitant de la confusion, l'imam de la Grande Mosquée, qui s'est défait des attributs de sa fonction, a pu s'éclipser pour donner l'alarme par téléphone. Le roi Khaled est réveillé avant 7 heures. N'était son fragile état de santé, il aurait pu se trouver lui aussi dans la Grande Mosquée pour marquer de sa présence le changement de siècle. Le prince héritier Fahd est à Tunis pour un sommet arabe, et le prince Abdallah, chef de la garde nationale, se trouve au Maroc. Le roi depêche à La Mecque ses autres frères, Sultan, ministre de la défense, et Nayef, ministre de l'intérieur, pour coordonner les opérations. Craignant un complot téléguidé de l'étranger, Nayef fait couper toutes les communications téléphoniques et télex avec l'extérieur.

L'intervention du GIGN

Sur place, les rebelles, peu soucieux de devoir surveiller 50 000 otages, en retiennent près de 130, non sans avoir lancé sans succès des appels au ralliement. La Grande Mosquée se vide. A l'extérieur, le siège se met en place. Les insurgés ont posté des tireurs d'élite au sommet des sept minarets et dans les étages, ce qui rend très périlleuse toute approche. Les premières tentatives de porter l'assaut sont très coûteuses en hommes et se soldent par de cuisants échecs. De plus, les soldats ne montrent guère d'enthousiasme pour s'attaquer au Haram Al Cherif, le saint des saints de l'islam. Dans la matinée, cependant, le roi Khaled a réuni les grands oulémas du royaume pour obtenir d'eux une *fatwa* autorisant l'assaut. Les chefs religieux d'Arabie saoudite, qui ont lié leur sort à la dynastie des Saoud, la lui accordent en s'appuyant sur un verset du Coran : *« Ne les combattez pas près de la Sainte Mosquée, à moins qu'ils ne luttent contre vous en ce lieu même et, s'ils vous combattent, tuez-les car tel est le châtiment des incrédules »* (II,191).

Ainsi armés théologiquement, les soldats du roi ne progressent cependant que très lentement. Si la Grande Mosquée représente un cauchemar pour ses assaillants qui ont reçu pour mission de ne pas la détruire, elle est pour ses défenseurs une forteresse quasi inexpugnable. Les arcades de la mosquée, ses couloirs, ses caves et ses souterrains permettent à un petit nombre d'hommes de tenir en respect les attaquants. Pilier par pilier, pièce par pièce, des combats acharnés se livrent au cours des jours qui suivent. Jouhaymane et ses partisans sont délogés des étages supérieurs et doivent se replier au rez-de-chaussée et dans les sous-sols. Le 23 novembre, trois gendarmes français du GIGN conduits par le capitaine Barril arrivent à La Mecque. On organise à leur intention une brève et très formelle cérémonie de « conversion » à l'islam qui permettra par la suite au régime d'affirmer qu'à aucun moment il n'a enfreint la règle qui interdit à des non-musulmans de se rendre à La Mecque.



AFP

Jouhaymane Al Otaibi, lieutenant du « Mahdi », après sa capture.

Toutes les solutions sont envisagées pour éliminer les rebelles. Les autorités inondent les caves et plongent dans l'eau un câble à haute tension pour tenter d'électrocuter ceux qui n'auraient pas été noyés. Rien n'y fait. En fin de compte, les gaz de combat du GIGN auront raison des derniers combattants. Dans la nuit du 4 au 5 décembre, Jouhaymane Al Otaibi et 170 de ses partisans se rendent. Officiellement, 177 rebelles sont morts dans les combats, dont l'éphémère Mahdi, tandis que les forces de l'ordre auraient perdu 127 hommes. Les pertes réelles sont probablement bien supérieures des deux côtés.

Les survivants du groupe sont interrogés avec le zèle que l'on peut imaginer par les services de sécurité du prince Nayef. Ces interrogatoires semblent confirmer que les insurgés ont agi de leur propre chef, sans aucun lien avec l'étranger. Le 9 janvier 1980, soixante-trois décapitations ont lieu dans huit villes d'Arabie saoudite, pour servir d'exemple.

Les profanateurs de la Grande Mosquée n'avaient aucune merci à attendre d'un pouvoir qui, se voulant le gardien des Lieux saints de l'islam, avait deux semaines durant vacillé sur ses fondements.

Quinze ans après, certaines questions ont trouvé leurs réponses, d'autres demeurent à l'état de mystère. Si les rebelles ont pu soutenir un si long siège, c'est qu'ils avaient apporté la veille des couffins remplis de dattes ainsi que de nombreux fusils d'assaut, notamment des kalachnikov AK 47, le tout dissimulé dans des cercueils entreposés dans les sous-sols. Pour s'approvisionner, ils n'ont eu qu'à importer en contrebande du Yémen leurs armes, un matériel que l'on trouve en vente libre à quelques kilomètres seulement de la frontière saoudienne. Plus préoccupant est le fait que certaines de ces armes semblaient provenir de dépôts de la garde nationale, l'armée tribale que dirige le prince Abdallah. Adolescent, Jouhaymane y a servi avec le grade de caporal. Plusieurs des disciples de Jouhaymane sont eux aussi passés par la garde nationale. Y avaient-ils conservé des complicités ?

En tout cas, le prince Abdallah, rentré précipitamment du Maroc pendant le siège de la Grande Mosquée, a tenu à souligner que les unités de la garde nationale issues des tribus *otaiba* et *qahtani* s'étaient particulièrement illustrées au combat. Jouhaymane appartenait à la première et le *Mahdi* à la seconde. Or, ces deux tribus ont fourni le gros des bataillons de l'*Ikhwan*, ce groupe de bédouins fanatiquement religieux sur lesquels Ibn Saoud s'est appuyé pour conquérir le pouvoir avant de devoir, à son tour, les combattre et les écraser en 1929 tant leur fanatisme et leur fureur guerrière devenaient un obstacle à la constitution de son royaume. Des parents de Jouhaymane Al Otaibi et de Mohammed Al Qahtani ont été tués dans ce dernier combat perdu contre Abdelaziz Ibn Saoud. En s'en prenant à ses fils, qui se partagent son héritage, Jouhaymane et les siens n'ont-ils pas tenté de redonner vie à l'*Ikhwan* ?

Reste une incohérence : la référence au *Mahdi*. Cette notion messianique dont on ne trouve pas trace dans le Coran, sans être étrangère à l'islam, trouve son origine plutôt dans le judaïsme ou le christianisme. Chez les musulmans, on retrouve cette idée principalement parmi les chiites duodécimains qui considèrent que le douzième imam, disparu depuis le Xe siècle, reviendra comme *Mahdi*. Chez les sunnites, les traditions populaires ont emprunté à ces croyances, notamment au Soudan. Certaines traditions précisent même que le *Mahdi* s'appellera Mohammed, qu'il descendra du Prophète et que son avènement sera marqué par la violence à l'aube d'un siècle nouveau.

Or, Mohammed Al Qahtani, par sa mère, est apparenté aux Qouraichites, la tribu du prophète. Mais rien ne prouve, bien au contraire, que Jouhaymane soit lui-même dupe de son propre discours. Avant tout parce que la notion de *Mahdi* est complètement étrangère à la tradition officielle de l'islam sunnite, et plus encore de la doctrine wahhabite. Or, Jouhaymane et les siens revendiquent hautement l'héritage de l'*Ikhwan*, fidèle à la conception wahhabite de l'islam. La clé, Jouhaymane la livre dans un pamphlet écrit deux ou trois ans auparavant : *« Même un faux Mahdi vaut mieux qu'un faux imam. »*

Les progrès de la contestation islamiste

Le plus surprenant de l'affaire est que les services de sécurité saoudiens, tout occupés à surveiller les chiites, aient négligé de prendre au sérieux Jouhaymane alors que son activité était connue. Après avoir quitté la garde nationale, il suit deux années durant les cours de l'université islamique de Médine où il est l'élève de Cheikh Abdelaziz Ibn Baz, le principal chef religieux d'Arabie saoudite, qui professe que la Terre est plate. Jouhaymane fait imprimer au Koweït plusieurs pamphlets dénonçant la corruption des dirigeants. Ce regain d'activisme lui vaut d'être arrêté avec 98 de ses disciples pendant l'été 1978 – un an avant l'affaire de La Mecque. Cheikh Abdelaziz Ibn Baz participe aux interrogatoires. Jouhaymane et son groupe lui doivent d'être relâchés après six semaines de détention : *« Ce sont des musulmans égarés, mais loyaux »*, a tranché le vieux cheikh, qui juge inadmissible qu'on puisse emprisonner des étudiants en théologie.

Avec le recul, il apparaît clairement que Jouhaymane et son *Mahdi* étaient des marginaux. Ils n'ont entraîné personne derrière eux, leur échec était assuré. Pourtant, tout au long de ces deux semaines, ils ont fait trembler le régime. Depuis, la contestation islamiste n'a cessé de progresser en Arabie saoudite, gagnant le cœur même de l'institution religieuse à Ryad. La présence de l'armée américaine pendant la guerre du Golfe a alimenté cette contestation. Dans le courant de l'année 1992, des pétitions ont circulé parmi les religieux dénonçant l'occidentalisation du pays et critiquant les dirigeants. Parmi les signataires, on a relevé les noms de sept oulémas qui ont été contraints de démissionner peu après. En 1993, plusieurs universitaires sunnites ont été arrêtés après avoir fondé à Ryad – fait sans précédent dans le pays – un « Comité pour la défense des droits légitimes » qui entend défendre à la fois la démocratisation de l'Arabie saoudite et le retour aux valeurs islamiques. Enfin, en septembre 1994, un prédicateur saoudien, Cheikh Salman Al Aoudah, a été arrêté avec plus d'une centaine de ses disciples. Il reprochait aux autorités de Ryad de ne pas appliquer la loi islamique de façon suffisamment stricte, mais aussi d'aliéner les richesses du pays et de s'endetter auprès de l'étranger. Dans ces critiques, la dynastie des Saoud aurait-elle reconnu le lointain écho des prêches de Jouhaymane Al Otaibi ?

"GRAND JURY"
RTL - Le Monde
CHARLES MILLON
PRÉSIDENT DU GROUPE UDF À L'ASSEMBLÉE NATIONALE
ANIMÉ PAR
OLIVIER MAZEROLLE
AVEC
GILLES PARIS - LE MONDE
ET
RICHARD ARZT - RTL
DIMANCHE 18H30
RTL
DIFFUSION EN DIRECT SUR RTL-TV

LIVRES POLITIQUES

Avec du recul

MITTERRAND ET LES COMMUNISTES
de Jean-Michel Cadiot.
Ramsay,
316 pages, 129 F.

LES DERNIÈRES ANNÉES
de Robert Schneider.
Le Seuil,
285 pages, 120 F.

LA fin du septennat, qui sera aussi celle de la carrière politique de François Mitterrand, suggère une double interrogation sur les débuts de cette aventure humaine et sur le bilan que l'on peut en faire. L'intéressé se prête au jeu, comme s'il souhaitait que certaines choses soient dites, que certains aspects de sa personnalité ou de son passé apparaissent au grand jour. Ce qui ne va pas sans risques et sans polémiques.

Les deux ouvrages retenus dans cette chronique ne procèdent pas d'une volonté de dévoilement iconoclaste, qui se ferait contre, ou avec, l'accord du président de la République, même s'ils apportent leur lot d'informations inédites : ce sont les ouvrages de journalistes mus par leur propre curiosité, et que l'exercice de leur profession a conduits à creuser au-delà de l'actualité immédiate, pour en compléter la connaissance ou en corriger une lecture réductrice ou injuste.

Jean-Michel Cadiot a été ainsi amené à s'interroger sur la manière dont François Mitterrand a pu utiliser au profit des socialistes *« une puissance politique qui était l'apanage du PC »* et sur ce qu'il était advenu de cette captation. Il commence par examiner le cursus de son héros, dès ses années de formation mais, surtout, pendant la guerre, dans la Résistance et après la Libération, en fonction de ses positionnements par rapport aux communistes. On retiendra que, sous la IVe République, comme ministre du centre-gauche, François Mitterrand a été considéré comme un adversaire par ceux qui deviendront ses alliés sous la Ve, mais que, parallèlement, il fut accusé (à tort) par l'extrême droite d'être proche d'eux, à la faveur du complot connu sous le nom de l'« affaire des fuites ». La *« vraie rencontre »*, comme le souligne l'auteur, aura lieu en 1958, dans l'opposition au gaullisme qui pousse François Mitterrand à se « gauchir » davantage. Dans la Nièvre, où il se représente, les communistes prennent alors l'habitude de se désister pour lui. Ils seront à ses côtés, sur le plan national, lors du trouble épisode de l'« l'affaire de l'Observatoire ».

L'opposition du PC à la tentative d'un regroupement antigaulliste allant des socialistes aux centristes, sous l'égide de Gaston Defferre, le conduira à soutenir en 1965, avec la SFIO, celui qui s'impose, plus qu'il n'y est invité, comme candidat unique de la gauche. On connaît la suite, avec ses hauts et ses bas, mais pas forcément tous les détails qu'en livre Jean-Michel Cadiot. Il peut fournir, avec le recul, des témoignages particulièrement éclairants, notamment celui du président de la République (les entretiens sont publiés en annexe). Selon l'auteur, la phase décisive de l'union de la gauche aura été *« l'épreuve du feu »* pour les partis concernés, et *« les années Mitterrand serviront de principale référence – ou de repoussoir – dans l'inévitable reconstruction de la gauche »*.

De ce point de vue, François Mitterrand est déjà assuré d'avoir inscrit son nom dans l'histoire. Y figurera-t-il pour l'œuvre accomplie pendant deux septennats ? Robert Schneider répond pour les *« dernières années »*, qui ne peuvent exclure, bien sûr, les précédentes. Dans la conjoncture de dévoilement, dont on parlait plus haut, à laquelle le président apporte parfois sa pierre, qui est aussi faite d'interrogations légitimes sinon agréables, de dénigrement, voire d'acharnement, le dossier établi par notre confrère du *Nouvel Observateur* intervient comme un élément d'équilibre et de justice. S'il n'est pas l'œuvre d'un thuriféraire, il arrive opportunément pour répondre à ce que certains ont dénoncé comme *« la curée »*.

En revenant sur la chronique des dernières années, Robert Schneider reprend, un à un, les procès qui ont été faits au président de la République et en examine toutes les pièces. Ce travail solide invite à plus de nuances dans l'appréciation des actes marquants du second septennat, qu'il s'agisse de remplacer Michel Rocard par Edith Cresson ou de parler au nom de la France lors de la réunification de l'Allemagne, du putsch contre Gorbatchev, de l'explosion yougoslave, de *« la petite victoire de Maastricht »*, ou, encore, d'exprimer des réactions personnelles lorsque des amis et des proches sont mis en cause et, tel Pierre Bérégovoy, connaissent une fin dramatique. Sur tous ces points, on ne saurait s'en tenir à des souvenirs réducteurs : le mérite de Robert Schneider est de les raviver avec une information plus riche et débarrassée des passions de l'instant. Il en ressort non un plaidoyer – car l'auteur cherche plus à approcher la vérité des faits et des dires qu'à assurer la défense d'un présumé coupable – mais un témoignage à décharge, dans lequel la mesure le dispute à la conviction. L'auteur n'occulte pas les erreurs, échecs et maladresses qu'il décèle dans cette fin de règne, chez un homme *« qui s'est créé une morale de seigneur, au-delà des croyances ordinaires qui n'ont pas de prise sur lui, avec ses propres règles, ses propres usages, ses propres convictions »*, mais il leur oppose la dimension historique du personnage et un actif politique que l'on ne peut, de bonne foi, ignorer. Sauf à considérer que François Mitterrand, parce que c'est lui, parce qu'il est là où il est, n'appelle que l'aversion.

ANDRÉ LAURENS

Quinze morts et au moins deux cents blessés dans l'enclave autonome

Les heurts entre islamistes et policiers palestiniens ont créé un climat insurrectionnel à Gaza

Quinze personnes ont été tuées dans les violents affrontements qui se sont produits entre Palestiniens, vendredi 18 novembre, dans le territoire autonome de Gaza, selon un nouveau bilan établi samedi de sources hospitalières. Ces événements sont les plus graves depuis le début de l'autonomie, le 4 mai, dans le territoire de Gaza et à Jéricho (Cisjordanie).

■ RÉVOLTE. A la sortie de la prière du vendredi, devant la mosquée Palestine, bastion du mouvement Hamas à Gaza, la police palestinienne a riposté aux jets de pierres de manifestants islamistes en tirant sur la foule. Dans un climat de révolte, ce drame a provoqué d'autres affrontements dans plusieurs localités du territoire.

■ COMPLOT. Le Fatah a accusé les islamistes, opposés au processus de paix, d'avoir préparé un véritable « complot».

GAZA

de notre envoyé spécial

C'est un véritable climat insurrectionnel qui s'est installé, vendredi 18 novembre, en différents points de l'enclave autonome de Gaza. Pendant une dizaine d'heures, en dépit du couvre-feu instauré par l'Autorité palestinienne dans la « capitale » du territoire, les affrontements sanglants se sont multipliés entre policiers et émeutiers.

A plusieurs reprises, il y a eu des échanges de coups de feu entre les hommes de la sécurité et certains militants islamistes. Plusieurs cas de mutinerie – des policiers refusant les ordres d'ouvrir le feu sur la foule et jetant leurs armes à terre – ont été rapportés. A 22 heures, des tirs sporadiques trouaient encore la nuit, tandis que des unités militaires palestiniennes patrouillaient dans certains secteurs.

De sérieux affrontements ont aussi éclaté à 40 kilomètres plus au sud, à Rafah, deuxième ville de l'enclave. Là-bas, les émeutiers ont incendié un cinéma et attaqué le poste central de la police. Celle-ci a riposté, et il y a eu plusieurs blessés. Selon des témoins, plusieurs centaines de manifestants s'en sont pris à un poste militaire israélien qu'ils ont brûlé après que les soldats se furent repliés dans une colonie juive voisine. C'est ce poste, près de Netzarim, qui fut l'objet il y a une semaine d'un attentat-suicide, signé du Djihad islamique, et qui causa la mort de trois soldats israéliens.

Les affrontements de vendredi sont directement liés à cet attentat, puisque c'est pour réclamer la libération des militants du Djihad islamique arrêtés depuis huit jours par la police de Yasser Arafat (environ cent vingt sont encore détenus, sur cent cinquante) que plusieurs milliers de sympathisants s'étaient réunis devant la grande mosquée Palestine de la ville de Gaza. Selon les journalistes présents à la sortie de la prière, vers midi, tout a commencé lorsqu'une trentaine d'hommes des forces palestiniennes ont cerné la mosquée et tenté de confisquer le haut-parleur qui devait servir aux manifestants pour scander leurs slogans.

« Ils tiraient sur nous, leurs frères »

« *A ce moment-là*, reconnaît Mohamed Loubed, un jeune lycéen, *nous avons commencé à leur jeter des pierres. Ils n'avaient pas le droit de prendre notre matériel puisque nous avions reçu l'autorisation de manifester notre solidarité avec nos frères prisonniers.* » En quelques minutes, la situation devint explosive, les hommes de la sécurité ripostant aux pierres par des tirs à balles réelles. L'agence palestinienne de presse Wafa affirme que les premiers tirs sont partis de la foule. Tous les témoins démentent et soulignent que les deux premières victimes civiles ont été tuées là, devant la mosquée.

« *Nous avons mis le feu à une Jeep militaire*, ajoute Mohamed, *et c'est alors que des renforts sont arrivés. Ils tiraient partout, sur nous, leurs frères, vous vous rendez compte !* » Trois journalistes, blessés, confirment cette version des faits et accusent les anciens soldats de l'Armée de libération de la Palestine (ALP), métamorphosés en policiers, de les avoir délibérément visés. Nasser Abdel Jawad, employé par la chaîne américaine ABC, affirme avoir été brièvement « *pris en otage* ». « *Un officier m'a posé le canon de son pistolet sur le cou et a tiré quatre fois en l'air, à canon touchant, pour que je lui remette mon film* », nous a-t-il déclaré. Après l'intervention de ses collègues, Nasser Abdel Jawad a été relâché. Pour leur part, deux photographes américaines, battues par des militants islamistes, se sont vu confisquer leurs films et leur matériel.

L'émeute s'est alors étendue à d'autres quartiers de la ville. Près de la prison centrale où sont détenus les cent vingt militants du Djihad islamique, plusieurs centaines de manifestants ont réussi à enfoncer les grilles métalliques de l'établissement pénitencier avant d'être dispersés par les tirs. Dans le quartier de Chijaïeh, ce sont des militants islamiques qui, pendant plusieurs heures, ont contrôlé les carrefours et assuré la circulation. A plusieurs reprises, des personnalités connues du Mouvement de la résistance islamique (Hamas) ont tenté de calmer la situation et essayé en vain de négocier le retrait des policiers. Des appels au calme ont été lancés sans succès par les haut-parleurs de certaines mosquées.

« *Arafat est un chien ! Un esclave de Rabin et des Américains ! Il finira comme Sadate !* » Tous les slogans traditionnels du Hamas et du Djihad islamique ont été entendus. A la différence que, cette fois, de très nombreux Palestiniens non islamistes, au comble de la colère, ont rejoint les manifestants.

« *Pourquoi ? Mais pourquoi nous tue-t-il, nous qui l'aimions tant ?* » Dans le hall d'entrée du grand hôpital Chifa, Assia hurle son désespoir. Dans la salle d'opération voisine, un chirurgien tente de retirer trois balles du dos d'Abdel Abbou Aïsseh, son gendre. Assia pleure. D'un coin du *hijab* blanc qui lui couvre les cheveux, elle essuie ses yeux gonflés. « *Mon autre gendre est mort, l'an dernier, d'une balle israélienne. Il est mort pour que Abbou Ammar* [Arafat] *puisse revenir ici. Et maintenant, regardez...* »

« Arafat est fini »

Quinze heures trente. Dans le hall de l'hôpital, il y a maintenant des centaines de gens qui déambulent, frappent aux portes des salles d'opération, apostrophent les médecins et les infirmières. « *Où est mon père ?* », crie une femme. Des groupes se forment. « *Arafat est fini. C'est terminé. Il a fait tirer sur son peuple. Qu'il aille se faire pendre ailleurs.* » « *Même aux pires moments de l'Intifada, je n'avais jamais vu une telle sauvagerie*, lance un médecin. *Venez voir. Nous avons des blessés partout, des balles dans la tête, dans le ventre, dans le dos, c'est inimaginable !* » Dans les couloirs, des chiffons et des couvertures trempés de sang sont abandonnés à même le sol. Une sale odeur de mort et d'éther emplit l'atmosphère.

Tout à coup, une bousculade. « *Allahou Akbar ! Allahou Akbar !* » Une cinquantaine d'hommes forcent le passage. Au milieu, un brancard, et dessus, un homme moustachu, la trentaine, les yeux fixes : le dixième *chahid* (martyr) de la journée. Il y en aura d'autres. L'un d'eux aurait douze ans. Des femmes tremblent, pleurent en silence. Il est 17 heures 30, la nuit tombe. De la mosquée voisine de l'hôpital, un muezzin chante la gloire d'Allah le Miséricordieux.

Tout près, les tirs d'armes automatiques ont repris. La foule reflue dans la cour de l'établissement. Nouveau mouvement de panique. Dans un crissement de pneus, une voiture s'arrête sous le porche de l'hôpital. Quatre hommes en uniforme descendent, kalachnikov au poing, l'œil aux aguets. Quelqu'un crie : « *Collabos ! Salauds ! On va vous liquider !* » La foule s'enhardit, reprend les insultes. Les quatre hommes forcent l'entrée : « *Reculez !* »

Un médecin sort. « *Laissez-les passer, c'est un docteur militaire dont nous avons besoin.* » Quelqu'un lance : « *Et pourquoi vient-il en uniforme ?* » Un autre prend la parole : « *Non, laissez-le, c'est vrai, je le connais, c'est un type bien.* » L'incident est clos. Un marchand de vêtements s'adresse à nous en anglais : « *Dites-le. Nous sommes passés de l'occupation sioniste à une dictature d'assassins. Dites-le au monde.* »



Il est encore trop tôt pour savoir si cette folle journée sonnera ou non le glas de l'expérience d'autonomie. En s'attaquant au Djihad islamique, Yasser Arafat a tenté de diviser le mouvement intégriste, de séparer cette organisation du Hamas, sa concurrente (*le Monde* du 16 novembre). Rien n'est encore définitivement joué, mais il semble bien que la première manche de la partie soit perdue.

Vendredi, dans la soirée, aussi bien le Hamas que le Djihad islamique rejetaient « *l'entière responsabilité* » des affrontements sur Yasser Arafat et réclamaient « *une punition sévère contre les responsables de cette infamie* ». Pour Hamas, « *le carnage du 18 novembre ne restera pas impuni* ». Pour le Djihad, qui menace l'Autorité palestinienne d'une « *explosion généralisée* », les hommes de Yasser Arafat sont *de facto* « *devenus les protecteurs du sionisme* ».

« *Ces chiens du Fatah* (la principale composante de l'OLP dont Yasser Arafat est le chef) *paieront le prix du sang* », déclare un jeune barbu aux yeux mouillés. Les signes annonciateurs d'une guerre civile entre Palestiniens sont là.

PATRICE CLAUDE

Médiation du Croissant rouge pour ramener le calme

Le Fatah, la principale composante de l'OLP, dont Yasser Arafat est le chef, a accusé, vendredi 18 novembre, dans un communiqué, le Mouvement de la résistance islamique (Hamas) et le Djihad islamique de mettre à exécution un « *complot fomenté par des parties étrangères* », en ayant provoqué les affrontements qui venaient de se produire à Gaza entre Palestiniens.

Le Fatah a affirmé que ces deux organisations intégristes avaient « *placé des militants armés à l'intérieur de la mosquée, qui ont ouvert le feu en premier sur la police palestinienne. Nous avons les moyens de faire face aux violations des lois commises par ceux qui agissent comme des agents* (étrangers) », ont averti les auteurs du communiqué, qui ont appelé « *les éléments honorables au sein de notre peuple à mettre les intérêts nationaux au-dessus de toute autre considération.* »

Haïdar Abdel Chafi, président du Croissant rouge à Gaza, ancien chef des négociateurs palestiniens aux pourparlers de paix avec Israël, a rencontré Yasser Arafat et des responsables du Hamas afin de tenter de ramener le calme. Il a ainsi été entendu entre les parties que, samedi, pendant les funérailles des victimes, les policiers palestiniens devaient éviter de se montrer et qu'aucun homme en armes ne devait assister à ces cérémonies. « *Les deux parties devraient maintenant éviter les paroles et les actions provocatrices* », a dit M. Abdel Chafi. Il a ajouté que le président de l'Autorité palestinienne semblait « *déprimé, mais n'écartait pas l'idée de parler* » aux intégristes.

Pour sa part, le « *ministre* » palestinien de la coopération internationale, Nabil Chaath, a annoncé la formation d'un comité de vingt « *notables* », chargé de « *rétablir le calme et la paix* ». Opposé aux accords de paix israélo-palestiniens, le chef du département politique de l'OLP, Farouk Kaddoumi, a accusé le premier ministre israélien de « *continuer à mettre des obstacles et à exercer des pressions sur l'Autorité palestinienne pour la pousser à une guerre civile palestinienne.* »

Dans un communiqué publié à Damas, le Hamas a fait porter à l'Autorité palestinienne « *l'entière responsabilité de ce massacre, qui ne restera pas impuni.* » De son côté, le Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général (FPLP-CG) d'Ahmad Jibril a affirmé, dans un communiqué diffusé dans la capitale syrienne, que Yasser Arafat « *n'échappera pas au châtiment des Palestiniens, qui réclament le jugement des responsables ayant ouvert le feu sur les civils innocents* ».

« *Nous sommes profondément désolés par le sang versé et les actes de violence* », a déclaré à la télévision le ministre israélien de l'environnement, Yossi Sarid. *Israël n'a aucun intérêt à voir ses voisins palestiniens s'enfoncer dans une confrontation interne.* » A son avis, les islamistes palestiniens « *n'ont cessé de provoquer l'Autorité palestinienne et aucune autorité, aucun pouvoir, où que ce soit, ne peut permettre une telle situation* ».

Privé de ressources financières

Les affrontements de Gaza sont un « *signal d'alarme* » qui montre l'urgence de verser les fonds promis pour les territoires autonomes, a affirmé le département d'Etat. « *Il faut faire plus pour apporter à la population palestinienne les bénéfices concrets de la paix* », a dit son porte-parole, David Johnson. Pour sa part, un porte-parole du Quai d'Orsay a appelé « *tous les acteurs à exercer la plus grande retenue pour permettre le retour au calme* ».

Dans un entretien publié, vendredi, par le *Times*, le président égyptien Hosni Moubarak a mis en garde l'Europe contre une vague d'attaques terroristes commis par des fondamentalistes musulmans, si l'Occident n'honore pas rapidement ses promesses d'aide financière à l'Autorité palestinienne. A son avis, les pays donateurs « *feraient bien de se dépêcher* ». « *A Gaza*, explique-t-il, *il n'y a pas d'emplois, pas de système éducatif, pas d'infrastructures ni de soins médicaux. Si cela continue, personne au monde ne pourra persuader ceux qui y vivent de rester calmes.* » Et de défendre M. Arafat dont il qualifie l'attitude de « *courageuse* ». « *Comment*, s'interroge-t-il, *peut-on faire porter le blâme sur un homme dont on lie les mains* », en le privant de ressources financières.

Le responsable de l'ONU pour les territoires autonomes, le Norvégien Terje Larsen, avait estimé, vendredi, à Jérusalem, juste avant les affrontements de Gaza, que « *s'il n'y pas de changement immédiat il y aura de nouveau des tueries, du sang* ». Il avait souligné que « *le processus de paix comme la légitimité de l'Autorité palestinienne perdent du terrain jour après jour, la raison en étant que presque rien* (de ce qui était promis) *n'est arrivé sur place* ». – *(AFP, Reuter.)*

M. Arafat ne sera pas invité aux cérémonies d'anniversaire à Auschwitz. – Le président de l'OLP, Yasser Arafat, ne sera finalement pas invité aux cérémonies de commémoration de la libération du camp de concentration d'Auschwitz en Pologne, les 26 et 27 janvier 1995, ont annoncé, vendredi 18 novembre, les organisateurs des cérémonies. Un communiqué du Comité international d'Auschwitz fait état des « *oppositions qui se sont manifestées* » et défend la décision de « *ne pas inviter les trois Prix Nobel 1994 car les plaies saignent encore entre l'OLP et le monde juif* ». – *(AFP.)*

Une police composée en majorité de militaires

La police palestinienne avait été chaleureusement accueillie lors de son déploiement en mai dernier dans le territoire autonome de Gaza, ainsi qu'à Jéricho. Elle est formée en majeure partie de militaires provenant des contingents de l'Armée de libération de la Palestine (ALP) créée en 1964. 7 000 hommes ont été recrutés à l'extérieur, essentiellement parmi les membres de l'ALP, et 2 000 parmi les habitants des territoires occupés. Les contingents de l'ALP étaient stationnés dans des pays arabes, aux côtés des armées locales, notamment en Jordanie, en Irak et au Yémen.

La liberté de manœuvre de cette police est réglementée jusque dans ses moindres détails par l'accord sur les modalités de l'autonomie à Gaza et Jéricho, conclu le 4 mai au Caire entre Israël et l'OLP. Sa tâche essentielle est de garantir l'ordre public et la sécurité intérieure des Palestiniens dans les régions autonomes. En revanche, Israël s'est réservé la responsabilité de la défense contre des menaces extérieures et de la sécurité des Israéliens, en particulier des colons.

La police, qui relève de l'Autorité palestinienne dirigée par Yasser Arafat, est commandée par le général Nasser Youssef et divisée en quatre branches : une police civile, un corps de sécurité publique, un service de renseignements et un service d'urgence et de secours. Pour accomplir sa tâche, elle dispose de 7 000 pistolets et fusils d'assaut, de 120 mitrailleuses, de Jeeps, de camions et de 45 véhicules de transport. Les Etats-Unis ont déjà livré deux cents Jeeps.

Une controverse a éclaté jeudi au sujet de cette force de l'ordre à la suite de propos du chef de la sécurité préventive palestinienne pour la Cisjordanie, Jibril Rajoub, qui a reconnu avoir enrôlé d'anciens activistes recherchés par Israël « *pour mieux les contrôler et empêcher qu'ils nuisent au processus de paix* ». Israël a immédiatement élevé une protestation officielle. Le ministère des affaires étrangères, a qualifié ces embauches de « *grossière violation des accords d'Oslo et du Caire* », et affirmé qu'Israël devait « *explicitement donner son agrément préalable pour chacun des membres des forces palestiniennes* ». – *(AFP.)*

LES LEÇONS D'UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ.

"Un essai corrosif sur les quinze mois qui auraient pu ébranler la Gauche."
Le Figaro – JOSEPH MACÉ-SCARON



"Une exploration dans la Rocardie racontée d'une plume leste."
Le Monde
DANIEL CARTON

"La faille de Rocard..."
Libération
ERIC DUPIN

"Dissection d'un fiasco..."
Le Point
CHRISTOPHE BARBIER

Collection *Constat* chez Ramsay

PROCHE-ORIENT

Liban : le lourd procès d'un chef de guerre

La comparution de Samir Geagea, commandant d'une de leurs anciennes milices, embarrasse les chrétiens, qui redoutent un règlement de comptes politique

BEYROUTH

de notre envoyée spéciale

La guerre du Liban est bien finie. Hier chef de la toute-puissante milice chrétienne des Forces libanaises (FL), acteur du conflit depuis son début en 1975, Samir Geagea, aujourd'hui au banc des accusés, est bien seul. Loin de s'identifier à lui ou de faire cause commune avec lui, la communauté chrétienne, comme l'ensemble des Libanais, attend ce procès sans précédent, avec la conviction que le verdict risque d'être principalement dicté par des considérations politiques.

Arrêté le 21 avril et détenu depuis dans les sous-sols du ministère de la défense, M. Geagea fait l'objet, dans ce procès qui s'ouvre samedi 19 novembre devant la Cour de justice, de deux inculpations pour lesquelles il risque la peine de mort. La première a trait à un attentat contre une église, à Zouk, qui, en février, a fait onze morts et une cinquantaine de blessés, la deuxième à l'assassinat en octobre 1990 de Dany Chamoun, chef d'un parti chrétien rival, sa femme et ses deux fils.

M. Geagea est en outre inculpé dans une troisième affaire, pour laquelle il risque aussi la peine de mort : l'assassinat en 1989 d'un cadre des FL qui avait fait défection, mais elle viendra devant la cour criminelle. Les verdicts de la Cour de justice, tribunal d'exception chargé de juger les atteintes à la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat, sont sans appel.

Près de cent cinquante avocats, dont cinq devraient effectivement plaider, défendent M. Geagea dans les deux premières affaires. Outre Samir Geagea, quatre personnes, dont l'ancien chef d'état-major des FL, Fouad Malek – qui est aussi de nationalité française –, sont au banc des accusés, et quatorze autres sont jugées par contumace.

« Nous avons perdu toutes nos illusions »

Plusieurs raisons, à la fois psychologiques et politiques, expliquent la retenue de la communauté chrétienne. *« Devant l'énormité des charges, même les sympathisants n'osent pas se prononcer*, avoue un député maronite, *et si rien n'est encore démontré, le passé des Forces libanaises prouve qu'elles sont capables d'avoir fait cela »*, dit-il.

A l'instar des autres milices, mais avec plus de détermination car mieux organisées, les FL n'ont en effet reculé devant aucun moyen, assassinat, vol, chantage, pour arriver à leurs fins. Dès 1978, alors bras armé du parti Kataëb, elles assassinaient un rival, le député Tony Frangié. En 1980, pour *« unifier les rangs chrétiens »*, elles tuaient sauvagement près de deux cents miliciens d'un parti chrétien concurrent, et ce ne sont que deux exemples. *« Au fond, nous avons honte*, confie une Libanaise, *et nous avons perdu toutes nos illusions. »* Même à Bécharré, au nord du Liban, d'où est originaire Samir Geagea et où l'esprit tribal reste prépondérant, on n'ose trop défendre le fils du village. Certes, nul ne veut croire à sa culpabilité, chacun préférant attendre l'issue du procès.

Toutefois, pour tout le monde, ce procès, le seul à ce jour d'un chef de guerre, relève avant tout d'un règlement de comptes politique, et en cela la communauté chrétienne se sent concernée. Devenu le recours de cette communauté, le patriarche maronite, Mgr Nasrallah Sfeir, ne s'y est pas trompé en déclarant dans son homélie dominicale : *« Nous demandons à Dieu qu'il donne aux magistrats la force nécessaire, le pouvoir de discernement et une connaissance parfaite de la loi afin qu'ils agissent conformément à leur conscience et avec un grand souci de justice. » « Nous voulons la justice pour tout le monde ; nous ne voulons pas que les criminels soient innocentés, mais nous ne voulons pas non plus que des innocents paient »*, nous a-t-il déclaré, ajoutant : *« L'amnistie doit jouer pour tout le monde. Il ne doit pas y avoir deux poids deux mesures. »*

Votée en 1991, la loi d'amnistie couvre tous les crimes commis avant le 28 mars 1991, à l'exception de ceux visant des personnalités étrangères, ou bien politiques ou religieuses locales. Elle exclut aussi les affaires déférées devant la Cour de justice, ce qui est le cas de l'assassinat de Dany Chamoun. Il est clair toutefois que c'est l'inculpation de M. Geagea dans l'affaire de l'église de Zouk qui a permis la réouverture du dossier Chamoun, en y apportant, selon la justice, des éléments nouveaux.

Or, de source proche de l'instruction, les preuves d'une participation de M. Geagea dans ce cas ne sont pas probantes, et le principal témoin à charge, lui aussi accusé, est revenu selon son avocat, sur ses déclarations. Me Edmond Naïm, l'un des principaux défenseurs de l'ex-chef des FL, affirme pour sa part : *« Il n'y a pas un semblant de preuve contre Samir Geagea dans cette affaire, il ne peut en aucun cas être considéré comme coupable de participation à ce crime. »* De là à considérer que l'affaire a été montée pour pouvoir faire tomber l'un des seuls opposants sérieux à la mainmise syrienne sur le Liban, il n'y a qu'un pas, que beaucoup ont franchi.

« Sans l'appui de Samir Geagea, les accords de réconciliation de Taëf n'auraient pu être signés, affirme un député présent à Taëf. *Ensuite, on ne lui a offert qu'un poste ministériel sur trente, et dans des conditions de sécurité relatives. C'est pour cela qu'il a préféré ne pas participer. »* C'est incontestablement ce refus qui a causé sa chute, alors que les autres chefs de milice sont ministres et président du Parlement.

« Test de l'indépendance de la justice »

Dans un conflit de dix-sept années, où les massacres se sont succédé, M. Geagea n'est certes pas le seul coupable et, en privé, beaucoup souhaitent maintenant une amnistie générale de nature à clore définitivement, et pour tout le monde, le chapitre de la guerre. A l'appui de cette thèse, certains font valoir que les dossiers impliquant des personnalités aujourd'hui au pouvoir ne sont pas rouverts, comme cela a été récemment le cas à propos de l'assassinat de Tony Frangié. Brièvement repris après une déposition de M. Geagea, ce dossier qui vise un ministre en exercice proche de Damas a été immédiatement refermé.

Ce contexte politique, aggravé par le fait que l'armée, qui détient M. Geagea, s'est violemment opposée à sa milice au temps du général Michel Aoun en 1990, fait douter de l'impartialité du procès de l'ex-chef des FL. *« Tout dépend des magistrats, de leur intégrité, de leur courage et de leurs compétences »*, affirme Me Naïm. Ancien doyen de la faculté de droit, ex-recteur de l'université libanaise et ex-gouverneur de la banque centrale, M. Naïm, qui s'est toujours opposé aux FL, explique justement sa participation à la défense de M. Geagea par sa *« volonté de maintenir au Liban des valeurs de justice et d'équité ». « Ce sera un test pour l'indépendance de la justice libanaise »*, affirme de son côté un autre avocat.

Ce procès, qui pourrait réserver beaucoup de surprises, sera long, et déjà beaucoup spéculent sur la possibilité de le faire traîner dans l'attente d'une modification du climat politique. Dénonçant la décision de détenir M. Geagea au ministère de la défense plutôt que dans une prison et affirmant n'avoir pas été autorisés à étudier sérieusement son dossier, et seuls avec leur client, les avocats pourraient demander un report du procès dès son ouverture.

FRANÇOISE CHIPAUX

LOIN DES CAPITALES

Quand les morts « se retournent » à Fandrina

FANDRINA (MADAGASCAR)

correspondance

Désiré, originaire de la région du Betsiléo dans la province de Fianarantsoa, vit maintenant à *Tananarive. Tôt ce matin, il a appris* la nouvelle : le *famadiahana* (en malgache) *ou « retournement des morts » aura lieu en* fin de semaine à Fandrina, son village natal. A *l'occasion, sa grand-mère maternelle,* décédée il y a plus d'un an, entrera dans le tombeau *familial.* Désiré ne peut raisonnablement faillir à l'événement...

Plus de 300 kilomètres séparent la capitale malgache de Fandrina, l'un de ces villages du bout du monde, accessible aux seuls véhicules tout terrain. Bourgade agricole typique des hauts plateaux, à 1 500 mètres d'altitude, Fandrina souffre, surtout l'hiver, de ses conditions de vie précaires : habitat de torchis, absence d'eau courante et d'électricité, chauffage inexistant malgré un thermomètre qui accuse les 5 à 6 degrés.

Une terre ocre ; Madagascar, « l'île rouge », prouve ici que le qualificatif n'est pas usurpé. Quatre églises pour cinq mille habitants. Le peuple malgache, très pieux, vibre de toute son âme le dimanche matin à *l'heure de la messe. Quelques gargotes pro*posent le riz rouge de montagne cuit dans d'*énormes marmites au feu de bois. Coiffé* du traditionnel chapeau de paille, emmitouflé dans une *couverture,* le paysan *mal*gache va pieds nus, par habitude, malgré le froid vif.

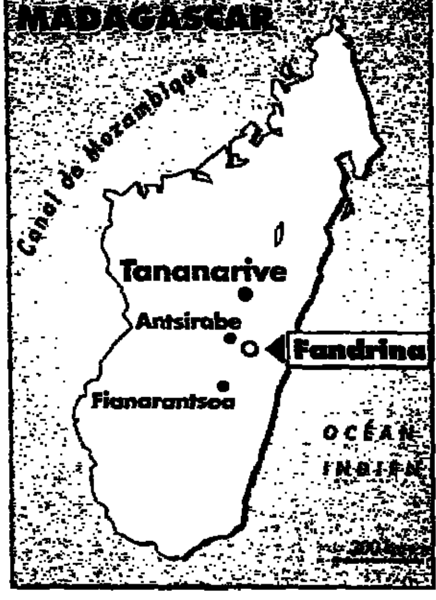
Emotion, embrassades, plusieurs membres de la famille ne s'étaient pas rencontrés depuis des années. On vient parfois de loin, jusqu'à de Antsiranana dans le nord du pays, après quatre jours d'une route éreintante. Au-delà du cérémonial, le « retournement » suscite de touchantes retrouvailles. Et, comme pour mieux magnifier ces moments rares d'harmonieux chants chorals cloront une veillée empreinte de félicité...

Dès l'aube, les femmes s'affairent à la préparation du repas. Plus de deux cents convives sont attendus. Les hommes assurent la bonne organisation des tables. Dans une guérite fortuite, chacun prendra soin de déposer une enveloppe renfermant quelque argent. Une ordinaire participation pour venir en aide à la famille organisatrice. Particulièrement onéreux, le *famadiahana* sous-entend une épargne importante. Sur le coup de midi, les invités s'installent. La nourriture est abondante et finement concoctée, le *vin du Betsiléo apprécié. Pas* d'effusion véritable mais simplement le *bonheur d'être ensemble malgré l'appré*hension certaine à l'idée de retrouver ses *morts sitôt le déjeuner terminé...*

Aux alentours de 14 heures, la longue pro*cession* se met en marche en direction du tombeau un peu à l'écart du village. On brandit bien haut les nattes sur lesquelles reposeront les morts. Déjà quelques orchestres improvisés entament des airs de *hira gasy*, folklore traditionnel malgache. Un membre respectable de la famille satisfait *au discours d'usage qui précède et marque* le coup d'envoi de la cérémonie. Harangue *soporifique louant le culte des ancêtres,* l'auditoire l'accueille pourtant dans la plus *grande déférence.*

Une farandole frénétique

L'exhumation peut définitivement commencer. Deux hommes procèdent à l'ouverture de la lourde porte du tombeau. A quelques mètres de là, la grand-mère de Désiré vient d'être tirée de sa demeure pro-



visoire. La fosse qui renfermait son corps dans un vulgaire coffre de bois sera rapidement comblée, marquant ainsi la fin du purgatoire obligé. Les corps, comme momifiés, reposent en étages à même la pierre du tombeau creusé en cave. Selon la coutume, les ultimes dépouilles gisent dans la partie basse. Leur disposition revêt une importance certaine.

Un à un, les ancêtres sont extraits de la sépulture à l'aide de nattes. Aussitôt, leurs proches les entraînent dans une farandole frénétique autour de l'édifice. Moment de délire indescriptible. Une liesse sans pareille *envahit les abords du tombeau. Beaucoup* entrent en transe. Spectacle étonnant, *déconcertant lorsque l'on connaît la réserve* silencieuse des Malgaches. Mais, devant *l'événement, les censures propres à chacun* tombent au fil des minutes. Tout être se sent *sublimé* parce que en communion avec les esprits et les astres...

Lentement la tension décroît. Les corps, alignés sur le sol, attendent de recevoir un nouveau linceul de soie blanche, *lamba* en malgache. Des chants plus suaves parcourent l'assistance. Atmosphère sereine, *de profond recueillement. D'une main* apaisante, on touche les défunts comme pour *les faire revivre l'espace d'un instant.* Avec d'infinies précautions, par rotations successives, les *morts sont enveloppés* de leur nouvelle parure. Tout l'art du « retournement »... *« Il faut bien honorer les ancêtres de son vivant. Ainsi, lorsque ta propre mort viendra, tu connaîtras pareille vénération »,* déclare Désiré, avec conviction.

Le *famadiahana,* rituel essentiel dans la tradition malgache des hauts plateaux, draine une lourde part de superstition, voire de mysticisme. Un linceul s'est malencontreusement déchiré lors d'une manipulation. Sans la moindre répulsion, de ses mains nues, un parent replacera méthodiquement les lambeaux de chair épars. *« Chez les Antandroys, une tribu du sud de Madagascar, les morts subissent une authentique toilette. Le lamba d'origine est ôté pour procéder au lavement des ossements. Il s'agit là d'un signe de reconnaissance suprême »*, confiera Désiré.

Traditionnellement, la cérémonie se déroule dans la joie. A aucun moment la peine ne devrait apparaître. Toutefois, le décès encore récent d'un être cher provoquera dans l'assemblée quelques déchirements imprévisibles. *Les rêves, pour la plu*part prémonitoires, mettent très souvent en *relation les aïeuls et leurs descendants.* Et l'astrologue arrive toujours à point nommé *pour donner son accord... Aujourd'hui, une* mère et sa fille vont être réunies très solennellement *dans le même linceul pour l'éter*nité. Une indéniable preuve d'amour.

L'heure du crépuscule approche. Les morts doivent impérativement regagner leur demeure avant le coucher du soleil. L'offense serait, sinon, intolérable. A Madagascar, parmi les différentes croyances frappées de tabou, celles qui concernent les ancêtres restent les plus redoutées. Avec précipitation, armées d'un vulgaire feutre, deux ou trois personnes inscrivent sur les linceuls noms ou prénoms des défunts. Toute équivoque lors du prochain « retournement » semble donc écartée.

Reste que le retour des dépouilles à l'intérieur du tombeau ne se fait pas anarchiquement. Sorte de *préséance,* les *« lointains »* ancêtres sont introduits en premier. Ils bénéficient *d'une place de choix en dominant* les autres au sein même de la sépulture. Ques*tion de souveraineté et respect* insigne. Alors que la nuit s'écrase sur la campagne malgache, la lourde porte de pierre du tombeau vient de se refermer. La grand-mère de Désiré, entrée en ultime position, repose maintenant en paix parmi les siens.

A quand le prochain *famadiahana ?* Désiré, dubitatif, finit par répondre. *« Le « retournement » a lieu en moyenne tous les cinq ans. Toutefois, seul le devin fixe le jour de l'ouverture du tombeau. Et, si on négligeait de suivre son ordre, les ancêtres seraient déshonorés... »*

PHILIPPE DUIGOU

BIBLIOGRAPHIE

Au pays des combattants acharnés

RWANDA, HISTOIRE D'UN GÉNOCIDE
de Colette Braeckman
Editions Fayard, 342 p., 120 F.

Spécialiste de l'Afrique *centrale au quotidien le* Soir, de Bruxelles, et collaboratrice du *Monde diplomatique,* Colette Braeckman vient de publier *une Histoire d'un génocide* dédiée aux *« amis rwandais »* morts aujourd'hui. C'est le récit le plus documenté paru à ce jour sur le Rwanda, qui a déjà inspiré cinq ouvrages depuis la rentrée (1).

Dans ce livre, le lecteur trouvera d'abord une partie historique qui lui permettra de plonger dans un royaume féodal unifié depuis le quinzième siècle, où les premiers Blancs, en l'occurrence l'explorateur allemand Franz Stuhlmann, n'arrivèrent qu'il y a cent ans exactement, en 1894. Si la monarchie était tutsie, explique l'auteur, le roi était entouré d'un collège de conseillers hutus, et chacun se définissait en fonction d'un lignage et d'une activité, selon un système de cohabitation où la royauté était *« la garante mystique de l'unité du pays ».*

Nom de code : « Etienne »

Colette Braeckman montre ensuite comment les colonisateurs allemands et surtout belges tentèrent d'appliquer leurs références européennes à une configuration sociale dont ils ne percevaient que l'apparence. Les missionnaires belges virent dans la « révolution » hutue de 1959, qui donna lieu aux premiers massacres anti-tutsis, une juste lutte de libération populaire, presque une prise de la Bastille, et l'encouragèrent.

L'auteur cite un prêtre qui fait toujours autorité en Belgique sur le Rwanda et qui se souvient comment, enterrant les premiers chefs tutsis tués pendant la *« Toussaint rwandaise »* de 1959, il était en quelque sorte heureux : *« Il se passait quelque chose d'historique. La libération d'un peuple. »* Ensuite, les émigrés tutsis, que certains comparèrent aux *« versaillais »*, devinrent les *« plus anciens réfugiés d'Afrique ».* Et ce sont leurs enfants, dont Paul Kagamé, membre du clan royal des Begas, qui partirent à la reconquête du pays en 1990, empruntant d'ailleurs le nom d'une ancienne milice royale, les *Inkontanyis* (« combattants acharnés »).

Mais c'est surtout sur la période récente que Colette Braeckman apporte de nombreux détails inédits. Sur l'attentat du 6 avril contre les présidents rwandais et burundais, et sur l'implication de militaires français dans sa mise en œuvre (*le Monde* du 18 juin), elle révèle comment la piste lui a été signalée par l'intermédiaire d'un message chiffonné signé d'un *« chef de milice à Kigali »* et parvenu à Bruxelles. L'homme, qui se disait blessé, tenait à révéler que l'avion avait été abattu par *« deux militaires français »* au service du parti extrémiste CDR dans le cadre d'un *« complot »* dont une dizaine de personnes seulement étaient informées. Le message citait le seul prénom *« Etienne »*, nom de code, affirme aujourd'hui Colette Braeckman, d'un instructeur de tir français ayant été vu au Rwanda en mars 1994 et présent il y a quelques semaines encore au Burundi. *Côté français, l'information* avait été nettement démentie. Quant aux *services secrets,* ils restent sur l'hypothèse de *« mercenaires sud-africains ».*

Notons aussi que Colette Braeckman signale la présence de Paul Barril à Bujumbura le 6 avril, alors que l'avion du président burundais était en panne, ce qui l'obligea à voyager avec le président rwandais. L'ex-gendarme n'a pas confirmé ce fait, sans toutefois préciser les dates auxquelles il se trouvait dans la région. La journaliste révèle aussi que le chef de la mission militaire de coopération, le général Jean-Pierre Huchon, a rencontré le conseiller du chef d'état-major des Forces armées rwandaises, Ephrem Rwabalinda, le 9 mai à Paris, soit un mois après le début des massacres. Selon le rapport que fit celui-ci, du matériel de communication fut envoyé à Kigali par la mission française.

C. L.

(1) *Rwanda. Essai sur le génocide*, d'alain destexhe (éditions Complexe). *Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda*, de François-Xavier Verschave (Editions La Découverte/Essais). *Le Génocide franco-africain*, de Pascal Krop (Editions Lattès). *Devant le mal. Un génocide en direct*, de Rony Brauman (éditions Arléa).



EUROPE

Les risques de débordement du conflit bosniaque

Les grandes puissances resserrent les rangs

Après une période de totale confusion, les grandes puissances sont peut-être en passe de refaire entre elles l'unité à propos de la Bosnie. Une unité de circonstance du moins, dictée par les événements et dont les forces serbes, sur le terrain, auront été ces derniers jours les principaux artisans.

Car non seulement la tension militaire est de nouveau montée en Bosnie, mais le signal « danger » s'est allumé à l'ONU : danger pour les Musulmans de Bihac, enclavés, soumis à la mitraille ; danger d'une irruption dans cette guerre d'armes « sales », comme le napalm, qui n'y étaient pas encore apparues ; danger enfin de débordement du conflit hors Bosnie, plus réel que jamais peut-être, du fait de la situation frontalière de Bihac. La « poche » musulmane est adossée à la Croatie, plus exactement à une région de Croatie aux mains de sécessionnistes serbes, rebelles à l'autorité de Zagreb, et qui depuis quelques jours participent, y compris par des moyens aériens, à l'offensive que mènent contre l'enclave leurs « frères » serbes en Bosnie. Le chef de ces derniers, Radovan Karadzic, a menacé vendredi de « *bombarder Zagreb* » si les autorités croates intervenaient militairement, comme elles ont menacé de le faire il y a quelques jours avant de se tourner vers l'OTAN. Bref, on n'est pas très loin de l'embrasement redouté, qui relancerait la Croatie dans la guerre.

Il faut que ces dangers soient bien réels pour que se produise au Conseil de sécurité de l'ONU ce qui s'y est produit vendredi 18 novembre. Les Britanniques, jusqu'ici les plus réticents à toute action « musclée » en Bosnie, ont finalement proposé de recourir à des frappes aériennes de l'OTAN, y compris sur le territoire de la Croatie, avec l'assentiment de cette dernière. On s'attendait que le Conseil de sécurité de l'ONU, Russes compris, donne samedi son feu vert à ce type d'opérations, que le président croate Fanjo Tudjman a sollicitées, dans une lettre par laquelle il autorise l'aviation de l'OTAN à opérer sur son territoire.

« L'affaire des Européens »

Français et Américains, avec l'accord du commandant en chef de la FORPRONU, le général Bertrand de La Presle, étaient partisans d'une réaction plus rapide contre l'aéroport d'Ubdina (en Croatie) d'où sont partis les raids serbes, mais Londres dans un premier temps y voyait des obstacles « juridiques ». De telles opérations comportent aussi des risques militaires, selon des diplomates à l'ONU, étant donné les moyens de défense antiaérienne dont est équipé l'aéroport d'Ubdina. L'OTAN a été saisie vendredi de l'examen de cette question.

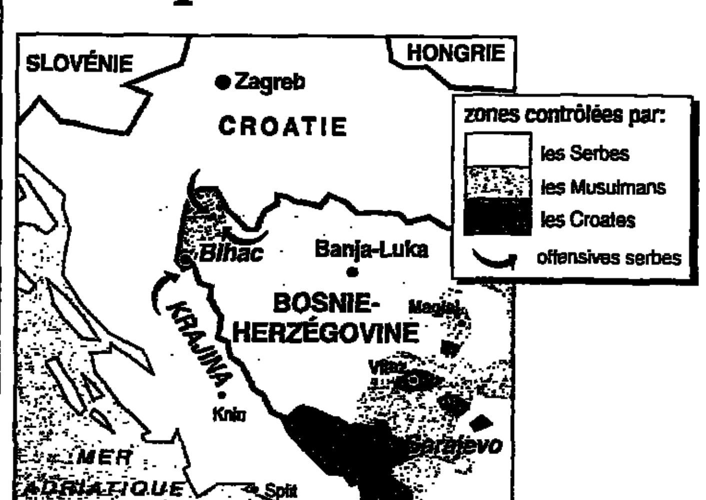
Le « groupe de contact », c'est-à-dire l'instance au sein de laquelle Américains, Russes, Français, Britanniques et Allemands prétendent définir une position commune à propos de la Bosnie, paraît ainsi resserrer les rangs sous la pression des événements. Sa cohésion avait été sévèrement ébranlée par la décision prise la semaine dernière par les Etats-Unis de ne plus prendre part au contrôle de l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie. Mais, de ce point de vue aussi, les divergences pourraient prochainement s'apaiser, sous l'effet cette fois des déclaration de certains ténors républicains du Congrès américain, qui révèlent la vraie nature de leur position sur la Bosnie.

On aurait pu penser, la semaine dernière – quoi qu'on pense de la méthode par rapport aux alliés européens –, que la décision américaine relevait d'un ferme soutien de Washington aux Musulmans bosniaques et donc qu'elle avait au moins le mérite de prendre, dans le conflit, le parti de la victime. Les déclarations faites vendredi par le républicain Newt Gingrich, qui sera en janvier le speaker de la Chambre des représentants, remettent les choses en place. La crise bosniaque *« est l'affaire des Européens »* a déclaré M. Gingrich, en s'opposant à l'idée que l'administration puisse fournir une aide financière aux Bosniaques. La crainte de voir les Etats-Unis pris dans l'engrenage bosniaque et contraints de s'engager plus avant aux côtés des Musulmans a même conduit Newt Gingrich à se prononcer contre une levée unilatérale, par les Etats-Unis, de l'embargo sur les armes.

Voilà qui pourrait soulager le président américain, intimement convaincu, semble-t-il, comme ses alliés européens, des risques qui résulteraient d'une telle levée de l'embargo sur les armes et qui n'a pris sa décision de la semaine dernière que sous la pression du Congrès. Les contours d'une position commune des grandes puissances paraissent ainsi se redessiner : continuer, au moins pendant les mois qui viennent, à privilégier un règlement négocié ; n'intervenir militairement que de façon ponctuelle, aérienne, quand les événements sur le terrain s'emballent et menacent de ruiner cette approche, essentiellement diplomatique, de la crise.

CLAIRE TRÉAN

Du napalm sur Bihac



Suite de la première page

Trois chars d'assaut étaient visibles à l'écran, patrouillant dans les rues de Velika-Kladusa. Dans le même temps, les Serbes de Bosnie continuaient de pilonner à l'artillerie lourde le reste de l'enclave. *« Nous-mêmes avons du mal à obtenir des informations sûres parce que nous avons demandé à nos observateurs de rester à l'abri »*, explique un officier de la FORPRONU. De plus, arrivé à Bihac depuis un mois seulement, le bataillon de « casques bleus » bangladais n'est pas spécialisé dans la collecte de renseignements militaires. La FORPRONU ne parvient pas à envoyer dans l'enclave assiégée des équipes supplémentaires, toutes les routes étant fermées par les forces serbes depuis plusieurs semaines et les hélicoptères ne pouvant voler dans cette région sans risquer d'être la cible de missiles sol-air. La poche de Bihac est totalement coupée du monde et le 5 corps de l'armée gouvernementale bosniaque paraît avoir de plus en plus de difficultés à faire face aux violents assauts serbes. Radovan Karadzic, le chef des Serbes de Bosnie, menace désormais de bombarder Zagreb. Dans une lettre adressée au ministère de la défense croate, par l'intermédiaire de la FORPRONU, M. Karadzic accuse la Croatie de « *soutenir les opérations militaires de l'armée gouvernementale dans la poche de Bihac en lui faisant parvenir du matériel militaire et des munitions* ».

Là encore, le message est précis : les Serbes n'accepteront pas que la Croatie vienne en aide aux troupes du gouvernement de Sarajevo et promettent la guerre totale en cas d'intervention extérieure dans le « règlement » du conflit à Bihac tel qu'il est envisagé par les Serbes.

A Sarajevo, les autorités bosniaques continuent de demander une intervention d'urgence de l'OTAN. Après les attaques répétées contre Bihac et celles contre Sarajevo, où le bâtiment du Parlement bosniaque a été touché, vendredi, par un missile guidé et où un garçon de sept ans a été tué le même jour d'une balle dans la tête par un franc-tireur serbe, le premier ministre a accusé la FORPRONU de passivité. M. Silajdzic a demandé publiquement le départ des « casques bleus » de Bosnie et leur remplacement par des forces de l'OTAN ou de pays volontaires. Vendredi, également, le pont aérien humanitaire vers la capitale bosniaque a de nouveau été suspendu après qu'un avion canadien eut essuyé des tirs d'armes automatiques.

Paralysée face à cette recrudescence des combats, la FORPRONU adopte un profil bas, cherchant avant tout à éviter l'usage de la force aérienne. Elle tente de calmer les ardeurs de l'OTAN et des Américains, qui n'ont pas d'hommes exposés sur le terrain. « *Nous sommes résolument décidés à répondre militairement à toute attaque prolongée contre les « casques bleus » ou la population civile dans la zone de Bihac* », continue pourtant de déclarer le porte-parole de la FORPRONU, Thant-Myint-U. Il semble cependant que, entre les partenaires occidentaux, les avis diffèrent sur la notion d'« *attaque prolongée* ». L'offensive serbe sur Bihac dure depuis plus d'une semaine, et chaque jour une nouvelle étape est franchie dans l'escalade de la violence.

RÉMY OURDAN

CROATIE : les Serbes de Croatie rejettent un projet d'accord avec Zagreb. – Le projet d'accord sur la normalisation des relations économiques entre les sécessionnistes serbes de Croatie et Zagreb, élaboré sous les auspices des médiateurs internationaux et accepté par les autorités croates, a été rejeté, vendredi 18 novembre, par le « gouvernement » autonomiste serbe de Krajina. Belgrade lui avait pourtant demandé d'y apposer un « oui » conditionnel. – *(AFP, Reuter.)*

ITALIE

Elections communales partielles sur fond de crise politique

La majorité gouvernementale part au combat très divisée pour les élections partielles, qui se dérouleront dimanche 20 novembre, dans 242 communes italiennes et constitueront le premier test depuis les élections européennes de juin sur la popularité du président du Conseil, Silvio Berlusconi. Le verdict est très attendu par l'opposition de gauche, qui espère une poussée de voix en sa faveur, sous l'effet du mécontentement social contre le projet de budget 1995. Il est craint par la Ligue du Nord, qui redoute une grave perte d'audience en raison des incohérences de son chef Umberto Bossi, et par Forza Italia, où l'enthousiasme pour Silvio Berlusconi, au sein d'un mouvement créé de toutes pièces il y a moins d'un an, s'est partiellement estompé.

Enfin, ce sera un test important pour l'Alliance nationale de Gianfranco Fini, qui espère bénéficier de sa cohérence interne et de sa loyauté au sein de la coalition gouvernementale pour sortir renforcée du scrutin.

Ces élections se déroulent alors que la contestation dans les lycées italiens contre la politique scolaire du gouvernement s'amplifie de jour en jour. Samedi, près de 150 000 lycéens devaient ainsi manifester à travers tout le pays pour protester contre les réformes envisagées par le pouvoir. Lundi, à Naples, de violents affrontements avaient opposé forces de l'ordre et lycéens, provoquant une vingtaine de blessés. – *(AFP.)*



RUSSIE

Le ministre de la défense est absous par la Douma

MOSCOU

de notre correspondante

Depuis un mois, une question revenait sans cesse. Le ministre de la défense, Pavel Gratchev, l'officier parachutiste qui a défendu Boris Eltsine lors du putsch manqué d'août 1991, qui a fait tirer sur le Parlement il y a un an, allait-il garder son poste ? Car à ses ennemis traditionnels (l'opposition vaincue d'octobre 1993) s'étaient joints les « démocrates ». L'assassinat il y a un mois d'un journaliste qui enquêtait sur la corruption dans l'armée avait relancé la campagne de presse contre sa hiérarchie, accusée d'avoir abandonné toute idée de réformes. Pavel Gratchev, rebaptisé « Pacha-Mercedes » par les journaux, en allusion aux voitures qu'il s'est attribuées lors du retrait des forces russes d'Allemagne, était aussi sur la sellette.

Le ministre étant aussi impopulaire au sein d'une armée déclassée et démoralisée que son protecteur Boris Eltsine, les pronostics devenaient catégoriques : sa destitution allait clore le remaniement ministériel rampant auquel le président procède personnellement depuis un mois pour se refaire une image auprès des électeurs. L'audition devant la Douma, à laquelle le ministre s'est finalement prêté vendredi 18 novembre, a montré qu'on n'en était pas là. Ce qui devait être un acte d'accusation contre le responsable de la corruption dans l'armée et son « état moral » déficient a tourné à l'avantage du général. Les députés ont renoncé à mettre au vote une motion de défiance à son égard.

Il y a plusieurs explications à un tel retournement. D'abord la tactique de Pavel Gratchev. Il s'est présenté d'emblée comme la victime d'une nouvelle cabale : *« On va bientôt dire* « Frappez les officiers et sauvez la Russie », a-t-il dit, en référence au slogan antisémite le plus célèbre du pays. Puis il a dépeint les maux bien connus de l'armée, son taux de 23 % de conscrits répondant à l'appel, ses *« 34 000 anciens criminels enrôlés sous contrat »* pour y suppléer, ou le *« travail d'esclave »* imposé au soldat qui *« devient méchant, déserte, se suicide ou tue »*. Le seul « coupable », a déclaré Pavel Gratchev, est l'absence de crédits. L'armée en a reçu deux fois moins que prévu en 1994, alors qu'elle en réclamait deux fois plus. Le ministre, théoriquement solidaire d'un gouvernement défendant un budget de rigueur pour 1995, a donc lancé un appel aux députés pour qu'ils rallongent cette année l'allocation de l'armée.



« L'armée suit la mode »

La simplicité du raisonnement était à l'unisson des questions posées. Pourquoi a-t-il introduit de nouveaux uniformes semblables à ceux des américains ? Parce que *« l'armée suit la mode »* et que cela permet de réaliser des économies. Cette parodie d'audition n'avait d'ailleurs aucun enjeu réel. Un vote de défiance n'aurait eu qu'une valeur « indicative » pour le président, qui n'est nullement tenu de le suivre.

De plus, en affirmant que les attaques des « démocrates » visaient non sa personne mais l'institution militaire, Pavel Gratchev s'est acquis les sympathies de ses « ennemis originels », les communistes et autres conservateurs, vivement soutenus par le parti ultra-nationaliste de Vladimir Jirinovski, grand défenseur du général Gratchev. Quand au parti eltsinien Choix de la Russie (qui avait eu, après l'assassinat du journaliste, des velléités de faire démissionner le ministre), il s'est vite aperçu que cette affaire de meurtre ne pouvait pas, logiquement, lui être incriminée et qu'il était risqué, en ces temps incertains, de faire vaciller l'homme qui a *« sauvé le régime »* en octobre 1993.

SOPHIE SHIHAB

COMMENTAIRE

Après le sommet franco-britannique

Étranges « retrouvailles »

Comme prévu, Paris et Londres se sont donc mis d'accord, vendredi 18 novembre à Chartres, sur un certain nombre d'initiatives communes en matière de défense (*le Monde* du 19 novembre), dont la plus prometteuse est la création d'un groupe aérien européen. Cette cellule de planification, groupant une dizaine d'officiers, sera basée à High Combe et sera dirigée, dans un premier temps, par un Français.

Pour le reste, ce sommet de Chartres aura, essentiellement, illustré l'offensive de charme que les Britanniques mènent en ce moment envers Paris concernant notamment l'Union européenne. Irritée par la toute-puissance du couple franco-allemand, John Major avait nettement montré sa grogne, l'été dernier, lorqu'il avait refusé la nomination du candidat de Bonn et de Paris à la succession de Jacques Delors à Bruxelles-Londres ne manque pas d'arguments pour revenir dans le jeu. *« Nous sommes les deux seules puissances nucléaires européennes et nous sommes, aussi, les deux seuls pays à avoir des responsabilités planétaires »*, répètent, à l'envi, les dirigeants britanniques, sachant à quel point ce rappel de la puissance de l'Hexagone sonne agréablement aux oreilles de leurs homologues français.

Cette offensive britannique tombe à point nommé dans le jeu politique français. La campagne présidentielle est ouverte et l'Europe en sera vraisemblablement un des thèmes, surtout si Jacques Delors se présente. Le président de la Commission, déjà accusé d'être *« le candidat de la démocratie-chrétienne allemande »* par Jean-Pierre Chevènement, devra répondre à toutes les critiques des partisans du « non » à Maastricht, notamment à droite.

Alors que le chancelier Kohl a clairement indiqué, dès sa réélection par le Bundestag, qu'il placerait sa nouvelle législature sous le signe du renforcement de l'Union européenne, les Britanniques semblent avoir compris que de nombreux dirigeants français pourraient, notamment pour des raisons électorales, être, maintenant, tentés par une « Europe à l'anglaise », plus pragmatique et aussi peu supranationale que possible.

La mise à l'écart systématique, vendredi à Chartres, de tous les sujets, comme l'avenir de la politique agricole commune ou l'Europe sociale, pouvant faire de l'ombre aux « retrouvailles » franco-britanniques fut, à cet égard, significative.

Nul ne peut, certes, regretter, alors que l'on fête le 90e anniversaire de l'entente cordiale, ce réchauffement des relations entre Londres et Paris. Mais il ne faudrait pas, pour autant, que les dirigeants français, pour des raisons conjoncturelles, en viennent à oublier leurs autres engagements.

JOSÉ-ALAIN FRALON

LES TABLEAUX DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE 1994-1995
la référence annuelle, toute l'actualité économique et sociale de la France.
- Un outil de travail efficace, clair, simple, complet, à la portée de tous, spécialistes ou non en économie.
- Des thèmes d'actualité, des commentaires, des chiffres, des définitions rigoureuses, des illustrations de graphiques et de cartes, une approche facile par mots-clés, des références bibliographiques.

INSEE
Une nouvelle présentation illustrée de photos en couleur.

Format 16 x 24
200 pages - 79 FF
En vente en librairie et dans les directions régionales de l'INSEE

ASIE

TIMOR-ORIENTAL

Nouveaux heurts à Dili entre indépendantistes et policiers indonésiens

Une centaine de jeunes est-timorais ont, le vendredi 18 novembre, manifesté pour l'indépendance du Timor-Oriental dans la cathédrale de Dili, capitale du territoire annexé par l'Indonésie en 1976. C'était la troisième manifestation depuis une semaine dans l'ex-colonie portugaise. Parmi les 500 personnes qui allaient entendre une messe, une centaine ont déployé des banderoles clamant *« Vive Xanana ! »* (du nom du leader Xanana Gusmao, condamné en 1993 à vingt ans d'emprisonnement) et *« Vive le Timor-Oriental ! »*. Ils ont jeté des pierres sur les policiers indonésiens présents à l'extérieur, qui ont alors lancé des grenades lacrymogènes. Les manifestants ont pu quitter l'édifice après une médiation de l'évêque, Mgr Belo.

Le chef de la police à Dili, le colonel Andreas, a indiqué que vingt-deux personnes arrêtées le 13 novembre restaient en prison et seraient poursuivies pour incendies et violences. Vendredi également, une vingtaine de Timorais poursuivaient leur sit-in engagé le 12 novembre dans l'ambassade des Etats-Unis à Djakarta. Ils réclament la libération de M. Gusmao.

Toujours vendredi, le ministère indonésien des affaires étrangères a déclaré que la presse internationale, venue pour le « sommet du Pacifique », avait gonflé ce qui s'était passé le 13 à Dili. Un millier de Timorais, des jeunes pour la plupart, avaient alors manifesté après l'assassinat d'un commerçant de souche est-timoraise par un de ses concurrents d'origine indonésienne. Se heurtant aux forces de l'ordre, les manifestants avaient brûlé des maisons, détruit des véhicules, pillé des boutiques. – *(AFP.)*

CHINE

Mireille Mathieu convoie à Pékin un de Gaulle... en cire

PÉKIN

de notre correspondant

Charles de Gaulle en cire. Mao dans le même état. Et Mireille Mathieu, en chair et en os, accompagnant le premier auprès de l'autre en leur céleste capitale, Pékin. Il est des scènes qui suscitent le besoin de se pincer : celle-ci a eu lieu vendredi 18 novembre. Elle est présentée, dans la presse chinoise, comme un événement d'une importance proportionnelle à celui dont il se veut l'écho : la main tendue par le général à la Chine voici trente ans. La statue de cire, produite par le Musée Grévin, est la première offerte, ici, d'un dirigeant politique étranger. Après avoir côtoyé quelques semaines, à l'entrée de la Cité interdite, le fondateur de la République populaire et son premier mandarin rouge, Mao, de Gaulle ira rejoindre, dans une galerie du temple de la Terre, des empereurs et personnages vénérés de l'histoire nationale.

C'est dire qu'il fallait bien une Mireille Mathieu – populaire en Chine voici quelques années, quoique nettement dépassée auprès de la jeunesse par des stars mondiales plus étincelantes – pour présider à pareille cérémonie. On eut donc droit à ces moments de pure poésie dadaïste qu'il fallait attendre. Lorsque par exemple Mireille, tout émoustillée, affirma, devant la figurine recouverte du voile rouge qu'elle s'apprêtait à lever, que, si le soleil se montrait ce matin-là, c'était un signe que *« l'amitié franco-chinoise »* irradiait les présents. Ou lorsque, enfin découvert, de Gaulle, en costume croisé, lunettes dans la main gauche et, reconnaissons-le, fidèle à l'image qu'on en conserve, entendit, flanqué de deux soubrettes chinoises de rouge vêtues, les accents de l'hymne maoïste, interprété par une fanfare d'enfants : *« Pour naviguer en haute mer, il faut un Grand Timonier »*... On se souvint alors que c'était précisément à ce cri de ralliement que de jeunes gardes rouges, au plus fort de la révolution culturelle, gribouillèrent les murs de l'ambassade ouverte par de Gaulle à Pékin de slogans appelant, entre autres, à *« écraser la tête de chien des voyous français »*, caricature du général à l'appui. *« Voilà bien la première fois que je me fais traiter de chien par des Pékinois ! »*, avait réagi l'homme du 18 juin.

En cette ambassade, auparavant, Mireille avait chanté *la Vie en rose*, toujours en « présence » du fondateur de la V[e] République. Mais pas *Quand la liberté est bafouée, Paris se met en colère*. Il est vrai que c'est à Washington que, le jour de l'inauguration de Pékin, deux des plus célèbres prisonniers politiques chinois, Wei Jingsheng et Ren Wanding, se voyaient symboliquement décerner *in absentia*, dans un local appartenant au Sénat des Etats-Unis, le prix des droits de l'homme Robert-Kennedy pour leur *« refus d'être réduits au silence »*.

FRANCIS DERON

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

La querelle sur la prière à l'école rebondit

WASHINGTON

de notre correspondant

Les enfants américains doivent-ils disposer d'un moment de prière à l'école ? La question est posée depuis plusieurs décennies et, même si la Cour suprême s'est prononcée négativement sur le sujet en 1962, la querelle n'a jamais cessé d'être entretenue par deux camps farouchement opposés : d'un côté, ceux qui s'inquiètent de l'érosion des valeurs familiales et pour qui la prière scolaire permettrait de conforter la morale traditionnelle ; de l'autre, les partisans du maintien d'une stricte séparation entre l'Eglise et l'Etat.

Les présidents Ronald Reagan et George Bush étaient favorables aux premiers, mais leurs tentatives échouèrent. L'arrêt de la Cour suprême contenait un puissant argument : instaurer la prière dans les écoles publiques reviendrait à violer le premier amendement de la Constitution, qui interdit au Congrès de légiférer pour établir une religion.

Vint le raz-de-marée électoral du 8 novembre en faveur des républicains, lequel a été aidé par la Coalition chrétienne, le courant de la droite religieuse dont l'influence au sein du Grand Old Party ne cesse de grandir. Newt Gingrich, bouillant défenseur de la morale et nouveau leader de la majorité à la Chambre des représentants, n'a pas attendu longtemps avant de pousser son avantage : le Congrès, selon lui, devra voter un amendement constitutionnel (une majorité des deux tiers est requise) pour permettre à tous les écoliers d'Amérique de prier chaque jour.

Quel fut alors le calcul de Bill Clinton ? Donner des gages de bonne volonté dès le début de cette délicate période de cohabitation qui s'ouvre entre l'administration démocrate et la nouvelle majorité ? Toujours est-il que, de Djakarta, où il se trouvait en voyage officiel, le président a paru empressé de dire que, tout en *« réservant son jugement »*, il n'*« excluait certainement pas »* cette possibilité, et serait *« heureux »* d'en discuter avec les républicains. Un peu incrédule devant cette facile victoire, Newt Gingrich s'est déclaré prêt à rencontrer le président pour faire avancer le projet.

Un « moment de silence »

Ailleurs, ce fut un tollé : éditoriaux critiques de la plupart des journaux, réactions outragées de nombreuses associations de défense des libertés publiques, consternation dans le camp démocrate, et gêne croissante de la part des conseillers présidentiels. Depuis jeudi 17 novembre, ceux-ci s'efforcent de « rectifier le tir » : le président, en fait, préférerait qu'une loi fédérale décide de l'instauration d'un *« moment de silence »* à l'école, une sorte de *« prière volontaire »*...

Ce qui ne satisfait plus du tout M. Gingrich. On en est là. En attendant, les commentaires vont bon train : ne s'agit-il pas d'une nouvelle preuve du *« manque de caractère »* et de l'*« irrésolution »* de Bill Clinton, de sa tendance à faire plaisir à tout le monde, à plier devant l'épreuve ? Plus grave, cet épisode montre-t-il que le président va dorénavant dire *amen* aux exigences des républicains ?

LAURENT ZECCHINI

EN BREF

BULGARIE : une manifestation anticommuniste ouvre la campagne électorale. – Une manifestation de 20 000 personnes du rassemblement anticommuniste Union des forces démocratiques (UFD), vendredi 18 novembre à Sofia, a marqué le début de la campagne pour les élections législatives. Le président de l'UFD, Filip Dimitrov, a souligné qu'une victoire de son parti aux élections anticipées du 18 décembre *« mettra fin à la contre-offensive des anciens partis communistes en Europe de l'Est »*. – *(AFP.)*

CUBA : Moscou annonce la reprise des livraisons de pétrole à Cuba. – La Russie va reprendre à partir du mois de décembre ses livraisons de pétrole à Cuba, dont elle avait annoncé l'interruption il y a quinze jours, a annoncé, sans plus de précision, vendredi 18 novembre, un porte-parole du ministère russe des relations économiques extérieures. Moscou avait précisé en annonçant la suspension de ses livraisons que La Havane n'avait pas respecté un accord de troc, pétrole contre sucre, conclu fin 1993. La Russie et Cuba ont récemment conclu un accord sur le maintien de la station d'écoute radio russe à La Havane, pour surveiller les Etats-Unis (*le Monde* du 16 novembre). – *(AFP.)*

DJIBOUTI : création d'un comité de soutien pour la libération de Jean-Michel Pouchele. – Plusieurs associations ont constitué, vendredi 18 novembre à Paris, un comité de soutien pour la libération de Jean-Michel Pouchele, un ressortissant français condamné le 27 octobre à six mois de prison pour défaut d'autorisation de séjour. Président de l'association SOS-Africa, M. Pouchele effectuait une mission humanitaire auprès des Afars lorsqu'il a été arrêté, le 1[er] octobre.

▶ Comité de soutien pour la libération de Jean-Michel Pouchele, 84, rue Saint-Louis-en-l'Isle, 75004 Paris, tél : (1) 46-34-70-70.

FINLANDE : le Parlement ratifie l'entrée dans l'Union européenne. – Le Parlement d'Helsinki a aisément ratifié, vendredi 18 novembre, l'adhésion de la Finlande à l'Union européenne (UE), qui aura ainsi, pour la première fois, une frontière commune avec la Russie, à partir du 1[er] janvier. Cent cinquante-deux des deux cents députés finlandais ont voté en faveur de l'adhésion. Cette décision était attendue après le référendum, organisé le 16 octobre, qui s'était soldé par une victoire des partisans de l'entrée dans l'UE avec 56,9 % des voix. – *(AFP.)*

HONGRIE : nouveau projet de loi sur la privatisation. – Le gouvernement hongrois a adopté un nouveau projet de loi pour accélérer la privatisation, rapporte vendredi 18 novembre, l'agence MTI. Le gouvernement social-libéral, qui a vivement critiqué les méthodes de privatisation du précédent gouvernement conservateur, souhaite achever la privatisation d'ici trois ans. Le projet de loi, qui sera soumis au vote du Parlement, envisage de donner la priorité à des investisseurs institutionnels multinationaux dans la privatisation des grandes sociétés et banques étatiques. – *(AFP.)*

TURQUIE : Quatorze morts dans une attaque rebelle dans le sud-est. – Quatorze personnes ont été tuées dans une attaque de rebelles kurdes dans la nuit du jeudi 17 au vendredi 18 novembre contre le village de Col dans la province de Siirt, et dans l'accrochage armé qui l'a suivi. Un groupe de *« terroristes »* (dénomination officielle des maquisards du Parti des travailleurs du Kurdistan, PKK, séparatiste) ont fusillé dix villageois de la localité de Col et en ont enlevé deux autres. – *(AFP.)*

PRÉCISION : A la suite de l'article sur les relations franco-québécoises (*le Monde* du 19 novembre), le vice-premier ministre du Québec, Bernard Landry, nous demande de préciser que le référendum sur l'indépendance du Québec aura lieu *« au printemps, ou à l'automne prochain »*.

RECTIFICATIF. – Le bureau du gouverneur de l'Etat du Maine, Angus King, comportait-il une « taupe » républicaine qui a assuré à notre correspondant que le gouverneur était membre du Grand Old Party (le Monde du 18 novembre) ? Après des vérifications ultérieures, le même bureau d'Angus King a fini par avouer la vérité : *« Angus King est indépendant, et n'a certainement pas l'intention de cesser de l'être. On vous a répondu n'importe quoi. »* Certes.

REPÈRES

ALLEMAGNE
Helmut Kohl veut un quota pour les femmes dans son parti

Le chancelier veut renforcer le poids des femmes dans son parti. Une motion prévoyant l'introduction d'un quota féminin sera soumise à l'approbation des délégués du prochain congrès de la CDU, le parti chrétien-démocrate du chancelier Kohl, le 28 novembre à Bonn. D'après ce texte, au moins un tiers des postes au sein du parti ainsi que des mandats électifs devront être occupés par des femmes. Au sein du groupe parlementaire CDU/CSU au Bundestag, il y a seulement 13,9 % de femmes, et le nouveau gouvernement de Bonn ne compte que trois femmes sur seize portefeuilles ministériels. Le SPD a été le premier à adopter un quota de femmes il y a quelques années (d'abord de 33 %, il vient d'être élevé à 40 %). Mais ce sont les Verts qui vont le plus loin, avec un quota de femmes de 50 %. – *(Corresp.)*

CORÉE DU NORD
Un bon climat préside aux discussions nucléaires

Les experts américains et nord-coréens ont achevé le vendredi 18 novembre cinq journées de discussions *« utiles et constructives »* sur la restructuration du programme nucléaire de Pyongyang, a annoncé l'agence nord-coréenne KCNA. Cette réunion, qui faisait suite à l'accord conclu le 21 octobre à Genève entre les deux pays, avait pour objectif principal d'étudier le stockage et la neutralisation de 8 000 barres de combustible irradié provenant du réacteur expérimental de 5 MW sis à Yongbyon. Les experts ont été satisfaits de l'annonce faite par Pyongyang, durant cette période, d'un gel de ses installations, qui doivent faire place à une filière moins proliférante. L'AIEA (Agence pour l'énergie atomique) a par ailleurs reçu vendredi des visas pour une de ses équipes qui doit aller en Corée du Nord contrôler l'application effective des engagements de ce pays. – *(AFP.)*

GRÈCE
Athènes bloque l'entrée de la Macédoine à la CSCE

La Grèce a opposé, vendredi 18 novembre, son veto à l'intégration de l'ancienne République yougoslave de Macédoine au sein de la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe). Athènes, qui refuse que son voisin s'approprie le nom de Macédoine, soupçonne Skopje de visées expansionnistes sur la province du nord de la Grèce qui porte ce nom. La Grèce réclame, depuis l'indépendance de la Macédoine en 1992, que Skopje change de Constitution et de drapeau pour attester qu'elle n'a pas de revendications territoriales.

Par ailleurs, dans un rapport qu'il a présenté, vendredi, sur le statut de la minorité grecque en Albanie, le haut-commissaire de la CSCE, Max Van der Stoel, a estimé qu'il n'y avait *« aucun signe de tensions interethniques dans la région »*. – *(AFP, Reuter.)*

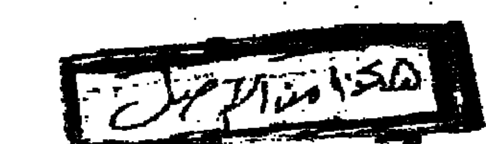
RWANDA
Des miliciens hutus s'entraînent en Tanzanie

Plus de 2 000 jeunes Rwandais, qui seraient membres des milices extrémistes hutues, suivent un entraînement militaire dans le camp de réfugiés de Kasulo, dans le district de Ngara, au nord-ouest de la Tanzanie, selon un responsable militaire local, cité vendredi 18 novembre dans le quotidien gouvernemental *Daily News*. Les miliciens, en nombre croissant, disposeraient d'une centaine de fusils, mais les autorités tanzaniennes ne peuvent pas faire grand-chose pour contrôler la situation, a précisé ce responsable.

En outre le Programme alimentaire mondial des Nations unies (PAM) a indiqué vendredi que le taux de malnutrition des enfants rwandais réfugiés dans les camps du Zaïre a augmenté de manière préoccupante, en raison notamment du détournement de l'aide alimentaire et de la corruption. *« Plus de 30 % de la population »* du camp de Mugunga, près de Goma, *« ne reçoivent pas l'intégralité de leurs rations alimentaires »*, a précisé le PAM dans un communiqué. Les personnes les plus touchées sont les vieillards, les enfants et les familles dont le chef est une femme. – *(AFP.)*



Rencontre Élus Habitants : 25 Novembre 1994

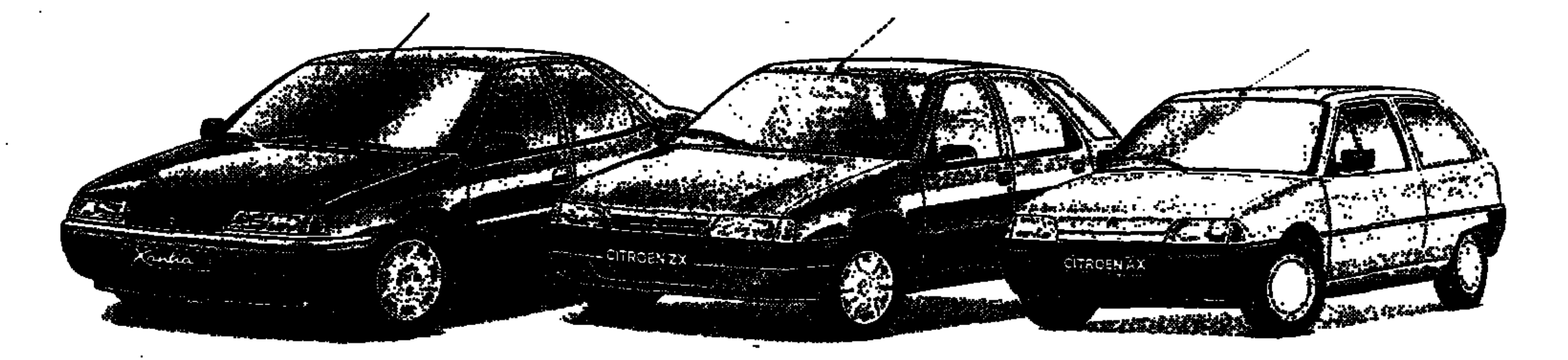


(Publicité)





DES REMISES AUXQUELLES ON NE PEUT PAS DIRE NON



10 000 F* DE REMISE SUR LES XANTIA DIESEL ET TURBO DIESEL

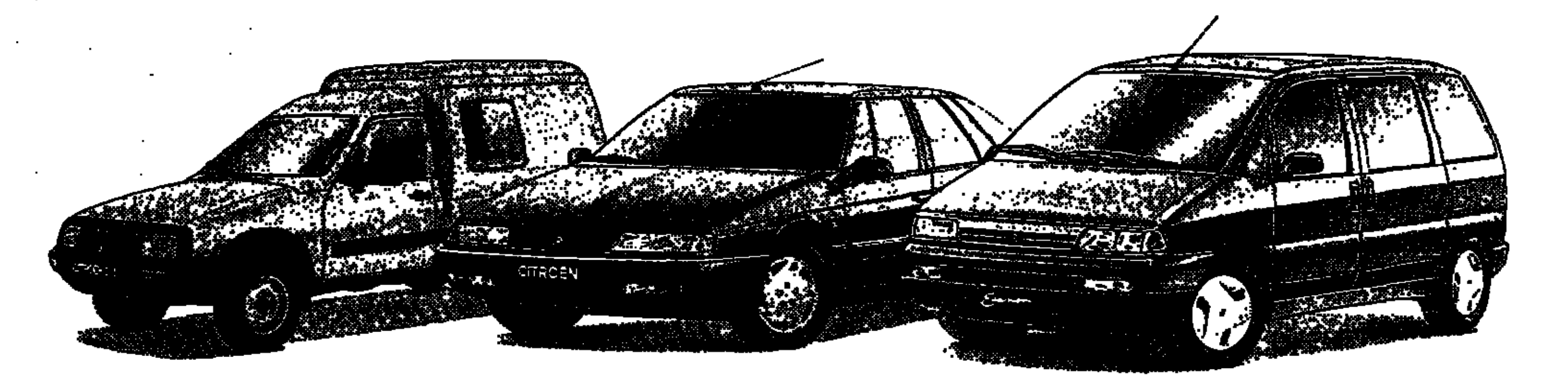
8 000 F* DE REMISE SUR LES ZX DIESEL ET TURBO DIESEL

jusqu'à 6 000 F* DE REMISE SUR LES AX DIESEL NOUVEAU MOTEUR 1.5 D

ET TOUJOURS 5 000 F DE REMISE AU TITRE DE L'AIDE GOUVERNEMENTALE

cumulable aux offres de remises ci-dessus, dans les conditions prévues par l'Etat.

LES NOUVEAUTÉS CITROËN DIESEL



C15 SÉRIE ILLICO 59 200 F HT

70 212 F TTC. C15 Illico 600 kg Diesel. Tarif du 2.11.94. AM 95. Série limitée à 4 000 exemplaires. Confortable et polyvalent.

XM TURBO DIESEL

Nouvelle motorisation 2.5 l. Brio et souplesse dès les bas régimes. Silence et confort exemplaires.

ÉVASION TURBO DIESEL

Nouveau monospace Citroën. Existe maintenant en motorisation Turbo Diesel.

EN AVANT-PREMIÈRE

PORTES OUVERTES les 19 et 20 novembre

Dans la plupart des points de vente.

DU 2 AU 30 NOVEMBRE CHEZ CITROËN

* Offres réservées aux particuliers pour toute commande d'une XANTIA Diesel ou Turbo Diesel, ZX Diesel ou Turbo Diesel ou AX Diesel, VP neuves entre le 2 et le 30.11.94. Remises TTC par rapport au tarif du 2.11.94. AM 95. Hors XANTIA Anniversaire.

CITROËN préfère TOTAL

Au congrès du PS à Liévin

Les socialistes se préparent à la candidature de M. Delors

Le président de la République devait se rendre, samedi 19 novembre, en fin de matinée, à Liévin, à quelque distance de la salle où se tient le congrès socialiste. M. Mitterrand apporte ainsi son soutien à la remise en ordre du PS entreprise par M. Emmanuelli.

VERROUILLE. Les débats du congrès ont été soigneusement organisés pour que les désaccords qui traversent le PS n'apparaissent pas et que celui-ci donne l'image d'un parti uni, prêt à se ranger derrière M. Delors lors de l'élection présidentielle.

LIÉVIN

de notre envoyé spécial

Puisqu'il ne pouvait être dit que François Mitterrand allait au congrès socialiste, c'est le congrès qui devait aller, samedi 19 novembre, vers François Mitterrand.

Le chef de l'Etat devait venir, vers midi, à Liévin s'incliner devant le monument rappelant la terrible catastrophe qui a endeuillé, en 1974, la grande cité minière. Il était prévu que, au cours d'une réception à l'hôtel de ville, les militants, quittant le grand stade couvert où ont lieu leurs travaux, pourraient à leur tour saluer le père du parti d'Epinay, le grand promoteur de l'union de la gauche victorieuse, le président de deux septennats et recueillir, si possible, un message d'espoir pour demain. Ainsi, la commémoration du sacrifice des mineurs devait s'ajouter la commémoration du mitterrandisme.

« Les moyens de battre la droite »

Dès l'ouverture du congrès vendredi après-midi, cette célébration du mitterrandisme a commencé par de fortes professions de foi. Le maire de Liévin, Jean-Pierre Kucheida, en accueillant les congressistes, a évoqué « *son amour* » pour M. Mitterrand. Daniel Percheron, le premier secrétaire de la fédération du Pas-de-Calais, a loué « *le talent* » et « *le courage de cet homme d'exception* ». Après lui, a expliqué le sénateur du Pas-de-Calais, le Parti socialiste redeviendra « *un parti ordinaire* ». Et de prévenir : « *Ce que nous avons en quelque sorte compris, accepté d'un homme d'exception, nous ne pourrons plus le comprendre et l'accepter des hommes ordinaires qui seraient appelés à être nos candidats aux plus extrêmes fonctions* ».

Ceux qui ont vu dans ce propos une adresse à Jacques Delors ont été priés instamment de se raviser. Le rapport d'activité de Jean Glavany, porte-parole du PS, ne fut soumis ni à la délibération ni au vote. C'est ce qu'on appelle verrouiller un congrès.

Samedi, le déplacement de François Mitterrand devait amputer d'autant la journée consacrée au débat de politique générale, sérieusement encadré pour éviter tout dérapage malencontreux sur les états d'âme de Jacques Delors. Même les orateurs devaient être minutieusement triés sur le volet, leur nombre sensiblement réduit, avec juste ce qu'il faut de contestation obligée.

« *Nous devons tout d'abord montrer un parti uni, au moment où la droite est empêtrée dans une guerre de chefs ravageuse*, a prévenu Henri Emmanuelli. *Un parti qui rompt définitivement avec un certain nombre de pratiques issues de ce malheureux congrès de Rennes (...). Un parti qui engage dans la fraternité. Un parti conquérant et offensif.* »

Vendredi après-midi, l'ordre du jour a porté sur la situation en Algérie. Question brûlante, intéressante, mais qui aurait trouvé meilleure place dans un colloque à Paris. Ce débat faisait trop deviner que l'important était de meubler et de ne pas traiter les vraies questions politiques posées aujourd'hui au PS.

Exposés sur l'Algérie vendredi. Commémoration du mitterrandisme samedi. La dernière matinée de dimanche devait être normalement tout entière organisée pour le « sacre » d'Henri Emmanuelli. La motion de son axe majoritaire ayant officiellement recueilli dans les fédérations plus de 92 % des voix, le successeur de Michel Rocard au poste de premier secrétaire était assuré d'être conforté par une élection de maréchal. Un patron officiellement incontesté, un parti qui sait se contrôler au point d'en devenir presque caricatural, le candidat éventuel Jacques Delors aurait tort de se faire du souci.

Au terme d'un discours sur les avancées de la social-démocratie dans le monde, Pierre Mauroy, président de l'Internationale socialiste, a été le premier à reprendre avec son enthousiasme naturel la consigne : « *Nous comptons dans nos propres rangs un homme capable de répondre aux défis que j'évoquais. Il a participé à tous nos combats depuis 1974. Il assure une responsabilité majeure dans la construction de l'Europe. Il a les moyens de battre le candidat de la droite. Alors, allons-y !* »

DANIEL CARTON

À la poursuite du temps perdu

Suite de la première page

La réalité est quelque peu différente : le PS a démontré qu'il pouvait gouverner... comme la droite et même en rajouter dans l'orthodoxie et le monétarisme. Il n'a pas du tout prouvé qu'il était en mesure de mettre en œuvre une *politique de gauche moderne et inventive*.

Cette incapacité s'explique. Le programme de 1981 – même si certaines de ses mesures sociales n'étaient guère discutables – fleurait bon le XIXe siècle. Le virage, dès lors, ne pouvait qu'être brutal. Il le fut trop. Passe encore sur la rupture de l'indexation des salaires sur les prix, sans doute nécessaire pour casser l'inflation, mais il y eut le reste, et quel reste !

Le tournant décisif survint en mars 1983, quand eut lieu le fameux « grand débat ». Piètre débat en vérité, qui condamnait ce pays ou bien à s'isoler de l'Europe, ou bien à y rester en ne s'appuyant que sur l'axe franco-allemand. La seconde option fut retenue, saluée encore aujourd'hui comme exemplaire, courageuse, et mieux encore... Triste choix pourtant, qui ne traduisait qu'une extraordinaire absence d'imagination, car c'est à ce moment-là que le Parti socialiste eût dû faire la démonstration qu'il était un parti de gouvernement capable de concilier le maintien de la France dans l'Europe et l'accompagnement politique et social qu'une telle décision *entraînait*.

Du moins faut-il rendre cette justice à François Mitterrand et à ses premiers ministres successifs : la démarche européenne franco-allemande, qui supposait un énorme effort pour les citoyens de ce pays, fut menée sans états d'âme excessifs : mieux même, saisis d'une véritable passion pour l'orthodoxie économique et le monétarisme, nos socialistes en rajoutèrent... Ce qui leur valut les louanges des grands organismes économiques internationaux, tels l'OCDE ou le FMI, dont chacun sait qu'ils sont imaginatifs.

Sur cette période de notre histoire économique, le professeur Alain Cotta, dans un livre récent, *Un nouveau président pour rien* (1), écrit qu'à partir de 1983, « *cautionné par un président de la République qui ne fut jamais en mal de caution, le gouvernement socialiste s'engage dans une politique économique qui est la plus à droite que la France ait connue depuis le gouvernement Laval* », avant d'ajouter : « *En vingt ans, la politique française se réduisit ainsi progressivement à n'être plus qu'européenne, libérale et monétariste* » et de poursuivre : « *L'Europe devenait non seulement la seule ambition de la politique française, mais encore la légitimation d'une politique qui nous venait doublement de l'extérieur, des Etats-Unis et de l'Allemagne.* »

Arrêtons là, en signalant néanmoins qu'Alain Cotta n'est pas un proche de Jean-Pierre Chevènement, mais un libéral « éclairé »... Rudes critiques, dira-t-on. Mais sont-elles plus excessives que les éloges dithyrambiques saluant depuis des lustres les performances économiques de notre pays, dont le point d'orgue pathétique fut, lors des obsèques de Pierre Bérégovoy, le discours du président de la République qui, pour saluer l'action de son ministre tragiquement disparu, s'en remit au jugement du *Wall Street Journal* et du *Financial Times*, quotidiens anglo-saxons au demeurant fort honorables, mais ne péchant pas excessivement par un quelconque aventurisme social !

On conclura de ces appréciations contradictoires que le bilan des socialistes au pouvoir est bien difficile à établir. Qu'ils eurent sans doute raison de se battre contre l'inflation – mais pas d'aller jusqu'à la déflation –, *qu'ils n'eurent pas tort* de permettre à l'outil industriel français de se remuscler : de même que doit être mise à leur crédit la recherche de la stabilité de la monnaie, bien que l'accrochage désespéré au deutschemark ait *coûté cher. Mais la poursuite de* ces objectifs exigeait-elle que les « rentiers » retrouvent une nouvelle jeunesse ? Que les travailleurs sociaux se voient abandonnés à eux-mêmes, que les exclus se multiplient parce que le courage a manqué pour exiger du plus grand nombre un effort de solidarité qui passait immanquablement par une réforme fiscale à peine amorcée par la création de la CSG ? C'est là que l'on attendait un Parti socialiste moderne, imaginatif ; bref, en mesure de proposer d'autres solutions !

Il a échoué et l'a payé cher. La droite ne lui en a été aucunement reconnaissante – elle aurait bien tort – et le peuple de gauche – qui, *comme disait l'autre*, devait passer de l'ombre à la lumière – ne lui a pas pardonné d'avoir dû retourner à la bougie. Faute d'avoir démontré qu'il pouvait gouverner autrement, le Parti socialiste se trouve réduit à *fédérer* les mécontentements qui, heureusement pour lui, sont multiples. Pour un parti qui veut offrir une démarche alternative, c'est un peu court, à moins bien sûr qu'il ne s'en remette à nouveau au génie d'un homme providentiel...

PHILIPPE LABARDE

(1) Editions Fayard, 98 F

42 morts dans la mine le 27 décembre 1974

LENS

de notre correspondant

François Mitterrand rendra ce samedi, à Liévin, dans le Pas-de-Calais, un hommage aux quarante-deux victimes de l'explosion meurtrière du 27 décembre 1974 dans la mine de la fosse 3 de Liévin. Cette catastrophe, la plus grave de ces dernières années, est encore dans toutes les mémoires quatre ans après la fermeture du dernier puits du bassin Nord-Pas-de-Calais (*lire pages 11 et 15 de notre cahier « Heures locales »*).

En ce 27 décembre 1974, la tempête faisait rage sur le littoral. A 5 h 20, par 710 mètres de fond, une explosion souffle 1 500 mètres de galeries. Ce coup de grisou embrase la poussière et ne laisse aucune chance aux quarante-deux victimes.

A *Liévin, le refus de la résignation* s'exprima sans ménagements. Mais les six années d'instruction furent émaillées de péripéties. Finalement, seule l'efficacité du matériel de contrôle utilisé pour la *mesure du taux* de grisou fut mise en cause par les rapports d'experts : une heure avant l'explosion, une équipe d'agents de sécurité n'avait mesuré qu'une teneur en grisou inférieure à 0,2 %, alors que le seuil critique était fixé à 4 %. Et, en janvier 1981, un ingénieur en chef des houillères fut condamné par le tribunal de grande instance de Béthune à une simple amende *pour avoir « mal apprécié le danger d'explosion du grisou »*.

YVES JOUANNIC

L'ombre de Guy Mollet

Néo-mollétisme : le terme tente les commentateurs, qui voient Henri Emmanuelli affirmer à la fois son souhait d'ancrer le PS « à gauche » et son soutien à la candidature de Jacques Delors, dont on se demande déjà avec quelle fraction de la droite il gouvernerait demain. Mais si l'on parle de néo-mollétisme, il convient de se pencher sur ce que fut précisément le mollétisme, tant celui-ci a été l'objet d'inexactitudes passionnelles.

C'est une réelle coalition de gauche qui, en 1946, renverse soudainement Daniel Mayer et place Guy Mollet à la tête de la SFIO. Ses animateurs – Yves *Dechezelles, Pierre Rimbert*, Jean Rous –, socialistes atypiques, anciens trotskistes ou anciens communistes, ne sont nullement des opportunistes unis le temps d'un vote, et les appuis qu'ils reçoivent viennent de courants depuis longtemps situés « à gauche » dans l'histoire du parti, de *la Bataille socialiste* jusqu'à Marceau Pivert et à ses partisans.

Ce qui unit ces opposants, c'est d'abord la défense de l'identité du parti face à la perspective d'une transformation peu rassurante. Daniel Mayer s'est en effet prononcé, quelque temps auparavant, pour la fusion de la SFIO avec l'un des *mouvements de résistance, le* Mouvement de libération nationale, dans le cadre d'un « regroupement travailliste », et Léon Blum vient d'écrire un livre, *A l'échelle humaine*, qui semble justifier théoriquement *ce « big bang » avant la lettre*. C'est d'abord cette crainte qui explique le rejet du rapport d'activité de Daniel Mayer.

Guy Mollet, nouveau secrétaire général, ne lésine pas sur les déclarations très à gauche, mais le contexte international de la guerre froide et les réalités de la participation gouvernementale l'amènent vite à nuancer ses positions. Cette évolution entraîne l'effritement de la tendance de gauche et le départ de ses diverses composantes. Il ne reste que Pivert, qui prendra ses distances à partir de 1949.

L'écart entre le dire et le faire

On verra alors volontiers en Guy Mollet le praticien cynique du langage de gauche dans son soutien de la politique de droite menée à l'extérieur, mais il n'est pas certain que le *comportement*, effectivement schizophrène, qui fut alors celui de la SFIO puisse s'expliquer par le cynisme et l'hypocrisie. Guy Mollet croit en deux choses : le socialisme et son parti, mais il estime que les conditions ne sont pas réunies pour l'aventure socialiste. A ses yeux, les socialistes naviguent entre deux récifs totalitaires, les communistes et les gaullistes, et toute erreur de navigation peut provoquer le naufrage. Si les socialistes se doivent de gouverner – ils sont, en réalité, au pouvoir sans interruption de 1944 à 1950 –, c'est pour que ne coule pas le frêle esquif de la démocratie et de la République, mais nullement pour lui faire changer de cap. Au contraire, serait-on tenté de dire : au pouvoir, l'embardée coûte encore plus cher.

La prend naissance l'écart entre le dire et le faire. Ce grand laïque, franc-maçon jusqu'en 1969, mène des négociations secrètes avec le Vatican, dont le contenu aurait probablement *effarouché bien des laïques* modérés. Ce socialiste de gauche, qui disait vouloir *« combattre toutes les formes d'exploitation impérialiste, aider les pays d'outre-mer dans leur lutte émancipatrice et les guider dans la voie de la révolution sociale »* (1), couvre en Algérie la politique de Robert Lacoste, laisse se généraliser la torture et se répandre le racisme anti-arabe.

L'important, pour Guy Mollet, est ailleurs : c'est la survie du parti. Puisque le contexte ne permet pas d'avancer vers le socialisme, encore convient-il de défendre l'instrument qui, un jour, le permettra. Il en résulte de curieuses alliances.

Pour le long terme, il y a les discussions idéologiques avec le PCF ; mais, pour le court terme, les alliances sont d'autant plus facilement nouées qu'elles se font avec des partenaires *idéologiquement* éloignés. Dès qu'il s'agit de partenaires plus proches, Guy Mollet nourrit toujours la crainte que l'alliance n'exerce une mauvaise influence sur le parti, qu'elle ne vise à le transformer ou à *« débaucher » ses militants*. Ainsi s'expliquent, en partie, ses réserves sur le mendésisme, comme ses réticences devant les « colloques socialistes » qu'initie en 1963 son adjoint, Georges Brutelle. De ce point de vue, il est plus simple de faire alliance avec le MRP dans la Troisième Force, ou, en 1962, avec le Centre national des indépendants au sein du Cartel des « non » : ces partenaires-là ne risquent évidemment pas de « plumer » la volaille socialiste... Mais le parti se déplume tout seul et perd d'année en année des adhérents, les perspectives ainsi proposées apparaissant *sans doute peu enthousiasmantes*.

Les mêmes considérations – et pas seulement sa lecture des institutions de la Ve République – le font penser que plus les candidats à l'élection présidentielle sont éloignés du parti, moins ils risquent de peser sur lui, de le corrompre. Dans le même mouvement, il préconise la candidature d'*« une personne morale, Schweitzer ou Rostand »*, ou avance, en 1965, la candidature d'Antoine Pinay. Il combattra la candidature de Gaston Defferre dès qu'il lui apparaîtra que, loin d'être une simple *« mission extérieure »*, cette candidature est en fait une « mission » de transformation interne.

L'éclatement à Epinay en 1971

Toujours le parti. Et toujours l'idée que le parti, tant qu'il est lui-même ferme sur ses principes, peut se permettre beaucoup : sa nature ne dépend pas de ses actes. Ce découplage tiendra, bon an mal an, tant que Guy Mollet n'aura à faire qu'à des oppositions se formant sur sa droite et jusqu'à ce qu'émerge l'exigence d'un autre type de regroupement à gauche. Il volera en éclats au congrès d'Epinay, en 1971. *Les défenseurs* de la « vieille maison » ne sont plus, en effet, confrontés aux tenants d'un regroupement avec le centre, mais à la volonté d'aller vers un parti de toute la gauche non communiste. Ceux qui bataillaient pour que les textes de congrès ancrent le parti à gauche n'ont plus seulement en face d'eux des partisans timorés du réalisme gestionnaire, mais aussi des militants qui demandent que les textes soient suivis d'effets.

A Epinay, Didier Motchane, l'un des fondateurs du CERES avec Jean-Pierre Chevènement, tire, à sa manière, le bilan de vingt-cinq ans de mollétisme. A *Jean Poperen*, qui demande déjà qu'*« une majorité nettement orientée à gauche se constitue dans les prochaines heures »*, il répond : *« Il s'agirait, paraît-il, d'orienter le parti à gauche ? Mais le parti est orienté à gauche depuis 1946 ! Le parti était orienté à gauche pendant la guerre d'Indochine, le parti était orienté à gauche pendant la guerre d'Algérie ; le parti était orienté à gauche quand, en 1965, il a fait avancer la candidature d'Antoine Pinay ; le parti était orienté à gauche quand, en 1969, il a fait le nécessaire pour soutenir la candidature d'Alain Poher ! »*

Tel qu'il avait pris son envol du côté d'Arras, le mollétisme apparaît alors défait. Ce serait un beau clin d'œil de l'histoire si, vingt-trois ans ans plus tard, il renaissait de ses cendres en la bonne ville de Liévin, Pas-de-Calais.

JACQUES KERGOAT

(1) Motion Guy Mollet au congrès de 1946.

▶ ***Historien du mouvement* socialiste, Jacques Kergoat vient de publier *Marceau Pivert, socialiste de gauche* (Editions de l'Atelier, 346 p., 125 francs).**

Le grand frisson

LIÉVIN

de notre envoyée spéciale

Auchan-Jaurès-Cora. Il est des signes qui ne trompent pas. Sur la route qui mène d'Arras à Liévin, le portrait du grand dirigeant socialiste fait jeu égal sur les panneaux d'affichage avec les annonces de promotion dans les hypermarchés de la région. Finie, oubliée, remisée au rayon des cauchemars, cette sinistre période de l'histoire récente où de pudiques affichettes signalaient que le congrès du PS se tenait derrière la porte. Aujourd'hui, dans le Pas-de-Calais, on se montre. Même le poing et la rose, qui paraissaient encombrants *il y a peu*, s'exhibent en format géant derrière la tribune officielle fièrement recoloré de rouge.

Un grand frisson semble saisir les socialistes. Et si *c'était possible ? Et si on pouvait y croire à nouveau ?* Dans les couloirs du congrès, chacun a son anecdote. « *Vous vous rendez compte*, dit François Loncle, ancien député de l'Eure et éphémère ministre de la ville, *hier j'ai réuni mes militants. Eh bien ! pour la première fois depuis des années, mon bureau était trop petit pour les contenir tous !* » *« C'est vrai que le climat a changé, les militants relèvent la tête »*, confirme Didier Mathus, député de Saône-et-Loire. *« On se met même à réfléchir au nom de notre futur suppléant »*, renchérit ironiquement Jean-Christophe Cambadelis, ancien député de Paris.

« Les socialistes ont retrouvé leur fierté, observe, de son côté, François Hollande, ancien député de la Corrèze proche de Jacques Delors. *C'est comme si on s'était brutalement débarrassé du mal sur la droite. On nous reprochait les affaires, trois ministres du gouvernement actuel sont contraints à la démission ; on a eu notre congrès de Rennes, la droite vit aujourd'hui le sien chaque week-end. »*

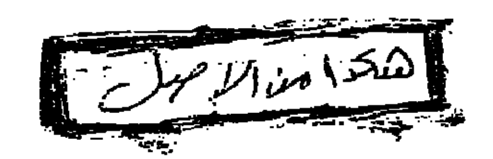
« Tout le monde est content »

Les congressistes réunis à Liévin s'abandonnent au bonheur du son en stéréo. D'un côté de la salle on fait résonner les cuivres orthodoxes, priés de reprendre avec vigueur un vieux thème oublié – Jaurès, Mitterrand, la gauche ouvrière, sur fond de terrils et de corons –, de l'autre, dans les couloirs, on se laisse griser par le violent solo de la petite musique deloriste qui s'envole dans les sondages et fait chavirer d'espoir les cœurs militants.

« Tout le monde est content, observe M. Mathus. *Les militants sont à l'aise avec Henri Emmanuelli à la tête du parti et contents avec Jacques Delors comme candidat. Et ils ne veulent surtout pas se préoccuper de la façon dont tout cela peut fonctionner. » « On a pris un billet du Millionnaire et on a une chance au grattage »*, résume François Hollande. *« Dans les têtes, Delors n'est pas candidat : il est déjà président »*, soupire Raymond Douyère, ancien député de la Sarthe. Bien sûr, Jacques Delors n'est pas là. Mais faute du père, on a la fille dont l'arrivée dans la salle du congrès éclipse totalement celle de Laurent Fabius ou de Lionel Jospin.

En attendant le frisson du grand soir, tous ces dirigeants du PS ont d'ailleurs été priés de reprendre modestement le chemin des réunions militantes. Julien Dray, Jean-Luc Mélenchon, Marie-Noëlle Lienemann, Ségolène Royal, Henri Emmanuelli et quelques autres se sont donc dispersés dans la soirée dans les sections PS de Béthune, Calais, Courrières ou Bruay-la-Buissière. Une interprétation, sans doute, de la maxime jaurésienne proclamée sur les affiches : *« Aller vers l'idéal, comprendre le réel »*.

PASCALE ROBERT-DIARD



La publication du rapport de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques

Les dons des entreprises fournissent 13 % des recettes des partis

Le *Journal officiel* a publié, samedi 19 novembre, les comptes des partis et groupements politiques afférents à l'exercice 1993 et déposés devant la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CCFP). Cent quarante-deux groupements sont concernés par ce volumineux rapport, parmi lesquels quatre-vingt-un sont bénéficiaires de l'aide publique. Pour la première fois cette année, ces comptes sont accompagnés de la liste exhaustive des personnes morales qui ont effectué un ou plusieurs dons à des partis politiques. Pour les principaux partis, ces dons ne représentent pas plus de 13 % des recettes.

Contrairement à ce que laisse penser la multiplication des affaires politico-financières, le financement de la vie politique ne cesse de gagner en transparence. La loi du 11 mars 1988 avait ouvert le chemin. Celle de janvier 1990, puis celle de janvier 1993 l'ont élargi. Après la publication, au printemps, des comptes des candidats aux dernières élections législatives (*le Monde* du 21 avril), la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CCFP) « récidive », si l'on ose dire, en livrant au *Journal officiel* du 19 novembre les comptes des partis politiques, accompagnés pour la première fois de la liste exhaustive des dons des personnes morales, c'est-à-dire des entreprises.

Sur 142 groupements politiques tenus de déposer leur comptes auprès de la CCFP, 32 « *ont été considérés par la commission comme n'ayant pas satisfait aux obligations de la loi, et ne pouvant de ce fait accéder au bénéfice de l'aide publique en 1995* ». Il s'agit, outre l'Association des députés radicaux de gauche, de petits groupements n'ayant pas déposé leurs comptes dans les délais impartis ou ayant commis des irrégularités dans la certification de leurs comptes. Près de la moitié d'entre eux sont implantés dans les départements et territoires d'outre-mer.

Une législation tournée

D'une manière plus générale, la CCFP observe dans un avis préliminaire que « *certains partis continuent de fournir des comptes très sommaires, très peu détaillés et assez éloignés des modèles-types préconisés par le Conseil national de la comptabilité* ». La distinction entre les dons des personnes physiques et ceux des personnes morales n'est pas toujours établie. La commission s'interroge aussi « *sur l'absence d'inclusion dans le périmètre* [comptable] *d'organismes de formation d'élus ou de fondations liées aux formations politiques* ». Elle s'étonne que parfois l'ensemble des recettes soient confondues sur une seule ligne comptable, dénommée, par exemple, « *subvention d'exploitation remise* ». Aussi la commission « *souhaite qu'il soit mis fin aux disparités actuelles de présentation des comptes* ».

Avec 142 groupements à contrôler, allant du RPR au Mouvement d'union de gestion communale de la ville de Plan-de-Cuques (Bouches-du-Rhône), il est clair que la CCFP n'a pas les moyens de la mission que lui a confiée le Parlement. La législation en vigueur se révèle, par ailleurs, insuffisante dans plusieurs domaines. Alors que les candidats peuvent faire apparaître, sans autre précision, dans leurs comptes de campagnes une aide de leur parti, ces mêmes partis peuvent à leur tour inclure dans leurs comptes, et sans plus de détails, les soldes positifs reversés par leurs candidats. Sur un total de recettes de 88 millions de francs – inférieur, du reste, à la somme des produits précédemment détaillés – le Parti républicain estime ainsi à plus de 69 millions de francs le produit des soldes de campagnes. Il y a là une double zone d'ombre.

Le camouflage comptable, aussi bien au PR qu'au PCF, des dons des entreprises, de même que l'absence de comptes consolidés, contribue d'autre part à nuire à la volonté de transparence du législateur. Le versement d'une aide publique en fonction du nombre de parlementaires, sans qu'il soit besoin de présenter plus de cinquante candidats aux élections législatives – disposition heureusement supprimée par la loi de 1993 – a aussi provoqué la multiplication des groupements de toute espèce : l'Union des sénateurs non inscrits, présidée par Jacques Habert (Français établis hors de France), a ainsi reçu 3,7 millions de francs de la part de l'Etat, pour se constituer à la fin de l'exercice 1993 un petit pécule de 2,5 millions de francs !

Par le biais des filiales

Sur le même modèle, la Convention démocratie avenir du maire de Marseille, Robert Vigouroux, Archipel demain, la « formation » de Gérard Grignon, député de Saint-Pierre-et-Miquelon, la Convention libérale, européenne et sociale de Raymond Barre ou encore Tahoeraa huiraatira de Gaston Flosse, en Polynésie française, ont réalisé de petits bénéfices, de 7 000 francs pour le premier à plus de 1 million de francs pour le dernier.

La possibilité, enfin, pour les sociétés industrielles et commerciales de contourner, par le biais de leurs filiales, le plafond de 500 000 francs en dessous duquel doit théoriquement rester leur contribution à un même parti, constitue un véritable détournement de la loi. Pour ne prendre que deux exemples, la liste des dons des personnes morales perçus par le RPR fait apparaître les Grands Travaux de Marseille sous les cinq dénominations suivantes : « *GTM-BTP : 450 000 F, GTM-BTP : 50 000 F, GTM-Entrepose : 450 000 F, GTM-Entrepose-Electricité : 450 000 F, GTM-International : 120 000 F.* » De même, pour le Parti socialiste, apparaissent, d'une page à l'autre, « *Lyonnaise des eaux-Dumez : 500 000 F* », « *Dumez-SNC : 150 000 F* », « *Dumez-EPS : 150 000 F* », « *Dumez-EPS : 40 000 F* », « *Dumez : 50 000 F* ».

Dans la perspective d'un nouveau débat sur le financement ou non des partis politiques par les entreprises, le rapport de CCFP laisse toutefois apparaître que les dons des entreprises, tels qu'ils sont présentés par les partis eux-mêmes, ne représentent jamais plus de 13 % des recettes des principales formations politiques (1). Cela donne la mesure – à vrai dire, plutôt faible – de l'effort qu'à dépenses constantes pour les partis politiques l'Etat devrait consentir pour couper définitivement le cordon ombilical entre les entreprises et les hommes politiques.

JEAN-LOUIS SAUX

(1) Il en va différemment pour des formations plus confidentielles : la part des dons des personnes morales dans le total des recettes déclarées atteint 20 % pour les clubs Perspectives et Réalités, 38 % pour l'Alliance pour l'écologie et la démocratie, et 57 % pour le Parti social-démocrate.

Les plus riches

Voici la structure du financement des principaux partis et groupements politiques, telle qu'elle apparaît dans le rapport de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CCFP). Toutefois, les disparités de présentation des comptes rendent parfois difficiles les comparaisons d'un parti à l'autre.

• **Rassemblement pour la République.** – Le montant total des produits s'élève à 358,4 millions de francs, dont 134,8 millions de francs au titre du financement public (37,6 %). Les cotisations des adhérents et des élus représentent moins de 10 % des recettes. Les dons des personnes morales sont de 47,6 millions de francs (13 %). Près de 900 entreprises ou groupes ont contribué en 1993 au financement du RPR, parmi lesquelles Bouygues et sa filiale Colas, la Lyonnaise des eaux (300 000 francs venant de la maison mère, 1,3 million de francs de Dumez et 1,5 million de francs des Grands Travaux de Marseille), la société Jean-Claude Decaux (510 000 F), Plastic Omnium (500 000 F), Sodexho (535 000 F), ainsi que, pour des sommes moindres, des organisations patronales d'entrepreneurs de travaux publics, de fabricants de sucre, de producteurs de rhum, de dirigeants de l'industrie pharmaceutique (1).

• **Parti socialiste.** – Le montant total des produits est de 291,4 millions de francs, dont 167,1 millions de francs au titre du financement public (57,3 %). La part des adhérents et des élus est de 20 % et celle des personnes morales de 12 % (35,3 millions de francs). Le PS a bénéficié, en 1993, des aides de quelque 500 entreprises, parmi lesquelles la Compagnie générale des eaux pour un montant – hors filiales – de 360 000 F, la Lyonnaise des eaux (500 000 F), des entreprises de travaux publics, filiales de Bouygues, Schneider et des compagnies d'eau, de restauration, Sodexho et la Générale de restauration (groupe Générale des eaux), et de nombreuses sociétés locales de distribution d'eau. A noter, pour le PS, que la liste annexée des personnes morales n'est même pas présentée par ordre alphabétique, ce qui accroît la confusion. Les Amis de Jean-Jaurès, eux, ont versé 20 000 F au PS.

• **Parti communiste.** – Le PCF n'a pas présenté de comptes consolidés, mais deux comptes distincts, l'un pour le comité central, l'autre qui fait la synthèse des comptes de ses 96 fédérations. Le premier compte fait apparaître des recettes d'un montant total de 120,4 millions de francs, dont 36,6 millions de francs (30,4 %) au titre du financement public. La part des adhérents et des élus est de 44 % dans ce premier compte, mais de 68 % dans la synthèse des comptes des fédérations, dont les produits totaux dépassent 210 millions de francs. Le compte de fonctionnement du PCF ne fait pas apparaître, d'autre part, le total des dons versés par les entreprises. En 1993, le PCF a cependant reçu des dons des sociétés suivantes : Bouygues, la Compagnie générale des eaux et la Lyonnaise des eaux – au travers de leurs filiales. Cent trente entreprises au total ont alimenté les caisses du PCF en 1993.

• **Parti républicain.** – Le montant total des produits déclarés par le PR est de 88,1 millions de francs, dont 47,8 millions de francs (54 %) au titre du financement public. La part des adhérents n'est que de 7 %. Pas plus que ceux du PCF, les comptes du PR ne font apparaître le montant global des dons des entreprises. Parmi les principaux soutiens du PR, figurent Bouygues, Cacao Barry, la SPAD, la SNC Dalla Vera, la SOBEA, la Société centrale d'investissements, la Société de participations mobilières et la banque Vernes, chacun pour 500 000 francs.

• **Front national.** – Le montant total des produits, en 1993, est de 71,8 millions de francs, dont 29,1 millions de francs (40,5 %) au titre du financement public. La part des adhérents et des élus est de 22,6 %, celle des personnes morales (433.300 F) de 0,6 %. Le principal financier du FN est la Compagnie des Bateaux mouches pour un montant de 250 000 F. En revanche, les dons de personnes physiques (plus de 13 millions de francs, soit 18 % des recettes) sont nettement supérieurs à ceux versés aux autres partis.

• **Centre des démocrates sociaux.** – Les produits du CDS se sont élevés à 57,2 millions de francs, dont 29,8 millions de francs (52 %) au titre du financement public. La part des adhérents avoisine 18 % des recettes. Le CDS ne distingue pas les dons des personnes physiques et des personnes morales, dont le total est de 7,5 millions de francs (13 % des recettes). Les deux principaux financeurs sont la SICRA et Sofralait (300 000 F chacune).

J.-L. S.

(1) Ces exemples ne sont donnés qu'à titre indicatif, dans la mesure où les grands groupes industriels ont la possibilité de verser des dons sous des dénominations différentes ou par le biais de multiples filiales.

L'argent de l'eau et du BTP

Les compagnies d'eau et de bâtiment-travaux publics ont été, en 1993, les grands pourvoyeurs de fonds des partis politiques. La Générale des eaux, dont le président, Guy Dejouany, est considéré comme l'un des plus fins connaisseurs de la carte électorale, apparaît au fil des 168 pages du rapport de la Commission nationale des comptes de campagne comme le premier financier privé de la classe politique avec, selon les estimations et les modes de calcul, entre 13,9 et 11 millions de francs versés aux candidats et à leurs partis.

« *La seule campagne électorale des législatives de 1993 a coûté 1,4 milliard de francs,* souligne la Générale en minimisant son rôle. *Les dons versés par la Compagnie maison mère (850 000 francs) et par l'ensemble de nos 2 375 filiales représentent moins de 0,8 % de l'ensemble du financement de la campagne* »...

Derrière la Générale, Bouygues, dont le rôle politique, avec TF 1 et la nouvelle chaîne d'information continue LCI, est déjà loin d'être négligeable, n'est qu'à quelques encablures avec 10,7 millions de francs environ – un chiffre que le groupe ne confirme pas, mais considère comme réaliste. Il est suivi par la Lyonnaise des eaux (7,7 millions) et par le groupe de BTP, Eiffage (ex-SAE-Fougerolle) pour 5,8 millions environ.

Ces chiffres, dont le trésorier d'un parti reconnaissait dans un récent numéro du *Nouvel Observateur* qu'ils étaient sous-estimés – « *une partie importante des dons antérieurs au 1er février, dont le détail demeure inconnu, a été faite par ces quatre groupes* », confiait-il à notre confrère –, font des géants de l'eau et du BTP – on peut y ajouter Spie-Batignolles du groupe Schneider –, les donateurs du quart, dans l'hypothèse basse, ou du tiers, dans l'hypothèse haute, des financements apportés par les entreprises à la vie politique. Contrepartie à ce poids énorme, les compagnies d'eau et de BTP finançant tous les grands partis, Parti communiste compris, à l'exception notable du Front national, du Combat pour les valeurs de Philippe de Villiers, et... des Verts : la Générale des eaux et sa rivale, la Lyonnaise, ont réservé leurs faveurs à Génération Ecologie. Quant au groupe Bouygues, il se retrouve le seul financier d'importance – pour 350 000 francs – d'Energie France, le mouvement de Bernard Tapie.

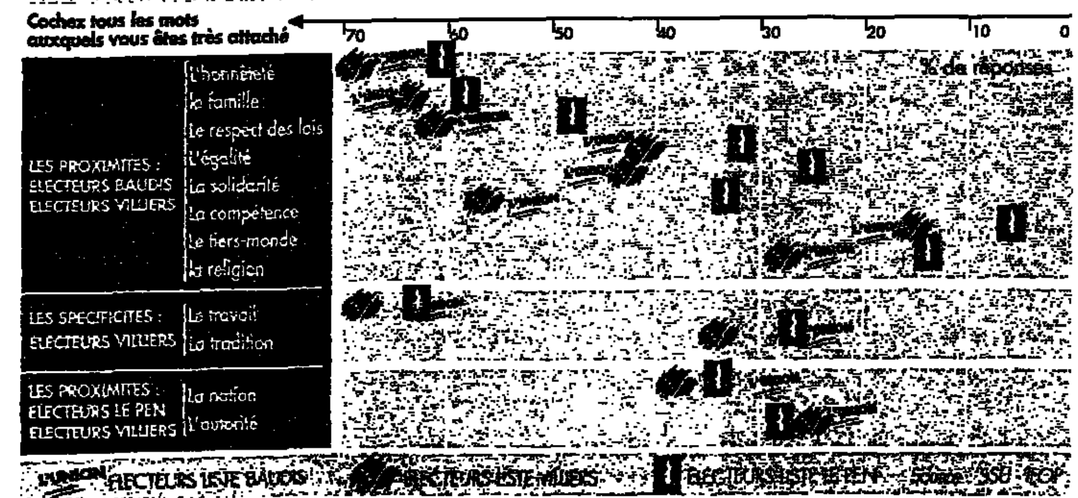
Globalement, les grands de l'eau et du BTP évitent ainsi soigneusement d'afficher une couleur politique partisane, laissant aux petites entreprises le soin de financer la vie politique en fonction des convictions personnelles de leurs dirigeants. Un financement complémentaire, mais somme toute assez négligeable. Ne retrouve-t-on pas, ainsi, la Compagnie des bateaux-mouches comme financier du Combat pour les valeurs de Philippe de Villiers (100 000 francs) et du Front national (250 000 francs) ?

Les chiffres publiés par la commission donnent tout leur poids à l'attitude nouvelle des grandes compagnies d'eau et de BTP. La première, la Lyonnaise des eaux, a spectaculairement annoncé sa décision de suspendre ses versements, en attendant une nouvelle clarification des règles du jeu (*le Monde* du 11 novembre). Sans décider d'une consigne formelle, la Générale des eaux assure qu'elle-même et ses filiales ont gelé, dans les faits, tout financement. Quant au groupe Bouygues, il reconnaît désormais s'être aussi engagé dans cette voie. Sans ces trois principaux bailleurs de fonds, la classe politique n'a désormais d'autre choix que de revoir, de fond en comble, son mode de financement.

PIERRE-ANGEL GAY

Précisions sur les électorats de droite

Nous avons publié dans nos éditions du 19 novembre, à l'appui de l'analyse de Pascal Perrineau, directeur du Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF), sur « la dissidence villiériste », un schéma sur les proximités de valeurs entre les électorats de M. de Villiers, de M. Baudis, et de M. Le Pen. Un problème de composition a rendu incompréhensible ce schéma construit sur la base d'une étude de CSA réalisée à la sortie des urnes. En voici la bonne version.



FRANCE CULTURE
"Le Grand Débat"
Peut-on oublier Vichy?
Une émission de Patrice Gélinet,
avec :
Lucie Aubrac, Théo Klein,
René Rémond, Jean-Marc Varaut
et Michel Winock.
Lundi 21 novembre
à 20h30
Studio Olivier Messiaen
Maison de Radio France
116, avenue du Président Kennedy - Paris 16e
En public


Entrée libre dans la limite des places disponibles

Le débat sur les transports à l'Assemblée nationale

Les députés adoucissent le projet de loi définissant le délit de « très grand excès de vitesse »

L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, vendredi 18 novembre, le projet de loi relatif à la sécurité et à la modernisation des transports, présenté par Bernard Bosson. L'UDF a voté pour, les socialistes contre. Le RPR et les communistes n'ont pas pris part au vote. Les députés ont aménagé le délit de « très grand excès de vitesse » en adaptant son seuil aux différentes voies de circulation et en réduisant l'amende qui sanctionne son auteur.

L'article 10 du projet de loi relatif à la sécurité et à la modernisation des transports, qui érige en délit le dépassement de plus de 50 kilomètres à l'heure de la vitesse autorisée et l'assortit d'une amende de 15 000 francs, s'est transformé, vendredi 18 novembre, en un véritable casse-tête pour son auteur, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Pris entre plusieurs feux, et avant tout soucieux de faire adopter le principe du délit et du retrait de six des douze points du nouveau permis de conduire, M. Bosson s'est vu contraint, pour éviter le rejet de son article, d'accepter un compromis dont Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie), président de la commission des lois, a mis en doute la constitutionnalité au regard de la définition du domaine de la loi.

A gauche de M. Bosson, Jean-Louis Idiart (PS, Haute-Garonne) et Georges Sarre (RL, Paris) se faisaient fort de défendre, au besoin contre son auteur lui-même, cette *« réelle avancée »*. A sa droite, Jean-Claude Lemoine (RPR, Manche), Jacques-Michel Faure (RPR, Haute-Vienne) et Christian Daniel (RPR, Côtes-d'Armor), fort peu convaincus du bien-fondé du délit de *« très grand excès de vitesse »*, auraient été comblés par sa disparition. Face à lui, Jean-Paul Fuchs (UDF, Haut-Rhin) et Alain Ferry (RL, Bas-Rhin), proposaient de moduler le seuil du délit en le fixant à 40 kilomètres à l'heure au-dessus de la vitesse maximale en agglomération, à 50 kilomètres à l'heure sur les routes et à 60 kilomètres à l'heure sur les autoroutes. Comme il l'avait laissé entendre au cours de la discussion générale (*le Monde* du 19 novembre), M. Bosson s'est déclaré prêt à accepter la modulation formalisée par un amendement de Gérard Boche (UDF, Puy-de-Dôme), à laquelle Dominique Bussereau (UDF, Charente-Maritime), rapporteur, a donné son agrément. Il n'en a pas fallu plus à M. Sarre et à M. Idiart pour l'accuser tout aussitôt de *« baisser la garde »* devant les « ultras » de la majorité. *« C'est une modulation Porsche-Mercedes-Benz »*, s'est insurgé M. Sarre.

Une amende trop faible

L'affaire s'est sérieusement compliquée lorsque M. Bussereau puis M. Mazeaud ont fait observer que le plancher des amendes délictuelles, institué par le nouveau code pénal, était de 25 000 francs, alors que l'amendement de M. Boche proposait de fixer l'amende sanctionnant ce nouveau délit à 7 500 francs seulement. *« Si vous mettez l'amende à 7 500 francs, vous tombez dans le domaine de la simple contravention, ce qui signifie que le tribunal correctionnel n'est pas compétent »*, a assuré M. Mazeaud.

D'accord avec cette analyse, mais soucieux qu'un montant trop élevé ne brouille pas l'essentiel de son dispositif dans l'opinion, M. Bosson plaidait alors pour que l'amende soit fixée, comme le proposait le projet initial, à 15 000 francs, un montant selon lui *« supérieur au plafond des contraventions, qui est de 10 000 francs »*. *C'était à la fois trop pour le RPR, et trop peu pour M. Mazeaud et M. Bussereau. La proposition de M. Bosson fut donc repoussée, dans la plus grande confusion, tout comme devaient l'être les 25 000 francs proposés par M. Mazeaud et M. Bussereau. Il ne restait plus à la majorité qu'à voter l'amendement de M. Boche, sous les quolibets de l'opposition, et malgré l'amertume de M. Bosson.*

CÉCILE CHAMBRAUD

Afin de compléter le dispositif existant

Le Sénat adopte le texte réglementant le « photocopillage »

Le Sénat a adopté, vendredi 18 novembre, le projet de loi *« complétant le code de la propriété intellectuelle et relatif à la gestion collective du droit de reproduction par reprographie »*. Autrement dit, le texte visant à réglementer le « photocopillage » d'œuvres protégées (*le Monde* du 28 octobre).

Le problème est lancinant depuis des années, comme l'a souligné Charles Jolibois (Républicains et indépendants, Maine-et-Loire), rapporteur de la commission des lois : du fait du développement de la reprographie (cinquante-huit milliards de copies par an, reproduisant six milliards de pages de livres ou de journaux), *« les droits des auteurs et des éditeurs sont mis en péril ; cela causerait au secteur du livre et de la presse un préjudice de l'ordre de 2 milliards de francs par an »*.

Le projet vise donc, comme l'a souligné Jacques Toubon, ministre de la culture, à *« compléter une loi existante mais bafouée »*, en confiant à des sociétés de gestion collective, agréées par le ministère de la culture, le soin de percevoir les droits de reproduction et de les répartir de façon *« équitable »* entre les ayants droit, à l'instar du dispositif existant pour les copies sonores et audiovisuelles avec la SACEM. Le Sénat, avec l'accord du gouvernement, a limité le dispositif *« aux photocopies réalisées pour une utilisation collective et non pour des besoins personnels de l'usager »*.

M. Toubon s'est efforcé de calmer les inquiétudes de plusieurs sénateurs de la majorité comme de l'opposition. Ainsi, il a répondu à Jean Cluzel (Un. cent., Allier) soucieux des répercussions possibles de ce projet sur *« la diffusion de notre culture à l'étranger »*, que ce texte serait appliqué *« avec modération et intelligence »*. Quant aux craintes exprimées par François Autain (PS, Loire-Atlantique) et Ivan Renar (PC, Nord) à propos des conséquences financières pour les établissements scolaires et universitaires, gros utilisateurs de photocopies, le ministre les a minimisées en déclarant que les droits de reproduction ne représenteraient que 50 millions de francs par an pour les établissements d'enseignement. Le PS et le PC, pas convaincus sur ce point, mais sensibles à l'utilité du projet, se sont finalement abstenus.

Enfin, le Sénat a adopté un amendement socialiste, en accord avec le gouvernement, destiné à mettre fin aux *« pratiques abusives »* de la SACEM, qui verse aux producteurs américains de films des droits de reprographie vidéo et cinématographique qui devraient, pour partie, revenir aux auteurs-réalisateurs français.

G. C.

La campagne présidentielle

M. Balladur souligne que « l'essentiel » est d'éviter l'élection d'un socialiste

CHARTRES

de notre correspondant

Le premier ministre n'avait pas que des préoccupations européennes, lors de son déplacement, vendredi 18 novembre à Chartres (Eure-et-Loire), à l'occasion du sommet franco-britannique. S'adressant aux élus et responsables socio-économiques du département, Edouard Balladur a prononcé un discours de combat, exhortant *« le gouvernement et la majorité »* à donner aux Français *« le spectacle de l'union sincère et loyale »*, afin de faire échec à l'élection d'un candidat socialiste à l'Elysée. *« L'essentiel*, a-t-il dit, *est de faire en sorte que ce ne soit pas le candidat socialiste qui soit élu pour la troisième fois. »*

Incisif, le « non candidat », Edouard Balladur n'a pas manqué d'égratigner Jacques Delors en affirmant que *« l'idéologie socialiste a fait son temps »*, que *« personne n'y croit plus »*, et en soulignant *« que ceux qui aujourd'hui voudraient la représenter »* à l'élection présidentielle *« n'y font même plus référence »*. *« Le seul moyen d'apaiser les inquiétudes »* des Français, a-t-il déclaré, est de faire en sorte que le gouvernement et la majorité *« donnent le spectacle de l'union, l'entente, du travail efficace, et distinguent l'essentiel de l'accessoire »*. Et de lancer à l'adresse de Jacques Chirac : *« Ce qui s'est passé depuis un mois et demi montre qu'il aurait mieux valu suivre mon souhait »* que *« l'on attende »* pour entrer dans la campagne préélectorale. En présence d'Alain Juppé, M. Balladur a souligné que les ministres devaient *« se consacrer de façon quasi exclusive »* à leur tâche gouvernementale.

CHRISTIAN HOUISSE

M. Léotard est favorable à une dissolution de l'Assemblée nationale

François Léotard, président d'honneur du Parti républicain et ministre de la défense, réitère, dans un entretien au *Point* du 19 novembre, son soutien à Edouard Balladur, dont les *« qualités d'éventuel président de la République se sont affirmées depuis qu'il est à Matignon »*. Le ministre de la défense voit ensuite *« trois raisons du choix qui pourrait être fait d'une dissolution de l'Assemblée nationale »* au lendemain de l'élection du nouveau président de la République.

« La première, explique-t-il, *c'est de permettre au chef de l'Etat de mener les réformes considérables dont le pays a besoin. Pour cela, il lui faut les cinq années qui débouchent sur le troisième millénaire. On ne pourra pas prendre le risque, à ce moment-là, d'une majorité querelleuse ou désunie. » « La deuxième*, poursuit le ministre, *c'est qu'il serait fâcheux de provoquer, au bout de trois ans seulement, le risque d'une nouvelle cohabitation, à notre détriment. » « La troisième*, conclut M. Léotard, *c'est la nécessité de relégitimer le Parlement actuel par un nouveau choix populaire : je pense que les parlementaires d'aujourd'hui devraient eux-mêmes le souhaiter. »*

M. Pasqua se dit déterminé à « imposer » les primaires

Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, affirme dans un point de vue publié par *le Figaro* daté 19-20 novembre sa *« détermination à imposer »* les « primaires » *« envers et malgré tout (...) les appareils politiques »*. *« La majorité, c'est nous : voilà le mot d'ordre que tous les élus et les électeurs du RPR et de l'UDF doivent désormais faire leur »*, ajoute-t-il.

« Une démarche gaulliste conduit tout naturellement à rechercher la candidature d'union la plus large (...). Conforme à l'esprit de nos institutions, la recherche d'une candidature d'union est conforme à l'intérêt de notre pays, à moins qu'il ne souhaite conjuguer les bienfaits du fédéralisme avec ceux du socialisme », assure M. Pasqua. Le ministère de l'intérieur a publié, vendredi 18 novembre, une nouvelle liste de parlementaires signataires de l'appel de M. Pasqua pour les « primaires » qui porte à 359, selon le ministère, le nombre de députés ou de sénateurs de la majorité favorables à l'initiative du ministre de l'intérieur.

PARTI COMMUNISTE : Robert Hue demande « un plan d'urgence pour les jeunes ». – Robert Hue, secrétaire national du Parti communiste et candidat du PC à l'élection présidentielle, a tenu le premier meeting de sa campagne, vendredi 18 novembre, dans la commune de Montigny-lès-Cormeilles (Val-d'Oise) dont il est le maire. M. Hue a demandé à cette occasion un *« plan d'urgence pour les jeunes »* dont il souhaite *« préciser le contenu avec les jeunes eux-mêmes au cours de sa campagne »*.

Entreprendre... mais où ? Donnez-nous 24 HEURES.

Exonéré ! Gratuit ! Mieux ! On peut toujours promettre. La Sarthe préfère prouver, question de crédibilité. Pour vous, la Sarthe lance un défi inhabituel : vous convaincre en 24 heures que ce département est celui de votre future implantation. 24 heures, c'est le temps nécessaire pour vous faire découvrir nos arguments économiques. 24 heures, c'est le temps pour l'essentiel et pour ce qui compte. Equilibre de l'activité professionnelle et de la qualité de vie, en Sarthe, chaque 24 heures compte plus qu'ailleurs. Ces 24 heures, venez les vivre :

8 H - Rendez-vous Gare Montparnasse, 50 minutes de TGV pour commencer à vous présenter les opportunités de la Sarthe.

9 H - Visite d'une entreprise phare dans le secteur d'activité qui vous intéresse.

12 H - Déjeuner avec deux acteurs économiques sarthois.

14 H - Visite du Centre de Transfert de Technologie du Mans et du Technoparc du Circuit des 24 heures.

17 H - Baptême de piste sur le Circuit Bugatti.

18 H 30 - Questions, bilan avec votre interlocuteur.

20 H - Gare Montparnasse.

Le défi de la Sarthe vous intéresse ? Téléphonez au Comité d'Expansion Economique de la Sarthe au (16) 43 24 52 27.

SARTHE

EN SARTHE, CHAQUE 24 HEURES COMPTE PLUS QU'AILLEURS

Le Monde

HEURES LOCALES

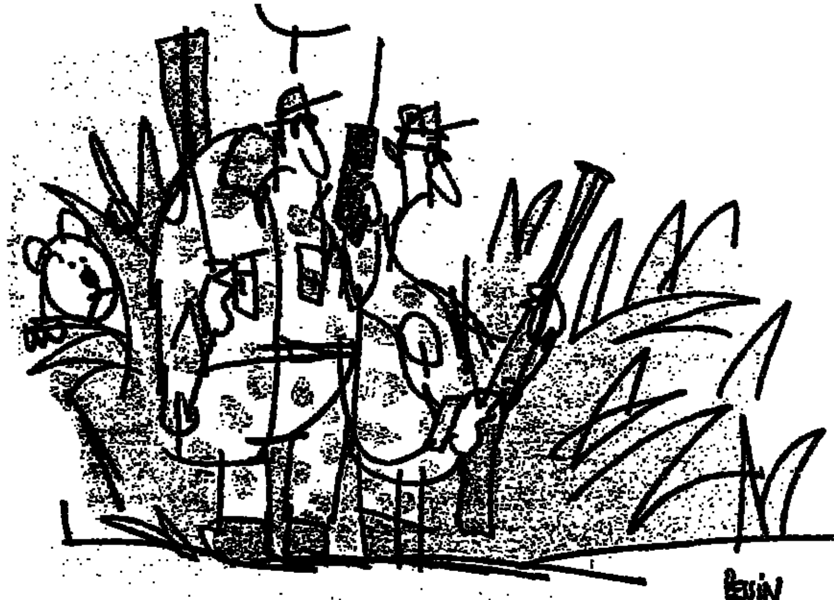
PRÉDATEURS ET PROTÉGÉS

Les articles du projet de loi Barnier touchant à la préservation de la faune et de la flore en cas de risque pour les hommes ou leurs biens inquiètent les défenseurs de la nature

LES associations de protection de la nature l'ont toujours dit : la loi de 1976 est un excellent texte. Depuis cette date, en effet, la flore et la faune sauvages ne sont plus *res nullius*, c'est-à-dire n'appartenant à personne, mais bel et bien un patrimoine national que l'Etat entend protéger. Plantes et animaux ne sont plus une ressource naturelle où l'on peut puiser à sa guise et gratuitement. Désormais, cette ressource est protégée, et seules les espèces classées comme gibier ou « nuisibles » peuvent être capturées ou détruites, selon des règles bien précises.

Dix ans plus tard, les protecteurs se déclareront déçus, car les pouvoirs publics n'avaient ni la volonté ni les moyens de faire appliquer cette trop belle loi de 1976. Les listes de plantes protégées étaient bien trop longues – plusieurs centaines d'espèces – pour qu'un gendarme ou un garde-chasse même averti puisse verbaliser sans risque d'erreur. Les interdictions étaient trop nombreuses, trop complexes et trop rigides. On s'est vite rendu compte que le texte, partant de bonnes intentions et d'un réel souci de protection, se révélait trop dogmatique pour être opératoire sur le terrain. Une fois de plus, on avait accouché d'une nouvelle loi qui, sur bien des points, restait inapplicable.

Des éléments nouveaux sont intervenus depuis. Même si la loi de 1976 n'a pas toujours été respectée ni appliquée, elle a quand même permis une remontée des effectifs de tous les animaux naguère détruits par chasseurs, braconniers, piégeurs et, plus généralement, tous ceux qui voulaient pendre un trophée au-dessus de leur cheminée ou conserver un bel oiseau empaillé. L'essentiel de ce trafic est aujourd'hui arrêté... ou obligé de plonger dans une clandestinité à haut risque.



Sangliers dévoreurs de maïs

Cette loi a aussi accompagné un changement de mentalité très net : on ne voit pratiquement plus, dans nos campagnes, de chouettes clouées sur les portes des granges ni de corbeaux pendus dans les cerisiers comme épouvantails. Avec le progrès des connaissances et de la conscience écologique, la notion de nuisible s'est fortement réduite. Le citoyen français ne considère plus d'emblée un serpent ou un crapaud comme une nuisance, même s'il ironise parfois sur les « crapanducs » aménagés par les services de l'équipement sous certaines autoroutes ou voies ferrées.

La faune sauvage est si protégée que l'on voit aujourd'hui proliférer certains animaux comme le sanglier et le chevreuil, ou encore les goélands, les hérons ou les cormorans. Au point que le ministère de l'environnement subit de multiples pressions pour que cette loi de 1976, intégrée depuis 1989 au code rural, soit modifiée. Certains éleveurs de moutons, victimes d'incursions du lynx ou du loup dans les Vosges, appellent les chasseurs à l'aide et ont parfois du mal à comprendre que les pouvoirs publics prennent plus de précautions pour épargner des « fauves » que pour protéger leurs troupeaux.

De même, les pêcheurs et les pisciculteurs ne comprennent pas que la loi protège leurs ennemis, à savoir le héron cendré, et surtout le cormoran, qui viennent dévorer leurs truites impunément jusque dans leurs bassins d'élevage. Les agriculteurs, aujourd'hui convertis à la culture du maïs, se plaignent de plus belle des dégâts causés par les sangliers dans leurs champs, car le maïs est bien plus tentant pour un cochon sauvage que le blé ou la luzerne de naguère ! Quant aux forestiers, ils sont obligés d'ériger de coûteuses clôtures autour de leurs plantations pour leur éviter la dent du cerf ou du chevreuil, trop nombreux à l'hectare selon eux. Ils poussent donc à des plans de chasse moins restrictifs.

Les chasseurs, eux, ne se réjouissent pas trop de l'abondance du gros gibier, qui leur coûte cher, puisqu'ils doivent indemniser les dégâts à l'agriculture. Et ils se lamentent rituellement sur la disparition du petit gibier à plume et à poil, qu'ils réintroduisent à grand frais, en pestant contre la prolifération des prédateurs (renards, fouines, martres, rapaces, etc.).

Agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, pisciculteurs, chasseurs : c'est plus qu'il n'en faut pour ébranler un élu du peuple ou un ministre. Puisque tous ces braves gens s'insurgent contre les effets pervers de la réglementation, il faut procéder à une évaluation précise de la situation et, le cas échéant, modifier la loi. Ainsi fut fait cette année par les services de Michel Barnier, ministre de l'environnement, toujours soucieux d'équilibre et adepte de la concertation la plus large (« *le contrat plutôt que la contrainte* »).

Les députés devront bientôt trancher

Résultat du remue-méninges : un amendement qui permettrait au ministre, le cas échéant, d'autoriser à titre « *exceptionnel* », la capture ou la destruction d'un animal protégé. Dans l'ancienne loi, cette dérogation n'était accordée que pour des « *fins scientifiques* ». Aux termes de l'amendement actuellement soumis au vote des élus, l'autorisation de destruction ou capture d'une espèce protégée serait étendue à une multitude de cas : « *A des fins scientifiques ou d'enseignement ; dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages ; dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ; pour prévenir des dommages économiques importants, notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries et aux eaux.* »

En clair, cet amendement autorise la destruction de tout animal (ou plante) présentant un risque pour la population, qu'il s'agisse du renard vecteur de rage, du cormoran ou du héron dévoreurs de poissons, voire du rapace prédateur de petit gibier – car « *protection de la faune sauvage* » peut parfaitement être entendu comme protection du gibier. Le seul garde-fou prévu par l'amendement est d'autoriser la destruction « *à condition qu'il n'existe pas une autre solution satisfaisante, et que la mesure ne nuise pas à l'état de conservation des populations des espèces concernées* ».

Autrement dit, les chasseurs pourraient à nouveau tirer le goéland, l'étourneau, le héron cendré, le cormoran, la corneille noire, la pie ou la buse variable, dont les effectifs sont florissants et les mœurs parfois « nuisibles ». Sur le modèle d'un arrêté de 1993 autorisant la capture éventuelle d'un ours, d'un loup ou d'un lynx dont le comportement particulier présenterait un risque grave pour la population.

L'ouverture des ces brèches dans la sacro-sainte loi de 1976 a fait bondir les associations, en particulier la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature) et le CORA (Centre ornithologique Rhône-Alpes). Ce dernier a accusé Michel Barnier de céder au lobby des chasseurs, pêcheurs et agriculteurs en « *s'attaquant aux espèces protégées* » et il souligne sa crainte « *que des espèces comme le flamant rose, le castor, le héron, le martin-pêcheur, voire les rapaces puissent à nouveau être détruites* ».

Plus mesuré, le vice-président de France nature environnement (FNE), Lionel Brard, avocat à Romans (Drôme), craint que l'amendement, s'il est voté en l'état, n'ouvre la porte à tous les abus : « *Les chasseurs pourront demander l'autorisation de tirer tout prédateur rival, comme le busard cendré accusé de dévorer les perdreaux, et pourquoi pas le faucon crécerelle* ». Selon lui, il faudrait substituer la notion d'animal nuisible, bien identifié et localisé, à la notion actuelle d'espèce nuisible, qui range d'un seul coup toute une famille au banc des accusés.

Pour les protecteurs, la solution passe par l'indemnisation des dégâts éventuellement commis par les espèces protégées, comme c'est déjà le cas pour l'ours des Pyrénées, le lynx des Vosges ou le banal sanglier. En 1980, toutefois, le Conseil d'Etat avait rejeté la requête d'un propriétaire dont les arbres avaient été abattus par des castors, au motif que les pouvoirs publics n'ont pas à indemniser un particulier victime d'une politique nationale de protection.

L'an dernier, en revanche, la cour d'appel administrative de Lyon avait tranché en faveur des riziculteurs de Camargue, victimes des ébats des flamants roses dans leurs champs fraîchement ensemencés. Sans attendre un texte, les protecteurs de la grue cendrée, qui fait chaque année escale en Champagne, s'efforcent de dédommager eux-mêmes les agriculteurs qui auraient à se plaindre de leurs incursions. Mais ce n'est pas légal, au sens strict. Les députés devront bientôt trancher.

Roger Cans

NORD-PAS-DE-CALAIS

LE RENDEZ-VOUS DE LIÉVIN

L'ancienne cité minière, où le dernier puits a fermé il y a quatre ans, n'est pas au bout d'une difficile reconversion

LIÉVIN, au cœur de l'ex-bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, accueille, en cette fin de semaine, le congrès national du PS. Vingt ans après la catastrophe du 27 décembre 1974 *(lire par ailleurs)*, la ville reste toujours marquée de l'empreinte de l'exploitation minière. Alors que le dernier puits a fermé en décembre 1990, la difficile reconversion se met lentement en marche.

La ville n'arrive pas à se dégager de l'image noire de ce passé et cumule un certain nombre de handicaps : taux de chômage élevé (19,5 %), potentiel fiscal parmi les plus bas de France (700 francs), déficit de formation des jeunes, fort taux de RMistes : autant de points noirs que le maire, Jean-Pierre Kucheida, député (PS) du Pas-de-Calais, ne cesse de rappeler pour demander des aides à l'Etat. La ville dispose, cependant, de quelques atouts, tels que le carrefour autoroutier A 1 et A 26, à deux pas de Lens et à une heure de Paris en TGV, et elle veut croire en son avenir.

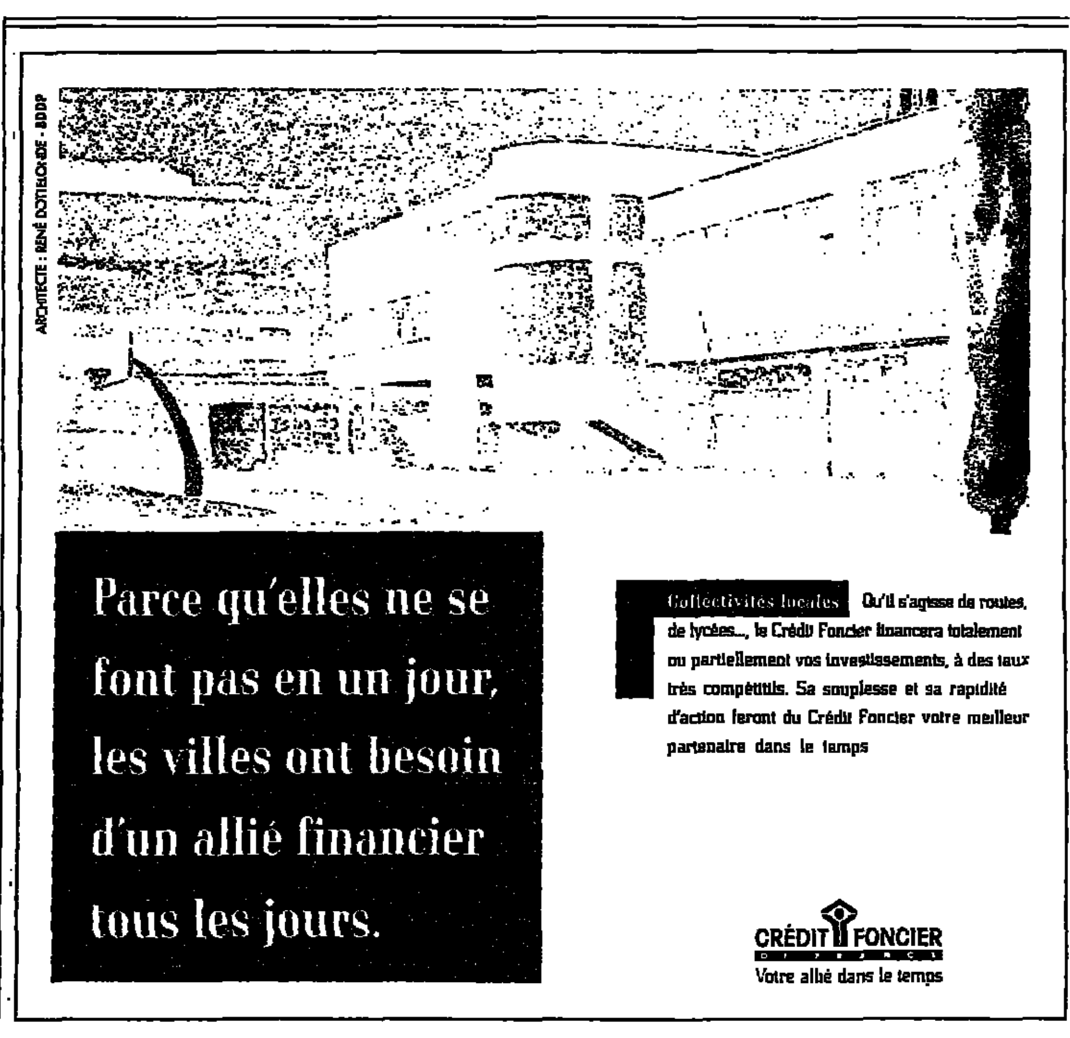
Curieusement, Liévin n'a pas accueilli de grande entreprise « symbole » de la reconversion des années 60. Quelques entreprises, telle Europâtes (agroalimentaire, trois cent cinquante salariés) ou encore Brunet-SICAP (matériels composites pour l'aéronautique) se sont, néanmoins, installées à Liévin. Pour ce qui concerne les aménagements, que ce soit le nouveau quartier au centre-ville, doté d'un théâtre, ou la zone d'activité autour du centre commercial, sur un ancien carreau de fosse, ou encore le stade couvert régional (qui accueille le congrès socialiste), la rénovation de la ville s'est faite avec les aides spécifiques aux zones minières, tant pour la reconversion économique proprement dite que pour l'urbanisme. L'histoire de Liévin est indissociable de ces politiques et, si les crédits d'Etat sont toujours jugés insuffisants par les intéressés, les outils n'ont pas manqué.

Depuis 1971, des crédits GIRZOM (Groupement interministériel de restructuration des zones minières) sont alloués pour la rénovation des voiries des cités minières et sont désormais contractualisés dans le dernier contrat de plan Etat-Région, à hauteur de 120 millions de francs annuels. En avril 1983, François Mitterrand annonçait la création d'un fonds d'industrialisation du bassin minier, le FIBM, qui financera, de fait, l'après-charbon. En 1984, Charbonnages de France (CdF) crée la FINORPA, un outil financier au service de la reconversion du bassin. Ayant soutenu plus de mille projets industriels, affichant la création de trente-deux mille emplois en dix ans, FINORPA peut désormais intervenir hors du bassin minier, au grand dam des élus du bassin : pour eux, la FINORPA était un outil spécifique à leur secteur. De plus, l'Etat se désengage progressivement de cet organisme et diminue progressivement son aide, 100 millions de francs annuels il y a dix ans.

Pour l'aménagement urbain et la lutte contre l'exclusion, Liévin s'inscrit dans l'intercommunalité.

de notre correspondant à Arras
Yves Jouannic

Lire la suite page 15



REPÈRES

PARLEMENT

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE A MI-DÉBAT

L'Assemblée nationale va entamer, le 28 novembre, l'examen, en deuxième lecture, du projet de loi d'orientation sur l'aménagement du territoire, sensiblement modifié par les sénateurs

LE gouvernement n'en démord pas : il espère toujours faire adopter définitivement le projet de loi d'orientation relatif à l'aménagement et au développement du territoire avant la fin de la session d'automne du Parlement. Le marathon parlementaire continue donc. Après les députés, au mois de juillet, le Sénat a adopté le projet, le 9 novembre, en première lecture (*le Monde* du 11 novembre). Au terme de trois semaines de débat, les sénateurs ont modifié ce texte sur de nombreux points et y ont ajouté quarante-trois articles.

● *Schémas sectoriels (articles additionnels après l'article 7).*

L'une des principales innovations apportées par la commission spéciale du Sénat consiste à donner une réelle consistance au schéma national d'aménagement et de développement du territoire en précisant que des « schémas directeurs sectoriels nationaux » d'aménagement du territoire seront établis par décret dans un délai de dix-huit mois suivant la publication de la loi.

Et les sénateurs ont adopté le principe que de tels schémas soient institués dans quatre domaines stratégiques : l'enseignement supérieur et la recherche, les équipements culturels, les transports, les télécommunications. En matière universitaire le Sénat a adopté le principe d'un nouveau type d'universités moyennes, à *vocation thématique et adossées* à la recherche et aux débouchés professionnels, qui pourraient être créées dans les villes moyennes afin de rééquilibrer la carte universitaire. Cette disposition a été approuvée malgré l'opposition du gouvernement.

En matière de recherche, les sénateurs ont fixé le principe que, dans une dizaine d'années, les deux tiers du potentiel de recherche français (chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs) soient *« installés en province »*, contre à peine 60 % aujourd'hui. Quant à la recherche privée, encore plus massivement concentrée en région parisienne, le *Sénat a décidé de l'inciter* à s'installer en province, et notamment dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire, grâce à une modulation du crédit d'impôt-recherche.

En matière d'infrastructure de transports, les sénateurs ont fixé le principe que *« en 2015, aucune partie du territoire français métropolitain ne sera située à plus d'une demi-heure d'automobile soit d'une autoroute ou d'une route expresse à deux fois deux voies, soit d'une gare desservie par le réseau ferroviaire à grande vitesse »*. D'autre part, à l'initiative du gouvernement, ils ont inséré un article additionnel créant une nouvelle société, filiale de la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et d'EDF, chargée de réaliser la liaison fluviale Rhin-Rhône avant 2010 et financée notamment par EDF grâce à un prélèvement sur les recettes dégagées par la mise à disposition de l'énergie produite par les installations hydroélectriques de la CNR.

● *La péréquation des ressources entre collectivités (article 20).*

C'est le deuxième apport important du *Sénat* au texte du gouvernement adopté par l'Assemblée nationale. Les sénateurs ont fixé le principe d'une péréquation financière, à compter *de 1997*, entre les régions métropolitaines, devant aboutir, en l'an 2010 au plus tard, à ce que les ressources par habitant des collectivités – pondérées par leurs charges respectives – ne puissent s'écarter de plus de 20 % de la moyenne nationale.

De son côté, et de façon complémentaire, le gouvernement a fait adopter par le Sénat une disposition qui prévoit, dès *1995*, un renforcement des mécanismes de péréquation existants. Pour les régions, il s'agit de renforcer le fonds de correction des déséquilibres régionaux, créé par les socialistes en 1992, et de le porter de 314 millions de francs en 1994 à *352 millions en 1995.* Trois régions (Ile-de-France, Alsace et Rhône-Alpes) devraient alimenter ce fonds au profit de treize autres régions (Auvergne, Bretagne, Corse, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, Gaudeloupe, Guyane, Martinique et Réunion). Quant au communes, le gouvernement s'est engagé à présenter, sur la base de simulations en cours, un dispositif spécifique à l'occasion *de la deuxième lecture du projet de* loi.

● *Clarification des compétences entre collectivités (article additionnel après l'article 7).*

La commission spéciale du Sénat avait introduit une innovation importante en prévoyant qu'une loi ultérieure *« désignera, dans un délai de dix-huit mois, une collectivité chef de file qui coordonnera la programmation et l'exécution d'une compétence ou d'un groupe de compétences qui relèvent de plusieurs collectivités locales »*. Il s'agissait de favoriser une plus grande cohérence de l'action des collectivités locales et de sortir, ne serait-ce que sur la base du volontariat, du flou créé par les lois de décentralisation. Or les sénateurs n'ont pas suivi leur commission spéciale : en adoptant, finalement, une disposition selon laquelle la loi ultérieure *« définira les conditions dans lesquelles une collectivité peut prendre le rôle de chef de file »*, ils ont sérieusement réduit, avec l'assentiment du gouvernement, la portée de cette innovation.

● *Exonérations fiscales et de charges sociales (articles additionnels après l'article 19* ter).

Pour favoriser le développement et la création d'emplois dans les zones urbaines ou rurales fragiles, le Sénat a adopté deux dispositions destinées à alléger la fiscalité des entreprises dans ces zones. La première est destinée à autoriser les entreprises qui construiront, entre le 1er janvier 1995 et le 31 décembre 1999, des locaux industriels ou commerciaux dans ces zones défavorisées, à pratiquer un amortissement exceptionnel égal à 25 % du prix de revient des immeubles.

La seconde incitation est plus significative encore. Elle vise à *exonérer les entreprises de cotisations sociales patronales* – qu'il s'agisse de la vieillesse, de la maladie, des accidents du travail ou des allocations familiales – pour toutes les embauches *« ayant pour effet de porter l'effectif à quatre salariés au moins et à dix-neuf au plus »*. Cette mesure, qui concerne donc les petites entreprises, s'appliquera dans les zones urbaines et rurales défavorisées, qui recouvrent une population d'environ cinq millions de personnes. Cette disposition reprend, partiellement, la proposition faite, en juillet lors de l'examen du texte à l'Assemblée nationale, par Georges Chavanes (UDF, Charente) et qui avait été adoptée par les députés avant d'être rejetée, en deuxième délibération, par le gouvernement.

● *Ile-de-France (articles 7, 22 et articles additionnels avant l'article 7 et 17).*

Plusieurs dispositions portent sur la région parisienne et son rôle spécifique. Il est tout d'abord prévu que le schéma directeur de l'Ile-de-France devra respecter le schéma national d'aménagement et de développement du territoire *ainsi que les schémas sectoriels* nationaux. Il devra être compatible aussi avec les directives territoriales d'aménagement. Le schéma directeur de l'Ile-de-France précisera les moyens cohérents à mettre en œuvre pour renforcer la position de Paris comme métropole *européenne, pour conforter le* rayonnement international de la région et pour assurer son développement qualitatif tout en maîtrisant sa croissance quantitative. Toutefois, il est prévu qu'à compter de 1996 un tiers de la somme prélevée sur la dotation globale de *fonctionnement* de la région Ile-de-France serait affecté à la dotation minimale de fonctionnement des départements.

Deux autres dispositions importantes ont été adoptées par les sénateurs. D'une part, ils ont prévu une modification par décret en *Conseil d'Etat des règles du* code de l'urbanisme relatives aux procédures d'agrément administratif afin d'instituer dans la région Ile-de-France un contrôle effectif de la construction, de la reconstruction ou de l'extension de certains locaux. D'autre part ils ont *autorisé la perception* de péages par les concessionnaires sur les autoroutes construites à partir du 1er janvier 1995 dans la région parisienne et ils ont prévu l'affectation du produit de ces péages éventuels à la péréquation des ressources des sociétés concessionnaires d'autoroutes, en faveur des régions enclavées.

Gérard Courtois

SONDAGES

LES MAIRES, L'EMPLOI ET LE SOCIAL

LE congrès de l'Association des maires de France qui s'est tenu du 15 au 17 février à Paris a donné lieu à une floraison de sondages. Dans son *édition du 14 novembre, le Courrier des maires*, publication à destination des élus des villes, du groupe Le Moniteur, s'est penché sur les maires et l'emploi, thème du congrès de l'AMF (1). Une forte majorité de Français (58 %) estiment que le maire a une *influence sur la situation* de l'emploi dans leur commune, si l'on en croit le sondage. Pourtant, cet élu ne possède pas de compétences en la matière.

La plupart des personnes interrogées pensent que le maire doit faire travailler en priorité les entreprises locales. Visiblement, elles ne sont pas très au fait des règles imposées par les marchés publics : elles ignorent sans doute que la préférence locale génère un surcoût de 20 % sur ces marchés. Les personnes sondées jugent qu'il faut subventionner les entre*prises créant des emplois*, et réduire leur fiscalité. Mais une majorité (62 %) refusent de payer plus d'impôts pour compenser cet allègement.

Les Français estiment en majorité (69 %) que les mairies ont une vocation d'employeurs *sociaux, 25 % seulement* jugeant qu'il y a trop d'employés à la mairie, et que ces effectifs pèsent sur les impôts locaux. La plupart (48 %) ne sont pas favorables à ce que l'ANPE soit directement gérée par le maire. On comprend, en effet, qu'*ils veuillent* tenir cette institution à l'abri de tout clientélisme.

Dans un numéro spécial de novembre 1994, le *Journal des maires*, autre publication du groupe Le Moniteur, destinée, cette fois, aux maires ruraux, publie un *sondage sur les maires* et le social (2). La majorité des maires interrogés constatent que la situation sociale dans leur commune n'a pas évolué depuis cinq ans, et 37 % trouvent qu'elle s'est dégradée.

Plus la commune est importante, *plus elle accueille* des personnes en contrat emploi-solidarité (CES) et soutient une association d'aide aux chômeurs. En matière sociale, 87 % des élus jugent que l'action du département est efficace, alors que 55 % critiquent celle que mène l'Etat. Une majorité de maires (58 %) ne souhaitent pas que la commune prenne en charge une partie des compétences exercées par les départements.

R. Rs.

(1) Sondage réalisé par l'institut Infométrie, les 7 et 8 octobre, auprès d'un échantillon de mille personnes, représentatif de la population française âgée de dix-huit ans et plus

(2) *Réalisé en partenariat* avec l'Association des petites villes de France, par SCP Communication, au mois d'octobre, auprès d'un échantillon représentatif des maires des communes de moins de 20 000 habitants.

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Femmes et municipales.** – Pour encourager la féminisation des conseils municipaux, l'Institut politique européen de formation des femmes, que préside Yvette Roudy (PS), ancien ministre des droits de la femme et maire de Lisieux (Calvados), propose, jusqu'au mois de juin, des journées de préparation aux élections municipales, ainsi que des séances d'« entraînement à l'expression orale ». Il organise aussi une série de conférences sur le travail des femmes et les évolutions de la société.

► *Renseignements au 43-06-08-96.*

■ **Dossiers d'experts.** – *La Lettre du cadre territorial,* mensuel destiné au personnel dirigeant des collectivités locales, publie une série de « dossiers d'experts », rédigés par des spécialistes, sur des thèmes aussi divers que les foires et marchés, la *gestion des musées, la commune et* ses chemins ruraux, la carte scolaire, les hébergements touristiques de *plein air,* le financement de l'aménagement, le calcul de la DGF communale, les associations parapubliques ou le bilan social.

► *La Lettre du cadre territorial, BP 215, 38506 Voiron Cedex. Tél. 76-65-71-36.*

■ **Villes moyennes.** – La Fédération *des maires des villes moyennes* (FMVM), que préside Jean Auroux (PS), organise, à destination des élus et des fonctionnaires municipaux, un colloque intitulé « Service public local : label qualité et innovation », à Niort, le 24 novembre. Le thème sera abordé par le biais des questions financière, sociale et écologique.

► **Renseignements au 45-44-99-61.**

■ **Elections municipales.** - Le Parti communiste *offre un journal.* « Paris qu'on aime, Paris qu'on veut » : c'est le titre de *Paris Infos,* le journal de huit pages que les communistes de la capitale ont décidé d'adresser aux *Parisiens dans* le cadre de la campagne pour les élections municipales. Nourri de témoignages sur les difficultés de la vie dans la capitale (logement, revenus, chômage), le *premier numéro rappelle aussi* les thèmes de la campagne des communistes : démocratie, transports, tissu culturel, santé, environnement.

■ **Districts.** – L'Assemblée des districts et des communautés de France, que préside Marc Censi (UDF), président de la région Midi-Pyrénées, organise un colloque sur « L'intercommunalité au service de l'eau », les jeudi 1er et vendredi 2 décembre, à Nancy. Au programme : la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, les normes européennes pour l'épuration des eaux usées et pluviales, l'assainissement en milieu rural, les outils juridiques, la planification intercommunale des ressources en eau, le consommateur et le prix de l'eau.

► **Renseignements au 83-91-83-91.**

■ **Autoroutes de l'information.** – L'Association des maires des grandes villes de France, que préside Jean-Marie Rausch (maj. p.) organise un *séminaire* sur les villes et les autoroutes de l'information, à Paris, mardi 20 décembre.

► *Renseignements au 44-05-92-41.*

■ **Rencontres Nantes Ecopolis les 22 et 23 novembre.** – Les deuxièmes rencontres Nantes Ecopolis consacrées à l'écologie urbaine, auront lieu *les mardi 22 et mercredi* 23 novembre à Nantes. Elles sont placées dans le cadre de la préparation du sommet des villes organisé par la Conférence des Nations unies à Istanbul en 1996. Le 22 novembre, le cinéaste Francesco Rosi débattra avec l'assistance, pour une soirée ouverte au public *nantais.*

► **6 rue Halévy 75009 Paris. Tél. 47 42 04 52.**

Rencontres nationales : stratégie d'action sociale en période de crise les 23 et 24 novembre. – L'Observatoire national de l'action sociale décentralisée organise un dîner débat, le *mercredi* 23 novembre, suivi d'un colloque le 24 à l'Hôtel Intercontinental de Paris sur la définition *et la* mise en œuvre des nouvelles stratégies d'action sociale en période de crise.

► **ODAS. 37, boulevard Saint-Michel, 75005 Paris. Tél. 44-07-02-52 ; fax : 43-25-85-34.**

■ **Social.** – *Compagnie des eaux et de l'ozone retire sa plainte contre un délégué CFDT.* – La Compagnie des eaux et de l'ozone (CEO) a diffusé un communiqué, le 15 novembre, *annonçant qu'André Morange,* directeur général de cette société, acceptait de retirer la plainte qu'il avait déposée contre Christian Foisnon, délégué CFDT, employé dans une antenne brestoise (*le Monde* daté 13-14 novembre).

M. Foisnon avait été mis en examen pour diffamation. Il était soupçonné d'être l'auteur d'un tract intersyndical CFDT-CGT diffusé pendant une grève. Les quatre organisations syndicales (CGT, FO, CFDT, CGC), ainsi que le secrétaire du comité d'établissement du siège social de la CEO avaient, par courrier en date du 16 novembre, demandé à la direction de retirer sa plainte, « dans un souci d'apaisement profitable tant au climat social de [l']entreprise qu'à [son] image de marque ». *(Correspondant.)*

POINT DE VUE

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET ATOUTS EUROPÉENS

Par Hubert Haenel

LE projet de loi sur l'amé*nagement et le développement* du territoire, conçu pour renforcer l'unité et renouer les solidarités entre les différentes régions françaises, risque de freiner la coopération des régions dans l'Union européenne.

Le texte en débat exigerait, en effet, de soumettre à une procédure en Conseil d'Etat tout projet de création d'équipement ou de structure commune à des régions frontalières. Il mettrait *fin, par ailleurs, aux possibilités* de relation contractuelle entre une région et un Etat de l'Union européenne. Les accords passés par une collectivité française *avec des Länder* allemands, des cantons suisses, des régions belges ou des provinces espagnoles qui ont le caractère d'Etats fédérés, devraient désormais être négociés par le ministère des affaires étrangères.

Peut-on dire l'Europe et continuer de penser la France dans un cadre exclusivement hexagonal ? L'unité nationale est-elle exclusive de l'ouverture européenne de la France à ses frontières ?

Le temps n'est pas loin où les spécialistes de la DATAR dessinaient un scénario catastrophe de *« dislocation du territoire »*. Toutes les régions en contact avec nos voisins de l'Union européenne semblaient aspirées par Bruxelles, Stuttgart, Fribourg, Bâle, Genève, Milan, Barcelone et Bilbao. La France, disait *alors* la DATAR, *« risque de s'effilocher sur ses franges »*, se réduisant finalement *au grand Bassin parisien.*

La formulation même de ce scénario avait profondément choqué nombre de régions dites *« frontalières »*, dont l'Alsace. Comme si la construction d'une Europe au quotidien, de zones de coopération interrégionale, où l'Union européenne avancerait, était un danger pour l'unité nationale.

Le projet de loi en discussion imposerait, à cet égard, des contraintes lourdes pour mettre en œuvre tout projet transfrontalier. Ainsi, si Scheibenhard, en Alsace, et Scheibenhard, en Palatinat, séparés par un ruisseau, veulent créer *une école maternelle commune,* si Wissembourg et Bad-Bergzarben souhaitent gérer ensemble une zone d'activités, si les pompiers de Marckolsheim souhaitent organiser *un centre de* secours avec leurs homologues de Kaiserstuhl, si Saint-Louis et Lorrach veulent construire ensemble une usine d'incinération, si le conseil régional d'Alsace et les présidents des communautés urbaines de Karlsruhe et de Fribourg veulent mettre en place une structure de promotion du tourisme des Pays rhénans, il faudra un décret en Conseil d'Etat. Entre l'hégémonie centralisatrice de Paris et le risque d'aspiration par des grandes villes européennes, que redoute la DATAR, quelle est la marge de manœuvre de ces territoires de la France pour assurer leur développement et contribuer à la solidarité nationale ?

L'expérience de l'Alsace *montre qu'au scénario de la* dépendance doit se substituer celui de la coopération maîtrisée. Ce scénario est le seul souhaitable.

Ainsi l'organisation urbaine de l'Alsace tisse un réseau d'agglomérations sans capitale, un maillage de villes sans métropole. Ce modèle rhénan détermine une approche *différente du développement du* territoire. Il ne s'inscrit plus en termes d'attraction concurrente de grandes villes capitales mais en termes de coopération au sein d'un tissu urbain qui s'organise sans tenir compte des frontières.

*Dès lors, le projet de déve*loppement du territoire doit donner aux régions françaises, au contact des pays de l'UE, les moyens d'une coopération *transnationale simplifiée.* A défaut, ces régions subiront de façon alternative ou cumulée des dépendances préjudiciables à leur propre développement et au développement de la France en Europe.

L'UE se construit le plus concrètement et le plus logiquement sur des relations de proximité. Des potentialités majeures demandent à être exploitées sur ce terrain. Les régions transfrontalières, telles l'Alsace et la Lorraine avec le Luxembourg, *l'Allemagne et la Suisse*, la région du Nord avec l'Angleterre du Sud et la Belgique, Rhône-Alpes avec la Suisse, l'Italie du Nord et la Bavière, *Midi-Pyrénées et le Languedoc* avec la Catalogne et enfin l'Aquitaine avec le Pays basque *espagnol, offrent de ce point de* vue une somme d'expériences, de savoir-faire et d'informations dont les décideurs politiques, économiques, culturels et sociaux français aurait tout intérêt à tirer avantage.

Nous postulons que le développement du territoire, la solidarité entre régions françaises, doivent également se *concevoir dans un cadre trans*national, dès lors qu'apparaît de façon aussi nette le caractère tout à la fois inévitable et positif de ces nouveaux espaces d'échange et de construction d'une Europe en *« taches d'huile ».*

C'est dans cet esprit qu'il conviendrait d'améliorer un texte de loi, qui, pour être ouvert dans l'intention, n'enferme pas moins la coopé*ration transfrontalière dans un* carcan dont les régions avaient commencé à se libérer.

L'aménagement, c'est-à-dire le développement du territoire, ne pourra que tirer bénéfice d'un tel assouplissement, qui permettra à ces régions de jouer pleinement leur rôle. Ces eurorégions, qui construisent leur prospérité grâce à des coopérations interrégionales renforcées, apporteront ainsi une contribution décisive à une France plus solidaire et unie.

► **Hubert Haenel est sénateur (RPR) du Haut-Rhin, premier vice-président du conseil régional d'Alsace.**

ILE-DE-FRANCE

URBANISME

UN « FIL D'ARIANE » POUR LES MUREAUX

Le maire, Alain Etoré, compte sur un cheminement piétonnier pour relier au centre les quartiers défavorisés

ENTRE l'espace naturel de la vallée de la Mauldre et celui du Vexin, la ville des Mureaux, dans les Yvelines, conciliait, après la dernière guerre, des activités économiques semi-industrielles et une qualité de vie propre à en faire un lieu de villégiature. Mais, dans les années 50, elle a vu arriver la population ouvrière travaillant à l'usine Renault de Flins, toute proche. Ainsi, jusqu'en 1976, les habitants des Mureaux augmenteront au rythme des effectifs de l'usine, pour atteindre 33 000 aujourd'hui, dont 45 % ont moins de vingt-cinq ans.

De 1956 à 1974, plus de 4 000 logements seront réalisés dans de nouveaux quartiers excentrés, qui n'auront d'agréable que le nom, la Vigne blanche ou les Musiciens. La médiocrité de l'urbanisme, l'insuffisance de liaison avec les équipements du centre-ville, en feront vite des lieux désertés par une grande partie des locataires, qui préfèrent les programmes d'accession d'appartements ou de petits pavillons construits dans les environs. Aujourd'hui, la ville compte 11 318 logements, dont 5 569 sont des logements sociaux. Ils sont répartis dans les onze quartiers de la ville, dont cinq font l'objet d'une procédure de développement social et urbain (DSU).

Une cinquantaine de grands logements

Elu à la tête de la municipalité en 1989 après douze ans d'administration communiste, Alain Etoré (PS) a mené une étude globale, en concertation avec les élus, la population et les associations, sur le devenir de la ville. De cette réflexion est né, en 1992, un projet de ville dont les trois axes principaux sont la redynamisation du centre traditionnel, avec une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), le prolongement de ce centre-ville vers les quartiers où sont concentrés les logements sociaux, la revitalisation et la requalification de l'habitat social avec, notamment, la construction d'un hôtel d'entreprises dans la cité des Musiciens, qui abrite une douzaine d'entreprises et se veut le point d'ancrage d'une nouvelle dynamique économique, au cœur d'un quartier actuellement en cours de réhabilitation et dont les rez-de-chaussée d'immeubles devraient accueillir dans les prochains mois des locaux artisanaux.

Au quartier voisin de la Vigne blanche, le décloisonnement de petits appartements devrait déboucher sur la réalisation d'une cinquantaine de grands logements pour répondre au souhait de certaines familles. Enfin, constate Alain Etoré, la création d'un cheminement piéton baptisé Fil d'Ariane, destiné à relier les quartiers entre eux, est apparue comme l'un des besoins les plus pressants lors de l'élaboration du projet de ville. Au cours des années, Les Mureaux étaient devenus une « ville à deux vitesses », avec, d'une part, le centre ancien et les zones pavillonnaires, de l'autre, les cités. Les deux populations, séparées par la RD 43 qui coupe la ville en deux, ont de plus en plus tendance à s'ignorer, d'autant que la voie ferrée, plus au sud, accentue encore ce clivage.

Granit rose et marbre blanc

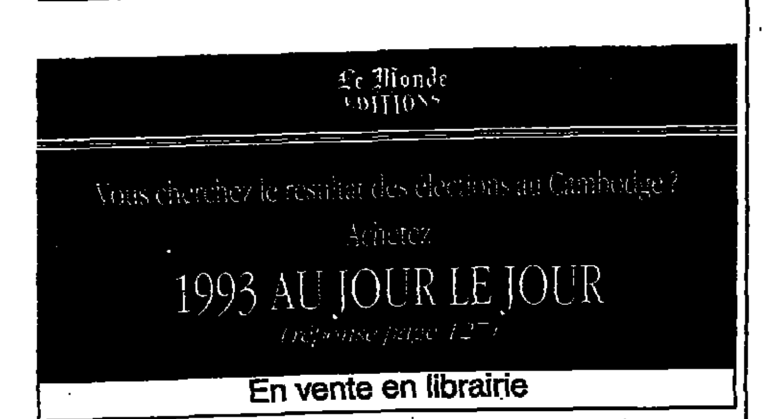
Le premier tronçon du Fil d'Ariane, qui d'ici cinq ans, devrait permettre aux piétons de se rendre des quartiers excentrés de la ville, en bordure de l'autoroute A 13, jusqu'à la Seine, en passant par le centre, vient d'être ouvert sur une partie de la rue Paul-Doumer. Du fait de la désertion des clients, cette artère commerçante des Mureaux voyait les rideaux de fer de ses boutiques se baisser un à un. Désormais, la rue est devenue un immense trottoir sans dénivelé où les automobilistes peuvent toujours circuler à vitesse réduite. Le bitume ancien a fait place à des pavés de granit gris avec au milieu de la chaussée une bande continue de granit rose entourée d'une mosaïque de marbre blanc matérialisant le Fil d'Ariane. L'opération a coûté 6 millions de francs (hors taxes), les différents concessionnaires profitant des travaux pour enfouir leur réseau.

Pour le maire, ce coût n'est pas exorbitant : *« Une rue classique*, explique-t-il, *aurait coûté 4,6 millions de francs, soit une différence de 1,4 MF, qui s'annule pratiquement par la subvention de 1,2 MF intervenue dans le cadre du contrat de ville. »* M. Etoré relativise la charge de sa commune, rappelant que, cet été, 3 millions de francs ont été investis dans les travaux d'entretien des écoles de la ville.

Une fois réalisé sur sa totalité, le Fil d'Ariane, trait d'union entre les populations et clin d'œil à l'Aérospatiale, installée dans la ville – les fusées du même nom sont nées là –, verra fleurir sur son tracé tous les nouveaux équipements que projette la municipalité pour les douze ans à venir. Qu'il s'agisse d'une salle de spectacles ou du désenclavement de la gare et du centre commercial – *« peu attractif et refermé sur lui-même »* ainsi que le déplore Alain Etoré –, est fréquemment le théâtre d'affrontements entre les jeunes du quartier, les vigiles et la police, comme ce fut encore le cas le 11 novembre. L'actuel maire entend ainsi faire évoluer *« sans heurts l'ensemble des quartiers vers une ville plus unie et plus solidaire, mieux préparée au grand défi du XXIe siècle »*.

Yannick Dumont (RPR), qui compte bien ravir la mairie à la gauche en juin 1995, ne partage pas ce sentiment : pour lui, le Fil d'Ariane, *« c'est de l'argent gaspillé alors que la ville manque d'équipements, qu'il faut renforcer la police municipale et régler les problèmes de sécurité »*. Et de s'interroger : *« Qui va l'emprunter ? Les gens ne pourront pas s'y promener tranquillement. »* Le Fil d'Ariane a ses partisans et ses détracteurs. Mais il sera sans conteste le fil conducteur de la prochaine campagne pour les élections municipales aux Mureaux.

Jean-Claude Pierrette



TRANSPORTS

LE COVOITURAGE A PETITE VITESSE

Les premières études sur ce mode de transport alternatif vont pouvoir être lancées dans la région alors qu'il a été développé dans de nombreux pays

UN protocole entre les sociétés de transports CGEA, filiale de la Générale des eaux, et Urbiel, chargée des études à la RATP, a été signé, mercredi 9 novembre, avec le bureau d'études Intralude du Syndicat des transports parisiens (STP), l'autorité unique en matière de transports en Ile-de-France, présidée par le préfet de région. Cet accord-cadre devrait permettre de lancer les premières études financières et des enquêtes auprès des associations d'usagers et des entreprises. En fonction du résultat de ces études, le covoiturage pourrait enfin être expérimenté dans la région.

Ce sont les Québécois qui ont traduit par « covoiturage » le mot *carpooling*, largement développé aux Etats-Unis. Pour inciter les automobilistes à partager un véhicule, les autorités de nombreuses métropoles américaines autorisent les automobiles occupées par plus de deux passagers à emprunter les sites réservés aux transports en commun. Et, dans les états du Maryland et de Virginie, plusieurs autoroutes vers Washington-DC sont presque exclusivement réservées aux véhicules transportant au moins deux passagers. Une seule voie sur trois ou quatre n'est alors autorisée qu'aux voitures qui ne transportent qu'une seule personne.

Cette incitation au partage des véhicules individuels fait des émules en Europe. Madrid envisage ainsi de faire circuler les véhicules largement occupés sur des voies réservées. En soutien logistique de cette expérience, la capitale espagnole va expérimenter en 1995 un logiciel mis au point par le STP, ce qui montre le retard pris par l'Ile-de-France dans ce domaine.

Les trois quarts des déplacements de banlieue à banlieue sont aujourd'hui effectués par voiture individuelle en Ile-de-France. Et une récente étude du STP montre que le taux d'occupation des véhicules dépasse à peine une personne. Or plus du quart des nouveaux habitants de la région devraient s'installer en grande couronne. Les trajets domicile-travail devraient ainsi s'allonger en moyenne de 25 % dans les quinze prochaines années, dans des conditions d'encombrement qui risquent de devenir critiques puisqu'il devient de plus en plus difficile de construire des voies nouvelles en Ile-de-France.

En dépit de la volonté du conseil régional, principal financeur des infrastructures avec l'Etat, de mettre la priorité sur le développement des transports en commun, la situation ne pourra être rapidement améliorée. L'essentiel des crédits inscrits au XIe contrat de Plan vont être absorbés par l'achèvement des travaux d'Eole et Météor, deux lignes radiales qui traversent la capitale. Et il sera impossible de réaliser en grande banlieue un maillage de transports en commun suffisant pour dissuader les usagers d'utiliser leur voiture.

Le covoiturage pourrait permettre d'alléger le trafic des quelques milliers de véhicules nécessaires pour éviter l'asphyxie progressive des réseaux routiers d'Ile-de-France. Il se heurte cependant à de nombreuses difficultés. Aucune expérience de ce type n'a encore été tentée dans la région, et toute initiative risque de se heurter au poids des habitudes et de l'individualisme. Le logiciel mis au point par le STP devrait permettre de mettre en relation, par téléphone ou par Minitel, les habitants d'un secteur qui se rendent dans une même direction. Ils pourront échanger ainsi leurs horaires de travail, des renseignements sur leur catégorie socioprofessionnelle, mais aussi leur appétence pour le tabac et, éventuellement, leurs goûts en matière de musique pour la programmation de l'autoradio.

« Nous souhaitons d'abord organiser les trajets entre la grande banlieue et les têtes de ligne des transports en commun, explique Anne Bernard-Gély, chargée du dossier au STP. *Notre but n'est pas de prendre des usagers aux transports en commun, bien au contraire. »* L'accès à ces parcs de desserte sera donc rendu plus facile aux personnes qui partagent un véhicule.

Les échanges monétaires entre les passagers de la même voiture devraient être facilités par un système mis au point par le STP. En échange d'étiquettes à lecture optique remises au chauffeur par les autres usagers, celui-ci pourrait obtenir un remboursement de ses frais en espèces, ou en essence. Enfin, des garanties devraient être offertes aux usagers pour le trajet du retour. Le risque de ne pas retrouver son chauffeur en fin de journée est en effet le principal obstacle au covoiturage.

Christophe de Chenay

Aujourd'hui, peut-on assurer les emprunteurs sans écouter la CNP ?

DOSSIER

Prédateurs et protégés

LES MYSTÈRES DE LA BÊTE DES VOSGES

Après le Mercantour, le loup est réapparu dans l'Est.
Il se fait les crocs sur les troupeaux de brebis

DISPARU en France depuis *plusieurs générations*, le loup a fait un retour discret en 1987, lorsqu'un premier spécimen de *Canis lupus* a été abattu par des chasseurs sur la commune de Fontan (Alpes-Maritimes). Puis, en 1992, les gardes-moniteurs du parc national du Mercantour, toujours dans les Alpes-Maritimes, aperçoivent deux loups bien vivants, qu'ils vont suivre tout un hiver grâce aux traces de leurs repas (sangliers, chamois et surtout mouflons). Cette découverte va conduire le ministère de l'environnement à *publier en* 1993 un arrêté classant le loup dans les espèces protégées en France – avec cependant la possibilité d'éliminer un spécimen devenu dangereux.

Ce pressentiment sera justifié par les faits qui vont se produire quelques mois plus tard : trente-trois brebis trépasseront sous le croc des quelque six loups présents dans le *Mercantour*. Ces animaux, semble-t-il, proviennent des meutes qui subsistent dans les Abruzzes (Italie). Comme les dommages ont été commis dans le périmètre du parc national, c'est lui qui indemnise les propriétaires, selon un barème particulier. Le mal est aussitôt réparé, et même grassement.

Tel le furet de la chanson, le loup reparaît en mai 1994 en un lieu où on ne l'attendait pas : les Vosges. Un couple de naturalistes réussit même à le filmer au cours d'un affût en forêt de Senonges. Le mois suivant, la bête des Vosges se manifeste par un massacre chez un éleveur de moutons de Dommartin-lès-Vallois (trois brebis égorgées et cinq autres *blessées, qu'il faut achever*). L'Office national de la chasse (ONC) mobilise ses gardes et le lieutenant de louveterie local pour tâcher de neutraliser le fauve. En vain. Une pouliche et quatre brebis font encore les frais de l'errance sauvage du loup, qui se montre particulièrement rusé. Il résiste même aux charmes d'une louve canadienne que, en *désespoir de cause*, les gardes de l'ONC ont placée comme appât. Ce qui fait dire aux experts que la bête des Vosges est peut-être une louve...

A l'ouverture de la chasse, le 25 septembre, le fauve a déjà dévoré treize brebis à Dommartin et fait un massacre à Esley (un veau et une agnelle, plus quatre agneaux blessés qu'il faut abattre). En octobre, il s'en prend à un élevage de Haréville, tout près de Vittel (deux brebis tuées, deux agneaux blessés). A l'ONC, au ministère de l'envi*ronnement, on s'arrache les cheveux*. Les plus fins limiers et les meilleures gâchettes sont tenus en échec. Aucun piège ni appât ne tente le diabolique animal. Le loup se déplace dans la montagne vosgienne comme chez lui, et il se sert où bon lui semble, au nez et à la barbe du lieutenant de louveterie et ses hommes.

Cette situation ne plaît guère aux organisations agricoles comme la FDSEA, qui dénonce la mollesse des autorités devant les méfaits d'un *« fauve sanguinaire »*. Les chasseurs, pour leur part, commencent à rendre *hommage à cet adversaire* irréductible qui déjoue tous les pièges. Quant au directeur de la nature et des paysages, Gilbert Simon, il s'amuse plutôt de cette situation, qui fait d'un animal rarissime en France une vedette de l'actualité. Et il est presque soulagé de voir la bête des Vosges se protéger elle-même, sans le secours de la réglementation...

R. C.

LES EAUX DE LA DOMBES AGITÉES PAR LE GRAND CORMORAN

L'oiseau pêcheur pille les étangs des pisciculteurs

DEPUIS plusieurs années, et singulièrement depuis le début des années 90, le problème posé par le grand cormoran agite, en surface comme en profondeur, les eaux pourtant réputées calmes des quelque 1100 étangs (11 000 hectares dont 7 000 en production) de la Dombes (Ain). *L'effervescence générée par le* développement de cette espèce protégée d'oiseaux et la prédation qu'il impose à un milieu économique fragile (culture extensive) a même tendance à se radicaliser.

De 1780 en 1992 (janvier correspond au pic de présence), le nombre d'oiseaux recensés par l'Office national de la chasse est passé à 3 500 en janvier 1994 et pourrait encore augmenter d'au moins 30 % au début de 1995. A la consommation directe, estimée par les pisciculteurs à 450 grammes de poisson par jour, *la bestiole ajoute* les pertes en poissons blessés. Des pêches récentes semblent confirmer l'effondrement de la capacité productive de pièces d'eau particulièrement fréquentées par l'oiseau. Les pisciculteurs évaluent entre 350 et 400 tonnes (20 % du total de la production de la Dombes) les quantités *de poisson perdu* en 1993-1994 et à plus de 10,5 millions de francs le total des pertes financières pour les producteurs comme pour la coopérative de transformation.

Désaccord entre les écologistes

Un comité de suivi a été mis en place à la mi-1991 sous l'autorité du préfet, à qui deux arrêtés ministériels du 2 septembre donnent le pouvoir d'autoriser les tirs réels pour effaroucher, voire détruire le cas échéant, le grand cormoran sur les étangs et dans les dortoirs de la zone Dombes (1). Ce comité a fort à faire pour arbitrer entre les exploitants (rejoints par les pêcheurs) et les écologistes, qui, d'ailleurs, ne sont pas tous d'accord sur la façon de gérer le problème (2). La FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature) vient de claquer la porte du comité, parce qu'elle juge *« dangereuse la dérive constatée depuis un an »*.

Les associations de protection de la nature indiquent avoir fait un réel effort en suggérant des propositions, notamment pour alléger les taxes foncières perçues sur les étangs dont toute la superficie n'est pas mise en eau, et en acceptant, douloureusement, le principe réaliste d'une régulation, au moins temporaire et avec un contrôle rigoureux. Elles se disent *« très déçues par l'attitude du ministère de l'environnement »*. *« Il n'a jamais dit où se situait l'intérêt général dans ce dossier »*, souligne Xavier Grillo, directeur de la FRAPNA. *« L'Etat ne s'est jamais donné les moyens humains, matériels et financiers pour appréhender le problème et a laissé pourrir la situation. »* Et la loi Barnier qui se profile à l'horizon, avec des dispositions jugées moins rigoureuses en matière de protection des espèces, ne semble pas accentuer leurs craintes, bien au contraire. Quant à la possibilité d'indemnisation des dommages économiques, prévue par la loi, elle apparaît comme un pis-aller.

Protecteurs de la nature et exploitants s'accordent sur le fait que la seule façon de régler le problème du grand cormoran est d'agir au niveau des zones de reproduction, au Danemark et en Hollande. Cette perspective suppose une volonté affirmée de la France vis-à-vis de ses partenaires européens. Ce qui, selon eux, n'a jamais été le cas jusqu'ici.

de notre correspondant à Bourg-en-Bresse
Laurent Guigon

(1) Les dortoirs périphériques sont désormais touchés depuis la parution d'un arrêté ministériel du 16 novembre autorisant la conduite d'expériences d'effarouchement. Le délégué du Conseil national de la protection de la nature devrait bientôt rendre son avis sur les protocoles proposés pour mener des expériences d'effarouchement dans les dortoirs limitrophes de la Dombes.

(2) *Les Verts et Génération écologie* divergent sur les réponses, globales ou locales, à apporter.

CAMARGUE : LES FLAMANTS ROSES AU BANC DES ACCUSÉS

LE souci gouvernemental de redéfinir les espèces animales protégées inquiète les protecteurs de la faune, au moment où, en Camargue, s'élèvent des protestations contre les flamants, une espèce symbole, la première à avoir bénéficié en 1960 d'une protection. En avril et en mai, lors de la germination du riz et de la mise en eau des rizières, le piétinement des semis par les flamants provoque des dégâts agricoles, malgré les canons à gaz financés par le ministère de l'environnement pour les effaroucher et les éloigner des zones cultivées. Quinze riziculteurs des Bouches-du-Rhône et du Gard poursuivent le ministère de l'environnement devant les tribunaux administratifs de Marseille et de Montpellier dans le but d'obtenir une indemnisation des dégâts occasionnés par les flamants.

Eric Coulet évoque *« la légitimité des flamants en Camargue : ils s'y trouvaient les premiers. Le projet de loi sur les espèces protégées nous inquiète pour les cinquante mille flamants qui nichent au printemps en Camargue*, dit-il, *car on met le doigt dans une mécanique où toute espèce qui gêne pourrait être éliminée »*. La Société nationale de protection de la nature suggère la création d'un fonds de garantie des dégâts occasionnés par les flamants. D'ailleurs, ni les riziculteurs ni les agriculteurs ne se sont résolus à *demander le « déclassement »* des flamants roses.

Le flamant est la seule espèce animale protégée à qui sont imputés des dégâts dans le département. Les problèmes les plus sérieux viennent des blaireaux, lapins et, dans une moindre mesure, ragondins, qui ne sont pas protégés. Victimes, à l'automne 1993, d'inondations provoquées par l'ouverture de brèches dans les digues du Rhône, les Camarguais ont cherché des explications à cette catastrophe. Laissées à l'abandon, des digues avaient été fragilisées par le passage de canalisations destinées à l'irrigation des rizières sans que les travaux de rebouchage semblent avoir été correctement effectués.

Responsables les plus inattendus, les rongeurs : *« En creusant leur terrier ou des galeries, ces animaux ont transformé certaines digues en véritables gruyères*, explique Didier Pont, responsable du laboratoire d'écologie fluviale du CNRS en Arles. *Ces digues, construites au XIXe siècle selon une technologie ancienne et avec des matériaux souvent sableux, n'avaient jamais été efficacement entretenues. Dans ces conditions, les trous des blaireaux et des lapins représentent un facteur aggravant. »* Durant l'hiver 1993, une fois évacués les millions de mètres cubes d'eau ayant submergé la Camargue, la subdivision d'Arles du service de navigation Rhône-Saône avait engagé une campagne de traque du blaireau.

Le ragondin, animal aquatique originaire d'Amérique du Sud introduit en France dans les années 50, est devenu la « bête noire » des exploitants des 27 000 hectares de rizières. Cet animal, plus petit que le castor et dont la queue ressemble à celle du rat, creuse l'ouverture de son terrier – des cavernes pouvant mesurer 60 centimètres de côté – sous l'eau. Il affectionne tout particulièrement les « levadons » (petite digue entourant les rizières) ainsi que les berges des canaux, perturbant le système d'irrigation et de drainage et provoquant l'effondrement de chemins. Herbivores, les ragondins coupent aussi la paille de riz avec laquelle ils confectionnent des nids. *« Les dégâts peuvent représenter 10 % des surfaces »*, assure Bruno Blohorn, président du syndicat des riziculteurs.

Ce nuisible prolifère en Camargue où il n'existe pas un marais sans ragondins. Directeur de la recherche de Camargue, gérée par la Société nationale de la protection de la nature, Eric Coulet ne conteste pas *« une nécessaire régulation de cette espèce non indigène qui, à nous gestionnaires d'espaces protégés, ne nous a pourtant jamais posé de problèmes »*.

de notre correspondant à Marseille
Luc Leroux

RÉGIONS

BRETAGNE

LE MAIRE DE

Privé de perspectives par l'arrêt d'une cen

LA petite commune de Brennilis, dans le Finistère, devra retourner aux urnes avant l'heure, dès le 4 décembre. Olivier Herry a renoncé, en effet, à son mandat de maire et de conseiller municipal. La nouvelle a étonné ses collègues, qui l'ont apprise incidemment, fin octobre, alors que la lettre du premier magistrat était chez le préfet depuis plus d'une semaine. Pressé de fournir des explications, M. Herry a laissé tout le monde languir quelques jours, puis, le 4 novembre, dans la salle polyvalente du camping municipal, il a exposé en public les raisons de son départ.

Pratiquement tous les conseillers municipaux étaient autour de lui, de même que les maires de la communauté de communes du Yeun Elez, qu'il préside. M. Herry avait promis de mettre les pieds dans le plat pour dénoncer le sort fait aux petits maires. L'exemple de Brennilis, confronté au contre-choc de l'après-nucléaire, devait servir d'illustration à son propos. Or, après avoir entendu le maire disserter longuement, des conseillers se sont mis à lui reprocher de quitter le bateau à huit mois des élections et de ne pas assez déléguer. La réunion, qui était destinée à la presse, s'est soudainement transformée en une séance impromptue du conseil municipal. *« Ce n'est pas aujourd'hui qu'il fallait partir, Olivier. Tu as laissé la moisson pourrir pour les autres »*, lui a notamment dit le premier adjoint, un ancien à la figure de sage, Pierre Paul. M. Herry ne s'est pas départi d'un sourire énigmatique et, en se renversant sur sa chaise, il a laissé passer l'orage.

En fait, le maire de Brennilis, âgé de soixante-quatre ans, élu en 1989 avec l'étiquette PS, dont il n'est plus membre, avait son idée de démission dans la tête depuis le 17 août.

EL4 attend son démantèlement

Mise en service en 1965 au solstice d'hiver, la centrale nucléaire de Brennilis, dont le cœur se situe, en fait, sur le territoire de la commune de Loqueffret, dans les monts d'Arrée, a été arrêtée en 1985, au solstice d'été. Un lien avec *cette terre de légendes et de* symboles que sont les monts d'Arrée ? *« Pur hasard »*, répond le directeur des installations, Michel Noraz. A moins, justement, que ce hasard eût été impossible ailleurs.

Ce réacteur, construit dans les monts d'Arrée en raison d'une plate-forme géologique capable de résister aux séismes et de la présence d'un grand réservoir d'eau douce créé en 1935, a fonctionné jusqu'en *1971 comme centrale expérimentale*. Celle-ci avait été conçue pour la mise au point d'une technique purement nationale à eau lourde graphite (EL4) mais, en 1971, l'industrie nucléaire française a dû opter pour la filière américaine à eau pressurisée. Un des éléments de recherche – le gainage des éléments combustibles – n'avait pas abouti.

La centrale des monts d'Arrée n'en a pas moins été maintenue en activité, en raison du déficit énergétique de la Bretagne. Elle va maintenant entrer dans la phase du démantèlement, *« déconstruction »* préfère dire le chef du site. Sur les trois bâtiments nucléaires, seul celui du réacteur subsistera ; les deux autres – stockage des matières combustibles irradiées et station de traitement des effluents – seront détruits. Le CEA, en effet, a dû surseoir de vingt à trente ans au démantèlement *du cœur du réacteur*, construit en acier, car la France ne dispose pas de site profond pour le stockage des matières hautement radioactives. Cependant, cette radioactivité des éléments de la centrale de Brennilis devrait diminuer de moitié tous les cinq ans. La ventilation actuelle du bâtiment fera, par ailleurs, place à une climatisation de manière à bloquer toute corrosion.

Quatre ans de travaux

L'enquête publique sur ce démantèlement, dont le CEA et EDF attendent un « retour d'expériences » pour les centrales qui vont arriver en fin de vie, devrait démarrer bientôt. *Le lancement des travaux*, qui devraient durer quatre ans, est attendu pour l'an prochain. Actuellement, il n'y a plus de matière fissile sur place et il reste 100 tonnes d'eau lourde à expédier à Cadarache.

Le site n'emploie plus qu'une trentaine de personnes contre 250 en pleine exploitation. La centrale elle-même ne payait pas de taxe professionnelle en raison de son caractère expérimental. En revanche, *EDF était assujettie à la taxe* professionnelle pour la production d'électricité. Mais depuis l'arrêt des installations deux turbines à gaz destinées à renforcer le réseau en cas de forte demande ont été construites à proximité. Une troisième turbine, celle-là à fioul, va être construite, *mais la taxe profes*sionnelle afférente ira à la communauté des communes dont Brennilis fait partie.

de notre correspondant à Brest
G. S.

BRENNILIS

RENDEZ

Le Monde

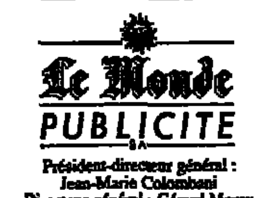
Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publication, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F



Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou
133, avenue des Champs-Elysées 75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Télefax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation 36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO

ABONNEMENTS
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 - (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	Voie normale CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Pour les autres pays, nous consulter.
Vous pouvez payer par prélèvement mensuels. Se renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER : par voie aérienne, tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry - 94852 Ivry-sur-Seine France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices.
POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N. Y. 12919 - 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA, INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux *semaines avant* votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ☐

6 mois ☐

1 an ☐

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Localité :
Pays :

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

401 MQ 01 PP. Paris RP

BRENNILIS JETTE L'ÉPONGE

trale nucléaire, ce village des monts d'Arrée voit partir son premier magistrat

Ce jour-là, il avait remis en main propre au sous-préfet de Châteaulin, Xavier de Furst, une lettre rédigée de sa main avec la mention : *« Après mûre réflexion, j'ai décidé de me séparer de toute activité politique et de gestion publique si, très rapidement, le point n'est pas fait de manière positive par rapport à mes très nombreuses demandes antérieures. »* L'une de ces demandes portait sur la destination prise par les 13,5 millions de francs octroyés par EDF pour la reconversion du site nucléaire. M. Herry n'ayant reçu aucun courrier en retour, il a mis son projet à exécution.

Il va donc falloir, maintenant, compléter le conseil municipal, qui devra d'ailleurs rétrograder, en juin 1995, de quinze à onze membres car, depuis 1989, la population est passée de cinq cent soixante à quatre cents et quelques habitants. Brennilis est, à l'image des autres localités des monts d'Arrée, en état de survie. La communauté de communes de Yeun Elez, qu'elle forme avec cinq autres localités, totalise tout juste trois mille habitants. Le parc naturel régional d'Armorique tente de maintenir dans le secteur une activité en misant sur le tourisme « vert », la restauration du patrimoine et la préservation d'un site prestigieux.

Une « pépinière » en friche

On est là, en effet, sur le toit de la Bretagne. Le plissement hercynien de la fin de l'ère primaire et l'érosion qui a suivi ont dessiné un paysage en rondeurs, où se mêlent landes, bocages, tourbières – dont le célèbre Yeun Elez – et que domine un hémicycle de petites montagnes culminant à 380 mètres : le roc Trédudon, le roc Trévezel, le Tuchen Gador, le mont Saint-Michel de Brasparts. La légende veut que ce Yeun Elez conduise tout droit à l'enfer. La légende de l'Ankou, c'est vrai, hante ces lieux. On peut voir la statue du squelette à la faux sur l'église proche de Lannédern. Il y a dans ce décor un élément qui a fini par s'inscrire sur les cartes postales, cette rotonde de béton gris flanquée de plusieurs bâtiments et de deux grandes cheminées d'inox : la centrale nucléaire de Brennilis, à laquelle on a ajouté deux turbines à fuel en attendant une troisième.

« Brennilis » est à l'arrêt depuis 1985, et c'est la reconversion du site qui est à l'origine de l'ire de M. Herry, lui-même ancien salarié de cette petite centrale nucléaire. L'ex-maire a devant lui un classeur dans lequel il a rangé tous les documents concernant le sujet. Il en montre l'épaisseur : les déclarations, les promesses, les envolées politiques sur l'après-Brennilis n'ont pas manqué, en effet, et cela depuis 1982. L'idée était de faire de ces lieux une pépinière pour entreprises de pointe. M. Herry montre particulièrement une superbe plaquette intitulée : *Vous avez dix bonnes raisons de venir à Brennilis. « Quand des personnes venaient nous consulter, on n'avait pas de site aménagé à leur faire voir »*, résume-t-il. La « pépinière » est restée en friche.

La commune a tout de même fini, fin 1991, par faire sur place une zone d'activités qui, outre une entreprise de salaisons, déjà installée, a attiré cinq entreprises, soit treize emplois créés... Le montant des travaux s'est élevé à 3 millions de francs. EDF a cédé le terrain pour le franc symbolique, avec deux bâtiments, et versé 1 million de francs d'aide, qui se sont additionnés à d'autres subventions. A ce compte, on peut se demander de quoi se plaint le maire, d'autant que sa commune est richement dotée, en raison du nucléaire, en taxe professionnelle, de l'ordre de 1,2 million de francs, taxe dont l'écrêtement (618 000 francs en 1992) sert à des communes pauvres et qui continuera à « tomber » pendant plusieurs années encore.

M. Herry a un autre chiffre en tête. *« EDF a mis sur la table 13,5 millions de francs*, dit-il. *Il y a eu une distribution, mais je n'en ai pas eu connaissance dans le détail. »* Et le maire de penser que certaines communes ont reçu plus que d'autres. *« Pour nous, ça s'est ratatiné »*, observe-t-il. EDF ne montre pas d'embarras à répondre, en produisant le détail chiffré des aides, qui ont été essentiellement affectées, explique-t-elle, à des entreprises situées dans un rayon de 20 kilomètres autour de Brennilis. Quatre cent dix emplois ont été ainsi créés, assure la compagnie.

« On se f... des petites communes »

Continuant à feuilleter son classeur de la reconversion de Brennilis, et décidé à faire part de son ras-le-bol, M. Herry s'en prend aux politiques, qui, à l'en croire, tirent les ficelles pendant que les petites communes sont laissées à leur sort. *« L'immobilisme administratif »*, voilà encore une cible. Il fait part, en outre, de sa perplexité devant le chevauchement des différentes structures économiques. *« Je me demande si la suppression de certains postes ne permettrait pas de créer des emplois ailleurs »*, dit-il. Quant au tourisme, *« je défie quiconque de vivre toute l'année de cela »*, lance-t-il, ajoutant : *« J'ai d'autres ambitions. »*

Ambitieux, c'est sûr, pour sa commune, le maire de Brennilis donne l'image d'un élu qui s'est senti bien seul, sous-estimé peut-être, et qui a cédé au découragement. *« A un précédent sous-préfet, j'avais dit : « On se f... de la gueule des petites communes », et il m'avait dit : « Je vous aiderai. »* Sur place, cependant, on n'a pas toujours compris certains des projets du maire pour dynamiser les monts d'Arrée, comme une base d'hydravions sur le lac de Brennilis et une piste pour motos de compétition...

de notre correspondant à Brest
Gabriel Simon

LE RENDEZ-VOUS DE LIÉVIN

Suite de la page 11

Les deux districts de Lens-Liévin et Hénin-Carvin (une conurbation de trois cent cinquante mille habitants) se sont associés pour signer un contrat d'agglomération avec l'Etat ouvrant droit à des aides européennes sur des dossiers d'aménagement (notamment de lutte contre l'exclusion), car Liévin a des îlots de pauvreté et a connu les DSQ (développement social de quartier), la DSU (dotation de solidarité urbaine) et, maintenant, la politique du « pacte urbain ».

Un maire boulimique

Sur les crédits européens, une polémique a éclaté l'an dernier, le bassin minier du Pas-de-Calais n'ayant pas été déclaré « éligible » aux aides de l'objectif numéro un – des fonds structurels réservés aux régions en retard –, alors que le Valenciennois et le Douaisis l'ont été parce que frontaliers du Hainaut belge. Le Pas-de-Calais, bassin minier et littoral, est cependant retenu au titre des aides de l'objectif numéro deux, qui prévoit une aide moins importante, sur deux ans seulement, au lieu de six ans.

Au cœur du bassin minier, la ville est indiscutablement marquée par la personnalité de son maire. M. Kucheida dirige la ville depuis 1981. Né dans une famille de mineurs, émigrés Polonais, il connaît le poids de la mine. Il a mis en place sur la ville une société d'économie mixte, Artois-Développement, pour aménager les zones d'activité, avec la collaboration de différents syndicats intercommunaux. En association avec les communes voisines, il a créé un CDE (comité de développement économique), qui renseigne et soutient les entreprises désireuses de s'installer. Depuis 1989, le CDE anime un centre de « pépinières d'entreprises », offrant aux sociétés naissantes le soutien logistique et juridique nécessaire à leur lancement. Le CDE affiche un premier bilan de cinquante créations d'entreprises et de deux cents emplois, avec un taux de réussite, à cinq ans, de 76 %.

Sur le dossier du logement minier, M. Kucheida monte en première ligne. En mars 1991, il prend la présidence de la SACOMI, une société d'économie mixte créée pour gérer le patrimoine minier à la place des Houillères du bassin du Nord - Pas-de-Calais (HBNPC), qui ont disparu le 1er janvier 1993. Le conseil d'administration est composé d'élus du Nord - Pas-de-Calais et d'un représentant de CdF.

La SOGINORPA, une société civile immobilière filiale de Charbonnages de France, créée en 1994, reste propriétaire du parc des soixante-dix-sept mille logements miniers, dont la gestion est finalement confiée à la SACOMI par contrat signé en octobre 1992, après un an et demi d'âpres négociations avec CdF et le gouvernement de Pierre Bérégovoy. Les communistes ont quitté le conseil d'administration, contestant cette privatisation déguisée des logements miniers, et exigent un programme de rénovation plus important, à la cadence de trois mille logements par an. Pour les communistes, les ressources de SOGINORPA sont obérées par le remboursement annuel de 150 millions de francs, jusqu'en 1995, d'un emprunt – qu'ils jugent fictif – contracté auprès de CdF en 1984 lors de la création de la SOGINORPA.

A l'automne, le ministre de l'industrie Gérard Longuet commanda un rapport sur le logement minier dans le Nord - Pas-de-Calais qui ne fut jamais rendu public. Aujourd'hui, le principe de la SACOMI ne semble pas remis en question. En 1995, 600 millions de francs seront engagés par la SOGINORPA pour la seule rénovation de deux mille cinq cents logements miniers, soit 240 000 francs par habitation. Avec l'aide, à hauteur de 10 %, des crédits pour l'amélioration de l'habitat, la SOGINORPA étant un bailleur privé.

Définir les responsabilités

La SACOMI a aussi une vocation en matière d'aménagement du territoire. Le lourd dossier des friches industrielles des ex-houillères est en négociation. Les fins de concession des houillères font notamment l'objet de pourparlers en vue de définir les responsabilités à venir de CdF. La cession à la SACOMI, pour le franc symbolique, des friches industrielles des houillères, annoncée en mars 1992 par Edith Cresson à Liévin, se négocie lentement, dans l'attente des décrets d'application du nouveau code minier voté au printemps dernier. Reste que sur le terrain des travaux de réhabilitation des friches sont déjà engagés avec un établissement public, l'EPF, émanation du conseil régional.

A Liévin, le dossier numéro un pour tout élu reste plus que jamais la défense des statuts du mineur (logement, sécurité sociale minière, etc.). Les communistes en font leur cheval de bataille. Aux élections cantonales de mars, le conseiller général sortant de Liévin-Nord, Michel Lardez (PS), adjoint au maire de la ville, a été battu par le candidat communiste, Daniel Breton, maire de Grenay. Enfin, et ce n'est pas le moindre des paradoxes de ce congrès de Liévin, les socialistes appelleront à la candidature de Jacques Delors, dans une ville qui avait rejeté le traité de Maastricht à plus de 60 % des suffrages exprimés.

de notre correspondant à Arras
Yves Jouannic





La préparation des élections municipales de juin 1995

L'ACTION CULTURELLE, VITRINE DE L'ACTION DES MAIRES

Les affrontements entre le « conservatisme bourgeois » et l'« avant-garde » ont fait place au consensus sur la nécessité de humer l'air du temps et d'en revenir aux actions de proximité

LE combat fut épique et donc caricatural. A droite : la Maison de la culture de Nantes et de Loire-Atlantique. A gauche : la Maison de la culture de Nantes et de son agglomération. La première largement soutenue par le conseil général, la seconde subventionnée, ou non, par la municipalité en fonction de l'alternance politique à l'hôtel de ville. Mais, en 1989, Jean-Marc Ayrault (PS) emporte la ville et choisit de *« pacifier le bocage nantais »* en acceptant et en finançant les deux structures, qui parviennent finalement à se compléter. Les luttes politiques par théâtres interposés sont terminées. Il semble qu'à Nantes comme ailleurs la culture n'est plus le terrain par excellence des affrontements idéologiques.

C'est à se demander où sont passés les grands débats sur la culture « élitiste » et celle censée s'adresser à tous les publics, sur le « conservatisme bourgeois » face à l'« avant-garde », sur les arcanes de la culture de gauche contre celle de droite. *« Halte au sectarisme »*, résume Jean-Marc Ayrault. Et, dans les villes, les élus refusent à l'unisson de s'aventurer dans cette querelle anachronique. Tous, d'ailleurs, affirment disposer du soutien de l'ensemble des familles politiques, ou presque, au sein de leur conseil municipal. Même si, en cherchant bien, ils finissent par admettre que, dans la France des années 90, certains spectacles, certaines expositions d'art contemporain suscitent encore des polémiques dans leur ville.

Il n'y a guère qu'Alain Chaneaux (RPR), le bouillant conseiller du ministre de la culture, pour égratigner ce nouveau consensus. *« Les mairies de droite ne savent pas quoi faire en matière d'action culturelle. Elles ont toujours laissé ça à la gauche, alors elles sont complexées,* lance-t-il. *Mais lorsqu'elles s'y mettent, la différence de qualité n'est pas perceptible. En outre, elles le gèrent mieux. »* Voire. Les ennuis financiers du Centre d'art plastique contemporain (CAPC) de Bordeaux et les difficultés judiciaires du Magasin à Grenoble – deux municipalités RPR – entachent quelque peu cette réputation de rigueur. Montbéliard, dont Alain Chaneaux est l'élu chargé de la culture, prépare avec l'artiste Daniel Puren un projet pour marquer l'entrée dans la ville. La culture reste une vitrine de l'action municipale, l'empreinte d'un territoire. N'empêche, n'était le plaisir manifeste qu'éprouvent les maires à en parler, la politique culturelle paraît, au premier abord, s'être banalisée.

Sous l'ère Lang, les Français – pas seulement ceux de la capitale – ont pris goût à la culture. Ils se sont tournés vers leurs élus locaux, sur lesquels repose l'essentiel des dépenses dans ce domaine *(voir encadré)*. Les responsables des municipalités importantes doivent désormais s'appliquer à répondre à tous les types de demandes, comme pour le sport ou les loisirs juvéniles du mercredi. Car, si l'on ne gagne plus les élections grâce à un projet culturel ambitieux, on peut les perdre faute d'avoir rénové son vieux théâtre, d'avoir su faire vivre son festival et doté le conservatoire de musique de moyens suffisants.

Les maires, en outre, ne sont pas insensibles aux mouvements de mode. Les leurs d'abord : celle des médiathèques-monuments, de la mise en lumière sophistiquée d'un quartier ou d'un édifice. Les élus ont aussi beaucoup contribué au développement des spectacles de rue, si populaires. Quant à leurs administrés, ils ont leurs propres exigences. Leur engouement pour les expositions, par exemple, vient de donner lieu à une floraison d'inaugurations somptueuses. Depuis 1993, Caen a rénové son Musée des beaux-arts pour 78 millions de francs, Rouen pour 130 millions, Quimper 27,6 millions et Lille a programmé 167 millions pour le sien. Les autres grands musées du Nord-Pas-de-Calais sont sur la même ligne, et il faudrait encore citer le Musée Matisse à Nice, celui de la Vie bourguignonne à Dijon, et puis Amiens, Rouen, Nantes, Grenoble... Les villes moyennes, comme Sarlat, Agen, devraient prendre le relais.

A Montpellier, le Musée Fabre devra attendre. Lorsqu'en 1977 Georges Frêche (PS) avait conquis la ville et ouvert ses grands chantiers culturels, les belles œuvres du passé n'étaient pas aussi en vogue. *« Nous avions compris avant les autres que la demande culturelle allait exploser »*, assène le maire, sans fausse modestie. De fait, il peut se vanter d'avoir été un pionnier en investissant autant pour doter la préfecture de l'Hérault de nombreux équipements que pour lui donner une image toute neuve. Après lui, d'autres élus apprendront qu'un festival de renommée internationale, qu'une revue de presse théâtrale flatteuse, ont finalement plus d'impact qu'une sempiternelle campagne publicitaire sur le thème de la cité *« carrefour des carrefours »* et autre *« nombril de l'Europe »*.

Alors qu'autrefois la comptabilité publique recensait les financements de la culture avec ceux du sport, c'est-à-dire au chapitre des loisirs, les statisticiens du ministère de la culture les classent désormais avec ceux de la communication. Rien d'étonnant à cela : au cours de la décennie 80, alors que les collectivités locales découvraient les lois de la décentralisation et celles de la concurrence dans le même mouvement, une certaine confusion a régné entre ces deux domaines. Les élus étaient alors convaincus qu'ils ne pourraient attirer cadres et chercheurs dans une ville où ils risquaient de s'ennuyer. Ils défendent toujours aussi fermement cette idée, mais ne s'en tiennent plus à ce seul registre. Les temps sont durs, les technopoles restent vides. Alors, dans les colloques, élus et professionnels débattent de plus en plus du lien social, de la perte d'identité des exclus, et se demandent s'ils n'ont pas enterré un peu vite le socioculturel sous l'étiquette *« ringard »*.



La population oubliée

Georges Frêche n'est pas loin de faire son *mea culpa* à ce propos. *« Nous avons parfois pensé les choses à l'envers, en nous mobilisant d'abord sur les grosses machines : l'orchestre, l'opéra, le festival de danse, celui de musique avec Radio-France..., avant d'initier la population. »* Sa priorité va désormais au public scolaire, au troisième âge, à l'ouverture de salles de spectacle modestes dans les quartiers, au réseau des médiathèques qu'il reste à terminer. *« De toute façon, l'heure n'est plus aux grosses opérations. Mon problème est de maintenir l'essentiel de ce qui existe, avec des dépenses en baisse de 10 % »*, conclut le maire avant d'entonner le couplet répandu du *« désengagement de l'Etat »*. M. Frêche pense même au jour où les villes-centres imposeront le paiement d'un droit à l'entrée de leurs faubourgs !

Pourtant, sur les 226 millions de francs que Montpellier réserve à la culture (elle y consacre 14 % de son budget), le district en prend plus d'un tiers à sa charge. Le cas n'est pas fréquent, car s'il est bien un domaine que les élus imaginent mal de reléguer au rang de compétence intercommunale, c'est celui-là : ils envisagent sans enthousiasme de discuter avec leurs voisins de leurs choix en matière de théâtre, par exemple, même si cela doit limiter financièrement leurs marges de manœuvre. Difficile d'investir sur tous les fronts : Agen a opté pour le rock. Depuis que le Florida, un ancien cinéma chargé d'histoire, s'est mué en scène musicale, Marie-Thérèse François-Poncet assiste régulièrement aux concerts. *« J'y vais comme ça »*, dit Mme le maire-adjoint chargé de la culture, en pointant d'un geste sa tenue qui ne cache rien de son appartenance bourgeoise. A son arrivée dans l'équipe municipale d'Agen, dirigée par Paul Chollet (UDF-CDS) en 1989, elle s'était sentie *« épouvantée »* par la façon dont les jeunes étaient laissés de côté dans leurs quartiers périphériques. Implanter un lieu rock au centre de la préfecture de Lot-et-Garonne était son projet. Elle a mis trois ans pour le réaliser et découvrir un univers qu'elle n'avait guère de raisons de connaître auparavant.

« J'ai été bien accueillie aux Assises du rock », se rappelle-t-elle avec un brin de fierté teintée de surprise rétrospective. De fait, des villes de 30 000 habitants prêtes à faire une place au hard rock au milieu des rues commerçantes ne sont toujours pas légion. *« Les hommes politiques sont en retard sur l'opinion publique »* assure Mme François-Poncet, avant de marquer un instant d'hésitation : *« Nous verrons aux prochaines élections municipales... »*

Selon un sondage commandé et publié par le quotidien *le Républicain lorrain* du 8 novembre, les trois quarts des Nancéiens apprécient l'action culturelle de leur municipalité. Quoique taxé d'*« un certain conformisme »* dans les colonnes de ce journal, ce secteur dépasse tous les autres par son score de satisfaction. Dans une cité où plane le fantôme de Jack Lang et des happenings du Festival mondial de théâtre, où demeure la nostalgie d'un temps où Nancy Jazz Pulsations se tenait sous un chapiteau, et beaucoup d'événements simplement dans les rues, la critique agace le maire-adjoint Gérard Benhamou (UDF-Rad.). *« C'étaient des arbres qui cachaient l'absence de forêt ! »* s'emporte-t-il. Ce reproche l'irrite d'autant plus que son choix de privilégier la création dans la ville est parfois qualifié de *« politique languienne »* dans son propre camp. Mais cette pique-là aurait plutôt tendance à le conforter.

Le maire, André Rossinot (UDF-Rad.), se contente d'énumérer ses réalisations. Depuis 1983, la ville s'est dotée d'un théâtre, d'un Zénith, d'une médiathèque, d'un *« pôle images »*, etc. ; elle y met plus de 20 % de son budget et devait inaugurer, le 18 novembre, son opéra. *« C'est de l'argent bien placé. Il fallait bien cela pour casser notre image de ville du charbon en crise »*, estime le maire. Il continue à faire ses comptes : 150 millions pour le Musée lorrain, 100 millions pour l'extension de celui des beaux-arts, sans compter la sauvegarde des bâtiments du dix-huitième siècle qui composent le cœur de Nancy. Bref, il lui faudra bien un mandat supplémentaire pour mener tout cela à bien.

Les « intégristes » du patrimoine

Le dossier du bâti historique est indubitablement le plus sensible – pas seulement en Lorraine –, d'abord parce que les moindres travaux valent une fortune, ensuite parce que les associations de défense du patrimoine sont devenues vindicatives. Hormis ces *« intégristes »*, comme on les qualifie dans l'équipe municipale de Nancy, M. Rossinot a tout lieu de se féliciter du succès d'un domaine *« transcourant »*, autrement dit qui dépasse les penchants politiques de ses électeurs.

A l'hôtel de ville de Nantes, Jean-Marc Ayrault rapporte avec un sourire amusé les critiques des représentants locaux du Centre national des indépendants (CNI) sur sa politique culturelle. Pourquoi s'en faire ? Ces temps-ci, la ville a la *« baraka »*. L'allusion ne vaut pas que pour les prouesses des footballeurs canari, il semble que tout lui réussisse. En 1993, le Musée des beaux-arts a battu des records nationaux avec l'exposition « L'avant-garde russe ». Il y a eu plus de visiteurs à la rétrospective consacrée à Joan Mitchell à Nantes qu'à Paris. Le festival Les Allumées fait un malheur. Cinq siècles après les découvreurs des Amériques, le Cargo, conduit par la troupe Royal de luxe, avec une rue de la capitale des Pays de la Loire reconstituée dans sa cale, a connu un accueil triomphal. L'action culturelle de la ville connaît une notoriété inattendue pour un investissement modeste (moins de 10 % de son budget).

Une partie des équipements étaient, il est vrai, déjà réalisés ou en passe de l'être. Mais, pour Jean-Marc Ayrault, la recette est ailleurs : *« Il faut oser. »* Dédier la dernière édition des Allumées à la ville du Caire n'était pas gagné d'avance, pas plus qu'organiser une importante exposition sur la traite des esclaves, une des composantes du passé local. Taslima Nasreen est invitée le 26 novembre pour recevoir le prix de l'Edit de Nantes. *« Je n'ai jamais cru que la ville était conservatrice, son héritage portuaire ne la pousse pas en ce sens. J'ai confiance en elle. »* Jean-Marc Ayrault se définit lui-même comme *« un jeune maire, pas usé »*. Alors il se sent prêt à aller en direction de tous les publics, à bousculer les franges frileuses. *« Le seul argument de la droite, désormais, est de répéter que la culture coûte cher. Il suffit de réfléchir à budget constant et d'inventer. »*

« Il ne faut pas céder », renchérit tranquillement Jack Ralite (PC). Lui qui fut adjoint à la culture pendant une vingtaine d'années à Aubervilliers, avant d'en devenir le maire, n'éprouve pas le besoin de faire des discours. *« Il faut se battre pour l'accès à l'arbitraire du signe »*, voilà tout. Jack Ralite préfère se remémorer longuement la création du Festival d'Aubervilliers en 1961 – *« Je suivais les répétitions la nuit »* – et les noms de ceux qui contribuèrent à sa renommée : Mnouchkine, Chéreau, Strehler... *« La culture est un investissement humain, pas touristique ou de loisirs pour les cadres supérieurs. Faire des coups pour se fabriquer une image n'ensemence rien. »* L'action municipale parvient-elle à toucher tous les publics ? Comment savoir, la banlieue change si vite...

La ville investit modestement (un peu plus de 6 % de son budget), mais elle innove. Jack Ralite annonce avec fierté la naissance de Métafort, prévue à l'automne 1997. Ce projet de Cité des arts, dans le fort d'Aubervilliers, qui devrait recevoir le soutien, entre autres, du ministère de la culture, veut permettre la rencontre des innovations industrielles, artistiques et sociales dans le domaine des technologies de la communication. *« On dirait que les maires n'ont plus d'utopie pour la culture. Il faut imaginer l'inimaginable, sinon on n'avance pas »*, conclut Jack Ralite en guise d'évidence.

Martine Valo

Lyon et la Halle Garnier

Lorsqu'en 1914, l'architecte Tony Garnier achève la construction du marché aux bestiaux couvert qui doit alimenter les abattoirs du quartier de Gerland à Lyon, la guerre contrecarre la vocation de cette vaste halle. Le bâtiment entame alors une longue carrière, qui le conduira, bien plus tard, à se métamorphoser en équipement culturel. Il servira d'abord de fabrique d'obus, puis d'hôpital, avant d'être rendu en 1927 à sa destination initiale. Dans les années 70, la « bétonnite » aiguë, qui s'est emparée de Lyon sous le mandat de Louis Pradel, manque de l'emporter et les bulldozers s'arrêtent de justesse devant les protestations des défenseurs du patrimoine industriel. Un classement à l'inventaire des Monuments historiques s'ensuit.

Il faut dire qu'avec ses 17.000 m² s'étendant d'un seul jet, *sous une magnifique charpente* métallique et vitrée (il s'agit, *paraît-il, d'une des plus grandes* au monde de ce genre), la Halle *Tony Garnier est unique. La ville* cherche alors quoi en faire. Les *projets sont d'abord sportifs.* Puis, après une rénovation *exemplaire, menée par le cabi*net Reichen et Robert (coût : 103 *millions de francs), la municipa*lité de Francisque Collomb s'oriente vers un objectif culturel. Régis Neyret, délégué général, est chargé de réfléchir sur ce qu'il appelle une *« Villette de l'image »* : ce centre de la communication, du mouvement et de l'image aurait pu comprendre le fameux Musée du cinéma, qui fut longtemps le serpent de mer de la cité des Frères-Lumière et qui se fera... à Paris. EN 1989, avec la nouvelle municipalité dirigée par Michel Noir, la Halle Tony-Garnier change à nouveau de destination. Elle devient un lieu de spectacles, de salons, de congrès. Depuis 1990, elle est gérée par une association présidée par un conseiller municipal. Celle-ci doit assurer son fonctionnement *sans subventions*. En guise de loyer, la ville se réserve de l'utiliser soixante jours par an. *« Nous fonctionnons comme une entreprise »*, explique Jean Vocanson, directeur général, à la tête d'une *quinzaine de personnes*, de deux camions semi-remorques, et de *quatre hectares de terrain*.

Dans les activités de la *Halle, les spectacles* occupent les deux tiers du temps *d'occupation (160 jours* par an). C'est pourquoi la ville et l'association *ont décidé de changer les* gradins et d'en augmenter le nombre. Au *mois d'octobre* 1984, de nouveaux sièges, bleus et gris, ont été installés. Désormais la Halle propose 5 122 places assises. Mais la jauge est modulable : de 3000, elle peut *s'étendre à 17 000* places (avec des gens debout) si toute la surface est occupée. L'aménagement a coûté 10 millions de francs, avec les travaux annexes. Il doit permettre de recevoir dans de meilleures conditions de confort, de visibilité (en position concert, les sièges les plus éloignés sont à 54 mètre de la scène), et, espérons-le, d'acoustique, les spectacles les plus variés.

Depuis le début de la saison, la Halle a accueilli le Lyon Opéra Ballet, Patrick Bruel, MC Solaar, Holiday on Ice et Francis Cabrel. Alain Souchon, Charles Aznavour, Joe Cocker leur succéderont et le Kirov, ballet et opéra, occupera les lieux au mois de décembre. Alors que la municipalité a abandonné l'idée de construire un « Zénith » à Chassieu, dans la lointaine ban*lieue, elle s'est trouvée sous les* poutrelles d'acier du début du *siècle, et presque au centre*-ville, de quoi faire à la fois un *Zénith et Bercy*. Elle peut dire merci à Tony Garnier.

De notre bureau régional à Lyon
Pierre Moulinier

Les communes, bailleuses de fonds

Les données sont anciennes – elles datent de 1990 – *mais édifiantes, et il* n'est pas sûr qu'elles aient beaucoup changé. Les statistiques du département des études et de la prospective du ministère de la culture et de la francophonie laissent peu de *doute sur le rôle essentiel joué* par les communes en matière culturelle et *donc sur le faible* engagement de l'Etat. Les dépenses publiques en faveur de la musique, de l'art lyrique et de la danse, par exemple, reposent à 64 % sur les municipalités et à 24 % sur le ministère de la culture, les régions et les départements se partageant le reste. On peut multiplier les exemples : les villes financent à 53 % le spectacle vivant, le ministère à 36 %. Elles prennent à leur charge 31 % des dépenses du patrimoine (l'apport des conseils généraux dans ce secteur est importante), 54 % des musées, 85 % de l'animation polyvalente, 67 % de la politique du livre et des bibliothèques, 76 % de la formation artistique, etc. Encore faut-il tenir compte du poids de Paris et des grands travaux dans la part consentie par l'Etat. Les responsables de la rue de Valois ont coutume de dire que leur ministère se contente d'*« inciter une politique culturelle »*. Et pour cause.

L'art contemporain à la rencontre de la campagne gersoise

« Nature mutante » n'est pas le titre d'un film d'épouvante, *mais l'intitulé d'une exposition* qui vient de réunir dans une pépinière du Gers une dizaine d'artistes autour du thème « La serre et le jardin ». Pour Patrick Amine, commissaire de l'exposition, il s'agissait de déplacer les lignes de partage culturelles : *« Nature mutante » est conçue comme une exposition en mouvement »* ; mouvement pour le visiteur, invité à créer sa propre vision de l'exposition au gré de sa promenade dans la nature organisée de la serre ; mouvement pour les artistes contemporains que Patrick Amine a voulu inviter *« à renouer avec la nature »*.

Mouvement enfin pour les habitants du département eux-mêmes, invités à découvrir des formes internationales de l'art contemporain dans un site inattendu. *« Le milieu rural est plutôt éloigné de cette forme d'art,* note-t-on à la direction régionale des affaires culturelles de Midi-Pyrénées (DRAC). *Une telle initiative peut permettre une prise de conscience »*. Le ministère de *la culture et de la francophonie*, par le biais du Fonds d'innovation culturelle (FIC), le conseil régional Midi-Pyrénées, la mairie d'Auch, *d'autres partenaires* publics et privés, ont soutenu l'expérience.

Malgré la passion qui anime la famille propriétaire de la pépinière, le choix d'un lieu d'exposition privé, à caractère commercial, a suscité quelques critiques. Les espaces fleuris publics du département ne se prêtaient-ils pas mieux à l'esprit affirmé de l'exposition ? Celle-ci, en tout cas, a rencontré un succès réel sans que l'on sache, toutefois, si les ruraux ont bien constitué l'essentiel des visiteurs.

De notre correspondant à Auch
Daniel Hourquebie

SORTIR
Cinémas
Théâtres
Programmes
et horaires
3615 LEMONDE

L'affaire « Dauphiné News » et ses conséquences sur la vie politique locale

Jean-Louis Dutaret confirme l'existence d'un « pacte de privatisation » entre Alain Carignon et Jérôme Monod

Jean-Louis Dutaret, proche conseiller et ami d'Alain Carignon, a été entendu pendant près de cinq heures, vendredi 18 novembre, par le juge Philippe Courroye. Cette première audition sur le fond de l'ancien PDG de la SOFIRAD, depuis son incarcération le 13 octobre à la prison de Villefranche-sur-Saône (Rhône), avait été précédée, la veille, d'une perquisition au cabinet d'avocats Dutaret, de La Giraudière, Larroze et associés, sis rue de Monceau, à Paris (8e arrondissement), dans le même immeuble que la SA WHIP, qui semble avoir fonctionné comme une officine de financement occulte au bénéfice de M. Carignon.

LYON

de notre envoyé spécial

Alors que le maire de Grenoble a bouclé sa cinquième semaine de détention provisoire à la prison Saint-Joseph de Lyon, l'instruction du dossier le concernant est loin de marquer le pas. Selon une méthode éprouvée, le juge Courroye enchaîne à un rythme soutenu les longues auditions méticuleusement préparées.

Après Denis Bonzy, ancien directeur du cabinet d'Alain Carignon, de 1983 à 1986, puis président de l'Agence de bassin Rhône-Méditerranée-Corse, et Patrick Thull, ancien secrétaire général de la mairie de Grenoble et directeur du cabinet d'Alain Carignon de 1986 à 1989, qui fit des révélations importantes sur un « pacte de privatisation » qui aurait été scellé en 1987 au cours d'un déjeuner réunissant notamment le maire de Grenoble, Jérôme Monod, PDG de la Lyonnaise des eaux, et Marc-Michel Merlin, PDG de la COGESE et de la SDEI, ce dernier a *été* l'objet d'un interrogatoire serré et sans doute déterminant.

Le « patron » de la société concessionnaire du service de l'eau à Grenoble, qui apparaît comme l'un des principaux corrupteurs « directs » de l'ancien ministre de la communication – par le règlement de quelque 15 millions de francs d'honoraires fictifs à la société WHIP notamment –, n'aurait pas contesté certains faits révélés par l'enquête. Il aurait admis, peu ou prou, le principe des « contreparties ».

Egalement interrogé vendredi par le juge, Jean-Louis Dutaret, ancien avocat d'affaires reconverti dans la communication, aurait avoué, selon Me Gibault, son avocat, que l'appartement de huit pièces du 286 boulevard Saint-Germain, à Paris (6e arrondissement), mis à disposition par la SDEI (1), avait été occupé par le maire de Grenoble plus régulièrement qu'il ne l'avait d'abord dit. Celui-ci avait affirmé, devant la chambre d'accusation, n'y avoir disposé que d'une « chambre de passage ».

M. Dutaret aurait également reconnu avoir bénéficié avec Alain Carignon, durant l'été 1987, d'une croisière d'agrément en Méditerranée effectuée sur un yacht privé loué 180 000 francs par la SDEI. Enfin et surtout, en confirmant y avoir participé, Jean-Louis Dutaret a précisé que, au cours du fameux déjeuner qui avait réuni le maire de Grenoble, le PDG de la Lyonnaise des eaux et celui de la SDEI (*le Monde* du 28 octobre), il avait bien été question de la future privatisation du service de l'eau à Grenoble, M. Carignon déclarant même qu'elle ne pourrait intervenir qu'*« après les élections de 1989 »*, tandis que ses interlocuteurs se déclaraient vivement intéressés par le marché.

Contrairement à Patrick Thull, qui avait révélé ce « pacte de corruption », M. Dutaret ne situe pas cette entrevue capitale en 1987, mais plutôt en 1988. Dans un communiqué du 26 octobre, la Lyonnaise des eaux avait reconnu l'existence d'un déjeuner et d'une entrevue s'inscrivant dans le cadre normal des *« contacts organisés avec les responsables des collectivités »*. Lors de l'audience publique de la chambre d'accusation, M. Carignon avait, quant à lui, solennellement affirmé : *« Ce déjeuner de 1987 au conseil général n'a pas eu lieu. Ce sera indubitablement prouvé par la procédure. »*

ROBERT BELLERET

(1) La Société de distribution des eaux intercommunales, distributeur d'eau indépendant, a été rachetée à la famille Merlin, début 1991, par la Lyonnaise des eaux pour un montant de 1,8 milliard de francs.

Le conseil municipal de Grenoble refuse de se porter partie civile contre son maire

Après trois heures et demie de débats, vendredi 18 novembre, le conseil municipal de Grenoble a rejeté, par 38 voix contre 16, la proposition faite à la ville de se constituer partie civile devant le juge pénal dans l'affaire Dauphiné News. Pour la première fois depuis 1989, trois membres de la majorité municipale, dont l'ancien adjoint au maire chargé des finances de la ville, Jean-Pierre Saul-Guibert, ont mêlé leur voix à celles de l'opposition.

GRENOBLE

de notre correspondant

Deux heures avant l'ouverture au public de l'hémicycle des délibérations, l'hôtel de ville de Grenoble était déjà, vendredi 18 novembre, en effervescence. Dans la salle des pas perdus, les amis et les adversaires du maire se côtoyaient pour pouvoir occuper l'espace restreint réservé au public. Pour la première fois depuis l'incarcération, le 12 octobre, d'Alain Carignon, les élus se retrouvaient pour examiner cent trente-trois délibérations inscrites à l'ordre du jour.

« Une sono, une sono », répétèrent pendant plusieurs minutes les cinq cents personnes privées de conseil. Pierre Gascon (CDS), premier adjoint, qui présidait la réunion, n'avait pas souhaité sonoriser l'espace mitoyen à la salle des délibérations. *« La démocratie est ici une nouvelle fois bafouée »*, lança un représentant du syndicat CGT des communaux de Grenoble. Finalement, et contre toute attente, en raison de la tension qui régnait alors à l'intérieur de la mairie, le conseil put se dérouler presque normalement.

Les cinquante-quatre élus présents dans l'hémicycle s'emparèrent aussitôt du seul dossier important qu'ils avaient à traiter : la ville doit-elle se constituer partie civile dans le dossier Dauphiné News, instruit par le juge lyonnais Philippe Courroye et qui a valu à Alain Carignon une mise en examen pour corruption passive et abus de biens sociaux, mais aussi son incarcération ? De plus la commune, qui a vendu, en 1989, à une filiale de la Lyonnaise des eaux, le groupe Merlin, son service des eaux et de l'assainissement, a-t-elle subi un préjudice financier ? Bref, cette cession s'est-elle faite sur le dos des Grenoblois et au bénéfice du groupe de presse News et du maire de la cité ?

La majorité municipale, par la voix de son maire par interim, a indiqué aussitôt qu'elle ne soupçonnait aucun préjudice matériel grave, et que le *« préjucide moral pour la ville est insuffisant »*. M. Gascon a rappelé que le contrat de l'eau a fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, qui a examiné l'équilibre financier du contrat. *« Il l'a trouvé sans vice »*, a déclaré l'élu, qui a toutefois oublié de dire qu'un recours a été porté devant le Conseil d'Etat. Par ailleurs, le premier adjoint a souligné que la chambre régionale des comptes n'a relevé aucune anomalie dans le contrat de concession.

« Ce qui est en cause aujourd'hui, ce n'est pas l'accident d'un élu, mais tout le système mis en place par Alain Carignon depuis 1983 à Grenoble », a affirmé pour sa part Michel Destot, président du groupe socialiste. L'opposition de gauche et les écologistes, mais aussi les deux élus du Front national ont ensuite lancé un appel en direction des quarante-cinq membres de la majorité municipale pour qu'ils se *« ressaisissent »*. *« Vous êtes les défenseurs des intérêts moraux et matériels des Grenoblois et non d'Alain Carignon »*, a ainsi lancé le représentant du Front national, Hugues Petit.

Le « formidable héritage »

Finalement, trois élus de droite, seulement se sont rangés dans le camp de ceux qui demandaient à la ville de se constituer partie civile. Françoise Paramelle (UDF), adjointe au maire chargée du logement, et Geneviève Alleman (divers droite), membres du groupe municipal SOS-Grenoble, ont jugé que les affaires en cours portent gravement préjudice à Grenoble. Il y a deux ans, Mme Paramelle avait porté plainte contre X à la suite de l'affaire de l'Association sociale grenobloise, cette association, qu'elle présidait, ayant à son insu financé des journaux de quartier qui vantaient alors les mérites de quelques élus de droite et du maire de Grenoble, alors que l'argent aurait dû servir à confectionner les colis de Noël des personnes âgées de la ville.

Quant à l'avocat Jean-Pierre Saul-Guibert, qui avait remis en 1991 sa démission de son poste de cinquième adjoint chargé des finances, peu de temps après l'affaire de l'ASG, il prononça une plaidoirie implacable. Sans renier le *« formidable héritage »* laissé à la ville par Alain Carignon, il affirma : *« Aucune raison affective, personnelle ou relationnelle ne peut nous retenir. Nous ne siégeons pas ici en tant qu'ami, copain d'Alain Carignon (...). En mon âme et conscience, ce soir, je dis qu'entre le maire et la justice nous ne pouvons avoir une seconde d'hésitation. »*

Convaincue que ces arguments, issus d'un conseiller municipal membre de la majorité, avaient pu ébranler d'autres élus de droite, l'opposition demanda un vote à bulletin secret. *« Compte tenu des faits dont nous avons connaissance, nous considérons que l'indépendance et la sécurité des élus ne peuvent être respectées si le vote est public »*, mit en garde le conseiller écologiste Raymond Avrillier. Sa proposition fut repoussée, chacun étant contraint de se prononcer publiquement...

CLAUDE FRANCILLON

Les développements du dossier Maillard et Duclos

Le député de l'Isère Michel Hannoun soupçonné d'avoir perçu des honoraires d'une « société-taxi »

Philippe Assonion, juge d'instruction au tribunal de Bourg-en-Bresse (Ain), devrait clore bientôt le dossier de l'entreprise de bâtiment Maillard et Duclos, filiale du groupe Lyonnaise des Eaux, qui vient de mettre en évidence le rôle de Michel Hannoun, actuel député (RPR) de l'Isère, qui aurait perçu des honoraires d'une « société-taxi ».

LYON

de notre bureau régional

Dans le cadre de cette affaire Maillard et Duclos, une dizaine de mises en examen ont été prononcées. Robert Bourachot, président du directoire de cette entreprise de bâtiment jusqu'en juillet 1993, a été incarcéré pendant cinq mois et demi, de novembre 1993 à avril 1994, sans désigner les véritables bénéficiaires des détournements de fonds, d'un montant de quinze millions de francs environ.

Ces sommes résultant de surfacturations de chantiers, petits et grands, ont transité par les sociétés de courtage et de relations publiques Gaïa, Mythra, FJM-Conseil en entreprise et sa filiale luxembourgeoise FJM Finance, pour revenir à M. Bourachot. Une partie de l'argent (1,8 million de francs) a emprunté un itinéraire plus complexe, avec l'entremise du banquier Hubert Bandet et de sociétés de services Andstir et Millfield, l'une anglaise, l'autre irlandaise, avant d'aboutir sur un compte de la Private Bank de Zürich.

Selon un rapport de police, *daté* du 15 juin 1994, des fausses factures établies par la société FJM-Conseil en entreprise auraient été établies au nom de diverses sociétés et collectivité locales (1). Toujours selon ce rapport, Michel Hannoun, député de l'Isère, maire de Voreppe, aurait été employé en 1991 et 1992, comme « conseil en entreprise », par FJM, l'une des sociétés mises en cause. M. Hannoun aurait présenté, pendant cette période, cinq notes d'honoraires – les 28 mars, 28 avril, 28 juin, 2 septembre et 15 octobre 1991 –, au nom de son entreprise personnelle « Michel Hannoun Conseils », à une époque où il n'était plus parlementaire, ayant été battu aux élections législatives de 1988.

« Ni manœuvre, ni dissimulation »

Ces notes – chacune d'un montant de 59 300 francs – ont fait l'objet de paiements par chèques. Les prestations de M. Hannoun, établi comme médecin d'exercice libéral jusqu'en 1986, concernaient, pour trois d'entre elles, *« l'assistance dans la démarche, le montage et la recherche de partenariat de sociétés d'économie mixte dans le cadre de la Communauté urbaine de Lyon »*, présidée par Michel Noir, député (non-inscrit) du Rhône. Les deux autres comprenaient une *« intervention et assistance dans l'étude et le montage des différentes opérations de développement de la ville de Vénissieux* (administrée par M. André Gerin, député du Parti communiste) *et de partenariat pour la constitution d'une nouvelle société d'économie mixte »*.

Aujourd'hui, la ville de Vénissieux ne trouve pas trace de ces marchés conclus, en 1991, avec la société FJM. Quant à la Communauté urbaine de Lyon, elle n'a pas achevé ses recherches concernant l'existence de telles transactions. De son côté, M. Hannoun affirme : *« Il n'y a de ma part ni manœuvre, ni dissimulation. J'ai exercé une activité professionnelle classique, déclarée et de notoriété publique. J'ai été payé, selon un contrat tout à fait net, par une société qui, à ma connaissance, n'a jamais travaillé avec Maillard et Duclos. Vous m'apprenez que FJM aurait été une « société-taxi »*.

GÉRARD BUÉTAS et LAURENT GUIGON

(1) Il s'agit de l'association Beauregard, de Voreppe (Isère) ; des villes de Saint-Marcellin, Moirans (Isère), Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône), de la société d'économie mixte « Le Grand Axe », de Saint-Marcellin ; des sociétés Partnering France, de Meulan (Yvelines) ; SMET, de Marseille ; Technique Bâtiment, d'Othis (Seine-et-Marne) ; SMGS, de Franconville (Meurthe-et-Moselle) ; SAE Wattelet, de Saint-Ouen-L'Aumone (Val d'Oise) ; Ceteba, de Paris ; Robotec, de Boulogne et Jean Lefebvre, *via* son établissement de Saint-Egrève (Isère).

S'adressant au garde des sceaux

Le bâtonnier de Paris propose la suppression du secret de l'instruction

Le bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour de Paris, Me Jean-René Farthouat, a proposé, vendredi 18 novembre, que le secret de l'instruction soit supprimé. S'exprimant devant le garde des sceaux, à l'occasion de la rentrée de la conférence du stage du barreau de Paris, Me Farthouat a estimé que secret et justice *« ne pouvaient faire bon ménage »*. *« Ce sont les sociétés autoritaires qui génèrent les polices secrètes dont l'aboutissement logique est un secret s'abattant aussi sur la justice*, a-t-il dit. *Il y a toujours lieu de craindre que ce que l'on cache soit inavouable. »*

Rejetant donc l'idée, émise notamment par Edouard Balladur, que l'on puisse au contraire renforcer le secret en sanctionnant plus sévèrement sa violation, Me Farthouat a estimé qu'il était *« illusoire de penser que l'on peut inverser la situation actuelle qui est celle du débat au grand jour, pour ne pas dire du déballage »*. Selon lui, *« l'instruction, qui est œuvre de justice, doit être publique »*, quand, en revanche, l'enquête préliminaire, *« œuvre de la police, qui ne s'inscrit pas dans un contexte juridictionnel »*, doit demeurer secrète.

Pour rétablir *« les conditions d'un débat judiciaire équitable »*, le bâtonnier – qui est aussi l'un des défenseurs de Gérard Longuet – souhaite donc, entre autres, une réforme des procédures de mise en détention provisoire. Pour lui, la présomption d'innocence est *« d'abord clairement incompatible avec la détention provisoire » : « A qui fera-t-on croire que nos prisons sont peuplées d'innocents ? »*

A des critères subjectifs de mise en détention provisoire, Me Farthouat préfère des critères objectifs. Il propose que cette détention ne soit possible qu'en matière criminelle et pour des délits *« limitativement énumérés et à la condition que leur auteur présumé ne soit pas un délinquant primaire »*. La publicité de l'instruction serait alors organisée *« à intervalles réguliers »* par les chambres d'accusation, juridictions d'appel des juges d'instruction, qui procéderaient *« publiquement et contradictoirement à la vérification »* de la procédure.

S'en prenant à « l'autodésignation des juges », le bâtonnier a enfin estimé que l'Etat devait *« demeurer maître de la politique pénale »* et que le garde des sceaux devait *« conserver l'initiative de la poursuite »*. A charge en ce cas pour le peuple, selon Me Farthouat, *« de sanctionner* [par son vote] *un pouvoir qui sacrifierait la justice à son intérêt personnel »*.

J.-M. Dy.

A l'occasion d'un colloque à Paris

M. Barnier et M. Monod proposent la création d'un observatoire national du prix de l'eau

La deuxième Journée nationale de l'eau, organisée à Paris vendredi 18 novembre dans la foulée du congrès des maires de France, aura été tout entière consacrée au prix de l'eau... et aux affaires. *« Le débat est pollué, nous sommes dans un climat de méfiance*, a constaté d'emblée Jean-Paul Delevoye, président de l'Association des maires de France. *Les gens ont tendance à comparer leurs factures d'eau avec les résultats des grands groupes, ce qui fausse tout. On ne peut pas comparer une eau délivrée à 5 francs le mètre cube dans des canalisations moribondes et sans assainissement et une autre, payée 12 francs, avec des tuyaux neufs et une station d'épuration des eaux usées ! »*

Le président du Cercle français de l'eau, le sénateur (RPR) Jacques Oudin, a mis en garde contre l'idée de nationaliser les services de l'eau et a prévenu que la hausse du prix de l'eau était un phénomène *« mécanique »*, entraîné par trois éléments nouveaux : le programme de 80 milliards de francs des agences de l'eau décidé en 1990 par le gouvernement Rocard, ce qui correspond à un doublement des dépenses ; l'application de la loi de 1992 qui supprime la facturation au forfait ; enfin la circulaire du 15 mars 1994, dite M 49, qui impose de nouvelles règles de comptabilité.

Michel Barnier, ministre de l'environnement, et Jérôme Monod, président de la Lyonnaise des eaux, ont tous deux plaidé pour la création d'un *« observatoire national du prix de l'eau »*, chargé de suivre l'évolution des prix en toute indépendance et toute transparence. *« Il faut que l'Etat et les pouvoirs publics expliquent pourquoi l'eau va augmenter »*, a souligné le PDG de la Lyonnaise, ardent défenseur de la « gestion déléguée, fleuron de l'exportation des services ». Le ministre a admis que *« les Français sont prêts à payer, si on leur explique »*, et il s'est engagé à *« protéger ou restaurer le modèle français de l'eau, même s'il n'est pas parfait »*.

R. C.

PRISONS : incidents à Fleury-Mérogis (Essonne). – Les gendarmes mobiles sont intervenus dans la nuit du vendredi 18 au samedi 19 novembre devant le centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis (Essonne), qui était bloqué par les gardiens de prison grévistes, pour permettre le passage de plusieurs fourgons de transfèrement de détenus. Selon les syndicats, cette intervention, avec usage de gaz lacrymogène, aurait fait deux blessés. Pour l'administration pénitentiaire, 56 des 183 établissements pénitentiaires étaient touchés, vendredi, par le mouvement de grève. Les syndicats avançaient le chiffre de 70 à 90.

SORTIR

Cinémas
Théâtres
Programmes
et horaires

3615 LEMONDE

Le Monde

1944-1994

Regards sur 50 ans d'histoire
Les grands enjeux de demain

L'ALBUM  200 PAGES

100 F CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX. 150 F CHEZ VOTRE LIBRAIRE EN VERSION RELIÉE

SOLIDARITÉ

Deux initiatives contre la pauvreté

Les campagnes du Secours catholique et de la Semaine de la bonté

Dimanche 20 novembre a lieu la journée nationale du Secours catholique, sur le thème : « Le monde aura besoin de tout le monde ». La Semaine de la bonté se tient, quant à elle, jusqu'au 22 novembre.

La campagne du Secours catholique vise cette année trois types de public : l'école, le monde du travail et les communautés chrétiennes. Les enfants des écoles maternelles et primaires seront invités à dessiner ou à décrire des situations de pauvreté, mais aussi des actions de solidarité. Avant le 17 décembre, chaque école participante à cette campagne devra sélectionner *un dessin et un* texte. Un jury retiendra les meil*leurs pour réaliser un CD et une* cassette, qui seront remis au... *prochain président* de la République.

L'organisation caritative fixe aussi pour but à ses militants et *ses donateurs de rencontrer* davantage le monde du travail sur les « *chantiers* » de l'insertion économique, dans lesquels elle s'est « *fortement investie* » ces dernières années. Elle souhaite enfin mobiliser davantage les communautés chrétiennes pour répondre au « *devoir de témoigner de l'Evangile au cœur des réalités économiques et sociales* ».

Pour le Secours catholique, cette journée du 20 novembre est aussi l'occasion d'une collecte de fonds. Dressant, lors d'une récente conférence de presse, le bilan 1993, Pierre Boisard, son président national, et Denis Viénot, son secrétaire général, ont indiqué que les 71 400 bénévoles de l'associa*tion, répartis en 4 160 équipes* dans 2 160 lieux d'accueil, ont *rencontré 659 940 « situations de pauvreté »* (contre 450 000 il y *a dix ans*). *L'organisation huma*nitaire y a répondu par des dons *en argent dans 44 % des cas* (avec un montant moyen de 642 *francs*), *en alimentation* (40 %) et en vêtements (16 %). Et 55 % des personnes rencontrées venaient demander une aide au Secours catholique pour la première fois.

Des « causes discrètes »

Une autre association n'a pas de slogan particulier, car son patronyme se suffit à lui-même : la Semaine de la bonté. Sa campagne a lieu du 15 au 22 novembre. Elle assure qu'« *à côté des Téléthons et autres manifestations de solidarité à grand spectacle, il est des causes discrètes qui n'envahissent pas les boîtes aux lettres et n'en sont pas moins efficaces* ».

Le grand mérite de cette association parisienne, *qui existe* depuis... 1927 et ne compte *qu'une vingtaine de bénévoles*, est de présenter des situations *retenues pour leur caractère « dramatique et soudain »* et de *pouvoir affirmer que leur « dépannage »* – qui ne demande généralement pas des sommes exorbitantes – sera assuré : la quasi-totalité des dons est reversée, car les frais de gestion sont à la fois peu élevés et bien maîtrisés.

La Semaine de la bonté reçoit environ 5 000 dossiers par an. Ceux-ci « *sont étudiés par au moins trois bénévoles dès leur arrivée, si bien que l'aide est adressée dans les sept jours* ». *Alors que les grandes* organisations humanitaires cherchent à *atténuer, voire à gommer*, une image purement « *charitable* », la Semaine de la bonté, présidée par Claude Féron, n'hésite pas à affirmer : « *Pour poursuivre le rude combat contre la misère, il est une arme avec laquelle on peut accomplir des prodiges : c'est la bonté.* » Quelque 10 000 donateurs l'approuvent.

M. C.

▶ Secours catholique, 106, rue du Bac, 75341 Paris Cedex 07. Tél. : 43-20-14-14. CCP 737 G.

▶ Semaine de la bonté, 4, place Saint-Germain-des-Prés, 75006 Paris. Tél. : 45-44-18-81. CCP Paris 4 52 X.

SCIENCES

Les caprices du Soleil

Suite de la première page

« *Cette réaction toute simple est la clef de voûte de la machine solaire* (2) », soulignent les trois chercheurs. Et les neutrinos des sortes de messagers, car ils sont « *des témoins directs des mécanismes de fusion nucléaire imaginés pour expliquer le fonctionnement du Soleil* ».

Détecter ces neutrinos « primordiaux », mesurer leur nombre et leurs caractéristiques permet donc de remonter au fonctionnement intime de notre Soleil. Seule difficulté, ces particules n'interagissent pratiquement pas avec la matière. Sur 100 000 milliards qui traversent la Terre, un seul sera arrêté ! Fort heureusement, le Soleil n'est pas avare de neutrinos. Toutes les secondes, il en vomit des quantités telles que 65 milliards d'entre eux traversent, heureusement sans dommage pour nous, chaque centimètre carré de notre peau.

Mais les « piéger » est affaire de *spécialistes. La traque est longue*, difficile. C'est la raison pour laquelle des équipes de chercheurs européens ont installé les instruments de mesure des neutrinos de l'expérience Gallex à l'abri des phénomènes parasites et des rayons cosmiques à Gran-Sasso sous les montagnes des Abruzzes. Leur *détecteur est un système* tout simple : une masse de 30 tonnes de gallium *représentant* l'équivalent d'un an de production mondiale de ce minerai, que la société Rhône-Poulenc a louée aux chercheurs pour la somme de 21 millions de deutschemarks.

Certains atomes de ce gallium, les atomes de gallium 71 (3), ont en effet la propriété de se transformer, *sous le choc d'un neutrino, en un* corps radioactif, le germanium 71, *dont la demi-vie ne dépasse pas* douze jours. Il faut donc faire vite pour les détecter. La mission est presque impossible. Car elle se résume pour les chercheurs à trouver une aiguille dans une botte de foin, les neutrinos solaires ne produisant qu'un seul atome de germanium par jour dans les 30 tonnes de gallium qu'ils traversent.

C'est dire combien cette quête du fugace et du rare ressemble à un travail de bénédictin. Bien sûr, de *telles difficultés n'ont jamais rebuté* les chercheurs. Après des années de *travail, ceux de Gran-Sasso ont* pu montrer, en juin 1992, que le flux *des neutrinos solaires* était bien là mais qu'il était inférieur d'un tiers à ce que prévoyait la théorie. Surprise ? Pas tout à fait. Car cette différence entre les chiffres de l'observation expérimentale et ceux des modèles théoriques du Soleil alimente en fait un débat depuis plus de vingt ans.

Que ce soient les expériences menées par Raymond Davis en 1968 *dans une mine d'or du Dakota* du Sud, où celles des Japonais de Kamiokande et des Russes et des Américains de Sage dans le Caucase, toutes présentent un déficit en neutrinos. Comment l'expliquer ? Impossible d'y parvenir, disent les astrophysiciens. Pour rendre compte de ce phénomène, il faudrait trop « *triturer* » les modèles théoriques et le Soleil ne serait plus assez chaud. Peut-être, se sont alors demandé les physiciens qui travaillaient sur Gallex, avons-nous commis une erreur, mal évalué les conditions délicates, « *aux limites de ce que l'on sait faire* », dans lesquelles se font les mesures ou mal *analysé aussi la fiabilité des détec*teurs utilisés ?

Pour lever le doute, les chercheurs ont donc proposé de créer un *véritable* soleil artificiel, dont l'émission de neutrinos bien connue permettrait d'étalonner les détecteurs du laboratoire de Gran-Sasso. Le Soleil ne se laissant pas facilement copier, ils ont cherché dans la nature quel isotope radioactif se désintégrait progressivement en n'émettant que des neutrinos. Le choix fut vite fait : il fallait du chrome 51. Or ce produit ne s'obtient que par exposition à des flux de neutrons, dans un réacteur de recherche, d'une espèce de chrome elle-même relativement rare, *le chrome 50*.

Seuls les Russes de l'Institut *Kourtchatov de Moscou furent* capables de produire les quelques dizaines de kilos de chrome nécessaire qui, après de longs et fastidieux traitements menés à Saclay, purent être irradiés, en mai 1994, dans le réacteur grenoblois Siloé. Après vingt-quatre jours de cette exposition aux neutrons, les physiciens purent disposer de leur précieux soleil de chrome radioactif. En quatorze heures, *il* franchissait sous bonne garde et blindage épais les Alpes *pour rejoindre* Gran-Sasso. La rapidité des opérations *était d'autant plus importante* que ce mini-soleil perdait la moitié de sa puissance en vingt-huit jours.

L'imagination des physiciens

Malgré ces difficultés bien naturelles, l'expérience a réussi et les mesures, menées de la fin juin à la mi-octobre sur Gallex, ont montré que le détecteur de neutrinos solaires de Gran-Sasso était fiable. Les modèles théoriques du Soleil étant impossibles à modifier, faute *d'élaborer des scénarios* exotiques sur le fonctionnement des étoiles, et les instruments de mesure du laboratoire souterrain des Abruzzes ayant prouvé leurs capacités, comment alors expliquer ce manque de neutrinos révélé par l'expérience ?

N'étant jamais à court d'idées, les physiciens se sont donc tournés vers la physique des particules et les propriétés des neutrinos pour rendre compte de ce « *tiers manquant* ». Parmi les trois familles de neutrinos *existantes* (neutrino-électron, neutrino-muon et neutrino-tau), seuls, *ont-ils fait remarquer*, ceux du type neutrino-électron sont produits par le Soleil. « *Que se passerait-il*, s'est alors demandé Michel Spiro, *si, par un phénomène non encore démontré, ces neutrinos-électrons se transformaient au cours du temps en leurs cousins, les neutrinos-muons et les neutrinos-taus ?* »

Tout simplement, les détecteurs de l'expérience Gallex, uniquement sensibles aux neutrinos-électrons, ne détecteraient pas leur passage, alors qu'ils participent vraiment au bilan des réactions nucléaires du Soleil et représentent peut-être ce fameux tiers manquant de particules sur lequel physiciens et astronomes s'interrogent. Reste à montrer que les neutrinos sont bien les Fregoli que l'on imagine, capables de changer d'apparence à tout instant.

Cette hypothèse est séduisante. Pour l'étayer, les physiciens ont même *imaginé un mécanisme*, « *l'oscillation des neutrinos* », qui *permettrait* à une famille de neutrinos de se transformer en une autre et ainsi de suite. Si elle s'avérait, tout rentrerait donc dans l'ordre. « *Le compte serait bon* », car il suffirait d'additionner les neutrinos de chaque espèce (muon, tau et électron) pour être enfin en accord avec la théorie.

Seule difficulté, et de taille, ce scénario suppose que les neutrinos aient une masse, ce qui n'était pas admis jusqu'alors, bien que les recherches de deux Russes et d'un Américain aient apporté en 1986 de l'eau au *moulin* de cette *théorie. La* conception que l'on a de notre uni*vers en serait alors changée, car* ces neutrinos fabriqués en quantité au moment du Big Bang pourraient bien constituer, par leur nombre immense, l'essentiel de cette fameuse masse manquante de l'univers que tous les astronomes recherchent. Réponse dans trois ans peut-être grâce à la nouvelle expérience japonaise Super-Kamiokande et au grand détecteur de 1 000 *tonnes d'eau lourde baptisé Snow* que les Canadiens construisent actuellement pour révéler les supposés dons d'illusionnistes des neutrinos.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(2) Ces noyaux de deutérium fusionnent à leur tour pour donner un noyau d'hélium en dégageant de l'énergie *sous forme de particules de lumière (photons)*.

(3) La plupart des corps chimiques sont faits d'un ensembles d'espèces très légèrement différentes physiquement que l'on appelle des isotopes. Ainsi, l'uranium extrait des mines présente-t-il plusieurs espèces d'uranium comme l'uranium 238 ou 235. C'est exactement pareil pour le gallium, le germanium ou le chrome.

ENVIRONNEMENT

Une opération lancée par l'association Cyclamed

Le public est invité à rapporter en pharmacie les médicaments inutilisés et leurs emballages

Les quelque vingt mille officines de France qui, jusqu'à présent, ne faisaient que distribuer des médicaments vont maintenant les reprendre en cas de non-utilisation. C'est du moins le souhait de l'association Cyclamed, créée il y a un an par les laboratoires pharmaceutiques et leurs distributeurs, afin de recycler les médicaments inutilisés et leurs emballages. « *Il est immoral que des pays nantis jettent des produits si recherchés ailleurs* », a souligné Bernard Mesuré, président de Cyclamed, et par ailleurs président du Syndicat national de l'industrie pharmaceutique, en lançant la campagne 1994, le 16 *novembre à Paris*.

Désormais, tous les professionnels de la pharmacie s'engagent à reprendre les médicaments, qu'il s'agisse de produits neufs, entamés, périmés ou même d'emballages vides. Chaque officine disposera à sa demande de deux conteneurs en carton, où le pharmacien entreposera les sacs rapportés par la clientèle selon leur destination. Après un premier tri, ces conteneurs seront enlevés chaque jour par les « grossistes-répartiteurs » (livreurs de médicaments), qui effectuent déjà plusieurs livraisons quotidiennes par officine. Les emballages vides seront recyclés et les produits *périmés incinérés par des profes*sionnels du déchet toxique. Quant aux *médicaments utilisables*, ils seront confiés à des associations *humanitaires agréées – sept ont* déjà passé contrat avec Cyclamed – *pour leur redistribution gratuite* dans les pays en manque. Pour *garantir une redistribution sans* faille, ces contrats seront renouvelés chaque année.

R. C.

RELIGIONS

VATICAN : le voyage du pape en Asie et en Océanie est confirmé pour janvier 1995. – Jean-Paul II se rendra du 11 au 21 janvier 1995 aux Philippines, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en Australie et au *Sri-Lanka pour un voyage de onze* jours, a confirmé, mercredi 16 novembre, le Vatican. A Manille notamment, il présidera la dizième Journée mondiale de la jeunesse. Le programme reprend l'intégralité du projet de ce voyage tel *que* l'avait *envisagé le pape* avant son opération du col du fémur droit en avril. Très chargé, ce programme semble confirmer l'amélioration de l'état de santé du pape. – *(AFP)*

Publications autour de la lettre du pape sur le troisième millénaire. – La lettre apostolique de Jean-Paul II sur le troisième millénaire (*le Monde* du 15 novembre) fait l'objet de publications exceptionnelles en France. Le Centurion lui adjoint une préface du cardinal Etchegaray, chargé par le pape de présider un comité de cinq cardinaux *créé pour préparer les mani*festations du « jubilé » de l'an 2000. (*96 pages, 35* francs). *Le* Cerf propose une préface de Mgr Lustiger, archevêque de Paris (80 pages, 25 francs). Mame et Plon s'associent de nouveau pour publier ce texte présenté par le nouveau cardinal Pierre Eyt (112 pages, 35 francs).

DÉFENSE

M. Léotard à Séville et à Almeria

La France, l'Italie et l'Espagne expérimentent une force d'intervention en Méditerranée

François Léotard devait assister, lundi 21 et mardi 22 novembre, à Séville, puis à Almeria, à un important exercice interarmées entre la France, l'Espagne et l'Italie. *Baptisée « Tramontana 94 »*, cette manœuvre devrait permettre *de simuler l'évacuation* – dans un cadre humanitaire – de ressortis*sants* civils dans un pays en proie à la guerre civile. Elle ne mobilise pas moins de 12 000 hommes dans le sud de l'Espagne, entre Carthagène et Almeria, avec le soutien d'une cinquantaine de navires, de cent dix avions et de cent vingt hélicoptères.

La participation française est de quelque 1 500 hommes, avec six navires, vingt avions et trente hélicoptères. Des éléments de la brigade mixte franco-allemande sont présents.

En 1992, l'Espagne, l'Italie et la France avaient monté un exercice du même type, dénommé « Farfadet 92 », dans le sud de la France. L'an dernier, les Italiens organisèrent *la* manœuvre « *Ardente 93* » sur leur propre sol. Le but de ces trois pays est, *en effet*, de mettre sur pied une force d'inter*vention rapide*, à *vocation* aéromaritime, qui, sans lui être tout à fait identique, s'inspirerait de l'Eurocorps, cette formation de 50 000 soldats français, allemands, espagnols et belges.

Pour la première fois, les Pays-Bas, le Portugal et la Grèce sont représentés au titre de leur adhésion à *l'Union de l'Europe* occidentale (UEO), ainsi qu'est *présent le corps d'armée européen* (créé par l'Allemagne, la Belgique et l'Espagne dans le cadre de l'OTAN) à hauteur d'un bataillon. « Tramontana 94 » doit permettre de valider le concept même d'une force d'intervention tripartite pour les flancs sud de l'Europe et autour de la Méditerranée. L'exercice a pour ambition d'évaluer l'aptitude de différentes unités nationales à coopérer pour garantir l'acheminement d'une aide humanitaire et assurer « l'exfiltration » de ressortissants menacés.

En 1995, la France a prévu d'organiser dans le midi, entre Toulouse et Toulon, en passant par Narbonne et Nîmes, un exercice du même type, mais plus important encore puisqu'il devrait réunir plus de *15 000 soldats* (dont 8 000 Français) des trois armées. Cette manœuvre *sera appelée* « Mistral 95 ». Il s'agira de procéder à *l'évacuation de quelque* 900 ressortissants pris en otages *dans une guerre civile. Pour* la première fois, outre les unités *françaises, espagnoles* et italiennes habituelles, le corps européen *sera mobilisé.* L'UEO en profitera pour mettre à l'épreuve sa « cellule » de planification et la France utilisera les compétences de son nouvel état-major interarmées (EMIA) basé à Creil (Oise).

Pour l'achat de quatre corvettes

Paris propose un sous-marin gratuit à l'Afrique du Sud

La France a offert de remettre gratuitement à l'Afrique du Sud un sous-marin d'occasion de la classe *Daphné* au cas où elle enlèverait l'appel d'offres lancé par la marine sud-africaine pour la *construction de quatre corvettes*, selon une proposition rendue *publique, le 9 novembre dernier*, devant la commission de la défense du Parlement sud-africain, au Cap. M. Didier Arnaud, vice-président de DCN International (direction des constructions navales), a indiqué que la France avait proposé à l'Afrique du Sud des corvettes d'une classe intermédiaire entre la frégate *La Fayette* (3 300 tonnes) et l'aviso *D'Estienne-d'Orves* (1 200 tonnes). La première corvette serait construite dans des arsenaux en France, les trois autres à Durban (en Afrique du Sud) par Dorbyl Marine.

Le sous-marin, pris sur l'arsenal de la marine française, ne servirait pas à des tâches opérationnelles, mais il pourrait être utilisé pour des « *tâches techniques* », sans davantage de précisions. Il pourrait servir de stock de pièces de rechange pour les trois sous-marins de même type déjà achetés par Pretoria au début des années 70. Pour la construction des quatre corvettes, la France est en compétition avec l'Espagne, la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Allemagne. Le montant du contrat est de 1,5 milliard de rands (2,3 milliards de francs), selon la marine sud-africaine, qui arrêtera son choix au début de 1995. – *(AFP.)*

MÉDECINE

Jusqu'au 1er décembre

Les Françaises porteuses d'implants mammaires en silicone peuvent s'inscrire au fonds d'indemnisation américain

Les femmes porteuses d'implants mammaires à base de gel de silicone ont jusqu'au 1er décembre pour s'inscrire au fonds d'indemnisation américain mis en place en février, pour une durée de trente ans, par les trois principaux fabricants (*le Monde* du 16 février et du 3 septembre). Seules les femmes ayant subi cette opération avant le 1er juin 1993 peuvent prétendre figurer sur cette liste et ainsi être indemnisées en cas de complications. Aux Etats-Unis, plus de quatre-vingt-dix mille femmes ont déclaré avoir subi des effets secondaires néfastes (ruptures des implants, maladies auto-immunes) du fait de ces prothèses.

En France, où cent mille à deux cent mille femmes sont implan*tées avec ce type de matériel*, la nocivité du silicone est encore discutée. L'Académie de *chirurgie* a récemment demandé la suspension du moratoire qui frappe la pose de ces implants depuis 1992, estimant que si « *certaines connectivités peuvent apparaître comme étant en relation avec les gels de silicone, leur fréquence apparaît minime en regard du grand nombre de prothèses implantées depuis vingt ans, ce qui réduirait le rôle des silicones à celui d'un co-facteur* » (*le Monde* du 2 mars).

▶ Renseignements et inscriptions, Union féminine civique et sociale, 6, rue Béranger, 75003 Paris, tél. : (1) 42-72-19-18.

UN HIVER TOUT SCHUSS !

Toute l'information de vos stations de ski

Du 10 novembre au 23 novembre

Gagnez un séjour pour deux personnes

à Albiez-le-Vieux (Savoie)

3615 LEMONDE

Tapez SKI

ARTS

HORS LIMITES au Centre Pompidou

L'art au corps

Les artistes du XX[e] siècle n'ont pas cessé de faire déborder la création de ses cadres convenus, notamment en engageant leur corps dans l'œuvre, avec plus ou moins de sérieux, de bonheur ou d'insolence... L'exposition du Centre Pompidou à Paris en témoigne pour la deuxième moitié du siècle.

Jean de Loisy, le commissaire de l'exposition « Hors limites », a moins de quarante ans. Il n'était pas né au moment où on a commencé à parler de happenings, trop jeune pour vivre celui de mai 68, et même pour être témoin des rituels et des performances auxquels Michel Journiac ou Gina Pane se sont livrés à Paris autour de 1970. Ce n'est donc pas avec la nostalgie d'un ancien combattant qu'il se propose de présenter certaines pratiques artistiques que les musées ont du mal à intégrer, ne serait-ce qu'en raison du caractère éphémère des œuvres dont seule subsiste la trace (objets, photos et vidéos). D'ailleurs, s'il a voulu monter cette exposition, ce n'est pas tant par goût personnel, affirme-t-il, prudent, que pour éclaircir le mystère qui entoure cette production marginale, interactive, et chaotique, qui intéresse nombre de jeunes créateurs. Leurs thématiques centrées sur le corps, les rapprochements possibles entre les démarches d'hier et d'aujourd'hui ont visiblement orienté ses choix.

L'exposition présente un peu de tout : des objets, des assemblages, des mots, des sons, des photos, des vidéos, des choses et des gestes drôles, agressifs, provocants, dérangeants, ou franchement insupportables, qui échappaient, au moment de leur production, à toute définition convenue et convenable de la peinture et de la sculpture, et visaient à raccourcir la distance qui sépare l'art et la vie. A rapprocher des rétrospectives consacrées par Beaubourg à Joseph Beuys et au dadaïste Kurt Schwitters, deux artistes qui, à des époques différentes, dans des contextes et avec des orientations différentes, ont justement voulu abolir ces frontières.

Le parcours commence en 1952, là où finissent Pollock et *l'action painting*, terme forgé par le poète et critique américain Harold Rosenberg, qui citait Apollinaire : *« J'ai fait des gestes blancs parmi les solitudes. »* C'est l'année où John Cage crée *4'33''* (de silence) en pensant aux peintures blanches fraîchement ripolinées par Rauschenberg. Au même moment, de ce côté-ci de l'Atlantique, on s'agite aussi, plus ou moins bruyamment : les lettristes – toujours négligés en France – inventent une poésie sonore et visuelle, d'un dadaïsme évident, qui va déboucher sur le mouvement Fluxus. En 1952, Raymond Hains et La Villeglé ont depuis trois ans commis des *Dé-collages* d'affiches.



TOSHIO YOSHIDA

Saburo Murakami traversant des écrans de papier. Deuxième exposition Gutai, Ohara Kaikan, Tokyo 1956.

Pratiques mortifères

L'exposition ne témoigne que d'une petite partie de cette agitation, mais avec des œuvres en général peu connues. Si elle montre la célèbre image du « saut dans le vide » de Klein et une de ses *Anthropométrie*, elle n'oublie ni Manzoni produisant (en gonflant un ballon) *« un souffle d'artiste »*, ni les peintures faites avec les pieds de Shiraga, ni le geste de Murakami traversant sept écrans de papiers dorés. De la *Métamatic* de Tinguely, machine qui donne au spectateur le moyen de peindre, au poème aléatoire à faire soi-même de Brecht et Filliou en passant par le magasin niçois de Ben – *« j'ai voulu faire du nouveau et je fais comme les autres. »* –, ce qui est montré invite à tout sauf à la contemplation de l'objet d'art, brise les catégories toujours reconstituées par commodité entre la poésie, la musique, le mot, l'objet, la peinture et les arts plastiques.

C'est après que les pratiques mortifères apparaissent : rituels sanglants, corps vraiment mis à mal dans la foulée des actionnistes viennois, Otto Muhl notamment, qui l'emportent sur le côté silencieux, zen, de l'expérience libératrice. Le ton change en effet après 1968, la deuxième partie de l'exposition. De nouvelles questions la traversent, à commencer par celle du *« je »* : photos de Moulinier en travesti et de Journiac officiant. Avec Gina Pane et Chris Burden, les performances deviennent un théâtre du risque. Et le film de Boltanski, *l'Homme qui tousse* – jusqu'au sang – est horrible. Théâtralisées ou pas, nombre de ces réalisations se réfèrent à la sculpture. Acconci malaxant le visage de sa voisine qui se refuse à ouvrir l'œil est un modeleur qui travaille sur du matériau vivant qui résiste. Quand Chris Burden se fait tirer une balle dans le bras, c'est encore en plasticien qu'il s'exprime : ses enjeux, dit-il, sont le cinétisme, les relations des objets et la création d'une empreinte graphique »...

Les vidéos, faites pour user les nerfs du public (comme les silences de Cage), reposent sur la répétition. Face à face, Abramovic et Ulay se giflent cent fois, posément. Côte à côte, Gilbert and Georges chantent une scie, comme dans un vieux film comique. Leur performance s'appelle *Singing scupture*. Le climat différent de ces performances tient aussi à l'intervention des femmes artistes. On est loin ici de Carolee Schneemann qui s'interrogeait en 1963 : *« Est-ce qu'une artiste femme a une légitimité à la fois en tant qu'image et créateur d'images ? »* Après Gina Pane qui s'entaille la peau avec des lames de rasoir, Valie Export qui se coupe les ongles jusqu'au sang, Sterback qui se fabrique une prothèse à moteur en forme de crinoline, Orlan multiplie les opérations de chirurgie esthétique (transmises en direct de New-York, par exemple au Centre Pompidou) sur son propre visage, qu'elle veut reconstruire en prenant des morceaux dans l'histoire de la peinture. Construction ou autodestruction ? Pourquoi agit-elle ainsi ? Moins, semble-t-il, pour dénoncer des faits de société que pour s'inscrire dans l'histoire de l'art. C'est cher payer son nom d'artiste.

Un enfermement dramatique

En regard de telles démarches qui engendrent un grand malaise, les trouvailles des Californiens Mc Carthy et Mike Kelly sont presque un bonheur. Farces, ou fables, qui s'en prennent à l'infantilisme, à la régression, à l'imagerie populaire ou savante en vigueur dans la société du ketchup, refusent le purisme de la côte Est américaine comme l'aseptie de la Californie. Loin d'un Beuys, contre tous les système de croyances, contre les valeurs familiales, Mike Kelley pourrait bien être un moraliste qui, contrairement à la génération précédente, met en scène le corps non socialisé (ses bruits, ses fluides), sans y mettre les formes, sans chercher à justifier plastiquement sa démarche. D'ailleurs, en a-t-il besoin, puisque le musée d'aujourd'hui lui ouvre ses portes ?

Au fil des années 70, l'obsession du musée, son cadre, combiné au formalisme venu de New-York, ont porté un coup fatal à ces attitudes « off ». Le cœur n'y était plus. On a commencé à douter des avant-gardes dont ces démarches constituaient la pointe la plus avancée. Aujourd'hui pourtant, l'éclectisme aidant, les jeunes artistes se promènent librement d'un mode d'expression à l'autre, en se moquant des formes. Seule importe la réalité de la vie. La boucle est-elle bouclée ? Les propositions retenues dans l'exposition témoignent en tout cas d'un repli, d'un enfermement dramatique dans les limites du corps, dans l'intimité de l'individu : les vidéos d'un Pierrick Sorin en sont un exemple. L'art-vie célébré par les pionniers est devenu un art de survie.

GENEVIÈVE BREERETTE

▶ « Hors limites », Centre Georges-Pompidou, galerie sud et galerie nord. Tél. : 44-78-12-33. Jusqu'au 23 janvier. Catalogue 300 F.

Vingt maîtres d'art pour la France

Ils sont vingt – deux femmes et dix-huit hommes – choisis parmi deux cents candidats. Ils sont chapelier, doreur sur cuivre, perruquier, bottier, dentellière, facteur de clavecins, verrier ou tourneur sur bronze. Tous français, ils sont désormais étiquettés « maîtres d'art » : Jacques Toubon les a officiellement désignés, vendredi 18 novembre. Ils ne porteront ni chapeau à plume, ni épée au côté, mais devront transmettre leur « tour de main » aux jeunes générations. A ce titre, ils recevront chacun 100 000 francs pour former un élève.

Le ministre de la culture entend ainsi *« préserver certains de ces savoir-faire menacés de disparition et promouvoir les métiers d'art, éléments du patrimoine culturel vivant de la France »*. Les fameux « trésors vivants » japonais ont certainement servi de modèle pour cette institution inédite en France et qui pourrait être le pendant des Monuments historiques. Une journée « portes ouvertes » des ateliers des « métiers d'art » doit d'ailleurs avoir lieu en mars 1995 sur le canevas des Journées du patrimoine. Quatre-vingts maîtres d'art supplémentaires seront recrutés dans les trois prochaines années. Les chasseurs de tête sont regroupés au sein d'un Conseil des Métiers d'art. Décision folklorique ? Le ministère fait remarquer que le chiffre d'affaires de ces métiers oubliés s'élève à 83 milliards de francs et concerne 150 000 personnes employées dans 30 000 entreprises. Reste à voir si une distinction honorifique changera le destin de ces professions.

E. de R.

Dessins de presse aux enchères

Estimés de 2 000 à 6 000 francs, quarante et un dessins de Plantu seront vendus aux enchères, dimanche 20 novembre, à 14 heures, à Drouot, par M[e] Boisgirard. Certains dessins seront mis en vente au profit de l'association Reporters sans frontières (catalogue, 50 F). Par la suite, cent soixante dessins d'illustrateurs du monde entier, de Benoît à Weisbecker en passant par Floc'h, Loustal, Nicolas Vial et bien d'autres seront présentés et vendus au public (coffret, 200 F.).

MUSIQUE

FORGUETTE MI NOTE et DOUBLE NELSON au Fahrenheit, Issy-les Moulineaux

Les joies et les peines du bricolage

Ce 16 novembre, les chemins de Forguette Mi Note et de Double Nelson se croisaient en ce temple du rock alternatif qu'est le Fahrenheit, salle cachée dans les sous-sols de la MJC d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine). Cette rencontre n'était pas entièrement le fait du hasard puisque, à eux deux, ces groupes représentent la totalité du contingent rock édité par le label indépendant Cobalt. Les Forguette viennent de Tours, les Double de Nancy. Ils ont en commun une exigence absolue d'indépendance. En conséquence de quoi, c'est absolument tout ce qu'ils ont en commun.

Ces derniers mois, Forguette Mi Note a offert un spectacle passionnant : celui d'un groupe qui grandit en public, qui se cherche et se trouve avec une énergie et une réussite réjouissantes. A son menu, le groupe a ajouté les chansons de *Cruciforme*, son second album, qui vient de paraître. Ce disque témoigne d'un souci d'écriture musicale et poétique qui rend plus proche, plus abordable, l'amour du désordre dont a toujours fait preuve le groupe. Au Fahrenheit, malgré un son assez détestable, la formation (voix, violon, guitare, contrebasse, batterie et percussions) a parcouru toute l'étendue de son registre. Chacun des membres, par son histoire et ses inclinations (le rock pour la violoniste, alors que la guitariste chanteuse est de plus en plus portée sur la chanson réaliste, tandis que le bassiste n'a pas oublié son jazz d'origine), tire le groupe dans une direction différente. Mais il le fait en fonction d'une idée concrète de la musique, d'une pratique. Cette qualité de travail a porté le groupe au seuil d'un territoire passionnant, qui ne sera qu'à lui.

Les Double Nelson, eux, se sont toujours proclamés bricoleurs. Ils ne comptent qu'un seul virtuose dans leurs rangs, Yves, le sonorisateur, qui fait de leurs concerts et de leurs disques une expérience sensorielle unique. Sur scène, on voit un trio qui évoque vaguement un groupe de rock, avec une chanteuse, un guitariste et un bassiste. Il y a aussi une boîte à rythme, des bandes préenregistrées, des effets lumineux rudimentaires (un gyrophare, une lanterne multicolore) et les fonds de scène peints par Manuel Poydenot, artiste nancéen qui affectionne les planètes désolées peuplées d'êtres difformes. Double Nelson a toujours pratiqué la dérision. Au bout de trois albums, le groupe semble avoir fait le tour de son domaine. Sa volonté d'autarcie a fait sa singularité, mais les ressources sont aujourd'hui épuisées. Double Nelson donne l'impression de recycler des matériaux qui, au départ étaient déjà des produits de récupération. Souvent, au cours du concert, on se rappelle à quel point l'idée de mélanger la brutalité digitale des bruits de synthèse au folklore des fêtes foraines et des bals populaires peut être drôle, plaisante, même. Mais à force de pasticher, de se moquer, il arrive qu'on se rapproche dangereusement de ses cibles (ici, le hard rock et la variété), jusqu'à se confondre avec elles. C'est sans doute (avec quelques incidents techniques) ce qui explique le peu de succès qu'ont rencontré les Double Nelson ce soir là.

THOMAS SOTINEL

▶ Forguette Mi Note : le 1[er] décembre, bar le Pharaon, Rennes, dans le cadre du festival off des Transmusicales ; le 9 décembre au Passage du Nord-Ouest, Paris. Double Nelson : le 25 novembre à Angers, le Chabada, le 1[er] décembre à Nancy salle des Fêtes de Vandœuvre (dans le cadre du festival Traces rock), le 4 à Strasbourg (Ancienne Laiterie).

TO BE SUNG aux Amandiers

Le non-opéra de la modernité

D'un côté, l'Américaine Gertrude Stein, cubiste littéraire, cruellement portraitisée naguère par Man Ray en catcheuse empâtée. Ses phrases et ses mots, pas toujours logiquement connectés, issus de son texte *A Lyrical Opera Made by Two* (*Un opéra fait à deux*), servent de trame, chantée et récitée, à *To Be Sung* (*Fait pour être chanté*), production du Théâtre des Amandiers de Nanterre (Hauts-de-Seine) estampillée par le Festival d'automne, et dont la première a eu lieu jeudi 17 novembre devant une salle tétanisée – comment savoir dans ces cas-là qui dort et qui s'enferme au plus profond de soi-même ?

De l'autre côté, Pascal Dusapin, le musicien. Français. Sorte de Gérard Depardieu de la musique contemporaine. Energique. Insouciant des modes et des courants. Le quadragénaire s'est déjà exercé les dents, sans les user, sur le genre opéra, avec un *Roméo et Juliette* pas mal électrisé – réussi, au demeurant – et un récitatif montéverdien et magnifique sur *Medea Material*, de Heiner Müller. Dusapin a écrit *To Be Sung* pour trois chanteuses et un ensemble instrumental à dominante de cuivres (l'Ensemble Modern est dirigé mollement par Olivier Dejours). Les chanteuses – qui n'en font qu'une au bout du compte – superposent leurs voix au gré de vocalises serpentines qui ressembleraient furieusement à *Sirènes*, de Debussy, si elles ne s'appuyaient toujours sur des intervalles dissonants (quarts de ton, quartes, etc). A chaque silence, on espère que cela s'arrête. Cela ne s'arrête pas.

Au centre de ce non-opéra, James Turrell, Californien, plasticien de la lumière. Artisan ici de l'apparition-disparition des trois dames signalées plus haut. Elles sont vêtues de tuniques blanches aériennes, à la Isadora Duncan. Des éclairages rosâtres, verdâtres, issus d'on ne sait où, viennent changer ces voiles en halos, en apparitions fluorescentes, phares aux batteries mourantes surgis d'un smog très lourd. Non-personnages, donc. Présences-absences aux bras de lianes. Nymphes tout droit sorties d'un Puvis de Chavannes. Le texte récité fait irrésistiblement penser à *Lettre à la reine Victoria*, de Robert Wilson (1974). La réverbération qui voile de mystère la voix du récitant (Geoffrey Carey) tente d'imiter le style inimitable de Robert Ashley, découverte du Festival d'automne au milieu des années 70. *To Be Sung*, attendu comme le non-opéra de la modernité des années 90, va être reçu dans les mois à venir par des publics branchés de Munich, Francfort, Berlin et Vienne. Ils vont être étonnés.

ANNE REY

▶ Jusqu'au 1[er] décembre, 20 h 30, le dimanche 20 à 16 heures, relâche les 24, 27 et 30 novembre, Théâtre des Amandiers, Nanterre. 140 F et 210 F. Tél. : 46-14-70-00.

THÉÂTRE

MARCHANDS DE CAOUTCHOUC au Théâtre Hébertot

Des préservatifs pour héritage

Schmouel Sprol va de pharmacie en pharmacie, se coltinant deux valises géantes qui contiennent dix mille étuis de préservatifs (trois ou six préservatifs par étui), seul héritage de son père. Il essaie de les caser, proposant un rabais de 25 % qui n'intéresse personne. Il entre dans la pharmacie de Bella Berlo qui, à ce moment, est aux prises avec un petit bonhomme, Iohanan Tsingerbaï, lequel lui demande des comprimés d'aspirine avec un regard si faux que, d'évidence, il veut autre chose.

La pharmacienne refuse net les préservatifs de Schmouel Sprol, puis dit à son client timide qu'elle devine ce qu'il n'ose dire : *« Ça ressemble à un gant d'un seul doigt, c'est sec au début et mouillé d'un seul coup, non ? »* Et de tendre à Iohanan Tsingerbaï un étui de trois préservatifs, en l'invitant à venir en tester l'usage chez elle, la nuit même. Iohanan n'est pas trop joli garçon, mais Bella devine qu'il est seul dans la vie et un petit peu cousu d'or.

Schmouel Sprol a attendu Iohanan Tsingerbaï à la porte de la pharmacie et, ni une ni deux, il lui propose ses valises, superbe caoutchouc d'Australie, 25 % de remise. Iohanan bien sûr refuse, et Schmouel s'en va faire une prière à la synagogue, pour reprendre courage dans l'attente du Messie. *Marchands de caoutchouc*, pièce en deux actes de Hanoch Levin, né à Tel-Aviv en 1944, entrecroise les étreintes, violentes mais tristes, de la pharmacienne et de Iohanan, et les scènes de marchandage opposant à un Schmouel Sprol opiniâtre un Iohanan Tsingerbaï qui ne veut pas risquer un sou. La pièce a été traduite de l'hébreu par Liliane Atlan, auteur de plusieurs pièces de théâtre d'un tout autre ton, pas clownesques ni paillardes une seconde. Elle affirme que le texte de cette œuvre de Hanoch Levin, *« malgré sa crudité, n'est jamais vulgaire. Mais à un cheveu près »*. Un « transfert » inévitable veut que le traducteur ressente un vif attachement pour le texte qu'il traduit. Liliane Atlan se monte la tête : *Marchands de caoutchouc* est une pièce d'une vulgarité violente, les paroles en sont triviales, les gestes grossiers, et le propos est souvent sordide : de tout dramaturge qui n'eût pas été un Israélien, cette œuvre, d'un très joyeux antisémitisme, était inacceptable.

Liliane Atlan, racontant son aventure, écrit d'ailleurs : *« Au bout d'un moment, tout de même, la mesquinerie des discussions financières, les délires érotiques me fatiguent. J'ai connu autre chose. Révolte ou pas, je me suis engagée à traduire, je vais jusqu'au bout. »* Trois acteurs remarquables, Christine Murillo, Jean Benguigui, Wojtek Pszoniak, ont accepté de jouer *Marchands de caoutchouc*. Un metteur en scène éprouvé et charmant, Jacques Nichet, a accepté de les diriger. C'est le monde à l'envers.

MICHEL COURNOT

▶ Théâtre Hébertot, 78 *bis*, boulevard des Batignolles, Paris-17[e]. Tél. : 43-87-23-23. Métro Villiers ou Rome. Du mardi au samedi à 21 heures. Samedi à 17 heures. Dimanche à 15 heures. De 100 F à 250 F.

COMMUNICATION

La polémique autour de l'« invention » de Canal Plus

En attribuant à Léo Scheer, ex-directeur du développement d'Havas, l'« invention » de Canal Plus voila dix ans (*le Monde* daté 13-14 novembre), nous avons provoqué un tollé. Au sein de l'actuelle direction de Canal Plus mais aussi chez tous ceux qui, de près ou de loin, avaient touché à un projet de télévision cryptée au début des années 80.

Dans son édition datée 13-14 novembre, *le Monde* a attribué à Léo Scheer, ex-directeur du développement d'Havas, un rôle-clé dans la naissance de Canal Plus. Une thèse qui a été contestée par l'actuelle direction de la chaîne. Pierre Lescure, PDG, Marc Tessier, ancien directeur financier d'Havas, directeur général chargé du développement de Canal Plus, et André Rousselet, ancien PDG, se sont mobilisés, dès la parution, pour réclamer qu'une version plus orthodoxe soit portée à la connaissance des lecteurs du *Monde*.

Sans renier sa propre version de l'événement, *le Monde* publiait le 15 novembre, en encadré, une correspondance de Marc Tessier. Un texte qui, sans passer sous silence le rôle de Léo Scheer, privilégiait la thèse de la création collective. L'affaire aurait dû s'arrêter là. Mais, une fois les portes du souvenir entrouvertes, rien ne pouvait les refermer. Lundi 14 novembre, mardi 15 novembre, mercredi, jeudi..., les dirigeants de Canal Plus ont continué d'appeler *le Monde* pour évoquer des souvenirs, narrer mille anecdotes, prêter serment sur tel aspect litigieux du dossier. Parallèlement, quelques autres « inventeurs » de Canal Plus ont surgi à leur tour de l'oubli.

Qu'on se le dise, cette chaîne jouit d'une paternité nombreuse. Parmi les pères autoproclamés de Canal Plus, il y a incontestablement Michel Dahan. Aujourd'hui directeur général d'une société de logiciels, ce dernier a fait partie du cabinet de Pierre Dreyfus, ministre de l'industrie dans le gouvernement Mauroy...

A partir de l'été 1982, assisté de Gérard Rabbinovitch, Jean-Louis Jacopin et Marie Marchand, Michel Dahan travaille à la mise au point d'une future quatrième chaîne diffusée en crypté. Ignorant le travail que Léo Scheer effectue dans le plus grand secret au sein d'Havas sur le dossier Canal 4, Michel Dahan, pour le compte du gouvernement, mène sa mission au grand jour. Cette mission aboutit à un rapport et, surtout, à la proposition faite au gouvernement de l'époque de faire appel à Havas plutôt qu'à la Société française de production (SFP) pour mettre en chantier Canal Plus.

A l'automne 1982, André Rousselet, qui vient d'être nommé PDG d'Havas, se trouve donc saisi de deux projets de chaîne cryptée. L'un lancé par Léo Scheer dès 1981 et bouclé en octobre 1982, l'autre qui est une émanation du gouvernement socialiste. De là à affirmer que le dossier de Michel Dahan a servi de base pour l'édification de Canal Plus, il y a une marge sur laquelle même l'actuelle direction de la chaîne cryptée ne souhaite pas s'avancer.

Le rôle de TDF

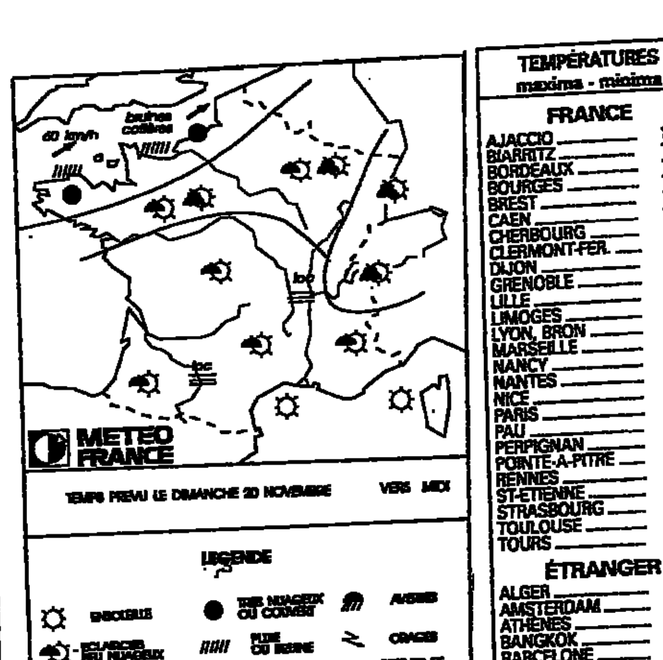
Parmi les autres pères autoproclamés de Canal Plus, on trouve également Jim Hodgetts. Consultant aujourd'hui, Jim Hodgetts était à l'époque journaliste à TV World. Il avait déposé en 1980 un projet de télévision cryptée en langue anglaise destinée aux anglophones de Paris. Un dossier que les PTT et Matignon avaient rejeté. Coïncidence intéressante : Jim Hodgetts signale que c'est avec Frédéric Chapus _ lequel s'est retrouvé par la suite dans l'équipe Léo Scheer à Havas _ que les premiers voyages d'études sur le cryptage ont été effectués aux Etats-Unis. Jim Hodgetts a brièvement collaboré avec Alain de Sédouy, en 1983, lorsque celui-ci fut chargé d'élaborer la première grille de programmes de Canal Plus, en association avec Claude Villers et Henri Varjot.

Parmi les membres de l'équipe Léo Scheer que nous aurions dû citer, il y avait Antoine Lefébure, Marie Castaing, Nino Pedroia, Sylvain Anichini, qui travaillaient aux côtés de Jacques Driencourt et de Frédéric Chapus.

En revanche, deux pères spirituels authentiques de Canal Plus ont eu la modestie de ne pas se manifester. Il s'agit de Michel Gazeau et de Gérard Eymery, qui occupaient les fonctions de directeur de la planification et de directeur commercial au sein de Télédiffusion de France (TDF). C'est un de leur collaborateurs de l'époque, Stéfane France, aujourd'hui en poste à Première, filiale de Canal Plus en Allemagne, qui nous a signalé – documents à l'appui – que TDF travaillait déjà, dès 1981, sur un projet de chaîne cryptée de cinéma pour le quatrième réseau hertzien. Une fuite dans la presse avait fait capoter le projet au sein de TDF, laissant ainsi le quatrième réseau disponible pour Havas.

YVES MAMOU

MÉTÉOROLOGIE



LÉGENDE

ENSOLEILLÉ — ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX — NUAGEUX COUVERT ÉCLAIRCIES — TRÈS NUAGEUX OU COUVERT — PLUIE OU BRUINE — NEIGE — AVERSES — ORAGES — BRUMES ET BROUILLARD — SENS DE DÉPLACEMENT

Dimanche : soleil au sud, nuages au nord. – Le matin, de la Bretagne au Nord-Pas-de-Calais jusqu'aux Ardennes et au Nord-Est, le temps sera gris et humide avec quelques bruines éparses. Le vent de sud-ouest soufflera à 60 km/h en rafales. Sur les autres régions, au nord de la Loire, les nuages bas seront nombreux avec parfois des brouillards locaux. Au sud de la Loire, les brouillards seront nombreux au lever du jour mais des éclaircies reviendront en cours de matinée. Sur les Alpes, il fera beau en altitude, mais dans les vallées le ciel sera très nuageux. Sur le pourtour méditerranéen et en Corse, le soleil sera au rendez-vous.

L'après-midi, de la Bretagne à la Normandie jusqu'aux régions nord du pays, la grisaille persistera avec quelques bruines près des côtes. Des Pays-de-Loire à l'Ile-de-France jusqu'au Nord-Est, les nuages se partageront le ciel avec quelques éclaircies. De l'Alsace à la Franche-Comté, les nuages resteront abondants. Au sud d'une ligne Nantes-Tours-Lyon, le temps sera assez bien ensoleillé malgré quelques brouillards locaux tenaces. Sur le Sud-Est, ce sera le grand beau temps.

Les températures minimales iront de 9 à 12 degrés au nord et de 6 à 8 degrés au sud. L'après-midi, les températures seront douces pour la saison, avec 14 à 16 degrés au nord et 16 à 20 degrés au sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

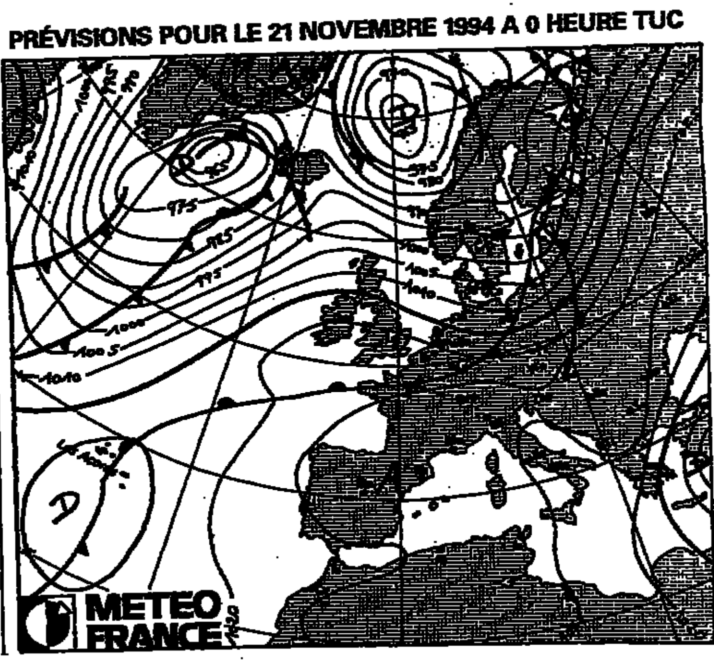
TEMPÉRATURES maxima - minima

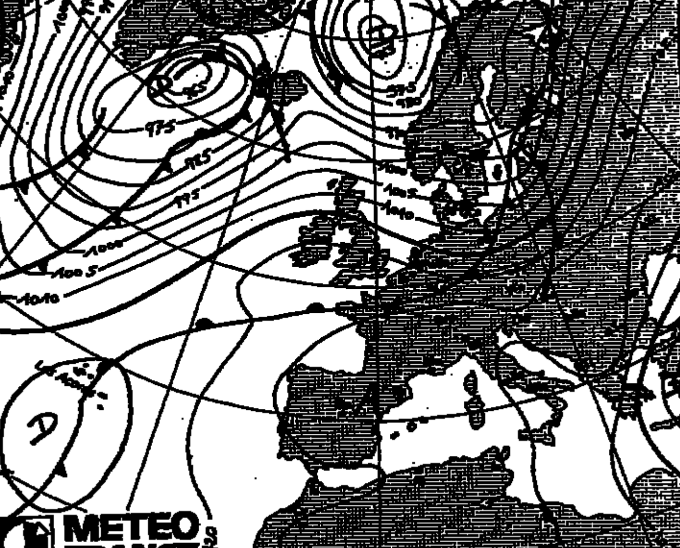
FRANCE	
AJACCIO	19/10
BIARRITZ	12/13
BORDEAUX	16/12
BOURGES	14/13
BREST	14/13
CAEN	15/12
CHERBOURG	14/14
CLERMONT-FER.	14/13
DIJON	8/7
GRENOBLE	9/7
LILLE	11/10
LIMOGES	13/12
LYON, BRON	10/8
MARSEILLE	16/11
NANCY	9/8
NANTES	15/13
NICE	12/9
PARIS	14/13
PAU	18/9
PERPIGNAN	21/16
POINTE-A-PITRE	32/23
RENNES	16/12
ST-ETIENNE	11/11
STRASBOURG	10/6
TOULOUSE	16/13
TOURS	15/13
ÉTRANGER	
ALGER	21/7
AMSTERDAM	12/7
ATHENES	14/12
BANGKOK	34/25
BARCELONE	18/13
BELGRADE	7/4
BERLIN	7/5
BRUXELLES	11/8
COPENHAGUE	6/3
DAKAR	40/23
DUBLIN	15/13
GENEVE	8/8
ISTANBUL	14/10
JERUSALEM	18/9
LE CAIRE	23/18
LISBONNE	12/10
LONDRES	13/12
LOS ANGELES	13/9
LUXEMBOURG	8/6
MADRID	19/6
MARRAKECH	26/9
MEXICO	24/4
MILAN	10/1
MONTREAL	14/12
MOSCOU	2/1
NAIROBI	22/16
NEW-DELHI	27/12
NEW-YORK	13/11
PALMA-DE-MAJ.	21/8
PEKIN	16/1
RIO-DE-JANEIRO	28/24
ROME	17/6
HONGKONG	29/21
SEVILLE	20/8
SINGAPOUR	29/24
STOCKHOLM	1/-7
SYDNEY	21/18
TOKYO	21/14
TUNIS	20/16
VARSOVIE	4/1
VENISE	12/5
VIENNE	10/3

Valeurs extrêmes relevées entre le 18-11-1994 à 6 heures TUC et le 19-11-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 21 NOVEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC





CARNET

Naissances

Isabelle HAVELANGE
et
Jean EISENSTAEDT
sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille,

Elsa.

Paris, le 5 novembre 1994.

Sylvie et Jean-Michel NORMAND
laissent à Lucile et à Guillaume
la joie d'annoncer la naissance, le 14 novembre 1994, à Paris, de leur petit frère

Etienne,

même si le partage des Lego sera rude.

Florence BROUILLAUD
et
Frank DENON
sont heureux d'annoncer la naissance de

Ulysse,

le 11 novembre 1994.

Casa de Velasquez,
Ciudad Universitaria,
28040 Madrid E.

Anniversaires de naissance

– 21 novembre 1990.

Le soleil est entré dans notre vie.

Bon anniversaire,

Léo.

Papa et maman.

– Bon anniversaire,

Nouf AL-ISSA.

Avec tout l'amour de ta sœur.

Heureux anniversaire,

Cefi.

Avec toutes mes amitiés.
Belkis.

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94

Semaine de la bonté

CAS N° 42. Orpheline à soutenir. – Céline, sept ans, orpheline de père, vient de perdre sa mère il y a deux mois. Sa tante, mariée à un artisan et mère de deux jeunes enfants, l'a recueillie mais éprouve de grosses difficultés financières pour cette charge supplémentaire. On demande :

3 000 F pour subvenir aux besoins vitaux de la petite Céline.

► **Prière d'adresser les dons à La semaine de la bonté, 4, place Saint-Germain-des-Prés, BP 42, 75261 Paris Cedex 06. CCP Paris 4-52 X ou chèques bancaires. Tél. : (1) 45-44-18-81. Fax : (1) 42-22-47-74.**

Décès

– Pierre et Marcelle Azoulay
et leurs enfants, Annabelle, Audrey et Jonathan,
Max et Claudette Azoulay
et leurs enfants, Joackim, David et Benjamin,
Annie et Marc Lévy
et leurs enfants, Dominique, Mickaël et Yann Ruben,
Mme Léa Sibony
et ses enfants, Jean-Claude et Bernard,
ses enfants, petits-enfants, sa sœur et ses neveux,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Rachel AZOULAY,
née Sibony,
ancienne directrice de l'Ecole israélite universelle de Casablanca,

survenu le 18 novembre 1994, dans sa quatre-vingt-troisième année.

L'inhumation aura lieu le lundi 21 novembre, à 15 heures.

– Le général François Barrillon,
M. et Mme Hugues Guyon,
M. et Mme Christian Barthes,
M. et Mme Brice Barrillon,
M. et Mme Hervé Teil,
Raphaëlle, Clémence, Paul-Marie et Victoire Guyon,
Jean-Baptiste et Emilie Barthes,
Antoine et Damien Barrillon,
Lucile et Ségolène Teil,
L'ingénieur général
et Mme Charles Barrillon,
et leurs enfants,
Le professeur Suzanne Lamotte-Barrillon, et ses enfants,
Le professeur et Mme André Barrillon,
et leurs enfants,
Les enfants du colonel
et Mme Albert Blaïez,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme François BARRILLON,
née France Dody,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 17 novembre 1994.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 21 novembre, à 9 heures, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, Paris-7e.

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille, à Nyons (Drôme).

6, rue du Général-Camou,
75007 Paris.

– Toute la famille,
Ses amis très proches,
et plus lointains,
Ainsi que lui-même,
regrettent de faire part du décès, survenu le 17 novembre 1994, dans sa quatre-vingt-septième année, de

Raymond GÉRARD,
ex-secrétaire de la CGT Bourse de Paris,
médaille des évadés,
médaille du CV de la Résistance,
ancien pensionnaire de Rawa-Ruska et du 369 de Kobjercyn.

Selon la volonté du défunt, aucun service ne sera célébré.

« Dans la vie, il n'y a pas de spectateurs.
Le rideau se lève.
Hommes, je vous aimais. Veillez ! »
Fucik.

127, boulevard Malesherbes,
75017 Paris.

THÈSES
Tarif Étudiants
65 F la ligne H.T.

– Mme Marie Dousset,
Marie-Christine, François-Xavier, Judith,
Et ses proches,
font part du décès de

Sophie DOUSSET,

le 12 novembre 1994, dans sa vingt-sixième année.

– Hugo Mensdorff-Pouilly,
Petra Skoupilova,
Petra Solliec,
Mark Hamsher,
Carola Wastiaux,
Ian, Corinne, Elodie, Armelle, Laura,
Annick, Luc, Guy, Edward, Olivier,
ses petits-enfants dont elle était si fière,
Et leurs familles,
ont le chagrin de vous faire part du décès inattendu de

Magda HAMSHER

à son domicile, le 15 novembre 1994, 19, rue Eugène-Manuel, 75116 Paris.

Ils rappellent le souvenir de son époux,

Bill HAMSHER,

décédé le 13 janvier 1975.

Ses cendres rejoindront le caveau familial à Prague.
Une cérémonie religieuse aura lieu le mardi 22 novembre, à 14 heures, à Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, 75116 Paris.

Ni fleurs ni couronnes.

Vous pouvez adresser des dons à l'association créée par Petra pour soigner la petite Zahra, brûlée au visage, « Les Amis de Zahra », compte n° 721 328 460 à la BRED, 123, avenue du Général-de-Gaulle, 94170 Le Perreux.

– La famille de

Jean RASSAT,
ingénieur des ponts et chaussées,
ministre conseiller de la Commission des Communautés européennes,

a la douleur de faire part de son décès, survenu le 2 octobre 1994, à l'âge de cinquante-sept ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– La Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France,
a la tristesse de faire part du décès de

M. Jean-François SCHOUN,
attaché d'administration,

survenu le 13 novembre 1994.

Remerciements

– Profondément émus par la part que vous avez prise à leur immense chagrin, Roger Codou, son fils, Michel, et toute leur famille vous expriment leurs remerciements chaleureux.

Elle fut une épouse irréprochable, une mère admirable et une résistante courageuse.

Son souvenir est impérissable dans nos cœurs.

Anniversaires

– Il y a trois ans disparaissait

M. Léon BEN SOUSSAN.

Que tous ceux qui l'ont aimé pour sa générosité et sa droiture pensent à lui.

Henri Ben Soussan,
18, rue Alphonse-Karr,
06000 Nice.

– Le 21 novembre 1991,

Gérard GARROS

nous quittait, volontaire.

« Tes mots me sont parvenus,
Tes mots tout chargés de toi,
Ils étaient tristes, amers,
Ils étaient joyeux, chargés d'espoir,
Ils étaient braves, héroïques,
Tes mots étaient des hommes. »
Nazim Hikmet.

– Une pensée est demandée pour

Jacques LE FOYER,
ingénieur ECP,

disparu le 20 novembre 1976.

Souvenirs

– Il y a vingt-cinq ans, disparaissaient

Marie-Hélène ROUEFF,

le 21 novembre 1969, et

Jean ROUEFF,

son époux, le 12 janvier 1970.

Traces de mémoire, signes du temps.

Leurs enfants et leurs familles.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
45-66-77-13

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6435

HORIZONTALEMENT

I. Un qui travaille à la chaîne. L'un des agréments de la vieille France. – II. Produits d'entretien d'usage courant. A un chef flamboyant. – III. Se vide tout d'une traite. Annotation d'un correcteur. Peut être sèche... même par temps de pluie. – IV. Evoque une racine carriée. Parmi elles, une fut républicaine. – V. En entier ou en partie. Paralysés par une grève. Terres. – VI. Oblige à faire preuve de distinction. Démonstratif. Des choses y mijotent en vase clos. Grande surface. – VII. Victimes d'une trop bouillante entreprise. Un brin de cerfeuil. – VIII. Pronom. Vue sur le monde. Sa bouillie est fumeuse. – IX. Homme de prix. Sièges majestueux ou discrets. – X. Court en de lointaines régions. Satellite de certaines étoiles. Degré. – XI. Cérémonie remontant aux vieilles lunes. Figure aux traits réguliers. – XII. Groupe artistique. Débarrasse le poilu d'un bagage superflu. – XIII. Parées pour éventuellement rouler en carrosse. Le grand Turc. – XIV. Quelque chose d'urgent. Fournis une attestation d'assurance. Langue. – XV. Est cossu. Point modeste. Saison impliquant un changement de robe.

VERTICALEMENT

1. Langue très développée. On la fait flotter pour l'éviter de sombrer. – 2. C'était quelque chose de magique. Aux anges. – 3. Parlait franc. Ney y moucha les Prussiens. Tel un esprit fermé. – 4. Abréviation. Terme musical. Plateau sur lequel les doublures jouent le premier rôle. – 5. Une femme allergique à la pilule. – 6. Coupe la lumière. Combinaison. – 7. Lettres de rupture. A donc bénéficié d'un avancement. – 8. Un spécialiste. En France. Héroïne d'une histoire de hallebardes qui finit par Persée. A fait une carrière modeste dans le bronze. – 9. Soignent leurs pieds pour éviter de boiter. Symbole. – 10. Pour y entrer, il faut être hors de sol. Ferrure. Rapporte à qui la travaille. – 11. Agent double. Eventuel dessus de lit. – 12. Des caractères compliqués. Bouche en chœur. – 13. Remède de cheval. Division. Celui de la coqueluche est souvent passager. – 14. Ennui. Sans sa voix, aucune représentation n'est possible. Port. – 15. Coupe parfois des tartines qui ne seront pas dévorées. Pas douée pour la multiplication.

Solution du problème n° 6434

Horizontalement

I. Orchestre. – II. Sélection. – III. Taillerie. – IV. Saur. Té. – V. Nus. Sève. – VI. Thémis. Li. – VII. Al. Ie. Sel. – VIII. Tarare. Te. – IX. In. Seveso. – X. Ems. – XI. Note. Fils.

Verticalement

1. Ostentation. – 2. Réa. Uhlan. – 3. Clisse. Et. – 4. Héla. Miasme. – 5. Eclusières. – 6. Stères. EV. – 7. Tir. Epi. – 8. Roitelets. – 9. Enée. Iléons.

GUY BROUTY

ÉCONOMIE

Un entretien avec le président de l'Assemblée des chambres de commerce allemandes

Hans-Peter Stihl : « L'ex-RDA est en train de devenir la région la plus moderne d'Allemagne »

BONN

de notre correspondant

« Les partis qui viennent d'être reconduits au pouvoir ont promis qu'ils poursuivraient une réforme en profondeur de l'Etat-providence. Quelles sont d'après vous les priorités du moment ?

– Il faut continuer à réduire la pression fiscale sur les entreprises, faute de quoi les délocalisations se poursuivront. Hong-Kong est à nos portes ! Prenez ne serait-ce que la Suisse : là-bas, les impôts sur les sociétés sont deux fois moins élevés qu'en Allemagne. Je dirige une entreprise à Saint-Gall, et le coût du travail horaire (salaire et cotisations sociales) y est 39 % moins haut qu'en Allemagne grâce à un niveau de prélèvements sociaux plus raisonnable. Par ailleurs, les Suisses travaillent 42,5 heures par semaine, contre 36 heures pour les Allemands et ne prennent que quatre semaines de vacances au lieu de six semaines chez nous. Une entreprise comme celle que je dirige investit donc non seulement en Suisse, mais aussi aux Etats-Unis et au Brésil (1).

» Pour parvenir à baisser le niveau élevé des prélèvements obligatoires (les impôts et les cotisations sociales atteignent aujourd'hui 44 % du PIB), une des tâches prioritaires du nouveau gouvernement sera de prendre à bras le corps le problème des retraites, qui menace de devenir véritablement explosif au cours des prochaines années. Notre pyramide des âges est en train de prendre la forme d'un champignon, avec de moins en moins d'actifs et de plus en plus de retraités.

» Il n'y a pas d'alternative à un système complémentaire d'assurances privées, hors duquel nous ne maintiendrons pas le niveau actuel de nos retraites.

– Un des reproches le plus couramment adressé au gouvernement de Bonn est qu'il a choisi de financer une bonne partie du redressement de l'ex-RDA grâce aux ressources de l'assurance-chômage.

– Il faut, en effet, réduire au maximum les dépenses qui ne correspondent pas à la vocation première de l'assurance-chômage, comme le soutien à l'emploi dans les nouveaux Lander. Mais ce problème va se résoudre de lui-même parce que dans quelques années, l'Allemagne orientale n'aura plus besoin de transferts financiers en provenance de l'Ouest. Si les nouveaux Lander continuent de connaître une croissance aussi élevée qu'aujourd'hui, ils pourront bientôt financer eux-même la plus grande partie de leurs besoins financiers. L'ex-RDA est en train de devenir la région la plus moderne d'Allemagne.

– Attendez-vous, à l'Ouest, à un climat social tendu au cours des prochains mois ?

– A chaque fois qu'on s'approche d'une négociation salariale, on dit que « ce sera la plus dure ». Dans le secteur de la métallurgie, les négociations vont commencer le 15 décembre. Les partenaires sociaux, dans ce secteur clé, ont jusqu'à la fin du mois de janvier pour trouver un accord. Après cette date, d'éventuelles grèves pourront avoir lieu, mais je ne crois pas à cette hypothèse. L'IG Metall a annoncé qu'il réclamerait 6 % d'augmentations de salaires en 1995, mais je ne crois pas qu'il faille exagérer la portée d'une telle annonce. Il est réaliste de penser que le résultat final sera très inférieur à ce niveau. Les syndicats sont faibles en période de chômage. L'un des enjeux principaux du débat social demeure la flexibilité du temps de travail. Les salariés doivent pouvoir travailler trente heures s'ils le souhaitent, mais aussi quarante heures. La semaine de 35 heures obligatoire pour tous et avec compensation de salaire, telle qu'elle doit officiellement entrer en vigueur dans la métallurgie au 1er octobre 1995, n'est pas une bonne solution. »

Propos recueillis par
LUCAS DELATTRE

(1) L'entreprise Stihl (5 500 salariés) est leader mondial des tronçonneuses.

Selon le conseil des « Sages » outre-Rhin

La croissance ne résoudra pas le chômage

BONN

de notre correspondant

« Il n'y aura pas d'amélioration sensible sur le marché de l'emploi avant quelques années » : telle est la préoccupation centrale du conseil des « Sages » à l'heure où la croissance économique se confirme outre-Rhin. Celle-ci sera de 3 % en 1995 (2,5 % à l'Ouest et 9 % à l'Est), selon le rapport de ces économistes indépendants, chargés par le gouvernement de rendre chaque année leur diagnostic.

Les Sages se prononcent, de manière exceptionnelle, pour un renforcement des mesures de soutien de l'Etat en faveur des chômeurs de longue durée et les personnes sous-qualifiées. Ils évaluent le nombre réel de chômeurs en Allemagne à 5,3 millions (3 millions à l'Ouest et 2,3 millions à l'Est), et prévoient une très légère amélioration sur le marché de l'emploi l'an prochain : 70 000 personnes devraient retrouver un emploi en 1995 à l'ouest et 50 000 à l'Est.

En constatant qu'*« un tiers des chômeurs en Allemagne cherche un emploi depuis plus d'un an »*, ils réclament une « stratégie pour l'emploi » qui passe par la baisse des coûts salariaux, en particulier pour les personnes peu qualifiées. Et même – fait exceptionnel – ils optent pour de prudentes subventions de l'Etat en faveur de salaires d'insertion.

Ils encouragent l'Etat à adopter une politique de dérégulation, de privatisations, et de baisse d'impôts. Le déficit réel de l'Etat fédéral, des Länder et des communes, devrait atteindre, en 1995, le chiffre record de 354 milliards de marks (environ 1 200 milliards de francs) du fait des prises en charge l'an prochain des dettes de la Treuhandanstalt et des passifs légués par l'ex-RDA.

Les Sages paraissent laisser peu d'espoir à une poursuite de la baisse des taux d'intérêt. Préoccupés par l'expansion de la masse monétaire, ils expliquent qu'*« il n'y a pas de marge de manœuvre pour de nouvelles baisses des taux en 1995. Il ne faut même pas exclure une légère hausse des taux l'an prochain »*.

L. D.

Le nom d'« écu » ne plaît toujours pas à la Bundesbank

FRANCFORT

de notre envoyé spécial

La future monnaie unique européenne s'appellera-t-elle l'« écu » ? *« La question reste entièrement ouverte »*, selon Hans Tietmeyer, le président de la Bundesbank. S'exprimant vendredi 18 novembre à Francfort à l'occasion d'un congrès bancaire consacré aux missions *de l'Institut monétaire européen*, il estime que ses concitoyens pourraient manquer de confiance dans la future monnaie unique, si celle-ci reprenait le nom d'un panier de monnaies *« qui n'a pas cessé de se dévaluer face au mark depuis dix ans »*. Dans l'immédiat, le président de la Bundesbank ne propose pas d'autre nom, mais indique qu'il ne s'agit pas d'une *« question de détail »*.

En présence d'Alexandre Lamfalussy, président de l'IME, Hans Tietmeyer a expliqué qu'il supportait les buts de l'union économique et monétaire européenne *« sous certaines conditions économiques et institutionnelles »*. Il évoque bien sûr les critères de stabilité prévus par le traité de Maastricht, *« qu'il faudra continuer d'appliquer strictement après l'entrée dans la troisième phase »*.

Mais il dit aussi que, selon lui, le traité de Maastricht présente deux déficits majeurs qu'il est urgent de combler. Premièrement l'indépendance des banques centrales européennes ne devrait pas intervenir *« au dernier moment »* et les sociétés européennes doivent prendre le temps d'*« apprendre comment fonctionne ce processus »*. Deuxièmement, la réforme institutionnelle de 1996, qu'il qualifie de *« très, très importante »*, doit déboucher sur des avancées majeures de l'Union politique, dans le but de la doter de *« pouvoirs réels pour limiter les déficits des pays membres » : « l'union économique et monétaire ne pourra survivre qu'à ce prix »*.

L. D.

Réunion de l'organisation en attendant le retour de l'Irak

L'OPEP devrait maintenir sa production

Cours du pétrole brent de la mer du Nord

en dollars par baril

40 – 35 – 30 – 25 – 20 – 15 – 10

40,10 – 20,80 – 20,85 – 18,70 – 17,50 – 15,45 – 12,45 – 12,93 – 19,05

18 nov. 16,72 (clôture)

1988 – 1989 – 1990 – 1991 – 1992 – 1993 – 1994

La 97e réunion de l'OPEP (organisation des pays exportateurs de pétrole) débute lundi 21 novembre à Bali, en Indonésie. Cette rencontre devrait déboucher à la fois sur une reconduction des quotas de production des douze pays du cartel, vraisemblablement pour six mois, et sur la désignation d'un nouveau secrétaire général. Trois candidats briguent ce poste : l'Iranien Kazempour Ardebili, le Vénézuélien Alirio Para et le Nigérian Rilwanu Luckman. Celui qui sera désigné aura pour tâche de négocier le retour de l'Irak sur le marché pétrolier dès que l'embargo de l'ONU sera levé.

Depuis douze ans, pour des raisons de diplomatie interne, les pays de l'OPEP avaient abandonné l'habitude de se réunir une fois par an chez l'un des membres du cartel. Ils préféraient la neutralité et alternaient entre Vienne, siège de l'organisation, et Genève, en Suisse. La réunion en Indonésie a valeur de symbole, puisqu'elle se tient sur les terres du Dr Subroto, qui est secrétaire général de l'organisation depuis six ans et à qui il faut trouver aujourd'hui un successeur.

Ce lieu paradisiaque rappelle aussi les fastes d'antan. En décembre 1980, date de la dernière réunion de l'OPEP à Bali, l'essentiel était sauvegardé : l'apparence d'une unité malgré le conflit entre l'Iran et l'Irak, et surtout la possibilité de relever les prix de 10 %, portant les tarifs, selon les pays, de 32 dollars le baril à un maximum de 41 dollars. Comme le rappelle l'organisation dans son bulletin mensuel d'octobre, ce fut *« une apogée »* en matière de valorisation des exportations pétrolières, les bénéfices avoisinant les 275 milliards de dollars cette année-là. Depuis, les revenus ont fortement chuté et la situation financière des États s'est détériorée. Après être tombés à un plus bas de 75 milliards de dollars en 1986, les gains se sont légèrement raffermis, mais restent encore inférieurs de plus de moitié à ceux de 1980. Les cours du pétrole ont également été divisés par deux, le panier de référence de l'OPEP oscillant actuellement autour de 15,5 dollars le baril.

La carte d'une hausse des prix

Sur les lieux de leur gloire passée, les douze États membres (1) vont donc tout d'abord se pencher sur leur production. Un consensus semble se dégager pour une reconduction de la politique de quotas limités au total à 24,52 millions de barils par jour. Le débat portera sur la durée. Si l'Iran plaide pour un renouvellement limité à trois mois, l'Arabie saoudite, premier producteur du cartel, pourrait demander un maintien sur un an. *« Des prix plus hauts et non pas une production plus importante sera la préoccupation première de l'OPEP »*, estiment les analystes du Centre for Global Energy Studies (CGES). Pour le moment, l'Arabie saoudite, seul pays à pouvoir augmenter substantiellement sa production, semble jouer la carte d'une hausse des prix qui *« permettrait de soulager ses problèmes budgétaires »*, estiment les spécialistes de ce groupe de recherche londonien. Comme de nombreux experts, ils penchent également pour une durée de six mois. Ce moyen terme donnerait à l'OPEP *« le temps de voir comment évolue la situation en Irak »*.

« Si l'OPEP décide de reconduire en 1995 son plafond de production actuel, elle aura tout juste réussi à éviter d'ouvrir le débat, douloureux, certes, mais qui aurait pu seul raffermir les prix : celui d'une baisse de la production », estime de son côté Pierre Terzian, directeur de Pétrostratégies, non sans rappeler que le cartel dépasse régulièrement son plafond *« auto-imposé »*. Or les temps changent. Tous les effets de la chute des prix de 1986 et ceux de l'effondrement de la production ex-soviétique sont désormais résorbés. Conséquence, la production des pays non-OPEP a cessé de diminuer, et cette année elle va même enregistrer une hausse. *« Le quatrième trimestre 1994, le seul qui aurait pu apporter une consolation aux ministres des finances des pays membres de l'OPEP, a débuté par un nouvel accès de faiblesse des prix »*.

Une éventuelle révision à la baisse de la production ne sera envisagée que lorsque les pays y seront contraints. *« L'un des cas de force majeure »*, selon les mots d'un observateur, sera d'abord le retour de l'Irak sur le marché international, qui pourrait intervenir dans le courant du deuxième semestre 1995. Lors de l'embargo décidé par l'ONU en août 1990, ces pays, désireux d'améliorer leurs revenus, se sont réparti la production de Bagdad qui, avec 3,14 millions de barils/jour, était l'un des principaux acteurs du cartel. La clé est maintenant entre les mains de l'Arabie saoudite, premier producteur, qui a le plus profité de l'élimination du régime de Saddam Hussein, en portant sa production de 5,38 millions à 8 millions de barils/jour. Rien ne dit que Riyad aujourd'hui est disposé à se restreindre. Sans être au centre des discussions, ce retour sera évoqué *« en pointillé »* selon les mots d'un expert international.

Néanmoins, dans ce contexte, le choix du futur secrétaire général aura son importance. Trois candidats, tous anciens ministres du pétrole, sont sur les rangs pour succéder au Dr Subroto. Aux deux premiers l'Iranien Kazempour Ardabili, le Vénézuélien Alirio Para, qui se sont déclarés dès juin, s'est ajouté le Nigérian Rilwanu Luckman. Jusqu'à ces derniers jours, cet *outsider*, ancien président de l'OPEP de 1986 à 1990, connu pour ses talents de négociateur était présenté comme un candidat de compromis pouvant faire l'unanimité.

Mais une surprise n'est pas exclue. Tablant sur une rencontre durant au maximum trois jours, les observateurs ont prévu de reprendre l'avion jeudi. Prudence oblige : ils ont ajouté une option sur les vols des jours suivants...

DOMINIQUE GALLOIS

(1) Les douze membres de l'OPEP sont l'Arabie saoudite, le Koweït, Qatar, les Emirats arabes unis, l'Iran, l'Irak, le Venezuela, l'Algérie, la Libye, le Nigéria, le Gabon et l'Indonésie.

Dépôt des offres avant le 9 décembre

Le gouvernement donne le coup d'envoi de la privatisation de Bull

Le gouvernement français a donné, samedi 19 novembre, le coup d'envoi de la privatisation de la Compagnie des machines Bull, avec la parution au *Journal officiel* du décret fixant les modalités de l'appel d'offres. L'opération se fera, comme prévu de gré à gré, par une cession à des investisseurs industriels et non au public, le groupe étant très déficitaire avec 20 milliards de francs de pertes cumulées depuis 1989 pour un chiffre d'affaires annuel de 28,2 milliards.

L'actionnariat de Bull s'organisera autour d'un actionnaire majoritaire ou de plusieurs actionnaires significatifs disposant chacun d'au moins 10 % du capital. Les investisseurs intéressés par l'une ou l'autre de ces hypothèses de travail, sont appelés à déposer leur projet de prise de participation, comprenant modalités et stratégies proposées avant le 9 décembre. Les offres, précisent un communiqué commun des ministères de l'économie et de l'industrie, pourront intégrer au tour de table, des partenaires ne souhaitant pas nécessairement détenir plus de 10 % du capital de la Compagnie.

Une première sélection sera ensuite opérée par la commission de la privatisation. Les candidats retenus auront alors un délai de six semaines pour examiner à fond la situation du groupe informatique et déposer une offre *« irrévocable »*, alors qu'un cahier des charges, publié au moment de l'appel d'offres, devrait notamment prévoir des assurances sur la pérennité du groupe et les retombées sur l'emploi.

Avant même le lancement de l'appel d'offres, plusieurs candidats avaient manifesté leur intérêt, notamment la société française Quadral alliée pour la circonstance, avec le géant américain ATT (*le Monde* du 18 novembre). Cette candidature pourrait précipiter l'entrée officielle en lice d'IBM et de Motorola, tous deux promoteurs avec Bull des ordinateurs à base de la puce Power PC. Le capital actuel de Bull est détenu à 75,8 % par l'Etat, 17 % par France Télécom, 4,43 % par le japonais NEC, 2,1 % par IBM, 0,7 % étant dans le public.

Une enquête de l'INSEE

Mauvaise surprise pour l'investissement industriel

L'investissement industriel en France aurait diminué d'environ 1 % cette année, si l'on en croit les réponses faites par les chefs d'entreprise à l'enquête que l'INSEE effectue trois fois par an (janvier, avril, octobre) auprès de 2 400 chefs d'entreprise. Compte tenu d'une hausse des prix des biens d'équipement qui aurait été en moyenne cette année comprise entre 1 et 2 %, le recul de l'effort d'équipement industriel aurait atteint de 2 % à 3 % en volume.

Ce résultat de l'enquête d'octobre est une mauvaise surprise après trois années de recul important que les chiffres de l'INSEE permettent de chiffrer à 40 % en volume sur la période 1991-1993. Que la reprise de la croissance n'entraîne pas celle des investissements peut s'expliquer, en partie du moins, par le fait que l'enquête couvre le tiers seulement de l'investissement productif et est fortement influencée par les réponses de quelques grandes firmes. L'une d'entre elles a reporté de 1994 sur 1995 un programme important d'extension. Toutefois, en 1995, le chiffre attendu de progression est de 9 % en valeur – soit environ de 7 % à 8 % en volume. Il est également décevant puisqu'une augmentation supérieure à 10 % était généralement attendue. Reste que ces enquêtes de l'INSEE ont souvent sous-estimé les chiffres dans le passé.

EN BREF

COGEDIM : Michel Desmoulin et Yves Jacquet assurent l'intérim de Michel Mauer. – Michel Mauer, président de la Cogedim, a effectivement démissionné vendredi 18 novembre des fonctions qu'il occupait à le tête de la société, filiale de Paribas, qu'il avait créée en 1963. Les *« raisons de santé »* auxquelles est effectivement confronté M. Mauer sont invoquées dans le communiqué officiel de Cogedim. Mais on sait qu'il a été inculpé de trafic d'influence aggravé dans l'enquête sur le financement du PR (*le Monde* du 19 novembre). Un intérim va être assuré par Michel Desmoulin et Yves Jacquet, qui de directeurs généraux adjoints deviennent directeurs généraux, sous la supervision de Guy Le Breton, vice-président du conseil d'administration.

LVMH vend 4 % de Guinness pour 2,8 milliards de francs. – Le groupe de luxe LVMH Moët-Hennessy-Louis-Vuitton a annoncé, vendredi 18 novembre, la vente de 4 % des titres de Guinness (bières et spiritueux) à 465 pence l'action, pour un montant total de 334,8 millions de livres (2,8 milliards de francs). Cette cession par LVMH de 4 % de Guinness avait été programmée par un accord conclu au mois de janvier entre les deux groupes qui avaient alors réorganisé leur partenariat. LVMH avait jusqu'au 30 juin 1995 pour céder ces titres et ramener sa participation de 24 % à 20 %. Lors de ce réaménagement, Guinness avait rétrocécédé au groupe de Bernard Arnault sa participation indirecte de 24 % dans LVMH, et le brasseur britannique avait acquis en direct 34 % de Moët-Hennessy.

F.R.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 14 AU 18 NOVEMBRE 1994

PARIS

Coup de frein

INDICE CAC 40

-1,12 %

Le coup de frein observé cette semaine à la Bourse de Paris par les valeurs françaises a très logiquement suivi le mouvement de hausse constaté au cours de la période précédente. En trois semaines – dont deux écourtées, en raison de la Toussaint et de la célébration de l'Armistice –, les valeurs françaises avaient gagné près de 6 %. En conséquence, en abandonnant un peu plus de 1 % cette semaine (– 1,12 % précisément, le CAC 40 s'inscrivant à 1 926,50), la tendance ne semble pas remise en cause. Ces cinq séances ont été ponctuées par quelques évènements marquants, comme la réunion de la Réserve fédérale américaine et l'arrivée de Renault à la cote.

Un relatif attentisme a prévalu au cours des premières journées. Les intervenants sont restés sur leur garde alors que devait se réunir le comité de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine (Fed). Allait-elle – comme il était pratiquement accquis – donner un tour de vis à ses taux d'intérêt ? Et surtout cette augmentation aurait-elle l'ampleur souhaitée ? Il était communément admis que cette hausse serait d'un demi-point, les plus optimistes estimant qu'un point entier ne serait pas superflu. Pour ne décevoir ni les uns ni les autres, la Fed, pour la sixième fois cette année, relevait son taux interbancaire de 0,75 point à 5,50 %. Pour mémoire, le 4 février, date à laquelle la Fed a relevé, pour la première fois son taux interbancaire au jour le jour, celui-ci étant à 3 % depuis septembre 1992. Mais les boursiers sont exigeants et durs à satisfaires... Tout bien réfléchi, trois quarts de point étaient loin d'être suffisants. Un point, voire plus, eût été préférable compte tenu de la vigueur de la reprise américaine.

Contre toute logique, les taux longs après avoir marqué une pause, sont repartis à la hausse, malgré de bonnes nouvelles sur le front de l'inflation. Heureusement, notait un opérateur, que le marché obligataire français s'est effectivement déconnecté du marché obligataire américain, car disait-il *« avec un trente ans à 8,17 %, il y a pas si longtemps, le Matif était aux alentours des 109 alors que, cette semaine, il a évolué autour des 110, et comme cette semaine, les actions ont plutôt suivi le Matif... »*

Renault en pole, Alcatel en pâle

Les autres événements qui ont pesé sur le marché des actions cette semaine étaient plutôt franco-français. De nouvelles rumeurs tant sur l'état de santé du président de la République que sur sa possible démission, qui serait annoncée lors du congrès du Parti socialiste réuni en fin de semaine à Liévin, ont pesé sur la tendance.

Deux valeurs ne sont pas passées inaperçues. Renault qui, après des qualifications plutôt laborieuses, a réussi à attirer 1,1 million de supporters a terminé son premier tour de piste boursier, jeudi 17 novembre, en pole position. Mis sur le marché à 165 francs, le titre du constructeur automobile a passé la ligne d'arrivée à 17 heures à 184,90 francs, soit un gain de 12,06 %. Les volumes échangés ont, comme chaque première séance de cotation, été très étoffés. Environ 9 millions de titres, soit 3,8 % du capital ont changé de mains pour un montant de 1,6 milliard de francs. Le lendemain, dans un volume encore étoffé de 3,9 millions, le titre rétrogradait perdant 2,1 % à 181 francs conservant néanmoins un gain de 9,7 % sur son offre publique de vente.

Si Renault a brillé, Alcatel Alsthom en revanche a de nouveau pâli. Le titre, en cotant 423 francs en clôture vendredi – plus bas niveau annuel – continue sa descente aux enfers avec aujourd'hui un recul de 49,8 % sur le début de l'année. L'action est à la fois affectée par les conflits sociaux, ainsi que par des prévisions de lourdes pertes opérationnelles pour la filiale allemande, Alcatel SEL.

Toujours dans le chapitre des prévisions, Associés en finance, qui regroupe quinze bureaux d'étude de la place, a continué de réviser en baisse les estimations de bénéfices par actions (BPA) pour l'année 1994 ainsi que pour l'an prochain. L'étude sur le mois de novembre estime que les BPA ont diminué de 1,9 % ce mois-ci pour un échantillon de 148 valeurs et de 2,8 % pour les titres du CAC 40. Sur l'échantillon de 148 valeurs, les BPA 1994 se retrouvent pour le moment inférieurs de 20 % aux anticipations initiales faites par les analystes en août 1993 et, pour les valeurs du CAC 40, la déception s'élève à 15 %. L'année 1995 ne s'annonce pas sous de meilleurs auspices et les analystes ont diminué en moyenne de 1,6 % leurs estimations pour l'échantillon total et de 2,1 % pour le CAC.

Enfin, la Société des Bourses françaises (SBF) a décidé de mener une nouvelle expérience de suppression de quotités, faisant suite à celle commencée le 24 juin sur quinze valeurs du règlement mensuel. Celle-ci s'étant déroulée de façon satisfaisante – l'activité sur ces titres s'est renforcée de 20 % –, la SBF a décidé de récidiver. Ce nouveau test portera sur Renault, Elf-Aquitaine et Total. La cotation de Renault, qui a démarré à l'unité comme pour toutes les privatisations, continuera à être effectuée à l'unité après la liquidation de novembre. Aucune date n'est *a priori* fixée pour un éventuel passage à une quotité. La quotité de négociation des deux valeurs pétrolières Elf Aquitaine et Total sera ramenée à 1 à compter de la prochaine liquidation, le 24 novembre. Actuellement, la quotité de négociation est de 10 pour Elf Aquitaine et de 25 pour Total.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Agroalimentaire

	18-11-94	Diff.
Bongrain	2 685	- 1,64
Danone (ex-BSN)	742	+ 3,34
Eridania Beghin	729	- 0,13
Fromageries Bel	4 700	- 6,93
LVMH	835	- 0,71
Pernod-Ricard	317,10	- 0,28
Remy-Cointreau	210	- 3,18
Saint-Louis	1 440	+ 0,13

Assurances

	18-11-94	Diff.
AGF	222,50	- 0,66
AXA	261,10	+ 2,27
GAN	313	- 1,26
SCOR SA	112,60	+ 4,25
UAP	114,80	- 2,16

Bâtiment et matériaux

	18-11-94	Diff.
Bouygues	540	- 2,87
Ciments français	222	- 11,20
Colas	968	- 3,20
Eiffage	811	- 4,02
Eurotunnel	21,50	+ 2,62
GTM Entrepose	381,50	+ 8,68
Imetal	560	- 3,28
Immob. Phénix	52,80	+ 2,52
Jean Lefebvre	363	- 0,27
Lafarge-Coppée	395	- 5,27
Poliet	395	+ 1,02
Saint-Gobain	641	- 1,53
SGE	198	- 0,05
Spie-Batignolles	256,10	- 8,53

Chimie

	18-11-94	Diff.
Air liquide (L')	705	- 6
Gascogne	496	- 5,52
Michelin	213	- 1,79
Plastic Omnium	615	- 1,12
Rhône-Poulenc A	135	- 2,17
Roussel-Uclaf	620	- 1,11
Sanofi	256,60	+ 0,86
Synthélabo	207	+ 2,72

Consommation non alimentaire

	18-11-94	Diff.
BIC	630	+ 1,49
Chargeurs	1 270	- 4,86
Christian Dior	405	-
Clarins	482	- 2,23
DMC	306,30	- 2,42
EBF	898	- 4
Essilor int	756	+ 0,26
Gr. André	545	- 4,21
Moulinex	104	- 7,88
L'Oréal	1 111	- 2,79
Salomon	2 380	+ 2,14
SEB	538	- 4,77
Skis Rossignol	2 149	+ 3,86
Sommer-Allibert	1 880	- 0,52
Zodiac	2 400	+ 3

Crédit et banques

	18-11-94	Diff.
Comp. bancaire	543	- 1,27
BNP	261	- 1,95
CCF	228,10	- 2,93
Cetelem	996	- 4,32
Comptoir Entrep.	-	-
CPR	350	+ 5,26
CFF	785	- 5,53
CLF	401,20	- 3,62
Créd. lyon.	468	- 1,72
Crédit national	424,10	+ 2,19
Société générale	598	- 2,12
SOVAC	436	+ 1,39
UFB Locabail	418	+ 6,90
UIC	285	- 1,38
Via Banque	355,60	- 1,27

Distribution

	18-11-94	Diff.
Bon Marché	907	- 0,22
Carrefour	2 068	- 4,74
Casino	159,30	- 1,05
Castorama Dubois	673	- 7,93
Compt. modernes	1 265	- 4,95
Damart	5 640	- 2,92
Docks de France	694	- 2,39
Gal. Lafayette	2 400	- 3,18
Guilbert SA	391	- 5,78
Guyenne Gasc.	1 381	+ 0,89
Pinault Pr.	993	+ 1,95
Primagaz	868	- 0,11
Promodès	993	- 0,70
Rexel	712	- 2,19

Electricité et électronique

	18-11-94	Diff.
Alcatel-Alsthom	421,30	- 1,90
Alcatel-Câble	488	- 16,15
CSEE	478	- 3,43
Intertechnique	486	- 8,26
Labinal	725	+ 2,11
Legrand	6 920	- 1,42
Matra-Hachette	109,50	+ 1,10
Radiotechnique	511	- 0,58
Sagem	2 595	- 0,95
Schneider	377,50	- 3,77
Thomson-CSF	154,60	+ 6,54

Immobilier et foncier

	18-11-94	Diff.
GFC	410	+ 7,89
Olipar	11,20	- 3,44
Rue Impériale	3 739	+ 3,80
Sefimeg	397	-
Simco	460	+ 8,23
UIF	438,20	+ 7,13
Lucia	-	-
Silic	725	+ 3,57
Sogeparc	660	-

Investissement et portefeuille

	18-11-94	Diff.
Bolloré	448	- 1,14
Cerus	100,50	- 6,07
CGIP	1 205	+ 0,50
Eurafrance	1 759	- 0,90
Gaz et Eaux	1 782	- 0,16
Lagardère MMB	125,10	- 0,15
Marine-Wendel	376,10	- 0,89
Navigation mixte	1 000	+ 1,31
Nord-Est	125,80	+ 7,89
Paribas	361,60	- 0,87
Suez	254	- 3,42
Worms	244	- 4,65
Origny-Desvroise	-	-
Parfinance	178	- 1,11
Arnault Associés	420	- 1,17

Métallurgie, mécanique

	18-11-94	Diff.
CarnaudMetalbox	194,50	+ 1,03
Dassault Aviation	411,50	- 0,84
De Dietrich	2 855	+ 5,35
Fives-Lille	476,50	- 2,95
Legris Industrie	361	- 3,73
Metaleurop	80	+ 5,82
Pechiney CIP	377	- 2,07
Pechiney Int.	164	- 1,79
Peugeot SA	799	- 3,15
Strafor Facom	645	- 0,76
Valeo	274,20	- 6,86
Vallourec	278	+ 0,72

Mines d'or, diamant

	18-11-94	Diff.
Anglo-American	317	+ 1,92
Buffelsfontein	51,20	- 6,90
De Beers	128,30	+ 0,23
Driefontein	82,95	+ 1,15
Gencor Limited	19,80	+ 1,53
Harmony Gold	49,15	- 0,40
Randfontein	57,40	+ 1,32
Saint-Helena	52	- 8,12
Western Deep	249	- 3,30

Pétrole

	18-11-94	Diff.
Elf-Aquitaine	368,60	- 2,17
Esso	718	- 1,91
Géophysique	364	+ 1,96
Total	331,20	- 1,04
BP France	133,50	+ 6,80
Erap-Elf	310	- 4,61

Sicomi ou ex-Sicomi

	18-11-94	Diff.
Bail Investiss.	890	+ 1,36
Interbail	359	- 3,23
Klepierre	537	+ 4,27
Locindus	870	+ 3,57
Selectibanque	161	+ 5,22
Unibail	471	+ 3,49
Genefim	207,90	- 1,48
Immobail	327	- 0,90

Transports, loisirs, services

	18-11-94	Diff.
Accor	608	- 3,18
BIS	308	- 2,80
Canal Plus	843	- 2,09
Cap Gemini Sogeti	192	+ 1,05
CEP Comm.	485	- 3,00
Club Méditerranée	440	- 3,50
Eaux (Gle des)	499,90	+ 0,34
Ecco	683	- 4,34
Euro Disney	8,65	- 9,89
Filipacchi Médias	1 031	- 0,29
Havas	432,20	+ 0,11
Lyonnaise des eaux	475	- 2,64
Publicis	408	+ 0,99
SITA	699	- 0,14
Sligos	390	+ 1,82
Sodexho	865	- 2,80
SCAC Delmas	600	+ 2,56
Dauphin OTA	318	- 3,63
OGF Omn Gest.	720	- 5,26
TF1	522	+ 0,77

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	18-11-94	Diff.
6 % 93-97	97,2	- 0,1
EDF-GDF 3 %	6 220	-
CNB 5 000 F	NC	101,50
CNB Par. 5 000 F	NC	101,30
CNB Suez 5 000 F	NC	101,31
CNI 5 000 F	101,50	- 0,29

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (KF)
Renault	9 048 082	1 666 732
Alcatel Alsthom	1 581 549	684 810
Carrefour	292 385	625 557
LVMH Moët Vuitton	600 450	514 827
Eurotunnel	18 451 920	429 286
Elf Aquitaine	1 129 560	419 788
Peugeot	502 500	413 395
Danone	544 375	399 030
Total	1 193 325	398 299
Eaux (Gle des)	725 940	363 034
Axa	1 368 055	359 158
UAP	2 373 062	343 000
Saint-Gobain	517 975	334 665
Michelin	1 406 150	305 011

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Rochette (La)	+ 9,90	Alcatel Cable	- 16,15
GTM-Entrepose	+ 8,68	Ciments Fr. Priv.	- 11,20
Simco	+ 8,23	Sodexco (B)	- 10,47
Nord-Est	+ 7,89	Euro Disney	- 9,89
GFC	+ 7,89	Spie Batignolles	- 8,53
UIF	+ 7,13	Intertechnique	- 8,26
UFB Locabail	+ 6,90	Castorama Dl (Li)	- 7,93
Thomson-CSF	+ 6,54	Moulinex	- 7,88
Finextel	+ 6,36	Fromag. Bel	- 6,93
Metaleurop	+ 5,82	Valeo	- 6,86
De Dietrich	+ 5,35	Essilor Intl ADP	- 6,22
CPR Paris Resc.	+ 5,26	Cerus Europ.	- 6,07
Selectibanque	+ 5,22	Air Liquide	- 6
CCMX (ex CCMC) Ly	+ 4,91	Guilbert	- 5,78

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	11-11-94	14-11-94	15-11-94	16-11-94	17-11-94
RM		2 605 156	3 698 158	3 190 850	4 523 685
Comptant R. et obl.		13 711 266	17 592 031	21 036 756	21 507 838
Actions		203 402	241 599	227 640	259 837
Total		16 519 824	21 531 788	24 455 246	26 291 360

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	14-11-94	15-11-94	16-11-94	17-11-94	18-11-94
(base 1000, 31 décembre 1990)					
Ind. SBF 120	1 336,99	1 344,67	1 341,48	1 326,77	1 323,26
Ind. SBF 250	1 291,71	1 299,76	1 297,66	1 284,58	1 280,81
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 941,08	1 954,53	1 950,20	1 927,53	1 926,50

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 18 novembre 1994

Nombre de contrats : environ 94 464

COURS	ÉCHÉANCES DÉC. 1994	MARS 1995	JUIN 1995	SEPT. 1995
Premier	110,74	109,92	109,08	-
+ Haut	110,78	109,92	109,08	-
+ Bas	110,46	109,76	108,90	-
Dernier	110,74	109,78	108,90	-
Compensation	110,74	109,92	109,08	108,34

NEW-YORK

Irrégulière

INDICE DOW JONES

+0,36 %

Le resserrement plus important qu'anticipé, mais amplement attendu, de la politique monétaire américaine, au cours de la semaine écoulée n'a pas eu l'effet désiré sur Wall Street, où les opérateurs appréhendent ses conséquences sur l'économie. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé en hausse de 13,79 points (+ 0,36 %), à 3 815,26 points, sur la période, mais l'évolution quotidienne du principal indicateur a été très irrégulière en raison de la nervosité des opérateurs.

La Réserve fédérale (Fed) a relevé de 0,75 % le taux interbancaire au jour le jour et d'autant le taux d'escompte, portés à respectivement 5,50 % et 4,75 %, suivie par les banques qui ont mis le taux de base à 8,5 %. Ce relèvement, le sixième depuis janvier, est le plus important depuis mai 1981. Les investisseurs doutent toutefois que ce dernier tour de vis soit suffisant pour juguler l'inflation, d'autant que la Fed a laissé clairement ouverte la possibilité d'un nouveau relèvement lors de ses prochaines réunions.

Certains des indicateurs publiés cette semaine (bond des ventes de détails et hausse de la production industrielle et du taux d'utilisation des capacités en octobre), ont en effet montré que l'économie tourne encore à un rythme soutenu. Mais certains analystes estiment que les précédentes hausses des taux doivent encore se faire pleinement ressentir. A Wall Street, les opérateurs craignent que le niveau élevé des taux d'intérêt n'encourage des transferts de fonds vers le marché obligataire.

Pour les séances à venir, Mace Blicksilver, analyste au Crédit lyonnais, prévoit que Wall Street va continuer à tester les niveaux autour de 3 800 points, tout en estimant encourageant que ce seuil ait bien résisté cette semaine.

Indice Dow Jones du 18 novembre : 3 815,26 (contre 3 801,47).

	Cours 11 nov.	Cours 18 nov.
Alcoa	81	83 3/4
Allied Signal Inc.	33 3/8	32 7/8
American Express	31 3/8	30 5/8
ATT	54 1/4	52 1/2
Bethlehem Steel	17 3/4	18 3/4
Boeing	43 3/8	44 3/4
Caterpillar Inc.	57 3/8	55 5/8
Chevron	41 3/4	42 5/8
Coca-Cola	50 3/8	52 5/8
Disney Corp.	42 1/8	42 3/8
Du Pont de Nemours	55	55 1/4
Eastman Kodak	45 3/4	48 5/8
Exxon	59 1/2	60 5/8
General Electric	48 3/4	48 5/8
General Motors	38 5/8	37 5/8
Goodyear Tire	35 1/8	33 3/4
IBM	72 1/2	73 1/4
International Paper	72 3/4	71 7/8
Morgan (J.P.)	60 1/2	58 1/8
McDonnell Douglas	140 1/4	142 3/8
Merck and Co	36 3/4	37 7/8
Minnesota Mining	53 1/8	52 3/4
Philip Morris	61 1/2	62 3/4
Procter Gamble	62	64 1/4
Sears Roeb. and Co	50 3/8	50
Texaco	60 1/2	61 5/8
Union Carbide	30 1/8	29 1/4
United Tech.	58 1/2	59
Westinghouse El	13 5/8	13 3/8
Woolworth	15 1/4	14 7/8

TOKYO

Sans changement

INDICE NIKKEI

+0,09 %

Les valeurs ont peu varié cette semaine à la Bourse de Tokyo, malgré un accueil plutôt favorable à la hausse des taux d'intérêt américains plus importante que prévu. L'indice Nikkei a enregistré à la fin de la semaine une hausse de 18,2 points, soit 0,09 %, à 19 302,56 points. La semaine précédente, l'indicateur de référence de la place avait perdu 2,7 %. Le volume moyen des échanges quotidiens s'est sensiblement contracté à 224,3 millions d'actions, contre 274,7 millions au cours de la période passée.

Après avoir ouvert en baisse lundi, le Nikkei a fait preuve de fermeté par la suite.

Mais selon les courtiers, la hausse du Nikkei a été limitée, car entravée par des ventes d'actions de la part d'investisseurs japonais, les étrangers étant resté en retrait toute la semaine. Selon les opérateurs, la tendance ne devrait pas connaître de bouleversement majeur au cours des prochaines semaines malgré le faible intérêt à l'achat manifesté par les institutionnels japonais.

Du côté des valeurs, Sony est le grand perdant de la semaine avec un recul de 4,86 % à 5 480 yens. Le groupe a annoncé une perte consolidée avant impôt de 14,3 milliards de francs liée à l'acquisition du groupe américain Columbia Pictures Entertainment Inc.

Indices du 18 novembre : Nikkei, 19 302,56 (c. 19 284,36) ; Topix, 1 523,47 (c. 1 517,67).

	Cours 11 nov.	Cours 18 nov.
Bridgestone	1 530	1 530
Canon	1 730	1 750
Fuji Bank	2 020	1 990
Honda Motors	1 670	1 690
Matsushita Electric	1 540	1 540
Mitsubishi Heavy	742	750
Sony Corp.	5 730	5 480
Toyota Motors	2 110	2 120

LONDRES

Bien orientée

+1,79 %

La publication de plusieurs indicateurs économiques éloignant le risque inflationniste et atténuant la crainte d'un relèvement des taux d'intérêt ont soutenu la Bourse de Londres cette semaine. La hausse des taux d'intérêt américains, mardi, n'a que brièvement fait flancher l'indice Footsie des cent grandes valeurs, qui a terminé la période en hausse de 55,1 points (soit 1,79 %, à 3 131 points).

Une quasi-stagnation des ventes de détail britanniques en octobre (+ 0,1 %), une hausse moins forte que prévu des crédits bancaires (+ 1,8 milliard de livres), une baisse plus forte que prévu du chômage (– 45 800 personnes) et une inflation inférieure aux prévisions (2,4 %) ont confirmé la poursuite d'une croissance non inflationniste.

Indices « FT » du 18 novembre : 100 valeurs, 3 131 (contre 3 075,9) ; 30 valeurs, 2 407 (c. 2 365) ; mines d'or, 255,8 (c. 256,1) ; fonds d'Etat, 91,59 (c. 91,03).

	Cours 11 nov.	Cours 18 nov.
Allied Lyons	5,43	5,98
BP	4,14	4,25
BTR	3,02	3,03
Cadbury	4,42	4,44
Glaxo	6,07	6,13
GUS	5,55	5,65
ICI	7,57	7,89
Reuters	4,73	4,81
RTZ	8,30	8,61
Shell	7,03	7,06
Unilever	11,16	11,37

FRANCFORT

Soutenue

+1,04 %

La Bourse de Francfort a été soutenue cette semaine, mais les cours continuent majoritairement à évoluer dans le sillage du marché obligataire. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a terminé vendredi à 2 100,23 points, soit en hausse de 1,04 % par rapport à la clôture de la semaine précédente.

Le DAX a progressé de 2,50 % sur lundi et mardi, à la suite de la réélection d'Helmut Kohl par la Chambre basse du Parlement (Bundestag) et du raffermissement du dollar. Les marchés allemands étaient fermés mercredi, jour férié. En seconde partie de semaine, le DAX s'est légèrement replié, dans le sillage du marché obligataire. Sur ce marché, le volume des transactions s'est établi à 88,2 milliards de deutschemarks.

Le volume des transactions sur le marché des actions s'est établi à 22,101 milliards de deutschemarks – la semaine ne comptant que quatre séances –, contre 27,039 milliards de deutschemarks pour la période passée.

Indice DAX du 18 novembre : 2 100,23 (c. 2 078,35).

	Cours 11 nov.	Cours 18 nov.
AEG	153	155,20
BASF	314,20	312,80
Bayer	346	343,80
Commerzbank	323,50	329,30
Deutsche Bank	752,20	757
Hoechst	326,20	324
Karstadt	588,20	578,50
Mannesmann	400,30	411,80
Siemens	619	615
Volkswagen	452,50	460,80



MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Le compartiment du dollar s'anime

Le dollar étant soutenu par la remontée des taux d'intérêt décidée mardi dernier aux Etats-Unis, les emprunts internationaux se sont multipliés dans le compartiment de la devise américaine. Les investisseurs avaient le choix entre quelques-unes des meilleures signatures européennes et ils ont fait un très bon accueil à leurs opérations. Parmi les plus réussies, figurent celles de la société Unilever dont les obligations se sont arrachées, et d'un établissement public allemand, Kreditanstalt für Wiederaufbau. Ce dernier a levé 500 millions de dollars pour une longue durée de dix ans, qu'il est difficile d'atteindre dans des monnaies de notre continent, en lançant des obligations à taux fixe de type classique. Il proposait un rendement de 8,42 % l'an.

Plusieurs autres candidats sont sur les rangs et il est possible qu'ils ne tardent pas à mettre leur projet à exécution si la situation s'y prête encore ces prochains jours. On ne saurait exclure que de nouvelles incertitudes surgissent quant à l'évolution des taux d'intérêt aux Etats-Unis et rien ne sert d'attendre.

De ce côté-ci de l'Atlantique, la plupart des spécialistes se préparent également à une remontée du niveau du loyer de l'argent, celle que pourrait décider la banque centrale allemande l'année prochaine. Cette perspective est loin d'être négative pour l'ensemble du marché des capitaux. Certes, elle ne facilite pas le placement d'obligations à taux fixe. Mais elle est au contraire très encourageante pour les opérations à taux variable, dont le rapport que peuvent en espérer les investisseurs dépend de l'évolution du marché monétaire, celui du court terme, les coupons d'intérêt étant ajustés à intervalles réguliers, tous les trois ou six mois par exemple.

Il n'y a eu cette année qu'un seul marché européen à accueillir en grande quantité de telles transactions à taux variable : celui du deutschemark, dont le développement est lié à des raisons locales bien précises. Les pouvoirs publics ont fini par autoriser le lancement en Allemagne de fonds communs de placement, qui s'appuient sur des effets à court terme, et ces fonds ont le droit d'acquérir non seulement des créances à brève échéance, mais aussi des obligations de longue durée à taux variable, à condition que l'intérêt soit adapté au moins une fois par an.

L'attrait des emprunts à taux variable

Ces fonds ont rencontré un très grand succès auprès du public en Allemagne, qui voit son épargne beaucoup mieux rémunérée qu'auparavant. Et ce sont en fait ces nouveaux fonds de placement allemands qui ont acquis la plupart des obligations internationales à taux variable, lancées en marks depuis le milieu de l'été.

Maintenant qu'il est sérieusement question d'une remontée du loyer de l'argent, les investisseurs d'autres pays songent également à acquérir des obligations à taux variable. Dans ces conditions, sachant qu'ils remporteront la faveur de nombreux prêteurs à travers le monde, plusieurs des principaux emprunteurs se préparent à se procurer des ressources sous cette forme. L'Espagne, espèrent les spécialistes du marché allemand, pourrait inaugurer la série et lancer prochainement une transaction de 3 milliards de deutschemarks, d'une durée de cinq ou sept ans, et dont le coupon d'intérêt serait ajusté tous les trimestres ou tous les semestres.

On devrait être fixé ces prochains jours sur les intentions précises de l'Espagne, que les banquiers japonais voudraient pour leur part attirer sur leur propre marché. Ils ne manquent pas de solides arguments et d'exemples à faire valoir, pour vanter les mérites du compartiment du yen. Ils pourraient se contenter de mentionner le succès indéniable que vient de remporter l'Italie auprès des investisseurs japonais, à qui étaient destinées deux des trois tranches, celles de trois et vingt ans de durée, d'un gigantesque emprunt de 450 milliards de yens au total.

Pour ce qui est du franc français, une émission internationale a vu le jour, qu'il convient de signaler parce que c'est une des bonnes surprises de la semaine. Le débiteur est une banque américaine, Merrill Lynch, qui cherchait à se procurer un milliard de francs pour une durée de cinq ans, et qui mercredi dernier, au lancement de cette affaire, offrait aux investisseurs un rendement de 8,18 % l'an. La bonne nouvelle est arrivée à la veille du week-end. Moody's, un des deux plus grands juges du crédit des emprunteurs sur le plan international, a annoncé qu'il pourrait relever la note qu'il décerne à Merrill Lynch. Cet emprunt est dirigé par la filiale française de la banque américaine et par le Crédit commercial de France.

Par ailleurs, fidèle à son engagement de contribuer activement au développement du marché de l'écu, l'Union européenne a lancé vendredi un emprunt de 95 millions d'écus, et d'une durée de sept ans, dont le produit sera reprêté à deux pays d'Europe de l'Est, la Bulgarie (à raison de 70 millions) et la Moldavie (25 millions). Le rendement proposé aux investisseurs était le même que celui des fonds d'Etat français libellés en écus et de même durée.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Un « billet vert » impavide

Dopé la semaine dernière par la victoire écrasante du Parti républicain aux élections américaines du *midterm*, le dollar a poursuivi sa remontée cette semaine, frôlant 1,56 DM contre 1,5350 DM huit jours auparavant, pour revenir un peu en arrière. Il n'a même pas été ébranlé, ou si peu, par le creusement du déficit commercial des Etats-Unis, qui a augmenté de 4,6 % après correction des variations saisonnières, à 10,13 milliards de dollars en septembre, contre 9,68 milliards en août. Les analystes attendaient un déficit de seulement 9,5 milliards de dollars. Les exportations ont diminué de 0,5 % à 59,67 milliards et les importations ont augmenté de 0,3 % à 69,80 milliards. Sur les neuf premiers mois de l'année, le déficit marchand atteint 148,8 milliards et, si l'aggravation se poursuit, il pourrait être, en 1994, le plus important que les Etats-Unis aient jamais connu, battant largement le record de 152,1 milliards de dollars établi en 1987.

Mais le dollar n'en a cure. A tort ou à raison, les milieux financiers estiment que les républicains sont plus attachés que les démocrates au maintien de la valeur de leur devise et qu'ils pourraient se montrer plus économes, ce qui n'est pas encore prouvé.

Autre facteur favorable pour le « billet vert », le relèvement massif de ses taux directeurs par la Réserve fédérale *(voir ci-dessous en rubrique Marché monétaire et obligataire)*, a porté le taux de l'argent à court terme à New-York à un niveau plus élevé qu'à Francfort où l'euro-mark à trois mois s'établit à 5 1/4 % contre 6 % outre-Atlantique. De son côté, le taux de l'argent à long terme (obligations du Trésor à dix ans) est plus élevé de 0,60 % en Amérique par rapport à l'Allemagne.

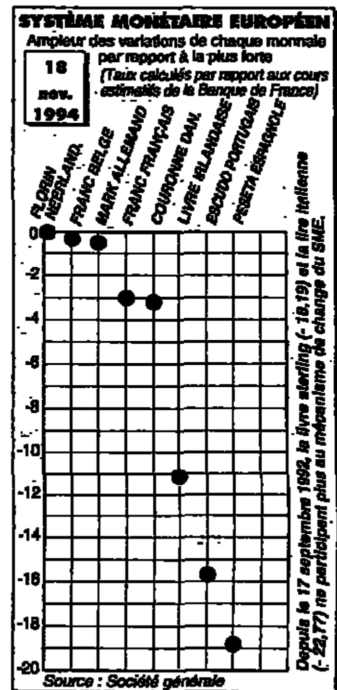
Traditionnellement, et suivant les modes de pensée anciens, cet écart en faveur des placements libellés en dollars devrait pousser à la hausse cette devise, sauf si les marchés redoutent une nouvelle dégradation du marché des obligations à New-York, la hausse des rendements provoquant la baisse des cours, et donc une dépréciation des créances détenues par les non-résidents sur le Trésor des Etats-Unis. Toutefois, le mouvement de balancier de part et d'autre de l'Atlantique, fait que, pour la première fois depuis longtemps, l'argent à court terme est plus cher et théoriquement plus attractif en Amérique que dans le « noyau dur » de l'Europe.

A noter, également, que cette semaine, le dollar a été indifférent à, précisément, une dégradation du marché obligataire à New-York, alors qu'auparavant il épousait fidèlement l'évolution de ce marché.

Pour Christophe Potts, chef de l'équipe d'analystes de la salle des changes à la Banque Indosuez, la baisse du dollar est finie, notamment parce que les engagements spéculatifs à la hausse de la devise américaine qui subsistaient encore cet été ont été soldés et qu'ils ne pèsent plus, désormais, sur les marchés.

En Europe, le mark est resté fort, mais a fléchi un peu à Paris, où son cours, après avoir frôlé derechef 3,44 F est revenu aux environs de 3,4340 F. Jacques Chirac, dans un entretien accordé à notre confrère *la Tribune Desfossés*, s'est efforcé d'atténuer ses propos sur le « *changement* » et de désamorcer la bombe allumée dans son livre *Réflexions* notamment sur la tenue du franc, qu'il réaffirme indispensable. De toute façon, comme nous l'avons souligné la semaine dernière, les étrangers, notamment la City de Londres, ne prévoient pas d'attaque spéculative contre le franc, comme en juillet 1993. « *Ce n'est plus à la mode* », estime-t-on de l'autre côté de la Manche...

F. R.



COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 14 AU 18 NOVEMBRE 1994
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,5680	-	18,7406	75,9301	64,3294	3,1250	57,3723	0,00628
	1,6000	-	18,9753	77,7605	65,1890	3,1686	58,1395	0,00636
Paris	8,3668	5,3360	-	405,1632	343,3615	16,6750	306,1388	3,3497
	8,4320	5,2700	-	409,7978	343,5463	16,6984	306,3953	3,3524
Zurich	2,0651	1,3170	24,6814	-	84,7218	4,1156	75,5594	0,8267
	2,0576	1,2860	24,4023	-	83,8331	4,0748	74,7674	0,8181
Francfort	2,4375	1,5545	29,1323	118,0334	-	4,8578	89,1853	0,9758
	2,4544	1,5340	29,1082	119,2846	-	4,8606	89,1860	0,9758
Bruxelles	50,1760	32,00	5,9970	24,2976	20,5854	-	18,3592	2,0088
	50,4960	31,56	5,9886	24,5412	20,5737	-	18,3488	2,0076
Amsterdam	2,7330	1,7430	32,66491	1,32346	112,12608	5,44688	-	1,09416
	2,7520	1,7200	32,63757	1,33748	112,12516	5,44994	-	1,09414
Milan	2497,82	1593	298,5382	1209,5672	1024,7668	49,78125	913,9415	-
	2515,20	1572	298,2922	1222,3950	1024,7718	49,80989	913,9535	-
Tokyo	154,53	98,55	18,46889	74,82916	63,39659	3,07969	56,54045	0,061864
	156,56	97,85	18,56736	76,08865	63,78748	3,10044	56,88953	0,062246

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 18 novembre 1994, 5,41451 F, contre 5,385794 F le jeudi 10 novembre.

MATIÈRES PREMIÈRES

Regain d'intérêt pour le platine

La reprise économique mondiale tire avec elle les cours de certaines matières premières depuis le début de l'année. Le platine, utilisé dans la bijouterie, mais aussi dans l'industrie automobile pour la fabrication de pots catalytiques et dans l'électronique, ne fait pas exception. De 399 dollars l'once à la fin de l'année 1993, les cours ont culminé à 427,5 dollars en juillet avant de rebaisser légèrement, pour revenir aujourd'hui à 416 dollars. « *Les platinoïdes sont à la mode* », comme l'indiquait le CLAL (Comptoir Lyon Alemand Louyot) dans une de ses études durant l'été au vu également des performances du palladium et du rhodium, utilisés dans les mêmes secteurs que le platine.

Ce regain d'intérêt mondial devrait se poursuivre, à en croire le britannique Johnson Matthey, l'un des spécialistes mondiaux du traitement des métaux précieux. Dans une étude semestrielle publiée le 15 novembre, le groupe minier estime que l'once de platine pourrait grimper au plus haut à 450 dollars et ne devrait pas baisser à moins de 400 dollars dans les six mois à venir. Cette bonne santé s'explique par la « *croissance vigoureuse de la production automobile en Amérique du Nord ainsi que par une hausse, bien que plus modeste, en Europe de l'Ouest* ».

Dressant un bilan de l'année 1994, Johnson Matthey estime que la demande mondiale augmentera de 7 %, pour atteindre le nouveau sommet de 4,32 millions d'onces. En revanche, l'offre mondiale, avec 4,385 millions d'onces demeure, pratiquement inchangée par rapport à 1993. Pour la cinquième année consécutive, l'offre de platine continue donc de dépasser la demande, mais le surplus doit se réduire à 65 000 onces, contre 360 000 onces en 1993.

Le succès des bijoux bon marché

La fabrication de pots catalytiques est le principal débouché pour le platine. Cette utilisation progresse de 10 % en 1994, pour représenter 1,84 million d'onces. Parallèlement, la demande des bijoutiers japonais n'en finit pas de croître. Elle s'établira à la fin de cette année à 1,43 million d'onces, en progression de 6 % sur 1993. Le platine est un métal particulièrement prisé par les jeunes japonais à la recherche de bijoux assez bon marché. Percevant ce phénomène, les bijoutiers nippons ont conçu des produits avec moins de métal précieux au coût plus abordable. Le succès a été si important, qu'au total la demande de platine a fortement progressé. Selon l'étude, la vente de ce métal augmentera de 6 % cette année pour atteindre 1,43 million d'onces. Ajouté à l'essor du marché de la bijouterie platine en Amérique du Nord, cela porte la demande mondiale à 1,7 million d'onces. De plus, sur le continent américain, le platine devient un métal à la mode, sous la forme cette fois de pièces de monnaie.

Au niveau de l'offre, la production marque le pas en Afrique du Sud, premier fournisseur mondial. Les mines, où le platine est souvent un produit d'extraction secondaire après l'or, ont vu leur production diminuer de 4 %, ce qui représente tout de même 3,24 millions d'onces, soit plus de 70 % de l'offre mondiale. Cette petite inflexion est due, selon le rapport, à « *des perturbations liées à la tenue des premières élections multiraciales* » au printemps 1994. Parallèlement, les ventes de la Russie, où le platine est principalement extrait des mines de nickel, ont progressé de 18 %, pour représenter 800 000 onces en 1994.

Pour le palladium, une augmentation de 12 % de la demande est attendue. Elle atteindra cette année 4,375 millions d'onces, en raison de l'accroissement de la consommation des industries électronique et automobile. Ce métal est particulièrement recherché au Japon, car, si ses cours se sont appréciés de 30 % en dollars, ils n'ont gagné que 7 % en yens en raison des parités monétaires. Les cours sont à leur niveau le plus élevé depuis cinq ans, s'échangeant actuellement à 157,75 dollars l'once. En raison de fortes ventes russes, l'offre globale atteint 4,87 millions d'onces pour l'année.

Quand au rhodium, utilisé également dans la fabrication des pots catalytiques, il est, selon Johnson Matthey, également recherché, car il permet de répondre aux exigences de plus en plus sévères, en matière d'émission, polluantes. La demande progressera cette année de 4 % à 376 000 onces tandis que l'offre reste encore importante. Elle gagnera 7 %, pour s'établir à 402 000 onces.

D. G.

PRODUITS	COURS DU 18/11/94
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	2 879 (+ 169) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 965,50 (+ 124,50) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	7 595 (+ 385) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars	387 (+ 16) Dollars/tonne
Café (Londres) Novembre	3 250 (– 222) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 280 (+ 17) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	378 (+ 1) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	217,25 (+ 0,25) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	159,40 (+ 0,60) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Janvier	16,72 (– 0,58) Dollars/baril
Or (Londres)	384 (– 3,50) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 10-11-94	Cours 18-11-94
Or fin (kilo en barre)	65 200	65 900
– (kilo en lingot)	65 200	65 950
Pièce française (20 F)	372	380
● Pièce française (10 F)	361	362
Pièce suisse (20 F)	380	389
Pièce latine (20 F)	376	380
● Pièce tunisienne (20 F)	389	375
Souverain	484	479
● Souverain Elizabeth II	490	490
● Demi-souverain	311	322
Pièce de 20 dollars	2 540	2 620
– 10 dollars	1 270	1 300
● – 5 dollars	650	675
– 50 pesos	2 430	2 470
● – 20 marks	460	465
– 10 florins	390	397
● – 5 roubles	255	256

● Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Un coup d'épée dans l'eau

On attendait la Fed (la Réserve fédérale des États-Unis), et on l'a eue ! Elle a donc relevé ses taux directeurs non pas de 0,50 %, comme beaucoup l'anticipaient, mais de 0,75 %, portant de 4,75 % à 5,50 % le loyer de l'argent à court terme sur le marché interbancaire et de 4 % à 4,75 % son taux d'escompte, qui constitue un plancher. Ce relèvement, était justifié, suivant le communiqué de la Fed, par « *la preuve d'une vigueur persistante de l'activité économique et par l'élévation des taux d'utilisation des ressources du pays* » en y ajoutant « *la nécessité de contenir l'inflation, et, par là même, de ramener la croissance à un niveau supportable* ». Louables dispositions et majoration plus importante que prévue qui a surpris.

Sans doute, de bons esprits, outre-Atlantique, recommandaient un relèvement de 1 %, mais à 0,75 %, la Fed aurait dû rassurer les marchés et obtenir une baisse des rendements des obligations du Trésor américain. Ce fut le cas... pendant une heure, mardi 15 novembre, après l'annonce de la décision de la Banque centrale américaine à 19 h 30, heure européenne. Effectivement, le rendement de l'obligation à trente ans revenait de 8,10 % à 8,02 %, mais très peu de temps après, il se retrouvait à 8,05 %. Les jours suivants, bien que la hausse des prix de détail aux États-Unis ait été limitée à 0,1 % globalement, + 0,2 % hors alimentation (on attendait + 0,2 % et + 0,3 % respectivement), l'annonce d'une augmentation de 1,5 % du salaire réel hebdomadaire (après + 0,7 % en septembre), le gain le plus fort depuis février 1982, jetait un froid. Du coup, le rendement du « 30 ans » rebondissait jeudi à 8,17 % au plus haut depuis trente mois (8,05 % pour le dix ans) pour s'établir à 8,14 % en fin de semaine (8,01 % à dix ans). « *Un coup d'épée dans l'eau ! Le relèvement a été insuffisant* », entendait-on à la veille du week-end, sur les marchés du monde entier. « *Encore une fois, la Fed ne court pas assez vite et reste à la traîne de la croissance (Laying Behind)* ».

La question des taux allemands

Sans doute, le relèvement de ses taux n'est-il pas terminé. Dans son communiqué, la Fed n'a nullement laissé entendre qu'un tel relèvement était le dernier. Le principal économiste de la firme new-yorkaise Merrill Lynch, Donald Straszheim, estime que la Fed devra porter à 6,25 % (+ 0,75 %) son taux directeur, celui des Federal Funds (argent interbancaire) dans le courant de 1995. Pour le service des études économiques et financières de la Banque Indosuez, la croissance américaine ne donne « aucun signe d'essoufflement » et les rendements obligataires, indicateurs du coût du capital au niveau mondial, vont encore s'élever. Chez Indosuez, on voit le taux des obligations du Trésor américain à 10 ans toucher le niveau des 9 % dans les premiers mois de 1995 (contre un peu moins de 8,20 % actuellement en rendement annuel).

Les taux devraient, également, s'élever en Allemagne, mais sans aller aussi loin, notamment parce que les Banques centrales européennes, la Bundesbank au premier chef, jouissent d'une plus grande crédibilité en ce qui concerne la lutte contre l'inflation. Mais, tout de même, on prévoit chez Indosuez 8,50 % sur dix ans à Francfort fin janvier 1995 contre 7,52 % actuellement, ce qui donnerait 9,20 % à Paris, contre 8,20 % actuellement. Après, la situation serait moins tendue, avec un retour à 8 % environ sur le dix ans à New-York en octobre 1995, 8,3 % à Francfort et 8,5 % à Paris, ce qui signifierait que l'écart entre les deux dernières places diminuerait. Il était, à la veille du week-end, de 0,66 % entre l'OAT française et le BUND allemand, en recul sur les 0,70 % de la fin de la semaine dernière.

En attendant, Otmar Issing, l'un des directeurs de la Bundesbank chargé des études économiques a déclaré que la question des taux allemands à court terme restait « *ouverte* », « *une baisse étant encore possible malgré le relèvement décidé par la Réserve fédérale* ». Rappelons que le taux des pensions de la Bundesbank (REPO) est fixé à 4,85 % depuis le début de l'été dernier (5 % pour la Banque de France).

A Paris, le cours de l'échéance décembre du contrat 10 ans sur le MATIF a évolué entre 111,60 et 110,50, seuil de résistance qu'il n'a pas franchi. Il est à noter, une fois de plus, que les taux européens ont continué à se « découpler » quelque peu des taux américains, la remontée à New-York n'ayant guère été suivie sur notre continent, où l'on voudrait être moins pessimiste. Les analystes « Elliottistes » de la Société Générale estiment que les indicateurs de tendance sont maintenant haussiers, une courte période de correction à la baisse devant préluder à une nouvelle vague de hausse des cours, l'objectif étant toujours, à terme, des cours de 116-118.

F. R.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

L'ANGE NOIR . Film français de Jean-Claude Brisseau : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 . 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

BAB EL-OUED CITY. Film algérien de Merzak Allouache, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

BEFORE THE RAIN. Film franco-britannique de Milcho Manchevski, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

BLOWN AWAY. Film américain de Stephen Hopkins, v.o. : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).

CORRINA, CORRINA. Film américain de Jessie Nelson, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

I LIKE IT LIKE THAT. Film américain de Darnell Martin, v.o. : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

DIMANCHE

Festival d'automne : Alain Resnais, Tim Burton : Batman (1989, v.o. s.t.f.), de Tim Burton, 14 h ; Batman, le défi (1991, v.o. s.t.f.), de Tim Burton, 16 h 30 ; I Want to go Home (1989), d'Alain Resnais, 19 h ; Smoking (1992), d'Alain Resnais, 21 h.

LUNDI

Festival d'automne : Alain Resnais, Tim Burton : Gershwin, 19 h ; No Smoking (1992), d'Alain Resnais, 21 h.

CINÉMATHÈQUE - SALLE RÉPUBLIQUE
(47-04-24-24)

DIMANCHE

Robert Aldrich : The Squeeze (1953, v.o.), ; The Witness (1953, v.o.), de Robert Aldrich ; The Hard Way (1953, v.o.), de Robert Aldrich ; The Gift (1953, v.o.), ; The Bad Streak (1954, v.o.),, 17 h ; Racket dans la couture (1957, v.o.), de Robert Aldrich, 19 h 30 ; Trahisons à Athènes (1959, v.o.), de Robert Aldrich, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

DIMANCHE

Pathé, premier empire du cinéma : Mylord l'arsouille (1925), de René Leprince, 14 h 30 ; Mylord l'arsouille (1925), de René Leprince, 17 h 30 ; Pathé journal ; Arlette et ses papas (1934), de Henri Roussell, 20 h 30.

LUNDI

Pathé, premier empire du cinéma : Pathé journal : Ma femme est formidable (1951), d'André Hunebelle, 14 h 30 ; Pathé journal ; Après l'amour (1931), de Léonce Perret, 17 h 30 ; Mandrin (1923), d'Henri Fescourt, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles
(40-26-34-30)

DIMANCHE

Je me souviens de Paris : Paris Blues (1961), de Martin Ritt, 14 h 30 ; Bof... (1971), de Claude Faraldo, 16 h 30 ; le Feu follet (1963), de Louis Malle, 18 h 30 ; le Cercle rouge (1970), de Jean-Pierre Melville, 20 h 30.

MARDI

Je me souviens de Paris : Dans les rues (1933), de Victor Trivas, 14 h 30 ; le Jour se lève (1939), de Marcel Carné, 16 h 30 ; Boy meets girl (1983), de Léos Carax, 18 h 30 ; les Débats de la SCAM ; Marguerite Duras, du mot à l'image (1968), de Daniel Georgeot ; Man Ray (1961), de Claude Fayard ; Izis d'Yves Kovacs, 20 h 30.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)

DIMANCHE

Conversation avec George Cukor d'André S. Labarthe, 15 h ; Claude Chabrol, l'entomologiste d'André S. Labarthe, 17 h.

MARDI

Entre chien et loup (1991), d'Andrew Piddington, 15 h.

LES EXCLUSIVITÉS

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

ALADDIN (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

AMATEUR (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; George V, 8e (36-68-43-47).

AQUI NA TERRA (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LES AVENTURES D'HUCKLEBERRY FINN (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES AVENTURES D'IVAN TCHONKINE (Fr.-Grande-Bretagne-It.-Tch.-Russie, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

BARAKA (A.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BÉBÉ PART EN VADROUILLE (A., v.o.) : George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : George V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Quartier Latin (ex-Utopia), 5e (43-26-84-65).

LE CHEVAL VENU DE LA MER (irlandais, v.f.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CLERKS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

LE COLONEL CHABERT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24).

DANGER IMMÉDIAT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10).

DÉLITS FLAGRANTS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; George V, 8e (36-68-43-47).

LES DIMANCHES DE PERMISSION (Fr.-Rou., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'ENFANT LION (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES ÉPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L'EXPERT (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LA FILLE DE D'ARTAGNAN (Fr.) : George V, 8e (36-68-43-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10).

FORREST GUMP (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

FRESA Y CHOCOLATE (cubain, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).

GARÇON D'HONNEUR (A.-taïwanais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES GENS DE LA RIZIÈRE (Fr.-cambodgien, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81).

GILBERT GRAPE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

JAMBON JAMBON (*) (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

KILLING Z (**) (A., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LADYBIRD (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23).

LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LÉON (*) (Fr., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

MA SUR CHINOISE (Fr.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MADAME DOUBTFIRE (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MRS PARKER ET LE CERCLE VICIEUX (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

MURIEL (Austr., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

LES NOUVELLES AVENTURES DE CROC-BLANC (A., v.f.) : George V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA PARTIE D'ÉCHECS (Bel.-Fr.-Suis.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE PETIT PRINCE A LA GÉODE (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30).

PETITS ARRANGEMENTS AVEC LES MORTS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

POUCELINA (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

POUR L'AMOUR D'UNE FEMME (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

PULP FICTION (*) (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

4 MARIAGES ET 1 ENTERREMENT (Brit., v.o.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (36-68-21-24).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

REGARDE LES HOMMES TOMBER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10).

LA REINE DE LA NUIT (Mex., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

LA REINE MARGOT (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE ROI LION (A., v.f.) : Rex (le Grand Rex), 2e (36-68-70-23).

LES ROSEAUX SAUVAGES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

SALÉ SUCRÉ (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10).

LA SÉPARATION (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34).

SHORT CUTS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SI LOIN, SI PROCHE (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES SILENCES DU PALAIS (Tun.-Fr., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le Quartier Latin (ex-Utopia), 5e (43-26-84-65) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10).

SLEEP WITH ME (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10).

SOLEIL TROMPEUR (Fr.-russe, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10).

SPEED (A., v.o.) : George V, 8e (36-68-43-47) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

THAT'S ENTERTAINMENT III (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).

THE MASK (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

THE SHADOW (A., v.o.) : George V, 8e (36-68-43-47).

THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TIENS TON FOULARD, TATIANA (Fin., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10).

TROIS COULEURS-BLANC (Fr.-Pol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TROIS COULEURS-ROUGE (Fr.-Suis.-Pol.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

TROP DE BONHEUR (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

TRUE LIES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

TSAHAL (Fr., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TUEURS NÉS (**) (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10).

VACAS (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LES VESTIGES DU JOUR (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

VIVRE (Chin., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

WOLF (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AFRICA, LE SÉRENGETI (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., film à 11 h, 13 h, 15 h, 18 h, 20 h.

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00 ; réservation 40-30-20-10) film mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 11 h à 18 h toutes les 15 mn.

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e mer. 15 h 20, sam., dim. 14 h 15, 16 h 20.

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., ven., sam. 21 h 40, dim. 18 h.

BEETHOVEN 2 (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 30, sam., dim. 15 h 10.

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, mar. 18 h 40.

LE BONHOMME DE NEIGE (Brit.) : Le Quartier Latin (ex-Utopia), 5e (43-26-84-65) mer., sam., dim. 15 h 50 T.U. : 15 F. ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) mer., sam., dim. 13 h 50. T.U. : 20 F.

CABARET (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, mar. 18 h 40.

LES CHEVALIERS DU CHATEAU MAUDIT , v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86) mer., ven., dim., mar. à 12 h 30, 14 h, 15 h 30, 17 h, 18 h 30, 20 h, 21 h 30.

DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05) mer. 16 h.

DU FOND DU COEUR (européen) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer., dim. 20 h, jeu., ven. 18 h, sam. 14 h, lun. 14 h, 22 h.

EASY RIDER (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 40, ven. 16 h 30.

L'ECUME DES JOURS (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer., ven., mar. 14 h, jeu. 20 h 15, sam. 22 h, dim. 16 h.

L'ENQUÊTE DE L'INSPECTEUR MORGAN (Brit., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) mer. 12 h 05.

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05) mer. 20 h, dim. 18 h 30.

LE GRAPHIQUE DE BOSCOP) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) mer. 10 h 35.

JE T'AIME, MOI NON PLUS (**) (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) mer. 10 h 45.

LE MANGEUR DE LUNE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 19 h 40.

MARIE (Bel.-Fr.-Por.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) mer., jeu. 19 h, 21 h.

MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., lun. 18 h 40.

LES MOTS PERDUS (Can.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer., dim. 18 h (séances suivies d'un débat avec un représentant des aphasiques).

MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer. 18 h, jeu., mar. 14 h, 20 h, ven. 16 h, sam. 22 h, lun. 14 h.

LA NATURE ET SES SECRETS (Can.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., film à 10 h, 12 h, 14 h, 16 h.

PERSONNE NE M'AIME (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) mer. 10 h 40.

PETIT PIERRE AU PAYS DES RÊVES (All., v.f.) : Reflet République, 11e (48-05-51-33) mer., sam., dim. 14 h 40 (-de 14 ans : 25 F).

LA PLANÈTE SAUVAGE (Fr.-Tch.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 14 h 30, sam. 14 h.

LES QUATRE DINOSAURES ET LE CIRQUE MAGIQUE (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) mer., sam., dim. 13 h 45.

LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 40, lun. 14 h.

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, dim. 18 h 30.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) (copie neuve) mer. 17 h, dim. 14 h 50.

RUBY IN PARADISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) mer. 10 h 30.

LE SANG DU VAMPIRE (A., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86) mer., ven., dim., mar., avec.

SEX AND ZEN (**) (Hongkong, v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 18 h.

TETSUO (Jap.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05) mer., jeu., ven., dim., lun., mar., avec.

THE FLINTSTONES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam. 13 h 30, dim. 15 h 10.

THE SEARCH FOR ONE-EYE-JIMMY (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05) mer. 14 h 30, jeu. 16 h, ven. 18 h.

TOO LATE BLUES (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05) mer. 18 h, jeu. 20 h, lun. 16 h.

TOUT LE MONDE N'A PAS EU LA CHANCE D'AVOIR DES PARENTS COMMUNISTES (Fr.) : Reflet République, 11e (48-05-51-33) mer. 16 h 30.

LES TROIS MOUSQUETAIRES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 16 h 50.

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., dim. 11 h 50.

VIBROBOY (**) (Fr., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05) mer., jeu., dim. 22 h, ven. 16 h, mar. 22 h 10, lun. 22 h 30 (en présence de Jan Kounen).

YELLOWSTONE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., film à 17 h, 19 h, 21 h.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) avec la Bicyclette mer. 18 h 30, sam. 18 h.

Manière de voir
Le trimestriel édité par *LE MONDE diplomatique*

LE MAGHREB FACE A LA CONTESTATION ISLAMISTE

Pourquoi, si soudainement, l'Algérie a-t-elle basculé dans l'horreur ? Que veulent les islamistes ? La déstabilisation menace-t-elle les autres grands Etats du Maghreb ? Les fractures en Méditerranée vont-elles s'approfondir ? Dans ce nouveau numéro de *Manière de voir*, les meilleurs spécialistes répondent à ces questions.

Au sommaire :

Les hésitations du pouvoir marocain, par *Rémy Leveau*. – La Tunisie, sans filet, dans le grand jeu du marché, par *Larbi Chouikha* et *Kamel Labidi*. – Une coopération semée d'embûches en Méditerranée, par *Paul Balta*. – Cécité de la France, par *Jacques Berque*. – Une double amnésie nourrit le discours xénophobe, par *Alain de Libera*. – L'ONU, la poigne américaine et la Libye, par *Géraud de La Pradelle*. – Le credo des nantis, par *Alain Gresh*, et de nombreux autres articles.

Chez votre marchand de journaux - 42 F





SAMEDI 19 NOVEMBRE

TF1

13.50 **Série : Sydney Police.**
14.45 **Sport : Patinage artistique.** Grand Prix de France, en direct de Lyon.
15.45 **Série : Chips.**
16.40 **Série : Tarzan.**
17.05 **Magazine : Trente millions d'amis.**
17.35 **Série : 21, Jump Street.**
18.35 **Divertissement : Vidéo gag.**
19.05 **Série : Beverly Hills.**
20.00 **Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.**
20.45 **Divertissement : Les Vieux de la veille.** Présenté par Patrick Sébastien. Avec Marlène, Annie Cordy, Terry Shane, Sophie Darel, Fabrice, Alain Gillot-Pétré, Guy Montagné, Laurent Baffie, Elie & Dieudonné, Hélène Deregnier, Jacques Jouanneau, Hubert Deschamps.
22.45 **Magazine : Ushuaïa.** Présenté par Nicolas Hulot.
23.45 **Magazine : Formule Foot.** 18e journée du championnat de France de D1 : Nantes-Bastia. Les autres matches : Saint-Etienne-PSG, Monaco-Cannes.
0.20 **Sport : Golf.** 23e Trophée Hassan II au Maroc.

FRANCE 2

13.35 **Magazine : Savoir plus santé.** Présenté par Martine Allain-Régnault et François de Closets. Les guérisons inexpliquées.

SAMEDI • 13H35
SAVOIR PLUS SANTE
Les guérisons inexpliquées
2 France

14.35 **Documentaire : Histoires sauvages.** Le parc de Yellowstone ; Hippos et rhinos.
15.20 **Magazine : Samedi sport.** A 15.25, Tiercé, en direct de Vincennes ; A 15.55, Gymnastique : championnat du monde par équipe, en direct de Dortmund, finales hommes.
17.15 **Série : Kojak.**
18.50 **INC.**
18.55 **Magazine : Chéri(e), j'ai un truc à te dire.** Thème : l'homme, la femme, la rupture. Invitée : Sylvie Vartan.
19.50 **Tirage du Loto** (et à 20.45).
19.59 **Journal et Météo.**
20.50 **Divertissement : Surprise sur prise.** Présenté par Georges Beller. Les piégés : Guy Marchand, Enzo Enzo, Thierry Lhermitte, Pierre Cosso, Pascal Olmeta, Arthur, Marlène.
22.30 **Magazine : Chela ouate.** Présenté par Christian Spitz, Julia et Arnold. Les jeunes et l'amour.
0.45 **Journal, Météo et Journal des courses.**

FRANCE 3

13.00 **Samedi chez vous** (et à 14.50, 16.40).
14.05 **Série : New-York District.** Le Loup dans la bergerie.
17.40 **Magazine : Montagne.** En direct du Parc des Princes. Sonneur de foudre, de Claude Francillon.
18.15 **Expression directe.** RPR.
18.20 **Jeu : Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.** *Sur quelques-uns et sur lui-même*, de Robert Walser.
18.55 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.00 **Jeu : Fa si la chanter.**
20.35 **Tout le sport.**
20.50 **Sport : Patinage artistique.** Le Lalique Trophée d'or, en direct du Palais omnisports de Paris-Bercy.
22.25 **Magazine : Ah ! Quels titres !** Présenté par Philippe Tesson et Patricia Martin. Les prix littéraires.
23.25 **Météo et Journal.**
23.50 **Magazine : Musique et compagnie.** Présenté par Alain Duault. De Bach à Bacchus, en Bourgogne. Avec la Camerata de Bourgogne, Thierry Caens, trompettiste, Yves Henry, pianiste, Michel Piquemal, baryton, l'Ensemble A Sei Voci, l'Orchestre de chambre de Toulouse.

CANAL +

15.45 **Documentaire : Un tigre dans les forêts d'Ecosse.** De Fergus Beeley.
16.25 **Les Superstars du catch.**

En clair jusqu'à 20.30

17.15 **Décode pas Bunny.**
18.15 **Dessin animé : Les Simpson.**
18.40 **Magazine : Le Tellement Mieux de Zérorama nouveau.**
18.55 **Flash d'informations.**
19.00 **Magazine : L'Hebdo.** Présenté par Michel Field. Thème : la violence et la ville. Invités : Yvette Roudy, maire de Lisieux ; Pierre Lellouche, député RPR du Val-d'Oise ; Alain Etoré, maire des Mureaux ; Pierre Cardo, maire de Chanteloup-les-Vignes ; Maurice Charrier, maire de Vaux-en-Velin ; Roland Castro, architecte et conseiller de Charles Pasqua ; les jeunes protagonistes des incidents d'Amiens, des Mureaux et de la place des Vosges.
20.00 **Série : Absolument fabuleux.**
20.30 **Téléfilm : Une affaire personnelle.** De Joan Micklin Silver.
22.00 **Flash d'informations.**
22.15 **Magazine : Jour de foot.** Résumé de la 18e journée de championnat.
23.00 **Cinéma : Puppet Master 3.** ■ Film américain de David Decoteau (1991).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Documentaire : Islande, l'autocar du pôle** (rediff.).
17.45 **Magazine : Mégamix** (rediff.).
18.40 **Série : One-Reelers, comédies burlesques** (rediff.).
19.00 **Série : Hale and Pace.**
19.25 **Chronique : Le Dessous des cartes.** Le pétrole sous tension permanente (1re partie).
19.30 **Documentaire : Histoire parallèle.** Actualités françaises et britanniques de la semaine du 19 novembre 1944, commentées par Marc Ferro et Daniel Mayer.
20.25 **Série : Reporter.** Alain Bizos.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Documentaire : Si vous passez par Palerme.** Dernière partie du cycle Mafia, de Jean-Michel Meurice.
20.50 **Documentaire : La Parade des saigneurs.** De Jean-Michel Meurice.
22.15 **Téléfilm : Elsa.** De Paddy Breathnach.
23.30 **Magazine : Snark.** Visible Compendium, de Larry Jordan ; C'est arrivé à Sarasota, de Walter Gutman ; 13 figures de Sarah Beauchesne au 71, rue Blanche, de Véronique Aubouy et Christophe Boutin ; The Audition, de Gavin Miller ; Notes on the Circus, de Jonas Mekas.

M6

13.00 **Série : Les Rues de San-Francisco.**
14.10 **Série : Tonnerre mécanique.**
15.15 **Série : Les Champions.**
16.15 **Série : Le Joker.**
17.20 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**
18.20 **Série : Agence Acapulco.**
19.15 **Magazine : Turbo.** Essais de la nouvelle AT en aluminium, de la BMW 7,40 l, de la Mercedes 500, de la Lexus 400, de la Safrane bi-turbo et de la Cadillac Northstar.
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Classe mannequin.**
20.35 **Magazine : Stars et couronnes.** Claude Brasseur.
20.45 **Téléfilm : Tuez Mme l'ambassadeur !** De Lee Philips.
23.55 **Six minutes première heure.**

FRANCE-CULTURE

20.00 **Musique : Le Temps de la danse.** Entretiens avec Roland Petit et Michel Hallet-Egayan.
20.30 **Photo-portrait.** Bartabas.
20.45 **Fiction.** Tintagel, de Claude-Henri Rocquet.
22.35 **Musique : Opus.** Nina Simone.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 **Opéra** (donné le 14 mai au Grand Théâtre de Genève) : I Capuleti e i Montecchi, de Bellini, par le Chœur du Grand Théâtre de Genève, l'Orchestre de la Suisse romande, dir. Bruno Campanella ; sol. : Jacob Will, Laura Claycomb, Jennifer Larmore, Gregory Kunde, Jeffrey Wells.
23.00 **Les Magiciens de la Terre.** Par Daniel Caux. Inde du Sud : Ragunath Manet ; Inde du Nord : Gopal Krishan.
0.05 **Musique pluriel.** Par Cécile Gilly. Trios, de Beca-Lobera ; Tudo liquido, de Brophy ; Aplec, de Tosi, Jay, de Donatoni, par l'Ensemble 2e2m, dir. Paul Mefano.

Les interventions à la radio

RCJ 94.8 FM, 21 heures : Edouard Balladur.

IMAGES

Recto verso

LES images les plus furtives sont désormais les plus expressives. Ne les loupez pas quand elles traversent l'écran comme des étoiles filantes. Sinon, vous porterez sur l'univers un regard filtré par le prisme des monteurs, ces discrets marionnettistes du théâtre quotidien de nos actualités. Ces assembleurs du bric-à-brac cathodique sont de redoutables montreurs d'ombres ou de lumières.

Premier exemple : pour illustrer les affrontements interpalestiniens qui se sont produits à Gaza, TF 1 et France 2 utilisaient la même banque d'images. La principale chaîne privée et sa rivale publique ont donc diffusé les mêmes scènes. A deux différences près.

Sur TF 1, pendant que la bande sonore informait qu'un cameraman avait été blessé, sans préciser par qui, on voyait à l'écran des militants intégristes agresser une caméra pour l'empêcher de filmer l'une des victimes des forces de l'ordre fidèles à Yasser Arafat. Ce résumé amenait à conclure que le reporteur d'images avait été victime de fanatiques islamistes. Les « méchants » étaient suggérés. Il fallait lire la presse écrite du samedi matin pour apprendre que ce cameraman avait été ajusté et tiré par la police du nouvel Etat palestinien.

Sur France 2, qui s'interrogeait sur les circonstances de ce carnage, le son collait parfaitement à l'image : pendant qu'on voyait deux hommes en uniforme trimballer une sono en courant, la voix du commentateur expliquait que la police locale avait cherché à empêcher le rassemblement intégriste organisé par les prêcheurs de la mosquée de Gaza en leur confisquant un haut-parleur. Cette vision des choses semblait imputer aux forces de l'ordre la responsabilité d'avoir déclenché l'émeute en ayant privé ces islamistes d'un moyen d'expression. Les « coupables » d'une telle bêtise étaient montrés du doigt. Il fallait se reporter aux mêmes journaux du lendemain pour comprendre que les dévots de Gaza ne prêchaient pas la non-violence, mais exhortaient leurs ouailles à la révolte contre M. Arafat, voué aux gémonies pour cause de laïcité.

Second exemple : TF 1 a passé sous silence, en son comme en image, le couac musico-diplomatique relevé par France 2 à l'occasion du sommet franco-britannique de Chartres. Sans les monteurs de la chaîne publique, nous n'aurions pas su qu'au moment de jouer les hymnes nationaux appropriés à la solennité du grand moment qui vit François Mitterrand, Edouard Balladur et John Major se figer au garde-à-vous pour célébrer le quatre-vingt-dixième anniversaire de l'Entente cordiale il s'est trouvé une fanfare farceuse pour confondre le *God save the queen* avec notre *Marseillaise*. Si nous n'avions pas été les témoins occulaires de ce petit incident et de l'émoi majeur, vite contenu, qu'il a aussitôt provoqué au sein de cette éminente brochette, nous n'aurions pas pu mesurer à quel point il devient aujourd'hui urgent, à Chartres comme à Gaza, d'apprendre à lire toutes les images en filigrane, même les plus invisibles.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 20 NOVEMBRE

TF 1

5.55 **Série : Passions.**
6.25 **Club mini Zig-Zag.** *Pif et Hercule ; Gil et Julie ; Clyde.*
7.10 **Club Dorothée.** Le collège des cœurs brisés ; Terre, attention danger ; Clip ; Jeu.
7.55 **Le Disney Club.** Super Baloo ; Myster Mask ; La Bande à Dingo ; Bonkers ; Dessin animé ; A vos passions ; les chevaux de trait ; Reportages ; Découverte de la France : Chartres ; Le Journal du Disney Club : collège Jean-Lurçat ; Caméra Reporter ; Variétés : The Choice.
10.20 **Magazine : Auto Moto.** Rallye des Cévennes ; Trial de Montmartre ; Supertourisme à Ledenon : dernière manche du championnat de France : Supercross indoor à Barcelone ; L'actualité de la formule 1 ; Le concours.
11.03 **Météo** (et à 12.18).
11.05 **Magazine : Téléfoot.** 19e journée du championnat de France de D1 : Saint-Etienne-PSG. Les autres matches : Nantes-Bastia, Lens-Auxerre, Monaco-Cannes et Montpellier-Nice, Martigues-Rennes, Bordeaux-Lille, Sochaux-Metz, Le Havre-Caen ; Retour sur les matches de D2 : Guingamp-Charleville, Marseille-Mulhouse.
11.55 **Jeu : Millionnaire.**
12.20 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
12.55 **Météo et Journal.**
13.20 **Série : Hooker.**
14.15 **Série : Arabesque.**
15.10 **Série : Le Rebelle.**
15.55 **Série : Les Dessous de Palm-Beach.**
16.55 **Disney Parade.** Raconte-moi la vie ; Marsupilami ; A travers les plaines sauvages (2e partie).
18.00 **Des millions de copains.** Avec la série : Alerte à Malibu.
19.00 **Magazine : 7 sur 7.** Présenté par Anne Sinclair. Invités : François Bayrou, ministre de l'éducation, Bernard-Henri Lévy.
20.00 **Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.**
20.45 **Cinéma : Romuald et Juliette.** ■ ■ Film français de Coline Serreau (1988). Avec Daniel Auteuil, Firmine Richard, Pierre Vernier.
22.40 **Magazine : Ciné dimanche.**
22.50 **Cinéma : L'Ombre d'un géant.** □ Film américain de Melville Shavelson (1966). Avec Kirk Douglas, Senta Berger, Angie Dickinson.
1.15 **Journal et Météo.**
1.25 **Documentaire : L'Odyssée sous-marine du commandant Cousteau.**
2.55 **TF 1 nuit** (et à 4.00, 4.35).
3.05 **Feuilleton : Cités à la dérive** (dernier épisode).
4.10 **Série : Mésaventures.**
4.45 **Musique.**
5.00 **Documentaire : Histoires naturelles.** La Loire, dernier grand fleuve européen sauvage.

FRANCE 2

6.05 **Cousteau à la redécouverte du monde.**
6.50 **Dessin animé.**
7.00 **Les Matins de Saturnin.** Le Prince et la Sirène ; Capitaine Planète ; Terry Toons ; Robert dans la bouteille ; James Bond Junior ; Les Aventures de Saturnin.
8.45 **Connaître l'islam.**
9.15 **A Bible ouverte.**
9.30 **Source de vie.**
10.00 **Présence protestante.**
10.30 **Le Jour du Seigneur.** Madeleine Delbrel, une sainte tout ordinaire, documentaire de Jean-Claude Salou ; A 11.50, Midi moins sept, magazine présenté par Noël Copin.
11.00 **Messe.** Rite maronite célébré au monastère Saint-Antoine à Ghazir, en direct du Liban.
12.05 **L'Heure de vérité** (et à 2.05). Magazine présenté par François-Henri de Virieu. Invité : Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

DIMANCHE • MIDI
2 France
Alain JUPPÉ
à l'Heure de Vérité.

12.50 **Météo** (et à 13.15).
12.55 **Loto, Journal et Point route.**
13.25 **Dimanche Martin.** Le monde est à vous, avec Pierre Bachelet et Sting.
15.05 **Série : L'Homme à la Rolls.**
15.55 **Dimanche Martin** (suite). L'Ecole des fans, avec Liane Foly ; Ainsi font, font, font.
17.30 **Cousteau à la redécouverte du monde.** Les sociétés secrètes des cétacés : dans l'intimité des baleines.
18.20 **Magazine : Stade 2** (et à 5.00). La Route du rhum en direct de Guadeloupe ; Football ; Rugby ; Automobile ; Voile ; Gymnastique ; Basket ; Escalade ; Ski ; Patinage artistique.
19.25 **Série : Maguy.**
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Cinéma : Il était une fois en Amérique.** ■ ■ Film américain de Sergio Leone (1983). Avec Robert De Niro, James Woods, Elizabeth McGovern.
0.40 **Journal et Météo.**
0.50 **Magazine : Musiques au cœur.** Présenté par Eve Ruggieri. Harmonies d'Arménie. Invités : Charles Aznavour, Kalen Esperian, soprano, Vardan Mamikonian, pianiste, les Yeux noirs, groupe de musique tzigane, Jean-Marc Phillips, violoniste, le Chœur Sipan-Komitas. Œuvres de Khatchatourian, Bach.
2.50 **Dessin animé** (et à 4.50).
3.00 **Magazine : Savoir plus santé** (rediff.).
3.55 **Série : Les Belles Années.**

FRANCE 3

6.00 **Euronews.**
7.00 **Voile : La Route du rhum** (et à 13.00).
7.05 **Bonjour Babar.** Les Moomins ; Mon âne.
7.40 **Les Minikeums.** Widget ; Les Voyages de Corentin ; Jeu : les Mondes fantastiques ; Télétaz ; Microkid's.
10.25 **Magazine : C'est pas sorcier.** Présenté par Frédéric Courant et Jamy Gourmaud. Une affaire qui roule.
10.50 **Expression directe.** CGC.
11.00 **Magazine : Outremers.** Le tourisme vert.
12.00 **Flash d'informations.**
12.05 **Télévision régionale.**
12.45 **Journal.**
13.10 **Documentaire : Les Cinq Continents.** Présenté par Bernard Rapp. La perspective Jirinovski (rediff. du 15 novembre).
14.10 **Série : New-York District.** Le Témoin du passé, de John Whitesell, avec George Dzundza, Christopher Noth.
15.00 **Magazine : Sports dimanche.** A 15.20, Patinage artistique : le Lalique Trophée d'or, en direct du Palais omnisports de Paris-Bercy ; Tiercé, en direct d'Auteuil ; A 16.50, Gymnastique : championnats du monde par équipes en direct de Dortmund, finale dames.
18.00 **Magazine : Lignes de mire.** Présenté par Jacques Chancel.
18.55 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.15 **Divertissement : Benny Hill.**
20.50 **Série : Derrick.** La Descente aux enfers, de Herbert Reinecker, avec Horst Tappert, Fritz Wepper.
21.55 **Série : En garde à vue.** La Dame au dahlia, de Bernard Uzan, avec Serge Lama, Sophie Carle.
22.55 **Magazine : Dimanche soir.** Débat animé par Christine Ockrent et Gilles Leclerc. Invité : Pierre Mauroy, sénateur et maire de Lille ; suivi de : A la une sur la trois, animé par Christine Ockrent, avec Serge July et Philippe Alexandre.
23.35 **Météo et Journal.**
23.55 **Cinéma : Red Headed Woman.** ■ ■ Film américain de Jack Conway (1932). Avec Jean Harlow, Chester Morris, Lewis Stone (v.o.).
1.15 **Musique : Cadran lunaire.** *Mes poèmes*, extrait, de Chostakovitch, par Sylvie Sullé, contralto, et le Sinfonettia de Chambord, dir. : Amaury du Closel (15 min).

CANAL +

6.59 **Pin-up** (et à 12.29, 1.34).
7.00 **Cinéma : L'Ile au trésor.** ■ ■ Film britannique de Byron Haskin (1950). Avec Robert Newton, Babby Driscoll, Basil Sydney. *L'aventure est au rendez-vous dans cette version produite par les studios Disney.*
8.30 **Surprises** (et à 16.40).
8.40 **Cinéma : La Femme du boucher.** □ Film américain de Terry Hughes (1992). Avec Demi Moore, Jeff Daniels, George Dzundza.
10.25 **Cinéma : Les Experts.** ■ Film américain de Phil Alden Robinson (1992). Avec Robert Redford, Dan Aykroyd, Ben Kingsley.

En clair jusqu'à 14.05

12.30 **Flash d'informations.**
12.35 **Magazine : Télés dimanche.** Présenté par Michel Denisot.
13.35 **Divertissement : La Semaine des Guignols.**
14.05 **Téléfilm : Otages à Beyrouth.** De David Wheatley, avec Colin Firth, Ciaran Hinds.
15.50 **Magazine : 24 heures** (rediff.).
17.00 **Dessin animé : Les Simpson.**

En clair jusqu'à 18.30

17.25 **Ça cartoon.**
18.15 **Sport : Football.** Strasbourg-Lyon. Match de championnat de France, en direct ; à 18.30, coup d'envoi.
20.30 **▶ Magazine : Le Journal du art.** Présenté par Jean Teulé. Rubriques : Une histoire du art ; Une nouvelle du art ; Une vacherie du art.
20.35 **Cinéma : Le Nombril du monde.** □ Film franco-tunisien d'Ariel Zeitoun (1992). Avec Michel Boujenah, Delphine Forest, Thomas Langmann.
22.55 **Flash d'informations.**
23.00 **Magazine : L'Equipe du dimanche.** Présenté par Pierre Sled. Football : Valence-Real Madrid, Milan AC-Inter Milan, Karlsruhe-Bayern Munich. Boxe : les meilleurs moments de la réunion de Las Vegas. La réunion de Mexico, championnat WBC IBF des poids mi-mouches : Humberto Gonzalez (Mexique)-Michael Carbajal (Etats-Unis) ; championnat WBC des poids super-welters : Terry Norris (Etats-Unis)-Luis Santana (République Dominicaine).
1.35 **Le Journal du hard.**
1.40 **Cinéma : Obsessions cachées.** Film américain, classé X, d'Andrew Blake (1993). Avec Janine Lindemulder, Bruce Gates, Heather Hart. *Porno sophistiqué.*

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **▶ Téléfilm : Paix et amour.** De Laurence Ferreira-Barbosa, avec Gil Novio, Manu Mari (rediff.).
18.05 **Concert : Joanne Brackeen Group.** De Christian Wagner (rediff.).
19.00 **Série : Slapstick.** Le thème : l'armistice, la Première Guerre mondiale. Le film : Mon ex-sergent, de Franck Capra, avec Harry Langdon.
19.25 **Documentaire : Palettes.** Marcel Duchamp : *Nu descendant un escalier*, le temps d'une spirale, d'Alain Jaubert.
20.00 **Documentaire : Graph.** François Schuiten, de Marie-Dominique Dhelsing ; Alfred Hrdlicka, de Roland Portiche.
20.25 **Série : Reporter.**
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Soirée thématique : Knock-out, la boxe ou la vie.** Proposée par Christoph Jörg et Doris Hepp.
20.41 **Documentaire : Les Rois du ring.** *Voyage dans la dynastie des boxeurs mythiques. Par Jean-Christophe Rosé.*
22.15 **Cinéma : Fat City.** ■ ■ Film américain de John Huston (1971). Avec Stacy Keach, Jeff Bridges, Susan Tyrell (v.o.).
23.50 **Cinéma d'animation : Break.** De Garry Bardin.
0.00 **Documentaire : Infight.** *La préparation des boxeurs. Par Romuald Karmakar.*
0.50 **Court métrage : Zoé la boxeuse.** *Zoé, aujourd'hui Monsieur Albert. Par Karim Dridi.*
1.10 **Documents : Les plus beau K. O.** (60 min). *Compilation d'archives.*

M 6

6.30 **Musique : Boulevard des clips** (et à 1.40, 6.05).
8.25 **Téléfilm : L'Homme à abattre.**
10.00 **Magazine : Ciné 6.**
10.30 **Magazine : E = M6** Racket chez les fourmis ; Le recyclage de la Trabant ; Cancer, les statistiques au secours de la médecine ; La poussée d'Archimède ; Les colorants de la mer.
11.00 **Magazine : Turbo.**
11.45 **Série : Loin de ce monde.**
12.15 **Série : Mariés, deux enfants.**
12.45 **Série : Les Rues de San-Francisco.**
13.45 **Série : Les Incorruptibles.**
14.40 **Magazine : Culture rock** (et à 5.40). Vince Taylor, The Beach Boys, The Pink Floyd, Fleetwood Mac, Ozzy Osbourne, Peter Gabriel.
15.10 **Magazine : Fréquenstar** (et à 2.30). Gérard Jugnot.
16.15 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**
17.15 **Téléfilm : Le Monde de Ludovic.**
18.55 **Série : Robocop.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Classe mannequin.**
20.40 **Sport 6** (et à 1.10).
20.45 **Magazine : Zone interdite.** Présenté par Patrick de Carolis. Une vie de prof. Reportage d'Hervé Chabalier, Maria Roche et Stéphane Meunier.
22.40 **Magazine : Culture pub** (et à 5.15). Spécial nombril.
23.10 **Cinéma : Joy.** □ Film franco-canadien de Serge Bergon (1983). Avec Claudia Udy, Gérard-Antoine Huart.
1.00 **Six minutes première heure.**
1.15 **Magazine : Rock express.**
3.25 **Rediffusions.** Salsa opus 2 ; Le Monde des hélicoptères.

FRANCE-CULTURE

20.30 **Atelier de création radiophonique.** L'humeur du monde.
22.25 **Poésie sur parole.** Poèmes de prisonniers (12).
22.35 **Concert** Concert enregistré le 18 juin à la chapelle des carmélites de Saint-Denis. Œuvres de Poulenc et de Milhaud.
0.05 **Clair de nuit.** Tentatives premières, par Stéphane Delphin ; Rub a dub dub ; Rémanences ; la durée du oui.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 **Concert** (donné le 14 octobre salle Gaveau) : Trio pour clarinette, alto et piano, d'Escaich ; Concertino, de Janacek ; Trio pour piano, alto et violoncelle, de Becri ; Kammersymphonie op. 9, de Schoenberg, par l'Ensemble Musique Oblique.
21.30 **Voix souvenirs.** Par Henri Goraieb. Œuvres de Massenet, Gounod, Maillard, par Maryse Beaujon, soprano.
22.30 **Autoportrait.** Par Jean-Pierre Derrien.
23.30 **Le Pays du blues.** Par Lucien Malson.
0.05 **Atelier.** Par Janine Chollet.

Les interventions à la radio

Dimanche 20 novembre :

Radio Shalom 94.8 FM, 18 h 30 : « Conflits et coexistence en images » (« Nouvel Orient »).

RTL, 18 h 30 : Charles Millon, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale (« Grand Jury »).

Lundi 21 novembre :

France-Inter, 8 h 20 : Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT (« Questions par A + B »).

Le Monde

Un dossier non publié dans « l'Humanité Dimanche »

Le PCF allergique à la drogue

Les lecteurs de *l'Humanité Dimanche*, qui, depuis une semaine, attendaient la parution, annoncée, d'un dossier sur la drogue, seront sans doute déçus. Celui-ci a été reporté *sine die* et ne figure donc pas dans le numéro 244, daté 17 novembre, du *« magazine du Parti communiste français »*. Selon plusieurs membres de la rédaction, la decision aurait été prise, mercredi 9 novembre, par les membres du bureau national du PCF, présents ce jour-là à Paris, sous le prétexte que le débat sur cette question, et notamment l'éventuelle dépénalisation de l'usage des drogues dites douces, n'a pas encore été tranché dans le parti.

Confrontés aux réels problèmes posés par le trafic de la drogue, de nombreux élus communistes de communes de banlieue ou de zones urbaines denses opteraient volontiers, en conscience, pour le « tout répressif », en soulignant par surcroît que ce trafic est favorisé par la suppression des frontières au sein de *« l'Europe de Maastricht »*. C'est le cas particulièrement dans la puissante fédération du Nord, qui, samedi 15 octobre, avait organisé une manifestation dans les rues de Rotterdam, aux Pays-Bas. Pour d'autres, souvent plus jeunes mais pas forcément contestataires, la drogue est un problème de société, un reflet de *« la mal vie »*, qui nécessite des réponses autrement plus complexes. Ce clivage, très sensible, était apparu, à la fin septembre, lors des dernières journées parlementaires du PCF, à Lille.

Au sein de la rédaction de *l'Humanité Dimanche*, on constate surtout que la suppression d'autorité d'un dossier sur la drogue relève de pratiques anciennes, de nature à mettre en doute la volonté de rénovation affirmée par le nouveau secrétaire national du PCF, Robert Hue. La rédactrice en chef de l'hebdomadaire, Martine Bulard, connue pour ses divergences avec la ligne majoritaire du parti, a écrit à chacun des membres du bureau national du PCF pour protester contre ce qu'elle considère être une *« censure »*.

Interrogé par *le Monde*, le directeur de *l'Humanité* et de *l'Humanité Dimanche*, Pierre Zarka, a assumé personnellement la décision prise. *« Ce numéro de* l'Humanité Dimanche *est un numéro spécial centré sur le thème de l'argent-roi* (1). *D'un point de vue éditorial*, nous a expliqué M. Zarka, *le dossier sur la drogue nécessite encore un peu de travail. J'ai donc décidé de surseoir à sa publication. Ce n'est ni une affaire ni un drame. Cela ne vous arrive-t-il pas, au* Monde, *de différer la parution d'un article ? »*

J.-L. S.

(1) *L'Humanité Dimanche* du 17 novembre, qui comporte un article de Robert Hue intitulé : « Avec l'argent, d'autres choix au service des hommes », doit servir de support au lancement officiel de la campagne du candidat communiste.

Susceptibles de former le prochain gouvernement

Les communistes népalais maintiennent leur avance aux élections législatives

Alors que les résultats d'un tiers des 205 sièges du Parlement restaient encore à venir samedi 19 novembre, le Parti communiste (CPN-UML) devançait toujours le Congrès, parti du premier ministre sortant, M. Koirala. Le dépouillement ne se terminera pas avant le début de la semaine prochaine, d'autant que des irrégularités dans plus de 80 bureaux de vote vont reconduire aux urnes les électeurs de 39 circonscriptions.

KATMANDOU

de notre envoyé spécial

Une impressionnante percée communiste qui se conjugue avec la montée en puissance d'un parti d'anciens supporters de la monarchie absolue : à première vue, les résultats partiels des législatives népalaises du 15 novembre défient l'analyse.

La seule cohérence de la situation est le camouflet ainsi infligé au premier ministre sortant, G. P. Koirala. Plus qu'un vote pour les marxistes-léninistes, les électeurs ont, en effet, manifesté dans les urnes leur opposition à un chef de gouvernement accusé de corruption, d'incapacité et surtout de tendances pro-indiennes dans un pays où le voisin du Sud ne cesse d'être soupçonné de *« visées impérialistes »*. Samedi matin, le Parti communiste marxiste-léniniste unifié (CPN-UML) affichait 83 sièges, contre 62 seulement pour le Congrès, formation sociale-démocrate d'un premier ministre porté au pouvoir il y a trois ans dans la foulée de la révolution du printemps 1990. Quant au RPP (Parti national démocratique), qui rassemble des anciens partisans de la monarchie absolue, ses résultats sont encourageants : il a déjà 17 sièges, contre 4 dans la précédente législature.

Les communistes sont donc susceptibles de former le prochain gouvernement du royaume hindou : même s'il est douteux qu'ils obtiennent la majorité absolue, ils trouveront de précieux alliés en la personne d'une vingtaine de députés du Congrès dont l'hostilité à M. Koirala les a rapprochés des « rouges ». Le secrétaire du CPN-UML, Madhav Nepal, a laissé entendre que sa formation était en discussion avec les dissidents du Congrès, mais il a aussi indiqué que tous ceux qui sont *« prêts à travailler dans l'intérêt commun de la nation »* seraient les *« bienvenus »*. L'hypothèse, extrême, d'une alliance contre nature avec le RPP monarchiste n'est pas non plus à exclure, le Congrès ayant décidément fait l'unanimité contre lui...

La petite communauté des affaires du Népal ne voit certes pas d'un bon œil l'arrivée aux commandes de ces communistes dont le leader, Man Mohan Adhikari, multiplie pourtant les déclarations rassurantes. Celui qui apparaît comme le probable prochain premier ministre affirme notamment que la politique de libéralisation économique se poursuivra. Et il rassure le voisin indien en promettant que la victoire communiste ne changera rien aux relations avec Delhi. *« Nous sommes attachés au principe de la démocratie et respectons le roi en tant que monarque constitutionnel »*, assure aussi M. Adhikari. Mais, dans la rue, les militants crient déjà que *« Katmandou est rouge »*...

BRUNO PHILIP

La neuvième conférence sur la protection des espèces menacées

Le commerce international de l'éléphant, du tigre et de la baleine reste interdit

La 9e conférence des Etats membres de la convention de Washington ou CITES (Convention sur le commerce international des espèces menacées) s'est achevée, vendredi 18 novembre, à Fort-Lauderdale (Floride). Les 118 pays représentés (sur 124 membres) ont rejeté une demande de l'Afrique du Sud pour le déclassement de l'éléphant. Mais ils ont repoussé les propositions d'interdire le commerce des bois tropicaux rares.

Les délégués réunis pendant douze jours à Fort-Lauderdale se sont en fait livrés à un bilan de vingt ans d'application de la CITES. Cette convention, signée à Washington en 1973, est en effet entrée pour la première fois en application en 1975. On lui doit notamment l'interdiction de l'exportation des produits dérivés du tigre (peau, griffes, os), du rhinocéros (corne), du gorille (têtes ou mains naturalisées), du caïman (peau), de la tortue marine (écaille ou carapace entière) et de l'éléphant (ivoire et peau).

Cette dernière interdiction, obtenue en 1989 lors de la conférence de Lausanne, a failli être remise en question à l'initiative de l'Afrique du Sud, soutenue par le Soudan et le Zimbabwe. Le Soudan souhaitait pouvoir mettre sur le marché un stock d'ivoire constitué avant 1989. Quant à l'Afrique du Sud et au Zimbabwe, qui détiennent les seuls troupeaux d'éléphants encore florissants, ils ont demandé de pouvoir exporter seulement la viande et la peau des animaux qu'ils sont obligés d'abattre chaque année pour préserver leurs parcs. Dans le seul parc Krüger, en Afrique du sud, on dénombre 7 500 éléphants. Pour maintenir le cheptel à ce chiffre, l'administration du parc (qui est clos) abat chaque année près de 300 animaux en surnombre et en capture d'autres vivants pour les transférer ailleurs. La situation est analogue au Zimbabwe.

Malgré cette situation, exceptionnelle sur le continent africain, les délégués ont refusé de déclasser l'éléphant et d'autoriser son commerce, même limité à la peau et à la viande. L'Afrique du Sud a, en revanche, obtenu de pouvoir exporter des rhinocéros blancs vivants, ainsi que des trophées de chasse issus des tirs de sélection. Mais toute exportation de corne sans tête reste interdite.

Pour leur part, les pays d'Asie ont été invités à renforcer les mesures de protection du tigre, dont les produits – très prisés dans l'espace chinois – font toujours l'objet d'un commerce actif malgré son interdiction totale. Il reste en effet moins de 7 000 tigres dans le monde, dont la moitié en Inde.

L'assemblée a enfin repoussé la demande norvégienne visant à faire déclasser le petit rorqual de l'Atlantique nord, et donc à permettre sa chasse commerciale. Elle a, en revanche, refusé d'interdire le commerce de certains bois tropicaux devenus de plus en plus rares, comme l'acajou, l'ébène et le palissandre, cédant à la pression du Brésil. La 10e conférence de la CITES se tiendra en 1997 au Zimbabwe.– (*AFP*.)

La visite du prince Andrew en Argentine

BUENOS-AIRES

de notre correspondante

Pour la première fois depuis la guerre des Malouines, en 1982, un membre de la couronne britannique, le prince Andrew, a effectué une visite officielle en Argentine, du 15 au 18 novembre, pendant laquelle il a été reçu en grande pompe par le président Carlos Menem. *« Que vienne le petit prince »* : c'est le défi qu'avait lancé il y a douze ans un officier argentin au début de la guerre. Et le prince Andrew, alors âgé de vingt-deux ans, était venu se battre comme pilote d'hélicoptère de la puissante marine anglaise, qui finit par vaincre les argentins et par récupérer l'archipel.

Depuis, le président argentin a accepté de mettre entre parenthèses toute revendication de souveraineté sur les Malouines, et les relations ont été rétablies avec la Grande-Bretagne en 1990. En grand uniforme blanc de la Royal Navy, le prince Andrew a rendu hommage, le 17 novembre, aux trois cents victimes du cuirassé argentin *Général-Belgrano* qui fut coulé en 1982 par la flotte britannique. Le second fils de la reine Elizabeth a visité plusieurs bases militaires, ce qui a entraîné le courroux de l'Association des anciens combattants argentins des Malouines, qui a déclaré le prince Andrew *persona non grata*. Une violente manifestation devant l'ambassade britannique à Buenos-Aires, le 15 novembre, a fait plusieurs blessés et une trentaine d'arrestations ont été effectuées.

L'opération séduction lancée par le gouvernement argentin à l'égard de Londres est en effet critiquée par de nombreux secteurs politiques. Le président Menem a ainsi annoncé que l'ambassadeur en Grande-Bretagne sera démis de ses fonctions. Mario Campora, diplomate de carrière et militant de longue date du Parti péroniste (au pouvoir), a publiquement critiqué le projet de M. Menem de « racheter » les Malouines en indemnisant les habitants de l'archipel (*le Monde* du 7 novembre).

CHRISTINE LEGRAND

La mort de l'illustratrice anglaise de livres pour enfants Janet Ahlberg

L'illustratrice anglaise de livres pour enfants Janet Ahlberg est morte d'un cancer, mardi 15 novembre, à l'âge de cinquante ans. Née le 21 octobre 1944, diplômée de l'école d'art de Leicester, Janet Ahlberg avait commencé sa carrière en dessinant pour la presse et la publicité. Mais depuis 1972 elle se consacrait à l'illustration des albums écrits par son mari, Allan. Janet et Allan Ahlberg formaient un couple célèbre dans le milieu de la littérature de jeunesse. De leur collaboration sont nés une trentaine d'ouvrages dont *Prune, pêche, poire, prune*, *le Livre de tous les bébés*, *le Livre de tous les écoliers* ou *Je veux une maman*. Servies par un trait tendre et expressif, ces histoires, souvent inspirées des *nursery rhymes* traditionnels, sont, pour la plupart, publiées en Angleterre chez Penguin Books et, en France, chez Gallimard « Jeunesse ».

La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

PROCHAIN NUMÉRO

L'Economie

La grève du dépit à Belfort. *Après deux semaines de bras* de fer entre la direction locale et les grévistes de l'usine Alsthom de Belfort, le mouvement a gagné d'autres établissements du groupe. Les jeunes ouvriers professionnels frustrés par la *stagnation de leurs salaires et de leurs perspectives* n'admettent plus le discours de rigueur interne, lorsque le *groupe aligne les bénéfices*.

Ce numéro comporte un cahier « Heures locales» folioté de 11 à 16 et un cahier « Radio-télévision» folioté de 1 à 40

Le numéro du « Monde » daté samedi 19 novembre 1994 a été tiré à 453 714 exemplaires

Le « Journal du dimanche » met fin à la collaboration de Françoise Giroud

Le *Journal du dimanche* (JDD) a mis fin à la rubrique littéraire de Françoise Giroud après qu'elle eut déclaré, au sujet de la publication par *Paris-Match* des photos de la fille naturelle de François Mitterrand : *« Je ne vois pas l'intérêt que présente ce secret pour le public. Je trouve que ce sont des mœurs de goujats »*.

Dans un premier temps, Roger Thérond, directeur du *Journal du dimanche* et directeur général de *Paris-Match*, deux publications du groupe Filipacchi, avait estimé que ces propos de Françoise Giroud étaient *« incompatibles »* avec la poursuite d'une collaboration régulière au *JDD*. Il avait souhaité que Françoise Giroud *« en tire les conséquences »*. *« Constatant qu'elle ne le faisait pas, le* Journal du dimanche *a décidé de mettre fin à sa rubrique littéraire »*, a-t-il déclaré vendredi 18 novembre à l'Agence France-Presse. Interrogée par nos soins, samedi, Françoise Giroud a qualifié ces *« mœurs »* d'*« étranges »*.

BELGIQUE : un patron de la mafia condamné à mort. – Deux hommes, dont un des patrons de la mafia belge, Carmelo Bongiorno, ont été condamnés, vendredi 18 novembre, à la peine de mort pour le meurtre d'un journaliste en 1989. La peine de mort est traditionnellement commuée en réclusion à perpétuité en Belgique. – (*Reuter*.)

Chez GEC-Alsthom

Le médiateur appelle la direction à « faire un effort»

Depuis vendredi 18 novembre après-midi, les négociations discrètes se poursuivent à Belfort entre les syndicats et la direction de GEC-Alsthom sous la responsabilité du médiateur, Paul Jullien, directeur régional du travail. Celui-ci espère poursuivre ces discussions pendant tout le week-end afin de parvenir à une reprise du travail dès le lundi 21 novembre et a laissé entendre qu'il fallait que la direction *« fasse un effort envers un plus grand nombre de salariés »*, a indiqué le porte-parole de la préfecture. Il préconise un élargissement des mesures d'augmentation allant de 150 à 300 francs, proposées le 13 novembre, refusées par les syndicats, et qui concerneraient 600 salariés sur les 7 400 travaillant sur le site de Belfort. Les grévistes demandent toujours une augmentation de 1 500 francs pour tous.

« Tant qu'une issue négociée du conflit semble possible », Louis Montchovet, préfet du Territoire de Belfort, a déclaré qu'il n'entendait pas *« dans les circonstances présentes, accorder le concours de la force publique »* à l'expulsion des grévistes dans les 48 heures, ordonnée par le tribunal de grande instance, jeudi 17 novembre. Dans un communiqué, l'Association professionnelle des magistrats (APM) a exprimé *« sa stupéfaction devant cette attitude d'un représentant du pouvoir exécutif bafouant l'autorité judiciaire»*.

Les unions départementales CGT, CFDT et FO organisaient une manifestation régionale à Belfort, samedi 19 novembre après-midi, à laquelle devaient participer des délégations de tous les bassins industriels de la région.

PROTESTATION : les mineurs CGT trouvent « indécent » l'hommage de M. Mitterrand. – La fédération des mineurs CGT a qualifié, vendredi 18 novembre, d'*« indécent »* l'hommage que François Mitterrand devait rendre samedi aux quarante-deux victimes de la catastrophe minière de Liévin. *« Le geste du président de la République, quelques semaines après la signature du pacte charbonnier national qui exige l'arrêt définitif de l'exploitation charbonnière d'ici à 2005, est pour le moins indécent. Assez d'hypocrisie, assez de faux-semblants »*, affirme la fédération CGT dans un communiqué.

PATINAGE ARTISTIQUE : Surya Bonaly et Philippe Candeloro vainqueurs du Trophée de France. – Au Trophée de France, qui s'est achevé vendredi 18 novembre à la patinoire Charlemagne de Lyon, la Française Surya Bonaly, troisième dans le programme court, a comblé son retard et devancé ses rivales américaines, Tonia Kwiatkowski et Michelle Kwan, au terme du programme libre. Dans la compétition masculine, Philippe Candeloro a remporté la première place devant un autre Français, Eric Millot. En couples, les vainqueurs sont les Russes Marina Eltsova et Andreï Bushkov.

